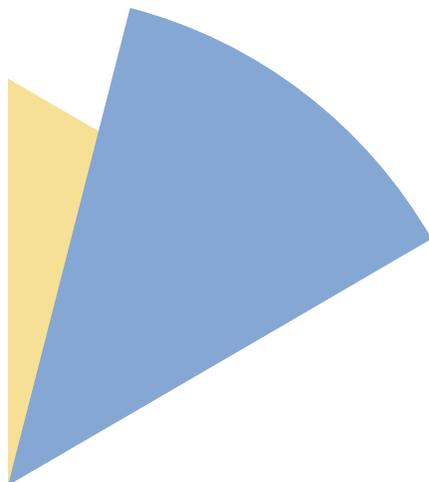


# Les entreprises en France

---

Insee Références

Édition 2022



**Coordination**

Louis Le Clainche,  
Gabriel Sklénard

**Contribution**

*Insee :*

Séverine Arnault,  
Hervé Bacheré,  
Audrey Baillot,  
Guillaume Bichler,  
Nicolas Boudrot,  
Myriam Broin,  
Aurélie Casarotti,  
Christine Chambaz,  
Thomas Cohadon,  
Corinne Darmaillacq,  
Emmanuel Delame,  
Lian Du Mesnil Du Buisson,  
Cindy Duc,  
François-Xavier Dussud,  
Julien Deroyon,  
Sandrine Firquet,  
Sophie Gaignon,  
Philippe Gallot,  
Gaëlle Gateaud,  
Hugues Génin,  
Pierre Girard,  
Emmanuel Gros,  
Fabien Guggemos,  
Yves Jauneau,  
Jérôme Laurent,  
Louis Le Clainche,  
Laurent Léveillé,  
Pascal Levy,  
Benoît Mirouse,  
Sylvain Moreau,  
Corentin Plouhinec,  
Suzanne Scott,  
Marc Simon,  
Gabriel Sklénard,  
Valérie Texier,  
Hélène Thélot,  
Tony Vuillemin

*Ministère de l'Enseignement  
supérieur, de la Recherche  
et de l'Innovation (SIES) :*  
Guillaume Chanteloup,  
Corentin Luzi,  
Laure de Maillard-Taillefer

*Direction générale  
des entreprises (DGE) :*  
Nassab Abdallah,  
Camille Beaurepaire,  
Victor Lavielle,  
Ivo Montecino

*Direction générales  
des Finances publiques  
(Pôle Statistiques Publiques) :*  
Olivier Arnal

*Banque de France :*  
Bertrand Colles,  
Patricia Hubert,  
Lorianne Py,  
Jean-Pierre Villetelle

**Directeur de la publication**

Jean-Luc Tavernier

**Directeur de la collection**

Bertrand Lhommeau

**Rédaction**

Agnès Dugué,  
Anne Évrard,  
Fanny Gateau,  
Marine Le Roux,  
Séverine Pujol,  
Valérie Quénechdu,  
Anne Saint-Ourens,  
Odile Samson,  
Corinne Tchobanian

**Composition**

Luminess

**Image de la couverture**

© Renáta Sedmáková /  
Stock.Adobe.com

**Éditeur**

Institut national  
de la statistique  
et des études économiques  
88, avenue Verdier CS 70058,  
92541 MONTROUGE CEDEX  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

© Insee 2022

« Reproduction partielle  
autorisée sous réserve de  
la mention de la source  
et de l'auteur ».

## Avertissement

Sauf mention contraire, les résultats et analyses présentés dans les éclairages, les fiches sectorielles et la plupart des fiches thématiques sont relatifs à des **entreprises**.

Depuis 2013, l'Insee prend progressivement en compte dans l'élaboration de ses statistiques annuelles d'entreprises, la définition de l'entreprise au sens économique. En 2017, conformément aux engagements pris auprès d'Eurostat, les données sur les caractéristiques comptables et financières des entreprises ont pour la première fois été entièrement diffusées selon cette approche. Le poids respectif des différents secteurs d'activité ou des tailles d'unités s'est trouvé ainsi modifié. Pour ce faire, l'Insee met en œuvre une nouvelle technique dite de « profilage » qui consiste à identifier, au sein des groupes, l' (les) entreprise(s) pertinente(s) pour l'analyse économique et à reconstituer leurs comptes consolidés. Ces entreprises sont conformes à la définition donnée par la loi de modernisation de l'économie (LME) : « *la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation des ressources courantes* » et à la définition européenne de l'entreprise précisée dans le règlement 696/93.

Les différentes parties de cet ouvrage (vue d'ensemble, dossiers et fiches) s'appuient, en grande partie, sur des données issues du dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Ésane) ou de Lifi (Liaisons financières entre sociétés). Étant donné que des modifications de champs ou de méthodologie peuvent intervenir entre deux millésimes successifs N-1 et N, les données N-1 sont recalculées sur la base du champ et de la méthodologie retenus pour les données N. C'est pourquoi **les chiffres 2019 s'appuyant sur Ésane ou Lifi et publiés dans Les Entreprises en France – Édition 2021 ne sont pas comparables avec ceux portant sur 2019 dans Les entreprises en France – Édition 2022**. Seuls les chiffres clés portant sur 2019 et figurant dans cette édition à la fin de chaque fiche sectorielle sont comparables avec ceux portant sur 2020 : les niveaux des variables comptables pour le millésime 2019 ont en effet été recalculés à champ et méthodologie 2020.

Dans cette Édition 2022, les agrégats calculés à partir d'Ésane sont ceux publiés également dans les *Caractéristiques comptables, financières et d'emploi des entreprises en 2020*, et se rapportent à un champ plus large que dans les éditions antérieures à 2020 : ce champ inclut désormais les micro-entrepreneurs. L'impact sur les différents indicateurs de cette extension de champ est marginal, étant donné le faible poids économique de ces unités. En revanche, pour les indicateurs qui utilisent la dimension individuelle des données comptables d'Ésane (par exemple : écart interquartile, dispersion, distribution), le champ du calcul continue à exclure les micro-entrepreneurs, dans la mesure où pour la majorité de ces unités les données comptables sont peu renseignées (absence de liasse fiscale, moins d'obligations déclaratives en général, etc.).

Les données chiffrées sont parfois arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.



# Les entreprises en France

Introduction .....	7
<b>Vue d'ensemble</b> .....	<b>9</b>
L'appareil productif français à l'épreuve de la crise sanitaire en 2020 .....	11
<b>Dossiers</b> .....	<b>31</b>
Entre 2009 et 2019, l'emploi des ETI porté par les embauches et les fusions-acquisitions des PME .....	33
Dans l'industrie, au moins un salarié sur dix travaille dans une entreprise retenant sa main-d'œuvre .....	43
Une forte augmentation du commerce de détail en ligne entre 2009 et 2019, portée par le développement des ventes à distance des grands commerçants traditionnels .....	53
Plus de 10 000 emplois délocalisés chaque année de 2011 à 2017, en baisse par rapport à la décennie antérieure .....	63
<b>Fiches thématiques</b> .....	<b>75</b>
<b>1. Structure du système productif</b> .....	<b>77</b>
1.1 Les différents niveaux et champs d'observation de l'appareil productif en France .....	78
1.2 Catégories d'entreprises .....	80
1.3 Microentreprises (MIC) .....	82
1.4 Petites et moyennes entreprises (PME, hors microentreprises) .....	84
1.5 Entreprises de taille intermédiaire (ETI) .....	86
1.6 Créations d'entreprises (y compris micro-entrepreneurs) .....	88
1.7 Créateurs d'entreprises (y compris micro-entrepreneurs) .....	90
<b>2. Activité, emploi et coûts salariaux</b> .....	<b>93</b>
2.1 Valeur ajoutée des entreprises .....	94
2.2 Taux de marge .....	96
2.3 Emploi .....	98
2.4 Coût du travail et salaires .....	100
2.5 Emploi salarié selon les catégories d'entreprises par zone d'emploi .....	102
2.6 Créations et suppressions d'emplois par catégorie d'entreprise et zone d'emploi .....	104
2.7 Firmes multinationales et territoires .....	106
<b>3. Mondialisation, compétitivité et innovation</b> .....	<b>109</b>
3.1 Échanges extérieurs et entreprises exportatrices .....	110
3.2 Mondialisation et firmes multinationales .....	112
3.3 Investissement .....	114
3.4 TIC et commerce électronique .....	116
3.5 Recherche et développement expérimental .....	118

3.6 Innovation .....	120
3.7 Impôt sur les sociétés .....	122
3.8 Vision globale sur la fiscalité directe portant sur les entreprises .....	124
3.9 Financement des PME .....	126
<b>4. Énergie et développement durable</b> .....	<b>129</b>
4.1 Consommation d'énergie dans l'industrie .....	130
4.2 Investissements de l'industrie pour protéger l'environnement .....	132
<b>Fiches sectorielles</b> .....	<b>135</b>
<b>5. Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers</b> .....	<b>137</b>
5.1 Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers .....	138
<b>6. Industrie</b> .....	<b>141</b>
6.1 Vision du secteur de l'industrie avec la définition économique des entreprises .....	142
6.2 Chiffres clés de l'industrie .....	144
<b>7. Construction</b> .....	<b>147</b>
7.1 Vision du secteur de la construction avec la définition économique des entreprises ..	148
7.2 Chiffres clés de la construction .....	150
<b>8. Commerce</b> .....	<b>153</b>
8.1 Vision du secteur du commerce avec la définition économique des entreprises .....	154
8.2 Chiffres clés du commerce .....	156
<b>9. Transports et entreposage</b> .....	<b>159</b>
9.1 Vision du secteur des transports et de l'entreposage avec la définition économique des entreprises .....	160
9.2 Chiffres clés des transports et de l'entreposage .....	162
<b>10. Services marchands</b> .....	<b>165</b>
10.1 Vision du secteur des services marchands avec la définition économique des entreprises .....	166
10.2 Chiffres clés des services marchands .....	168
<b>Comparaison européenne</b> .....	<b>171</b>
11.1 Valeur ajoutée des entreprises en Europe .....	172
11.2 Partage de la valeur ajoutée en Europe .....	174
11.3 Investissement des sociétés non financières en Europe .....	176
11.4 TIC dans les entreprises en Europe .....	178
<b>Annexes</b> .....	<b>181</b>
Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage .....	183
Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2) .....	185
Glossaire .....	191

# Introduction

Cet ouvrage a pour vocation d'offrir la vue la plus complète de notre système productif. L'objectif est plus structurel que conjoncturel. S'appuyant sur des données d'entreprises, il permet d'éclairer le diagnostic agrégé grâce à l'examen des comportements individuels. Il rend ainsi compte de la diversité des entreprises qui constituent notre tissu productif.

Une partie importante des statistiques diffusées dans cette publication s'appuie sur le dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Ésane). Celui-ci mobilise de nombreuses sources administratives, notamment des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des enquêtes statistiques. Ce dispositif ambitieux fournit l'image la plus détaillée possible du monde des entreprises en mettant en cohérence l'ensemble de ces informations. Compte tenu des délais de recueil de l'information et de la complexité de l'expertise des données individuelles, l'année de référence des statistiques présentées dans cette édition est 2020.

L'ouvrage est structuré en deux parties. La première est constituée d'une **vue d'ensemble** :

- L'appareil productif français à l'épreuve de la crise sanitaire en 2020.

Viennent ensuite quatre **dossiers** :

- Entre 2009 et 2019, l'emploi des ETI porté par les embauches et les fusions-acquisitions des PME ;
- Dans l'industrie, au moins un salarié sur dix travaille dans une entreprise retenant sa main-d'œuvre ;
- Une forte augmentation du commerce de détail en ligne entre 2009 et 2019, portée par le développement des ventes à distance des grands commerçants traditionnels ;
- Plus de 10 000 emplois délocalisés chaque année de 2010 à 2017, en baisse par rapport à la décennie antérieure.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, un ensemble de **fiches thématiques, sectorielles et européennes** présentent les chiffres de référence sur les entreprises. Chaque fiche comprend une page de commentaires et une page de figures (tableaux ou graphiques).

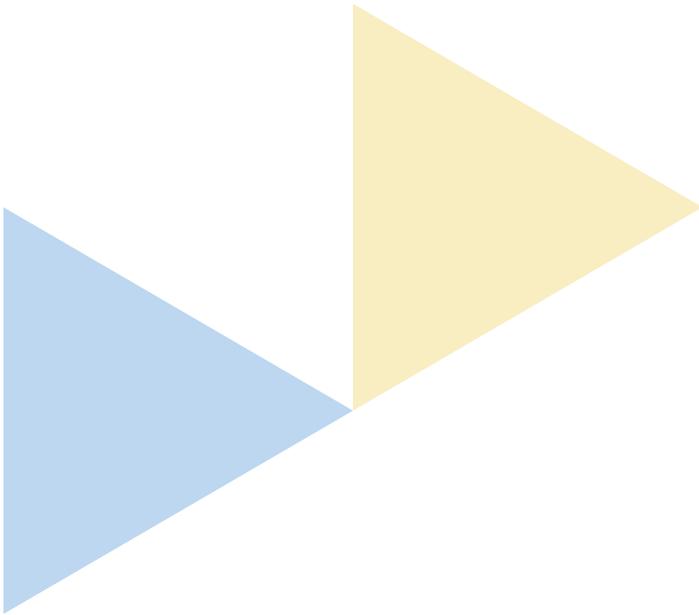
Les **fiches thématiques** éclairent des sujets transversaux à l'ensemble des secteurs d'activité autour de quatre grands domaines : la structure du système productif ; l'activité, l'emploi et les coûts salariaux ; la mondialisation, la compétitivité et l'innovation ; l'énergie et le développement durable.

Ensuite, pour chaque grand secteur d'activité, les **fiches sectorielles** présentent d'une part, la nouvelle vision du secteur avec la définition économique de l'entreprise, et d'autre part, les chiffres clés sur l'année 2020. Les chiffres clés sur l'année 2019 sont également présentés pour chaque grand secteur : ils ont été recalculés pour être à champ et méthodologie 2020, afin que les comparaisons 2019-2020 soient interprétables sur le plan économique. Dans le même temps, des résultats à un niveau sectoriel plus détaillé sont mis à disposition sur le site Internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la rubrique « chiffres clés » et « chiffres détaillés ».

Enfin, un chapitre nouveau est constitué de **fiches européennes** dédiées aux comparaisons entre États membres, basées sur les données de la comptabilité nationale.



# Vue d'ensemble





# L'appareil productif français à l'épreuve de la crise sanitaire en 2020

En 2020, l'appareil productif rassemble 4,2 millions d'entreprises dans les secteurs marchands non agricoles et non financiers. Un tiers de la valeur ajoutée totale est généré par moins de 300 entreprises. Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, cet appareil productif subit un choc d'activité historique : le chiffre d'affaires recule de 8,7 % en 2020. En dehors des microentreprises, la baisse d'activité est d'autant plus prononcée que les entreprises sont de grande taille. Dans l'hébergement-restauration et les services aux particuliers, secteurs les plus affectés par les mesures de restriction, la moitié des entreprises enregistrent une baisse de chiffre d'affaires supérieure à 10 %. Néanmoins, au sein de chaque secteur, l'activité augmente en 2020 dans une proportion significative d'entreprises, illustrant le caractère très hétérogène des effets économiques de cette crise sanitaire. L'emploi salarié recule globalement moins que l'activité et la productivité diminue de façon limitée en 2020 ; dans les grandes entreprises, la perte de celle-ci est plus importante et efface les gains accumulés depuis 2016. Les écarts de productivité entre entreprises d'un même secteur s'accroissent, amplifiant la divergence déjà à l'œuvre avant la crise.

En dépit des nombreuses mesures de soutien (fonds de solidarité, activité partielle, etc.), les entreprises n'ont pu ajuster que partiellement leur coût de production à la chute de l'activité : le taux de marge recule donc nettement en 2020 (- 2,6 points) ainsi que les indicateurs de rentabilité. Le taux d'endettement s'accroît fortement pour une majorité d'entreprises, qui recourent massivement aux prêts garantis par l'État (PGE). Néanmoins, une partie importante de cette dette supplémentaire alimente la trésorerie des entreprises, les protégeant à court terme d'un manque de liquidité.

À l'exception des ETI, le taux d'investissement des entreprises résiste plutôt bien en 2020. Quoiqu'en baisse, les dépenses d'investissement reculent souvent moins que l'activité : l'amélioration de la situation financière des entreprises avant la crise, notamment celle des PME, ainsi que les nombreuses mesures de soutien couplées au maintien de taux d'intérêt très bas ont pu contribuer à soutenir l'investissement. Enfin, la crise sanitaire elle-même a pu accélérer certains types d'investissement (numérisation, etc.), notamment dans les microentreprises (MIC) et les PME (hors MIC).

En 2020, en France, les **secteurs marchands<sup>1</sup> non agricoles et non financiers<sup>2</sup>** comptent près de 4,2 millions d'**entreprises**, dont près de 112 300 sont organisées en **groupe**. Ces dernières entreprises, constituées de plusieurs sociétés (une ou des filiales et une tête de groupe), rassemblent au total 300 000 **unités légales** implantées en France. En sus de ces unités légales organisées en groupe, le tissu productif compte près de 4,1 millions d'**unités légales** dites **indépendantes**, dont 55 % correspondent à des **entreprises individuelles**, le reste étant des sociétés.

## Moins de 300 entreprises concentrent un tiers de la valeur ajoutée et de l'emploi en France

En 2020, le système productif apparaît toujours aussi concentré : les 273 **grandes entreprises (GE)** génèrent à elles seules un tiers du **chiffre d'affaires (CA)**, 31 % de la **valeur ajoutée (VA)** et emploient 29 % des salariés en France ► **figure 1**. Elles sont par ailleurs à l'origine de plus de la moitié des exportations françaises et représentent 38 % de l'**investissement en actifs corporels**. La quasi-totalité des GE correspondent à la partie française de **firmes multinationales (FMN)** : 72 % sont sous contrôle français et 28 % sous contrôle étranger.

1 Incluant également la partie marchande d'activités principalement non marchandes (santé, action sociale, enseignement, etc.).

2 Incluant néanmoins les auxiliaires de services financiers et d'assurance et les *holdings*. Les entreprises agricoles et financières (établissement de crédit, assurance, etc.) sont comptabilisées dans le cadre de dispositifs statistiques spécifiques, de même que les activités non marchandes.

## ► 1. Chiffres clés caractérisant la structure de l'appareil productif français en 2020

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée	Excédent brut d'exploitation	Investissement	Passif	Effectif salarié
	(en milliers)				(en milliards d'euros)			(en milliers d'ETP)	
<b>Ensemble</b>	<b>4 238,2</b>	<b>4 525,7</b>	<b>3 824,9</b>	<b>662,1</b>	<b>1 138,7</b>	<b>281,3</b>	<b>224,9</b>	<b>9 005,8</b>	<b>13 535,8</b>
	(en milliers)				(en %)				
<b>Catégorie d'entreprise</b>									
Microentreprises (MIC)	4 085,6	4 150,5	14,5	2,6	19,6	28,5	19,9	13,5	16,8
PME (hors MIC)	146,4	283,8	22,5	12,4	23,4	19,0	17,2	14,2	28,7
ETI	6,0	65,7	29,7	33,4	25,8	24,2	25,3	27,0	25,6
Grandes entreprises	0,3	25,7	33,3	51,6	31,2	28,3	37,7	45,4	28,9
<b>Secteur d'activité</b>									
Industrie	259,3	307,1	28,5	61,9	25,4	25,8	26,4	31,0	22,8
Construction	501,2	546,4	8,1	1,0	8,8	6,4	5,3	5,8	10,3
Commerce	697,3	756,8	34,9	19,4	19,4	19,4	10,8	13,6	19,8
Transports et entreposage	163,4	174,8	5,1	5,9	6,3	2,4	11,5	6,3	9,0
Hébergement-restauration	269,6	292,4	2,0	0,2	2,4	0,8	4,0	2,4	4,8
Information-communication	153,7	165,6	5,5	4,5	8,6	10,0	7,3	7,3	6,1
Immobilier	230,8	248,8	2,1	0,1	3,7	8,2	15,5	8,3	1,5
Services aux entreprises	773,4	815,3	8,3	5,6	14,9	11,4	12,3	11,4	17,6
Services aux particuliers	391,8	399,5	1,0	0,3	1,6	1,6	1,8	1,0	1,9
Hors champ	797,7	818,9	4,5	1,1	8,9	14,0	5,1	12,9	6,2
<b>Ensemble</b>	<b>///</b>	<b>///</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

ETP : équivalent temps plein, PME : petite et moyenne entreprise, ETI : entreprise de taille intermédiaire.

**Lecture :** en 2020, les 4 238 200 entreprises ont généré au total un chiffre d'affaires de 3 824,9 milliards d'euros. Le chiffre d'affaires des microentreprises en représente 14,5 %.

**Champ :** France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, É sane 2020.

Les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** regroupent 6 000 entreprises en 2020 et représentent 26 % de la valeur ajoutée, de l'investissement et de l'emploi salarié. Elles jouent un rôle particulièrement important dans les exportations (en particulier de biens industriels), en enregistrant à elles seules un tiers des exportations totales. Près des deux tiers des ETI correspondent à la partie française de firmes multinationales.

Les **petites et moyennes entreprises (PME)**<sup>3</sup>, au nombre de 146 400 en 2020, sont organisées, pour près de la moitié, en groupe de deux ou trois sociétés. Les PME emploient 29 % des salariés en France mais, souvent moins capitalistiques que les ETI, elles ne génèrent au total que 23 % de la valeur ajoutée totale. Leur poids dans les exportations et l'investissement est plus modeste (respectivement 12 % et 17 %).

Enfin, les 4 085 600 **microentreprises (MIC)** constituent la très grande majorité des entreprises implantées en France en 2020 et assurent des fonctions essentielles dans la vie économique locale (artisans, commerces de proximité, services à la personne et aux entreprises, etc.). Une très grande majorité d'entre elles n'emploient aucun salarié (78 %), si bien que leur part dans l'emploi salarié total apparaît faible (17 %) eu égard à leur nombre. Très dispersées sur le territoire national, elles comptabilisent au total un cinquième de la valeur ajoutée.

### Les ETI et les grandes entreprises, au cœur du système français de production industrielle

En 2020, seules 6 % des entreprises ont une activité de production industrielle. Cependant, **l'industrie** regroupe de nombreuses GE et ETI. La définition économique des entreprises (loi LME de 2008) conduit donc à intégrer à l'estimation de leur activité celle de leurs filiales non industrielles. Finalement, le secteur industriel ainsi considéré emploie à lui seul 23 % des salariés en France et génère 25 % de la valeur ajoutée totale, dont l'essentiel (20 % des salariés et de la valeur ajoutée) dans l'industrie manufacturière.

Le secteur de la **construction**, qui rassemble près de deux fois plus d'entreprises que l'industrie, montre un visage assez différent. Avec une majorité de microentreprises ou de PME, le secteur a

<sup>3</sup> Dans cet article, les PME désignent les PME hors microentreprises.

une contribution nettement moindre à la valeur ajoutée nationale que l'industrie (9 %). Par ailleurs, le secteur comprend quelques très grandes entreprises, constituées de nombreuses filiales, dont plusieurs exercent des activités très diverses et ne relevant pas de la construction (extraction de minerai, transport, commerce, fonctions support, etc.).

Le tissu productif français est largement dominé par les **activités tertiaires**. Au sein du tertiaire, les secteurs souvent en contact direct avec les ménages sont nombreux : **commerce, transports et entreposage**, et parmi les **services marchands**, l'hébergement-restauration, l'immobilier et les services aux particuliers. Ils totalisent près de 37 % de l'emploi salarié et génèrent 33 % de la valeur ajoutée nationale. Davantage en contact direct avec les entreprises, les secteurs de l'information-communication et des services aux entreprises représentent à eux seuls 24 % de l'emploi salarié (les salariés y travaillant sont souvent des cadres très qualifiés) et génèrent 24 % de la valeur ajoutée nationale. Ils participent de près au développement des entreprises et de leur capacité d'innovation (notamment dans les **technologies de l'information et la communication (TIC)**).

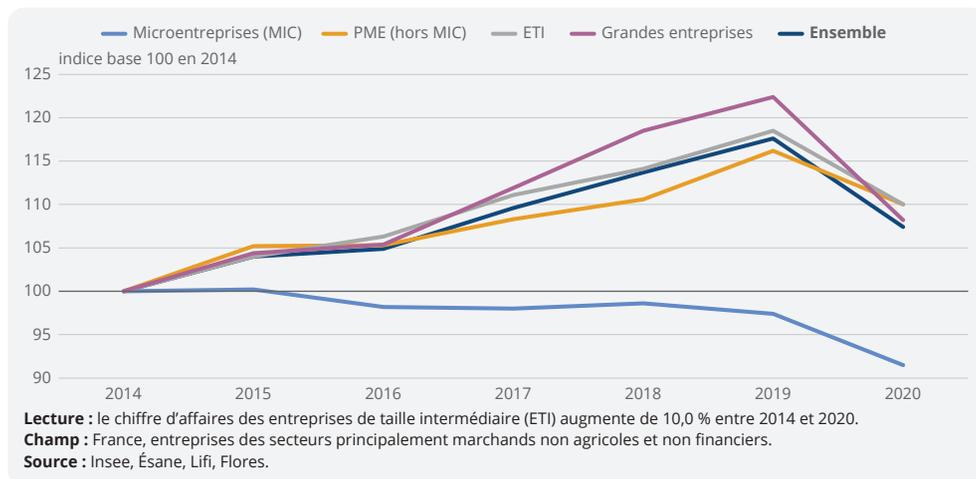
## Un recul historique du chiffre d'affaires en 2020, particulièrement pour les grandes entreprises

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a entraîné une mise à l'arrêt de l'économie (confinement, couvre-feux, rupture des chaînes d'approvisionnement) qui a généré un choc d'offre d'une ampleur historique et a stoppé net l'activité de nombreuses entreprises, dès avril 2020<sup>4</sup> [Duc, Souquet, 2020]. Le chiffre d'affaires des entreprises a fortement reculé entre 2019 et 2020 : - 8,7 % ► **figure 2**. Ce recul vient interrompre une période de croissance du chiffre d'affaires entre 2014 et 2019 de plus de 3 % par an.

Le recul de l'activité est d'autant plus marqué que les entreprises sont de grande taille [Bureau, Py, 2021]. Ainsi, le chiffre d'affaires total baisse de 11,6 % pour les grandes entreprises (GE), de 7,1 % pour les ETI et de 5,3 % pour les PME. Les microentreprises font exception en enregistrant un recul global d'activité un peu plus marqué que celui des PME : - 6,1 %. Le chiffre d'affaires à l'exportation recule massivement dans les GE (- 15,0 %) et dans les ETI (- 13,0 %).

Le repli très marqué de l'activité des grandes entreprises succède à un fort dynamisme de leur chiffre d'affaires avant la crise sanitaire (+ 22,4 % entre 2014 et 2019). Ce dynamisme était notamment porté

### ► 2. Évolution du chiffre d'affaires agrégé selon la catégorie d'entreprise



4 Une évaluation quantitative du choc d'activité a été réalisée sur des données individuelles [Bureau et al., 2022a]. Ce travail se fonde notamment sur la confrontation du niveau d'activité réel à un niveau contrefactuel simulé, qui aurait été celui de l'entreprise en l'absence de crise sanitaire. La description livrée ici ne cherche pas à isoler l'effet spécifique de la crise sanitaire sur la situation des entreprises.

par celui du chiffre d'affaires à l'export (+ 39,3 %), lequel reflétait la très bonne tenue du commerce mondial durant cette période. L'activité des ETI a aussi connu une croissance marquée sur la période 2014–2019 (+ 18,5 %), s'appuyant notamment sur des exportations dynamiques et le recours accru des groupes franco-français à la croissance externe. Sur la même période, celle des PME augmente également fortement, à un rythme proche (+ 16,2 %).

Par contraste, l'activité des microentreprises diminuait déjà ou stagnait avant la crise sanitaire, avec une baisse totale de 2,6 % sur la période 2014–2019.

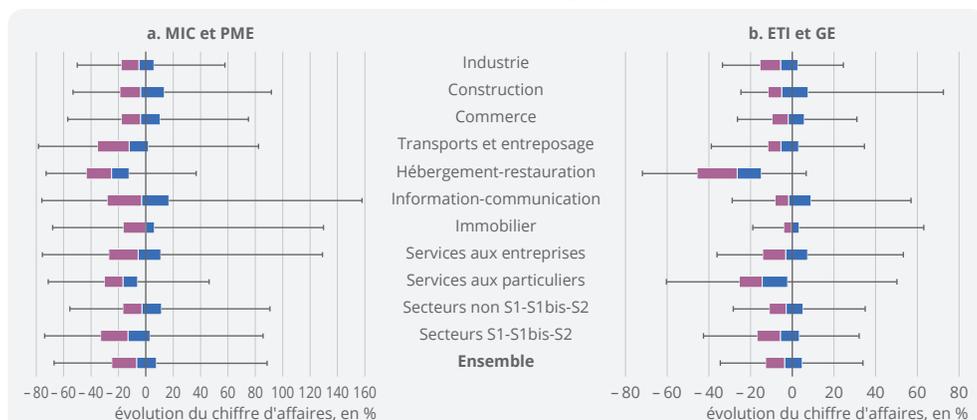
Le recul du chiffre d'affaires en 2020 affecte l'ensemble des secteurs d'activité. Les contractions d'activité les plus fortes sont observées dans l'hébergement-restauration (– 31,8 %) et dans les services aux particuliers (– 17,4 %). À l'inverse, l'information-communication apparaît comme le secteur dont l'activité recule le plus faiblement (– 1,0 %).

Le recul global de l'activité des entreprises masque de fortes disparités d'évolution du chiffre d'affaires de chacune d'entre elles. La proportion d'entreprises enregistrant une forte baisse (de plus de 10 %) de leur chiffre d'affaires entre 2019 et 2020 avoisine 45 % pour les microentreprises, tandis qu'elle est proche des 30–35 % pour les autres **catégories d'entreprises**. Avant la crise, sur la période 2014–2019, les MIC étaient déjà plus souvent sujettes aux fortes baisses d'activité que les autres entreprises, quoique dans des proportions moindres : autour de 23 % pour les MIC, proportion décroissant avec la taille pour descendre à environ 6 % pour les GE. Par ailleurs, dans chaque secteur, une proportion non marginale d'entreprises enregistrent des fortes croissances de leur chiffre d'affaires en 2020, notamment parmi les jeunes MIC et PME.

### Dans l'hébergement-restauration et les services aux particuliers, l'activité de plus des trois quarts des entreprises baisse fortement en 2020

À catégorie d'entreprise donnée, l'évolution **médiane** du chiffre d'affaires est négative pour l'ensemble des secteurs : c'est particulièrement le cas dans l'hébergement-restauration (– 25,1 % dans les MIC et PME et – 26,4 % dans les ETI et GE) et dans les services aux particuliers (– 16,6 % dans les MIC et PME et – 14,4 % dans les ETI et GE) ► **figure 3**. Ces deux secteurs, en contact étroit avec le public, ont en effet

#### ► 3. Distribution de l'évolution du chiffre d'affaires agrégé entre 2019 et 2020



**Note :** les extrémités des barres désignent à gauche le P5 et à droite le P95, soit respectivement le 5<sup>e</sup> percentile et le 95<sup>e</sup> percentile, en deçà duquel (respectivement au-delà duquel) se situent 5 % des entreprises par rapport au niveau de la variable correspondante. L'extrémité gauche de la boîte à moustache en violet désigne le P25 (respectivement l'extrémité droite en bleu désigne le P75), soit le 1<sup>er</sup> quartile (respectivement le 3<sup>e</sup> quartile), en deçà duquel (respectivement au-delà duquel) se situent 25 % des entreprises par rapport au niveau de la variable correspondante.

**Lecture :** le chiffre d'affaires de la moitié des microentreprises (MIC) et des PME de l'hébergement-restauration diminue d'au moins 25,1 % entre 2019 et 2020.

**Champ :** France, MIC et PME (figure 3a) et ETI et GE (figure 3b) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane, Lifi, Flores.

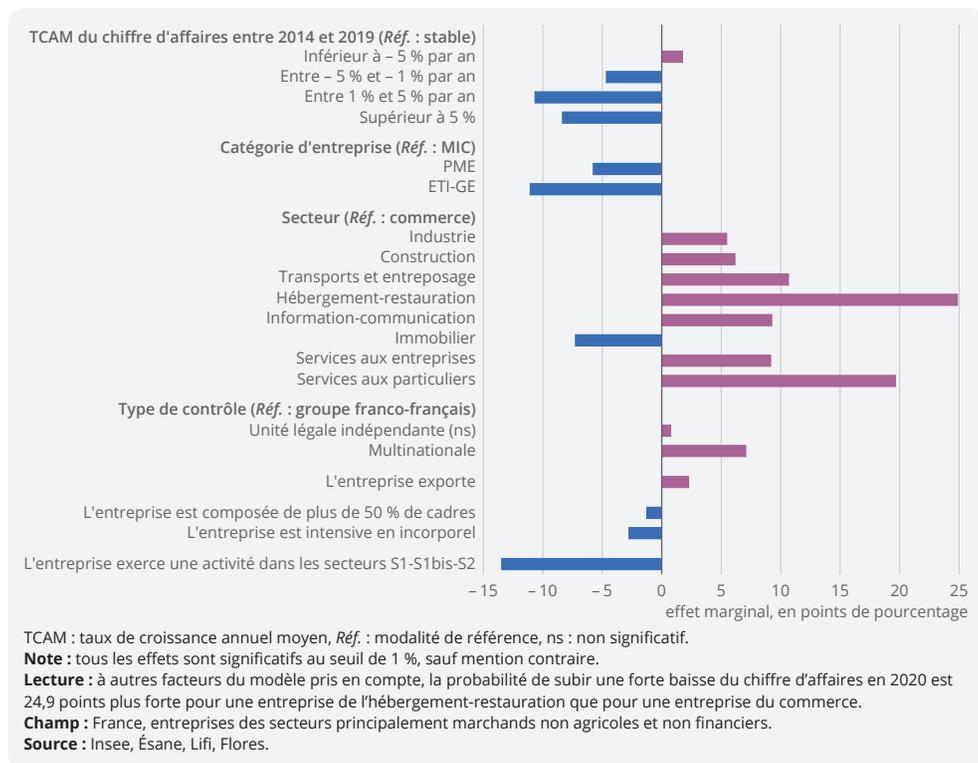
été particulièrement affectés par la crise sanitaire et les mesures de fermeture obligatoire. Ce sont les deux seuls secteurs où plus des trois quarts des entreprises enregistrent un recul de leur chiffre d'affaires. Dans l'hébergement-restauration, cette baisse est même supérieure à 12,3 % pour les trois quarts des MIC et PME ; elle est supérieure à 14,7 % pour les trois quarts des ETI et GE.

À secteur donné, les évolutions de chiffre d'affaires des ETI et GE sont moins dispersées que celles des MIC et PME, les baisses et les hausses étant moins extrêmes. La forte proportion de jeunes entreprises parmi les MIC et PME peut en partie expliquer la présence de taux de croissance très élevés, fréquents durant les premières années après leur création.

## À caractéristiques comparables, l'activité baisse le plus dans les entreprises de l'hébergement-restauration en 2020

Le secteur d'activité est le facteur qui influe le plus sur le risque pour une entreprise d'enregistrer une forte baisse d'activité (baisse de chiffre d'affaires supérieure ou égale à 10 %) en 2020 ► **méthodes**. Ainsi, à caractéristiques comparables, l'appartenance au secteur de l'hébergement-restauration augmente de 25 points de pourcentage le risque de subir une forte baisse d'activité en 2020 par rapport à une entreprise du commerce ► **figure 4**. La crise étant d'origine sanitaire et non d'origine économique, elle a principalement affecté les secteurs les plus en contact avec le public. Cependant, le fait pour une entreprise de relever des **secteurs S1-S1bis-S2**, donnant droit à des aides plus importantes (notamment en provenance des fonds de solidarité), réduit de plus de 13 points le risque d'enregistrer une forte baisse de son activité en 2020 par rapport aux entreprises des secteurs non éligibles aux aides. Il semblerait donc que ces aides ciblées aient pu permettre aux entreprises bénéficiaires de limiter le choc récessif sur leur niveau d'activité en 2020.

### ► 4. Effets marginaux des caractéristiques des entreprises sur leur probabilité de subir une forte baisse d'activité entre 2019 et 2020



## À caractéristiques comparables, le risque de forte perte d'activité en 2020 est moindre pour les ETI et GE que pour les microentreprises

La taille des entreprises a une influence sur le risque de perte d'activité. À caractéristiques comparables, être une ETI ou GE réduit de 11 points de pourcentage le risque de subir une forte perte d'activité par rapport à une microentreprise. En outre, la croissance de l'activité de l'entreprise sur la période avant la crise (2014–2019), qu'elle ait été modérée ou forte, contribue également à limiter le risque de perte d'activité en 2020.

Par ailleurs, le risque de perte d'activité s'accroît lorsque l'entreprise est exportatrice ou bien, toutes choses égales par ailleurs, si c'est une multinationale : l'exposition au marché international pourrait avoir accru leur vulnérabilité, augmentant leur dépendance vis-à-vis des mesures de restriction prises dans d'autres pays. À l'inverse, le risque de forte perte est réduit pour les entreprises intensives en actifs incorporels ou en travail qualifié<sup>5</sup> : la structure du capital et celle du travail, biaisées respectivement en faveur des actifs intangibles et des cadres très qualifiés, pourraient avoir favorisé l'adaptation aux nouvelles contraintes imposées par cette crise (travail en distanciel, développement des outils numériques rendant opérationnels le commerce et les services en ligne, etc.).

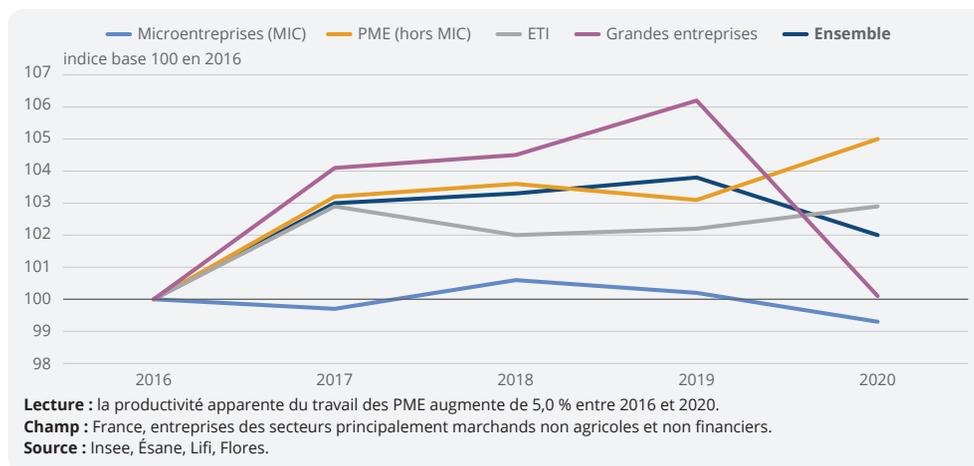
## Un recul massif de la valeur ajoutée en 2020, de même ampleur que celui du chiffre d'affaires

Entre 2019 et 2020, la valeur ajoutée agrégée (en volume) baisse fortement (– 9,7 %). Ce recul est légèrement plus marqué que celui du chiffre d'affaires (– 8,7 %). Comme pour l'évolution du chiffre d'affaires, les grandes entreprises subissent la plus forte baisse de valeur ajoutée entre 2019 et 2020 (– 13,6 %), le recul est moins prononcé pour les ETI et les PME (respectivement – 6,2 % et – 7,5 %), et la baisse des microentreprises est plus marquée que celle des PME (– 9,6 %). La part des entreprises enregistrant une valeur ajoutée négative augmente en 2020 (16 %, contre les 13 % en moyenne sur la période 2014–2019), mais il s'agit très majoritairement de microentreprises. Enfin, la valeur ajoutée baisse dans l'ensemble des secteurs d'activité en 2020.

## En 2020, les grandes entreprises effacent leurs gains de productivité accumulés depuis 2016

Sur la période 2016–2019<sup>6</sup>, soit avant la crise sanitaire, la **productivité apparente du travail** s'est accrue de 3,8 %, soit un gain moyen de productivité proche de 1,3 % par an ► **figure 5**. Les grandes

### ► 5. Évolution de la productivité apparente du travail des entreprises selon la catégorie d'entreprise



<sup>5</sup> Mesuré ici par une proportion majoritaire de cadres dans l'entreprise.

<sup>6</sup> La période d'analyse est ici plus courte, étant donné les ruptures méthodologiques ayant affecté la variable d'emploi salarié en ETP avant 2016 (à la suite notamment du passage des DADS aux DSN).

entreprises enregistrent les gains de productivité les plus marqués (+ 6,2 % entre 2016 et 2019), ces gains sont plus limités dans les ETI et les PME (respectivement + 2,2 % et + 3,1 %), voire quasi inexistants dans les microentreprises (+ 0,2 %).

Face à la crise sanitaire, les entreprises ont globalement réduit leurs effectifs salariés, mais souvent dans des proportions bien moindres que le recul de l'activité, notamment grâce au recours massif à l'activité partielle. Ce dispositif de soutien mis en place par le gouvernement à grande échelle vise à indemniser les entreprises pour réduire fortement leur charge de personnel, quand bien même leurs salariés étaient mis en chômage partiel. Ainsi, la baisse de l'emploi salarié en 2020 est relativement contenue en nombre de personnes (- 200 000 environ). En revanche, un grand nombre de salariés ayant bénéficié du chômage partiel en 2020, le volume horaire de travail a été fortement réduit durant les périodes de restrictions et la baisse de l'emploi salarié exprimée en **équivalent temps plein (ETP)** est beaucoup plus marquée<sup>7</sup> : près d'un million d'ETP en moins. En conséquence, le recul de la productivité agrégée en 2020 s'avère relativement limitée (- 1,8 %). La baisse de productivité la plus marquée en 2020 a été subie par les grandes entreprises (- 5,7 %), effaçant même ponctuellement leurs gains depuis 2016. À l'inverse, les ETI et les PME ont enregistré une hausse de la productivité en 2020, leur nombre d'ETP ayant davantage reculé que leur valeur ajoutée.

## Accroissement des écarts de productivité entre entreprises d'un même secteur en 2020

Au sein de chaque secteur, la dispersion des niveaux de productivité entre entreprises s'était légèrement accrue sur la période 2016-2019. Elle est en forte hausse en 2020, en particulier dans l'hébergement-restauration.

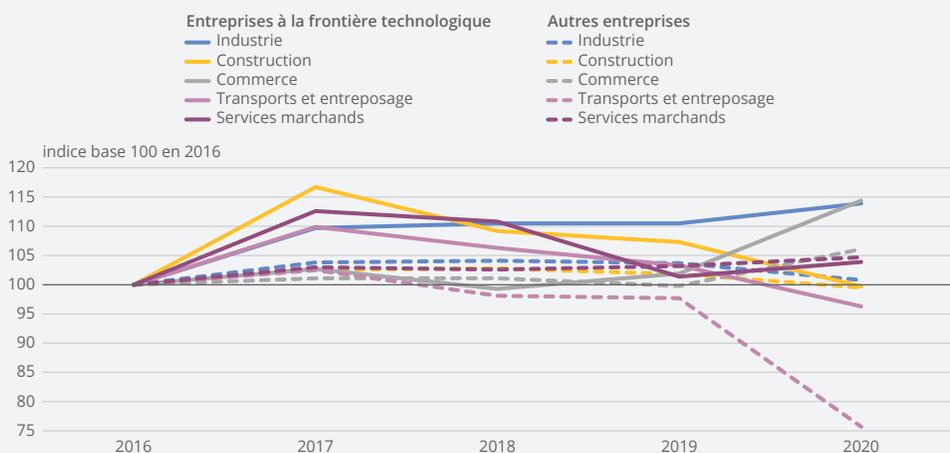
Cet accroissement des disparités pourrait traduire le fait que la crise sanitaire a induit des chocs d'activité et des ajustements de l'emploi très différents selon les entreprises d'un même secteur d'activité. D'une part, les restrictions ont pu être inégalement ressenties en raison de la nature de l'activité (par exemple entre la restauration traditionnelle et la restauration rapide à emporter) et d'autre part, les entreprises ont montré des capacités d'adaptation à la crise très diverses (en matière de recours au télétravail, de développement du *e-commerce*, du *click & collect*, etc.).

Sur la période avant la crise, dans chaque grand secteur, l'essentiel des gains de productivité est imputable aux entreprises dites « à la frontière technologique » (c'est-à-dire les 5 % des entreprises les plus productives au sein de leur secteur respectif), tandis que la productivité des autres entreprises du secteur stagne, voire recule. Ainsi dans l'industrie, les entreprises à la frontière enregistrent une forte croissance de leur productivité (+ 10,5 % entre 2016 et 2019), tandis que les autres entreprises de l'industrie enregistrent des gains beaucoup plus limités (+ 3,7 %) ► **figure 6**. Ceci tend à polariser le tissu productif, avec des entreprises déjà très productives qui continuent à accroître leur efficacité productive, quand le reste des entreprises n'améliorent que légèrement leur efficacité technologique et ne rattrapent pas les entreprises à la frontière. Des problèmes de diffusion du progrès technique [Andrews *et al.*, 2016] ou de mésentente des ressources [Cette *et al.*, 2017] sont régulièrement évoqués pour expliquer ces divergences de productivité entre entreprises.

En 2020, la productivité des entreprises « à la frontière technologique » augmente globalement dans chaque secteur, sauf dans la construction et les transports et entreposage. Quant aux entreprises qui ne sont pas à la frontière, leur productivité recule en 2020 dans chaque secteur, mis à part dans le commerce.

<sup>7</sup> La baisse de l'emploi en ETP mesurée dans Flores est nettement plus forte que celle mesurée en ETP dans les Comptes de la Nation 2021 publiés par l'Insee. Cela tient à des différences de critères pour calculer les ETP. Les Comptes de la Nation se fondent sur les contrats de travail, si bien qu'une personne en activité partielle en 2020 mais employée à temps plein sera comptabilisée comme un ETP. À l'inverse, Flores va considérer qu'une personne en activité partielle en 2020 ne compte pas pour un ETP.

## ► 6. Évolution de la productivité selon que l'entreprise est à la frontière technologique ou non, sur la période 2016-2020



**Note :** les entreprises à la frontière technologique sont les 5 % les plus productives de leur secteur.

**Lecture :** entre 2016 et 2020, les gains de productivité des entreprises à la frontière technologique dans l'industrie s'élèvent à 13,9 %, tandis que pour les autres entreprises industrielles, ils ne sont que de 0,8 %.

**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane, Lifi, Flores.

## Malgré les nombreuses mesures de soutien, l'excédent brut d'exploitation des entreprises recule davantage en 2020 que la valeur ajoutée

En 2020, l'**excédent brut d'exploitation (EBE)** de l'ensemble des entreprises a reculé beaucoup plus fortement que la valeur ajoutée<sup>8</sup> (- 19,7 % contre - 8,8 %) ► **figure 7**. D'un point de vue comptable, cela traduit le fait que les coûts de production (masse salariale brute, cotisations sociales et impôts sur la production) ne se sont ajustés que partiellement à la baisse de l'activité, et ce malgré les nombreuses mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics ► **encadré**. En effet, ces trois postes comptables ont moins baissé que la valeur ajoutée.

En 2020, la masse salariale brute recule de 3,9 %. L'indemnité au titre de l'activité partielle (AP) versée aux entreprises a contribué à réduire les frais de personnel. Quant aux cotisations sociales à la charge

## ► 7. Évolution de l'excédent brut d'exploitation (EBE) et de ses différentes composantes comptables entre 2019 et 2020

Catégorie d'entreprise	Valeur ajoutée	Masse salariale super-brute	Cotisations sociales	Subventions d'exploitation	Impôts sur la production	Excédent brut d'exploitation	en %
Microentreprises (MIC)	- 11,8	- 5,8	- 10,2	561,0	- 5,2	- 11,7	
PME (hors MIC)	- 6,3	- 4,0	- 7,3	53,9	- 1,7	- 10,2	
ETI	- 6,9	- 4,3	- 5,2	21,9	- 4,2	- 13,8	
Grandes entreprises	- 10,7	- 2,7	- 3,4	10,5	- 4,0	- 29,2	
<b>Ensemble</b>	<b>- 8,8</b>	<b>- 3,9</b>	<b>- 5,5</b>	<b>48,7</b>	<b>- 3,8</b>	<b>- 19,7</b>	

**Lecture :** les subventions augmentent de 561,0 % entre 2019 et 2020 dans les microentreprises.

**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane, Lifi, Flores.

<sup>8</sup> Les messages délivrés ici sont qualitativement les mêmes que ceux issus de la comptabilité nationale, mais l'ampleur des évolutions peut s'en écarter du fait de différences de champ, de concepts et de méthodes (la comptabilité nationale procède à des ajustements sur la base d'une confrontation de sources, qui ne peut être effectuée ici du fait de l'objectif de désagrégation des résultats par catégories et secteurs d'entreprises). L'écart le plus important porte sur l'EBE, dont la baisse est moins importante selon la comptabilité nationale.

### ► Encadré – Les principales mesures de soutien aux entreprises en 2020

- L'État et les régions ont mis en place un **fonds de solidarité (FS)** pour aider les entreprises les plus touchées par la crise (secteur S1 et S1bis). Il permet de compenser les pertes de chiffre d'affaires à hauteur de 10 000 euros.
- Pour faire face au choc économique lié à la crise sanitaire, les pouvoirs publics ont mis en œuvre un dispositif exceptionnel de garanties, le **prêt garanti par l'État (PGE)**, permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros, ouvert à tous. Le montant du prêt peut atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires 2019 ou 2 années de masse salariale pour les entreprises innovantes ou créées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Aucun remboursement n'est exigé la 1<sup>re</sup> année. Le chef d'entreprise prendra la décision 2 à 4 mois avant la date anniversaire du PGE de rembourser immédiatement son prêt, de l'amortir sur 1 à 5 ans supplémentaires (4 ans maximum en cas de décalage d'un an supplémentaire de l'amortissement du capital), ou de mixer les deux.
- L'**activité partielle (AP)** est une aide qui permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés.
- Les **délais de paiement d'échéances fiscales ou sociales** permettent aux entreprises d'étaler, sur une durée pouvant atteindre 3 ans, le paiement de leurs impôts dus jusqu'au 31 décembre 2020.
- D'autres **mesures de soutien** ont été mises en place comme la remise d'impôts directs, l'aide au paiement des loyers, la prise en charge des coûts fixes des entreprises, le rééchelonnement des crédits bancaires, le plan de soutien aux entreprises exportatrices.

de l'employeur, elles reculent davantage que la masse salariale (- 5,5 %), notamment en lien avec les mesures de report ou d'exonération des charges sociales. Les impôts sur la production (**cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)**, taxe foncière, **contribution économique territoriale (CET)**, etc.) se sont ajustés à la baisse mais moins que l'activité (- 3,8 % contre - 8,8 %). Enfin, les subventions d'exploitation ont fortement augmenté en 2020 (+ 48,7 %), essentiellement sous l'effet de la comptabilisation de la mesure de soutien dite du fonds de solidarité (FS).

L'EBE diminue pour l'ensemble des catégories d'entreprises, mais le recul est d'ampleur inégale et parfois nettement supérieur à la baisse de la valeur ajoutée ; ainsi, l'EBE des grandes entreprises s'effondre (- 29,2 %), un recul nettement plus marqué que celui de leur valeur ajoutée (- 10,7 %). Ce phénomène pourrait notamment s'expliquer par des coûts fixes plus importants, une moindre capacité d'ajustement des quantités de facteur de production et une moindre éligibilité à certaines mesures de soutien (fonds de solidarité, reports de charges sociales ou fiscales, etc.). *A contrario*, le recul de l'EBE des microentreprises est certes marqué (- 11,7 %) mais identique à celui de leur valeur ajoutée (- 11,8 %), ce qui signifie que les coûts d'exploitation se sont ajustés à la baisse de l'activité ou bien qu'elles ont obtenu des subventions d'exploitation. Les microentreprises ont davantage bénéficié de certaines mesures comme le fonds de solidarité (les subventions d'exploitation explosent : + 561,0 %) ou des reports/exonérations de charges sociales et fiscales.

### Le taux de marge baisse d'autant plus en 2020 que l'entreprise est grande

Rapportant l'EBE à la valeur ajoutée, le **taux de marge** mesure la part de la richesse générée par les entreprises qui rémunère les détenteurs du capital. Il recule de 2,6 points en 2020 ► **figure 8**. Cette baisse intervient après une période de progression quasi continue depuis 2015, notamment sous l'effet d'une augmentation du coût réel du travail entre 2014 et 2019 moins rapide que celle de la productivité (+ 2,8 % contre + 3,7 %). Les mesures fiscalosociales de baisse du coût du travail comme le **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** ou l'allègement de certaines cotisations sociales ont pu y contribuer.

La baisse du taux de marge en 2020 est d'autant plus forte que les entreprises sont de grande taille. Le recul atteint 5,2 points pour les grandes entreprises, contre 1,0 point pour les PME. D'une part, la combinaison d'une forte baisse de productivité et d'une hausse du coût réel du travail a pesé sur le taux de marge des grandes entreprises. D'autre part, le poids des impôts sur la production dans la valeur ajoutée est resté en hausse et a ainsi contribué au recul du taux de marge pour ces entreprises.

## ► 8. Variation annuelle du taux de marge selon la catégorie d'entreprise



**Lecture :** le taux de marge des grandes entreprises (GE) diminue de 5,2 points de pourcentage entre 2019 et 2020.

**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

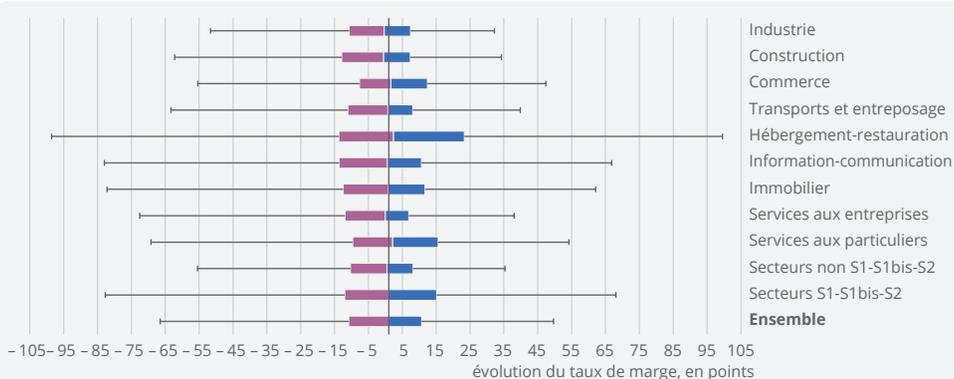
**Source :** Insee, Ésane, Lifi, Flores.

La forte baisse du taux de marge des grandes entreprises doit cependant être mise en regard des hausses successives entre 2014 et 2019. À l'inverse, le taux de marge des microentreprises s'est accru en 2020, notamment sous l'effet du fonds de solidarité (le poids des impôts nets des subventions d'exploitation recule fortement en 2020 : - 5,5 points). La situation est plus dégradée pour les ETI, dont le taux de marge se dégrade en 2020 après avoir déjà reculé entre 2015 et 2019.

## Au sein de chaque secteur, le taux de marge de plus de la moitié des entreprises recule en 2020

En 2020, la proportion d'entreprises enregistrant une baisse de leur taux de marge s'accroît : la moitié des entreprises sont concernées, que ce soit au sein des MIC et PME ou des ETI et GE. Pour un quart des MIC et PME, la baisse est même très forte, supérieure à 10 points ► [figure 9](#).

## ► 9. Distribution de l'évolution du taux de marge des MIC et PME entre 2019 et 2020



**Note :** les extrémités des barres désignent à gauche le P5 et à droite le P95, soit respectivement le 5<sup>e</sup> percentile et le 95<sup>e</sup> percentile, en deçà duquel (respectivement au-delà duquel) se situent 5 % des entreprises par rapport au niveau de la variable correspondante. L'extrémité gauche de la boîte à moustache en violet désigne le P25 (respectivement l'extrémité droite en bleu désigne le P75), soit le 1<sup>er</sup> quartile (respectivement le 3<sup>e</sup> quartile), en deçà duquel (respectivement au-delà duquel) se situent 25 % des entreprises par rapport au niveau de la variable correspondante.

**Lecture :** dans l'industrie, le taux de marge baisse d'au moins 11,9 % entre 2019 et 2020 pour un quart des microentreprises (MIC) ou PME.

**Champ :** France, MIC et PME des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

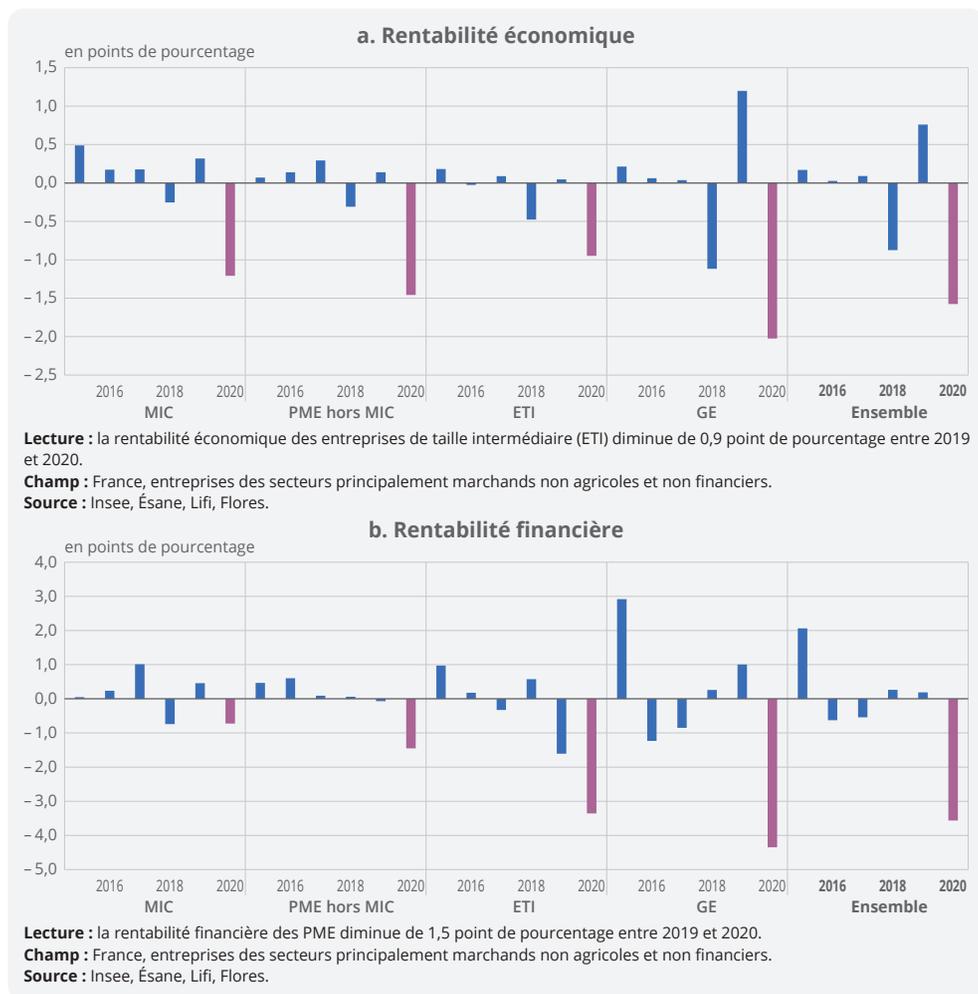
**Source :** Insee, Ésane, Lifi, Flores.

Néanmoins, dans plusieurs secteurs, la dégradation des marges des entreprises apparaît moins prononcée que celle de leur activité. En particulier, dans les secteurs les plus affectés par la crise sanitaire (hébergement-restauration, services aux particuliers) où près des trois quarts des MIC et PME subissent une forte perte d'activité (baisse supérieure à 5 points), la moitié des MIC-PME enregistrent néanmoins une hausse de leur taux de marge de plus de 1 point. Les mesures de soutien ont ainsi permis de limiter la détérioration des marges d'exploitation des entreprises, voire les ont accrues. Pour autant, elles n'ont pas pu éviter pour certaines entreprises une baisse très significative du taux de marge, correspondant à des pertes importantes.

## Baisse de la rentabilité des entreprises en 2020

La **rentabilité économique**, indicateur mesurant la capacité du capital physique à générer un revenu d'exploitation pour l'entreprise, a baissé de 1,6 point en 2020, après être restée relativement stable depuis 2014 ► **figure 10**. La baisse concerne toutes les catégories d'entreprises. La **rentabilité financière** a également reculé en 2020 (- 3,6 points), de façon plus marquée que la rentabilité économique.

### ► 10. Variation annuelle de la rentabilité selon la catégorie d'entreprise

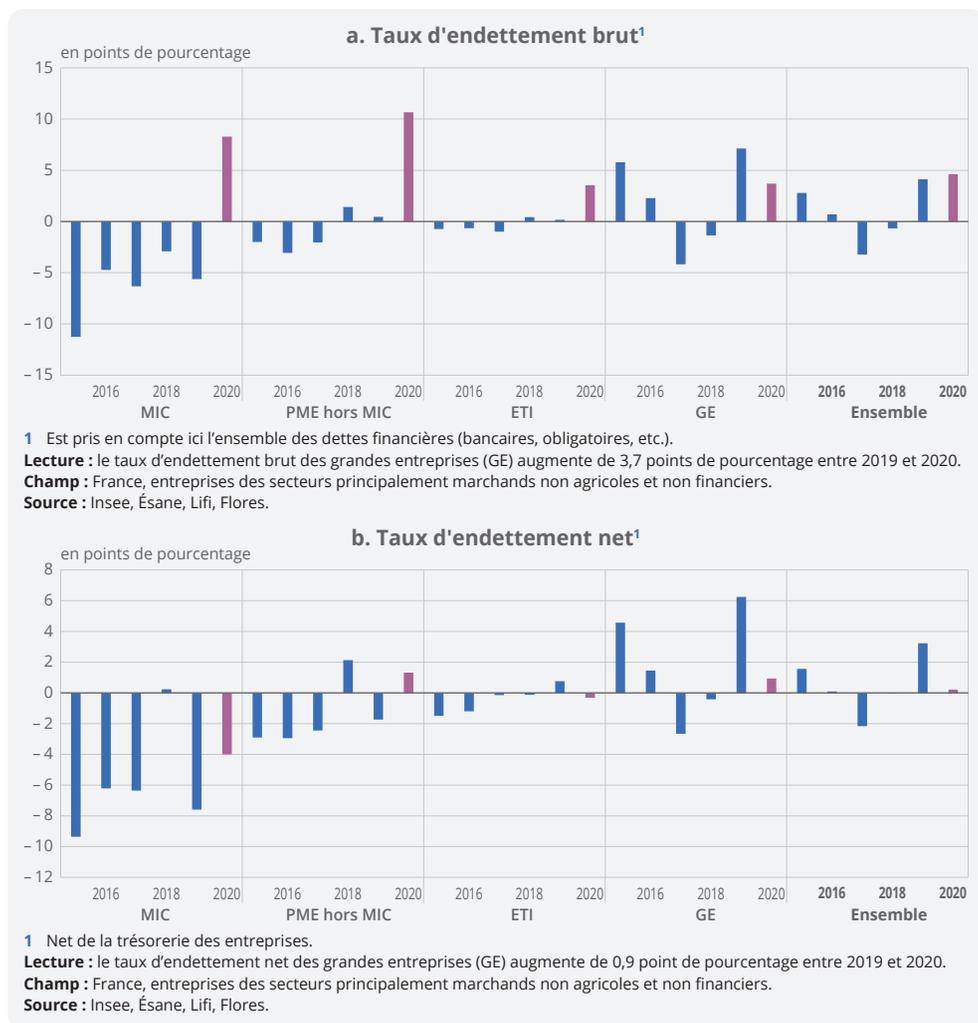


L'effet de levier financier a pu jouer négativement en 2020 dans les ETI-GE, ce qui a induit une baisse de la rentabilité financière plus prononcée que celle de la rentabilité économique, notamment. D'ailleurs, à l'instar de ce qui a été observé pour l'évolution du taux de marge, le recul de la rentabilité financière en 2020 est d'autant plus marqué que les entreprises sont grandes.

## Forte hausse du taux d'endettement brut en 2020 mais quasi-stabilité du taux d'endettement net de la trésorerie

Face à la crise sanitaire, les entreprises ont augmenté leur endettement financier (bancaire et obligataire), en ayant notamment recours aux prêts garantis par l'État (PGE). Leur **taux d'endettement brut** s'est ainsi accru de 4,6 points entre 2019 et 2020 ► **figure 11**. Cette hausse de l'endettement est particulièrement prononcée dans les microentreprises et les PME (respectivement + 8,3 points et + 10,7 points), l'encours de dettes financières progressant plus vite que les capitaux propres. Dans ces deux catégories d'entreprises, la hausse du taux d'endettement en 2020 survient après une période de désendettement quasi continue depuis 2014 : ces entreprises ont ainsi globalement

### ► 11. Variation annuelle du taux d'endettement financier des entreprises

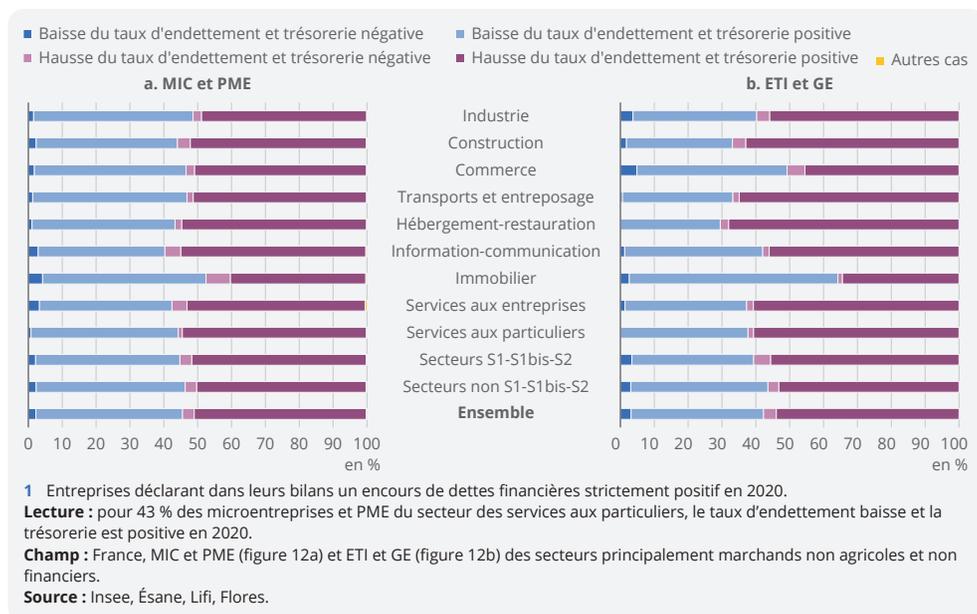


abordé la crise avec une structure financière assainie [Morenillas, Sklénard, 2020]. La situation est un peu différente pour les GE, dont le taux d'endettement a fortement augmenté en 2019.

Néanmoins, la hausse globale du taux d'endettement brut en 2020 est concomitante d'une augmentation très nette de la **trésorerie** brute [Bureau *et al.*, 2022b]. Aussi, le taux d'endettement net de la trésorerie est quasi stable en 2020 et recule même dans les microentreprises (- 4,0 points). Dans l'hébergement-restauration, la hausse du taux d'endettement brut est la plus forte en 2020 (+ 22 points) et celle du taux d'endettement net demeure marquée (+ 13 points).

Une majorité des entreprises ont accru leur taux d'endettement financier brut entre 2019 et 2020 : 54 % des MIC et PME et 58 % des ETI et GE ► **figure 12**. Pour une petite minorité des entreprises (3 % des MIC et PME et 4 % des ETI et GE), cet endettement financier se combine avec une trésorerie nette négative : ces entreprises se trouvent alors dans une situation de grande vulnérabilité financière à la fin de l'année 2020 [Bureau *et al.*, 2021]. La proportion de MIC et PME dont le taux d'endettement augmente en 2020 ne varie pas sensiblement au sein des différents secteurs d'activité. La situation est plus contrastée dans les ETI et GE : la proportion d'entreprises enregistrant une hausse de leur taux d'endettement est particulièrement forte dans l'hébergement-restauration (70 %), dans les transports et dans la construction (67 %).

## ► 12. Répartition des entreprises<sup>1</sup> au sein de chaque secteur selon l'évolution de leur taux d'endettement brut et le signe de leur trésorerie nette en 2020

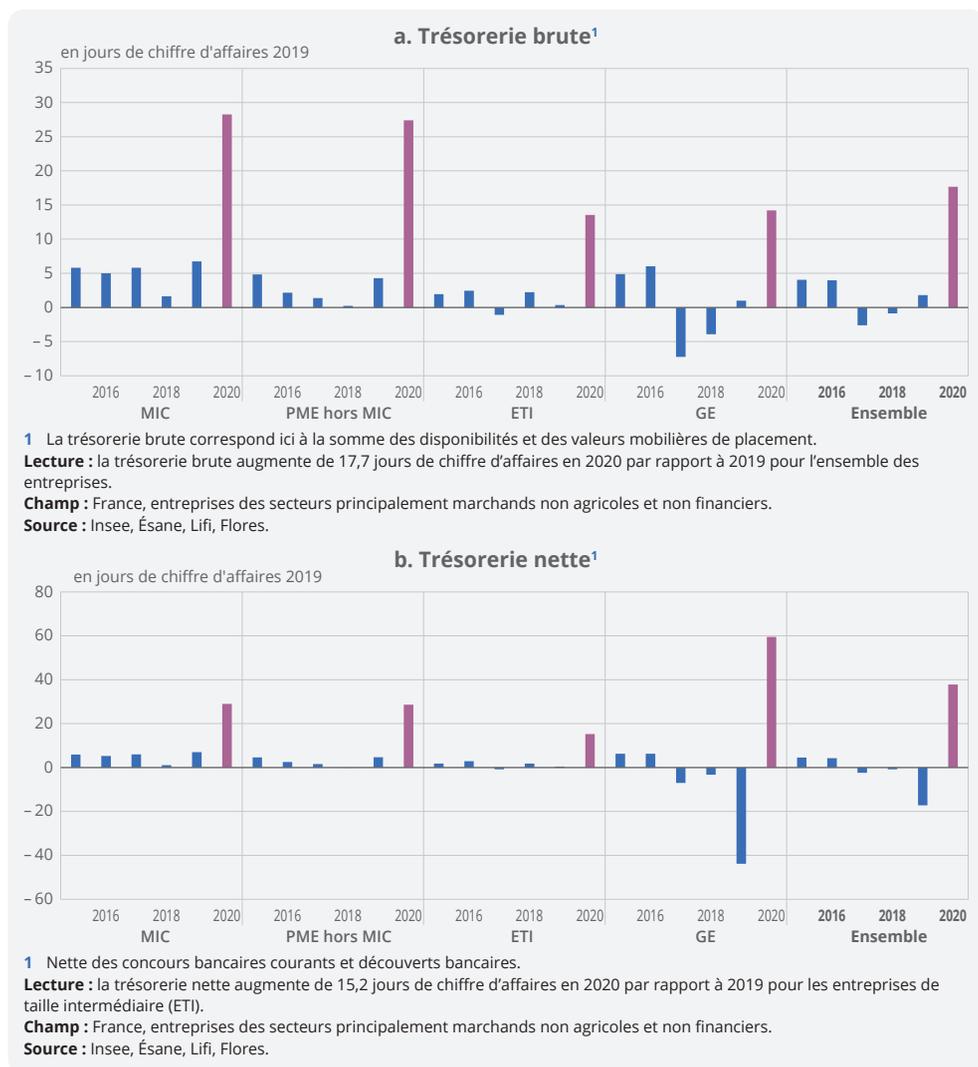


## Une hausse massive de la trésorerie nette dans toutes les catégories d'entreprises en 2020

En 2020, les entreprises ont fortement accru leur trésorerie brute (c'est-à-dire l'ensemble de leurs liquidités disponibles, incluant d'éventuels concours bancaires courants comme des lignes de crédit de trésorerie à très court terme) : + 17,7 jours de chiffre d'affaires (CA)<sup>9</sup> ► **figure 13**. Ce surcroît de liquidité concerne toutes les catégories d'entreprises, et il est d'autant plus élevé que les entreprises sont de petite taille : + 28,3 jours de CA dans les microentreprises, contre + 14,2 jours de CA dans les

<sup>9</sup> Le chiffre d'affaires retenu pour calculer la variation de trésorerie entre 2019 et 2020 est celui correspondant à l'année 2019, afin d'éviter d'amplifier artificiellement la hausse de trésorerie en 2020 par la baisse du chiffre d'affaires entre 2019 et 2020.

### ► 13. Évolution de la trésorerie selon la catégorie d'entreprise



grandes entreprises. L'accroissement de la trésorerie nette, c'est-à-dire des liquidités immédiatement disponibles, une fois exclus les éventuels concours bancaires courants<sup>10</sup>, est encore plus prononcé : + 37,8 jours de CA en 2020. Cette hausse de la trésorerie nette est observée dans l'ensemble des catégories d'entreprises, et tout particulièrement dans les grandes entreprises (+ 59,5 jours de CA). Pour ces dernières, la forte hausse intervient après une nette baisse en 2019, alors que dans les autres catégories d'entreprises, la trésorerie s'améliorait déjà chaque année entre 2014 et 2019.

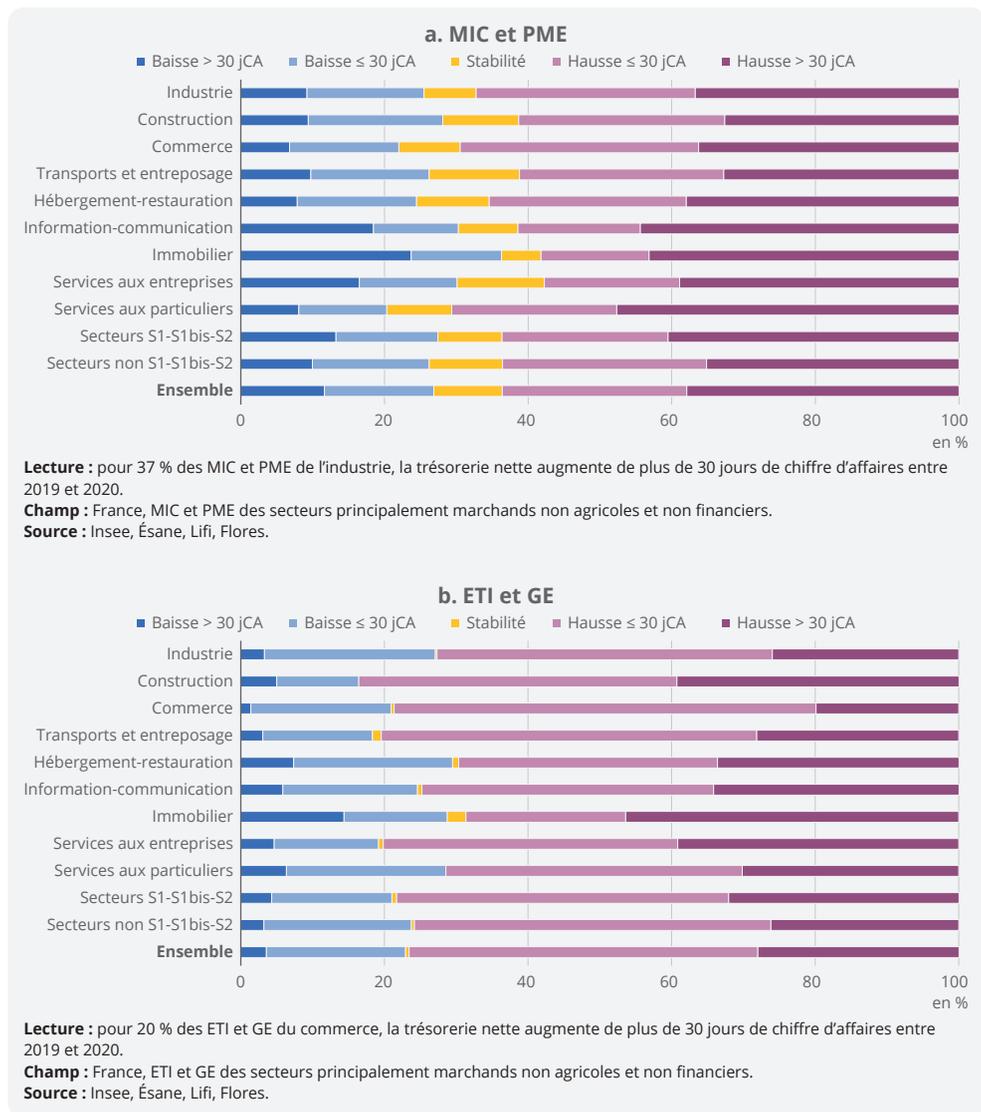
### En 2020, près de 40 % des MIC et PME ont fortement accru leur trésorerie nette

Plus des deux tiers des entreprises ont enregistré une hausse de leur trésorerie nette en 2020

► **figure 14.** Cette proportion varie selon les secteurs d'activité. Toutefois, que ce soit parmi les MIC

<sup>10</sup> Ces derniers ne sont en effet pas des liquidités appartenant aux entreprises mais devant être remboursées aux banques moyennant le paiement d'intérêts, d'agios, etc.

## ► 14. Répartition des entreprises selon l'évolution de leur trésorerie nette entre 2019 et 2020



et PME d'une part, ou parmi les ETI et GE d'autre part, les disparités de niveau de trésorerie entre les entreprises d'un même secteur d'activité restent fortes, quand bien même les mesures de soutien ont contribué à atténuer les chocs de trésorerie induits par les chocs d'activité [Bureau *et al.*, 2022b]. Dans l'hébergement-restauration ou les services aux particuliers, secteurs parmi les plus exposés durant la crise sanitaire, respectivement 38 % et 48 % des MIC et PME ont vu leur trésorerie augmenter de plus de 30 jours de chiffre d'affaires, tandis que pour 10 % elle est restée stable. Ces deux secteurs sont, avec le commerce, ceux ayant la plus faible proportion d'entreprises ayant connu une baisse de la même ampleur. Parmi les ETI et GE, 77 % ont accru leur trésorerie, notamment dans le secteur de la construction (83 %), les transports et entreposage et les services aux entreprises (80 %). Le commerce est le secteur où la part d'ETI et GE connaissant une baisse supérieure à 30 jours de chiffre d'affaires est la plus faible.

## L'accroissement de l'endettement financier, principal facteur de hausse de la trésorerie nette en 2020

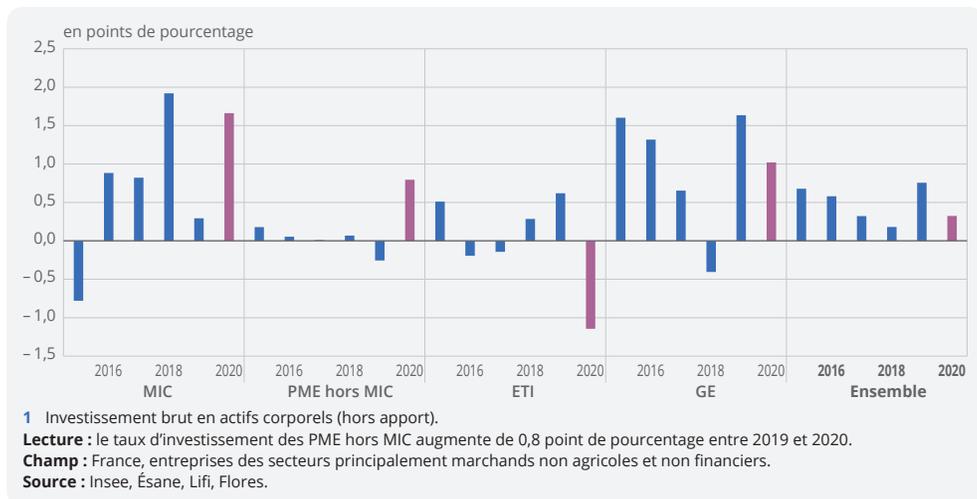
La forte hausse de trésorerie nette observée en 2020 [Épaulard *et al.*, 2021] résulte d'une série de facteurs<sup>11</sup> qui ont joué positivement sur la trésorerie des entreprises. Tout d'abord, une forte hausse de l'endettement financier, avec notamment le recours massif aux prêts garantis par l'État (PGE) qui bénéficient particulièrement aux grandes entreprises (+ 69,3 jours de CA) ; ensuite, l'accroissement des capitaux propres, en particulier pour les grandes entreprises (+ 31,3 jours de CA), ces dernières ayant pu notamment recourir à des émissions d'actions sur les marchés financiers pour accroître leur capital social ou encore augmenter leurs réserves<sup>12</sup> ; enfin, l'accroissement des autres ressources propres des entreprises (augmentation des provisions).

Ces facteurs positifs ont pu plus que contrebalancer des facteurs négatifs : flux de liquidités sortants pour des dépenses d'investissement non financier ou financier ; baisse du **résultat net comptable** des entreprises (mais cette baisse apparaît particulièrement limitée pour les microentreprises, probablement sous l'effet des mesures de soutien ayant contribué à soutenir leur EBE). Une fois pris en compte l'ensemble de ces facteurs, la hausse de la trésorerie nette en 2020 provient essentiellement d'un accroissement du fonds de roulement des entreprises. Toutefois, la hausse de la trésorerie nette des microentreprises est également imputable à une réduction du besoin en fonds de roulement : en effet, cette catégorie d'entreprise a particulièrement bénéficié de reports de cotisations sociales et d'impôts, ce qui sur le plan comptable accroît mécaniquement leurs dettes fiscales et sociales (hausse des dettes non financières de 20,6 jours de CA).

## Le taux d'investissement résiste à la crise dans toutes les catégories d'entreprises, sauf dans les ETI

L'investissement des entreprises en actifs corporels a globalement reculé en 2020, mais de façon moins prononcée que la valeur ajoutée, de sorte que le **taux d'investissement** a résisté (+ 0,3 point) ► **figure 15**. Le taux d'investissement augmente même nettement dans les MIC (+ 1,7 point), les GE (+ 1,0 point) et les PME (+ 0,8 point). Il ne recule que dans les ETI (- 1,1 point). Ainsi, la crise sanitaire n'a pas arrêté les projets d'investissement des entreprises, la relative bonne santé financière des entreprises avant la crise ainsi que les nouveaux besoins induits par la crise sanitaire (numérisation,

### ► 15. Variation annuelle de l'investissement<sup>1</sup> selon la catégorie d'entreprise



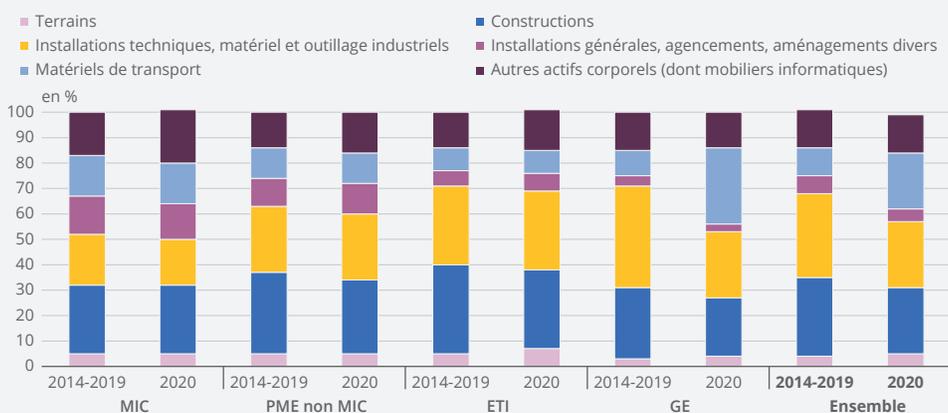
<sup>11</sup> Approche dite du « bilan fonctionnel ».

<sup>12</sup> L'attribution de certaines mesures de soutien aux entreprises en 2020 était conditionnée au non-versement de dividendes en 2020, d'où l'accroissement de la part des bénéfices 2019 non distribués en 2020.

équipement en protections sanitaires, etc.) ont pu contribuer à soutenir l'investissement, malgré la chute historique de l'activité.

La structure de l'investissement en 2020 n'est pas fondamentalement différente de celle mesurée sur la période 2014-2019, mis à part pour deux types d'actifs. D'une part, les « autres actifs corporels » pèsent davantage dans l'investissement des MIC et PME en 2020, alors que leur poids est stable dans les ETI-GE ► **figure 16**. Ce type d'actifs recouvre les achats en équipements informatiques, ce qui pourrait traduire une accélération du processus de numérisation des PME dès 2020, pour s'adapter aux nouvelles contraintes imposées par la pandémie. D'autre part, le poste « Matériels de transport » a un poids en 2020 comparable à celui observé dans le passé, sauf dans les grandes entreprises où il est trois fois plus élevé en 2020, et ce au détriment des achats d'équipements industriels. Cela tient d'une part, à la forte augmentation de l'investissement de certaines GE dans ce poste, et d'autre part, pour la plupart des GE, à la stabilité des investissements dans ce poste en 2020 par rapport à 2019, alors que leur niveau global d'investissement diminue.

### ► 16. Structure de l'investissement<sup>1</sup> par type d'actif selon la catégorie d'entreprise



**1** Investissement brut en actifs corporels (hors apport).

**Lecture :** le poids de l'actif matériels de transport dans l'investissement total de l'ensemble des entreprises est de 11 % sur la période 2014-2019, puis de 22 % en 2020.

**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane, Lifi, Flores.

### Le taux d'investissement baisse fortement en 2020 pour 44 % des ETI-GE de l'immobilier

En 2020, en dépit de la crise sanitaire, le taux d'investissement de 29 % des MIC et PME et 33 % des ETI et GE augmente d'au moins 1 point. Cette proportion est la plus forte dans le secteur de l'hébergement-restauration : 35 % des MIC et PME et 58 % des ETI et GE. À l'inverse, le taux d'investissement baisse dans 62 % des ETI et GE du secteur de l'immobilier : 44 % ont subi une forte baisse (supérieure à 10 %) et 18 % une baisse plus modérée (entre 1 et 10 %). Dans l'industrie, le taux d'investissement diminue pour 46 % des ETI et GE en 2020. ●

#### Auteurs :

Louis Le Clainche (Insee)

Gabriel Sklénard (Insee)

## ► Méthodes - Quelles caractéristiques des entreprises expliquent la forte baisse de leur chiffre d'affaires entre 2019 et 2020 ?

Au-delà de la description statistique de l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises selon leur catégorie d'entreprise ou leur secteur d'activité, un modèle du type *logit* (régression logistique) [Afsa, 2016] permet de quantifier l'influence respective de différentes caractéristiques des entreprises (notamment leur secteur ou leur taille) sur leur probabilité de subir une forte baisse d'activité en 2020 (définie ici par un recul du chiffre d'affaires de plus de 10 % entre 2019 et 2020).

Soit  $\pi_i$  la probabilité pour l'entreprise  $i$  de subir une forte baisse de son chiffre d'affaires en 2020 (variable binaire),  $X_i$  le vecteur des caractéristiques pouvant influencer sur cette probabilité et  $\beta$  le vecteur des paramètres à estimer, le modèle peut s'écrire comme suit :

$$\log\left(\frac{\pi_i}{1-\pi_i}\right) = X_i\beta + \varepsilon_i$$

L'estimation de ce modèle sur la base des entreprises présentes dans le panel entre 2014 et 2020 permet de calculer l'effet marginal de chaque caractéristique présente dans le modèle. Celui-ci correspond à l'évolution (en points de pourcentage) du risque de subir une forte perte d'activité lorsque cette caractéristique est vérifiée, par rapport à une modalité de référence fixée. L'estimation du modèle est effectuée sur les données du panel cylindré (soit au total sur 796 200 entreprises présentes sur toute la période du panel). En effet, le calcul du taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires sur la période 2014-2019 n'est possible que pour les entreprises présentes chaque année sur cette période. Les résultats de ces effets marginaux sont présentés en ► [figure 4](#).

## ► Sources et champ

Cette vue d'ensemble repose sur les données É sane du millésime 2020 et, pour les évolutions sur la période 2014-2020, sur les données d'un panel d'entreprises construit à partir de diverses sources statistiques :

- É sane ;
- Lifi : Liaisons financières. Ce fichier recense l'ensemble des liens de détention entre sociétés implantées en France ;
- Flores : Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié. Il constitue une mise en forme de la « Base tous salariés » permettant des analyses territoriales fines de l'emploi au niveau « établissement ». Ces données d'emploi ne sont disponibles qu'à compter de 2016.
- Données douanières annuelles.

L'entreprise considérée ici est très proche du concept défini par la Loi de modernisation de l'économie de 2008 : chaque entreprise correspond soit à une unité légale indépendante (société n'appartenant pas à un groupe), soit à un groupe de sociétés. L'existence d'éventuelles divisions opérationnelles distinctes au sein des groupes n'est pas prise en compte, contrairement à ce qui est fait dans le reste de l'ouvrage ([profilage](#) des grandes unités dans É sane), et aucune neutralisation des flux intra-groupe n'est effectuée pour les variables comptables non additives<sup>1</sup> (chiffre d'affaires, trésorerie, dettes financières, etc.).

En outre, le panel couvre un champ d'entreprises limité aux unités pour lesquelles les données comptables sont renseignées, fiables et cohérentes dans le temps, condition *sine qua non* pour effectuer des analyses fines sur des données individuelles. Ainsi, ne figurent pas dans le panel :

- les unités légales relevant de la catégorie juridique « entreprise individuelle (EI) » ;
- les unités légales indépendantes non assujetties à l'impôt sur les sociétés (IS) ;
- les microgroupes (groupes de sociétés classés dans la catégorie « microentreprises ») ;
- les entreprises relevant des secteurs d'activité suivants : activités agricoles, activités financières/d'assurance et activités principalement non marchandes (santé, éducation, action sociale, associations, etc.).

Sont ainsi exclues un grand nombre de petites unités, dont la plupart ont toutefois un faible poids économique. Pour l'année 2020, le panel couvre ainsi seulement 34,5 % des unités légales recensées dans É sane, mais *in fine* 82 % de la valeur ajoutée et 86 % de l'emploi salarié mesurés dans É sane 2020, ce qui lui confère une bonne représentativité macroéconomique. De plus, la structure sectorielle du panel est proche de celle observée dans É sane 2020. Enfin, les évolutions des grands agrégats économiques calculées à partir du panel sont proches de celles mesurées en chaînant les fichiers d'É sane de différents millésimes.

<sup>1</sup> Nous faisons l'hypothèse ici que les effets de consolidation ne jouent qu'au deuxième ordre, dès lors que nous mesurons ces variables en évolution sur une courte durée (le taux de consolidation est assez stable à court terme). C'est pour cette raison que nous n'analyserons pas ici en niveau ces variables non additives ni les indicateurs les faisant intervenir. Seules les évolutions seront donc analysées dans cette vue d'ensemble.

## ► Définitions

Le **profilage** d'un groupe de sociétés consiste à identifier in son sein des entreprises au sens défini par la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 : ensemble d'unités légales organisées en vue d'une production de biens et de services et jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de leurs ressources courantes.

La **productivité apparente du travail** ne tient compte que du seul facteur travail comme ressource mise en œuvre. Le terme « apparente » rappelle que la productivité dépend de l'ensemble des facteurs de production et de la façon dont ils sont combinés.

La productivité apparente du travail est usuellement mesurée en rapportant la richesse créée au facteur travail :

- la richesse créée est mesurée par la valeur ajoutée (évaluée en volume, déflatée à l'aide des indices de prix de la valeur ajoutée au niveau A88 de la NAF rév. 2) ;
- seul le volume de travail mis en œuvre dans le processus de production est pris en compte et il peut être quantifié de plusieurs manières :
  - si le volume de travail est mesuré par le nombre d'heures travaillées, on parle de « productivité horaire apparente du travail » ;
  - si le volume de travail est mesuré par le nombre de personnes en emploi (personnes physiques), on parle de « productivité par tête ».

Tous les secteurs ont été impactés par les confinements successifs en 2020-2021. De mars à juillet 2020, le fonds de solidarité a bénéficié aux entreprises de tous les secteurs ayant accusé une baisse d'au moins 50 % de leur chiffre d'affaires, sous un certain nombre de conditions, notamment en matière d'effectifs. À partir de septembre, le gouvernement a décidé de concentrer cette aide sur les secteurs les plus touchés par la crise en les répartissant en trois catégories ou « **secteurs S1-S1bis-S2** », selon le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 :

- les entreprises du **secteur 1 (S1)** correspondent aux secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel qui ont été affectés par les conséquences économiques et financières de l'épidémie de Covid-19, en raison notamment de la dépendance de leur activité à l'accueil du public ;
- les entreprises du **secteur 1 bis (S1bis)** correspondent aux secteurs dont l'activité dépend directement, en amont ou en aval, de celles du secteur 1 et qui ont subi une très forte baisse de leur chiffre d'affaires ;
- quant aux entreprises des **secteurs 2 (S2)**, il s'agit des entreprises n'appartenant pas aux secteurs S1 et S1bis, impliquant l'accueil du public et dont l'activité a été interrompue du fait de l'épidémie de Covid-19, à l'exclusion des fermetures volontaires. S'y retrouve un grand nombre d'entreprises ayant, un moment, été qualifiées de « commerces non essentiels ».

Le **taux d'endettement** financier correspond à un ratio financier donnant le poids de l'endettement financier par rapport à ses capitaux propres. Il mesure dans quelle proportion l'entreprise est dépendante de ses créanciers et indique son niveau de solvabilité.

Selon une convention internationale fixée par l'OCDE, on qualifie de secteurs des **technologies de l'information et de la communication (TIC)** les secteurs suivants :

- secteurs producteurs de TIC (fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique, de TV, radios, téléphones, etc.) ;
- secteurs distributeurs de TIC (commerce de gros de matériel informatique, etc.) ;
- secteurs des services de TIC (télécommunications, services informatiques, services audiovisuels, etc.).

Par complémentarité, on peut parler de secteurs « non-TIC » pour toutes les autres activités.

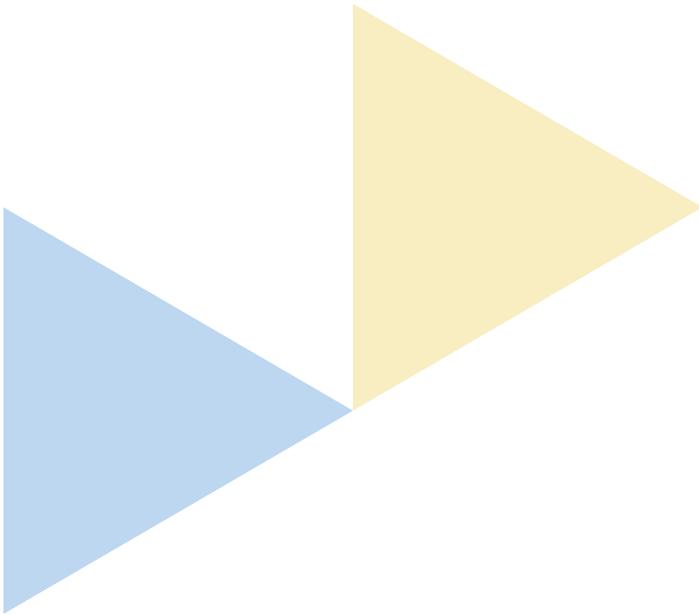
La **trésorerie** désigne l'ensemble des sommes d'argent mobilisables à court terme, appelées aussi « disponibilités » : avoirs détenus en banque (compte créditeur chez l'établissement bancaire), sommes présentes en caisses et valeurs mobilières de placement (VMP). Il est d'usage de calculer la trésorerie nette des dettes financières à court terme (découverts bancaires et comptes courants d'associés). La trésorerie nette correspond également à la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement de l'entreprise.

**Activités tertiaires, catégories d'entreprises, chiffre d'affaires (CA), commerce, construction, contribution économique territoriale (CET), cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), effet de levier financier, entreprise, entreprise de taille intermédiaire (ETI), entreprise individuelle, équivalent temps plein (ETP), excédent brut d'exploitation (EBE), firme multinationale (FMN), grande entreprise (GE), groupe, industrie, investissements corporels bruts hors apports, médiane, microentreprise (MIC), petite et moyenne entreprise (PME), rentabilité économique, rentabilité financière, résultat net comptable, secteurs marchands non agricoles et non financiers, services marchands, taux de marge, taux d'investissement, transports et entreposage, unité légale, unité légale indépendante, valeur ajoutée (VA) : voir *Glossaire*.**

### ► Pour en savoir plus

- **Afsa C.**, « Le modèle Logit : Théorie et Application », *Documents de travail* n° M2016/01, Insee, 2016.
- **Andrews D., Criscuolo C., Gal P. N.**, "The Best versus the Rest: The Global Productivity Slowdown, Divergence across Firms and the Role of Public Policy", OECD Productivity Working Papers, 2016-05, OECD Publishing, Paris.
- **Bureau B., Duquerroy A., Giorgi J., Lé M., Scott S., Vinas F.**, « Un an de crise Covid : comment évaluer l'impact de la pandémie sur l'activité économique des entreprises françaises ? Construction de contrefactuels individuels et diagnostics de l'année 2020. », *Economie et Statistique / Economics and Statistics* n° 532-533, juillet 2022a.
- **Bureau B., Duquerroy A., Giorgi J., Lé M., Scott S., Vinas F.**, « Un examen au microscope de l'impact de la crise sanitaire et des mesures de soutien public sur la situation financière des entreprises en France », *Economie et Statistique / Economics and Statistics* n° 532-533, juillet 2022b.
- **Bureau B., Duquerroy A., Giorgi J., Lé M., Scott S., Vinas F.**, « L'impact de la crise sanitaire sur la situation financière des entreprises en 2020 : une analyse sur données individuelles », *Documents de travail* n° G2021-03, Insee, 2021.
- **Bureau B., Py L.**, « Crise sanitaire : les entreprises françaises ont préservé leur capacité de remboursement en 2020 », *Bulletin de la Banque de France* 238/6, novembre-décembre 2021.
- **Cette G., Corde S., Lecat R.**, « Stagnation de la productivité en France : héritage de la crise ou ralentissement structurel ? », *Economie et Statistique / Economics and Statistics* n° 494-495-496, 2017.
- **Crépon B., Heckel T.**, « Informatisation en France : une évaluation à partir des données individuelles », *Documents de travail* n° G2000/13, Insee, 2000.
- **Duc C., Souquet C.**, « L'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des entreprises », *Insee Première* n° 1830, décembre 2020.
- **Épaulard A., Fize E., Le Calvé T., Martin P., Paris H., Parra Ramirez K., Sraer D.**, « La situation financière des TPE/PME en août 2021 au vu de leurs comptes bancaires », Conseil d'analyse économique, Focus n° 065-2021, septembre 2021.
- **Morénillas N., Sklénard G.**, « La faiblesse des fonds propres des TPE accroît leur fragilité », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2020.

# Dossiers





# Entre 2009 et 2019, l'emploi des ETI porté par les embauches et les fusions-acquisitions des PME

Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) emploient 4 millions de salariés en France en 2019, soit un emploi marchand sur quatre. Leur implantation est forte dans la moitié nord de la France, où elles constituent le noyau économique de nombreuses zones d'emploi. Les ETI relèvent davantage de l'industrie que les autres entreprises, notamment les ETI étrangères, nombreuses dans le Grand Est et l'Île-de-France.

L'activité des ETI est souvent centrée autour d'un cœur de métier, dans lequel travaillent une majorité de leurs salariés. Beaucoup d'ETI sont aussi très liées à un territoire, sur lequel sont concentrés leurs établissements.

Les ETI gagnent 523 400 emplois en France par comparaison des stocks d'emplois de 2009 et de 2019. Cette croissance se décompose principalement en deux effets : le premier, la différence entre les créations et les suppressions d'emplois (+ 223 200 emplois en net) et le second, les changements de catégorie d'entreprise dus à des rachats ou à des franchisements de seuil de catégorie, dans un sens ou dans un autre (+ 277 400 en net).

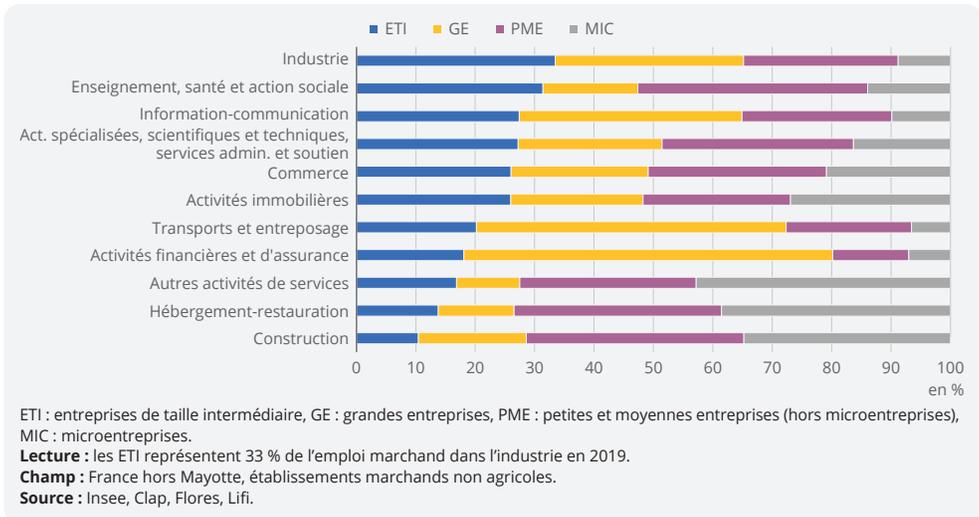
La croissance de l'emploi est surtout le fait des ETI françaises, les ETI étrangères perdant des emplois sur la période, notamment dans l'industrie.

Quelques grandes zones d'emploi concentrent les créations d'emplois des ETI. Néanmoins, sur la façade atlantique et le bassin méditerranéen, de petites zones d'emploi sont aussi très dynamiques. Les ETI créent des emplois dans les activités présentes dans la plupart des zones. En revanche, la disparité entre territoires est nettement plus marquée dans la sphère productive, entre industries anciennes en déclin et activités en développement. La croissance de l'emploi des activités présentes des ETI compense parfois, mais pas toujours, les pertes d'emplois dans les activités productives.

En 2019, les 6,1 millions d'établissements du champ marchand non agricole emploient 16,1 millions de salariés en France. Les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** possèdent 197 000 de ces établissements représentant 4 millions d'emplois salariés, soit un emploi marchand sur quatre.

Plus d'un million des emplois des ETI relèvent de l'industrie, premier secteur d'activité de cette **catégorie d'entreprise** ► **figure 1**. Les ETI représentent en particulier la majorité des emplois dans les industries pharmaceutiques et de fabrication de produits minéraux non métalliques.

## ► 1. Répartition des effectifs salariés par catégorie d'entreprise selon le secteur d'activité en 2019

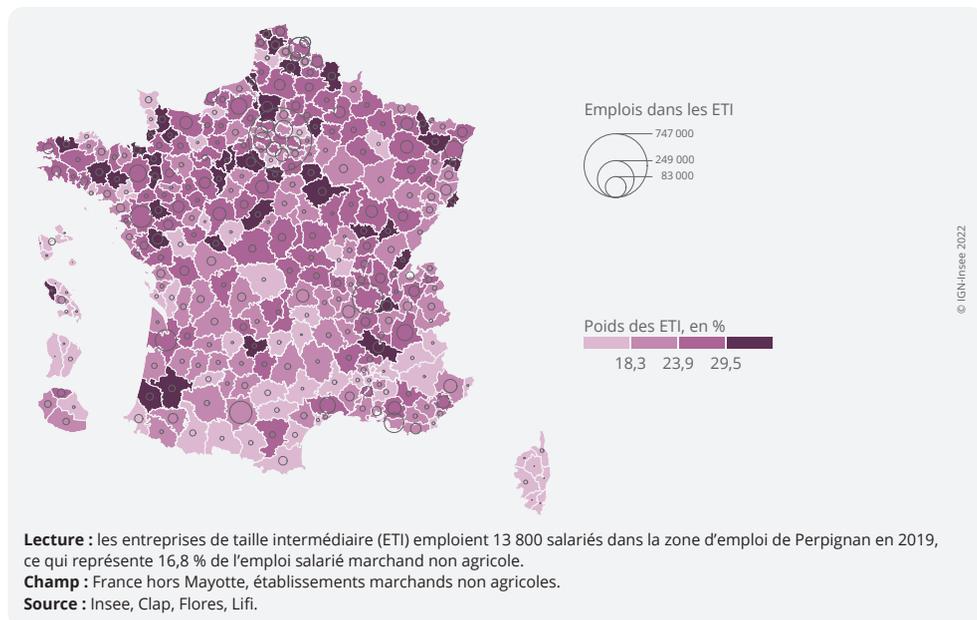


A contrario, les ETI interviennent moins dans le secteur du tertiaire, notamment dans les **activités présentielles** : seulement 37 % des emplois des ETI concernent une activité présentielle, contre 56 % pour les autres catégories d'entreprises. Les ETI sont en effet rares dans plusieurs secteurs essentiellement présentiels : construction, hébergement-restauration, finance et assurance.

## Une implantation importante dans la moitié nord de la France

Les établissements des ETI sont relativement concentrés sur le territoire, puisque la moitié de leurs effectifs sont regroupés en 2019 dans seulement 23 des 305 **zones d'emploi** ► **figure 2**. En comparaison, il en faut près de 35 pour accueillir la moitié de l'emploi global. Plus les entreprises comptent d'établissements, plus elles ont tendance à regrouper leurs implantations dans de grandes agglomérations. La concentration de l'emploi est donc plus forte que celle des **PME** et des **microentreprises**, mais moins que celle des **grandes entreprises**, très présentes notamment en région parisienne.

### ► 2. Effectif de l'emploi salarié marchand non agricole dans les ETI et poids des ETI dans les entreprises en 2019



© IGN-Insee 2022

Avec près de 40 % de l'emploi salarié, les ETI constituent le cœur du tissu économique de plusieurs zones d'emploi, surtout dans la moitié nord de la France : par exemple, la Vallée de la Bresle-Vimeu, zone d'emploi à cheval sur la Seine-Maritime et la Somme (Pochet du Courval dans le secteur du packaging de luxe pour l'univers de la cosmétique, Verescence, entreprise du flaconnage en verre), les Herbiers-Montaigu en Vendée (Pâtisserie Salée Vendéenne, Fleury Michon), Vire Normandie (La Normandise qui fabrique des produits alimentaires pour animaux, Guy Degrenne).

Dans la moitié sud de la France, quelques zones d'emploi se démarquent également : le Nord-du-Lot (avec le confiturier Andros), Mont-de-Marsan (la maison gastronomique Delpyprat) et Bourgoin-Jallieu (le groupe cimentier Vicat, Nemera dans le secteur pharmaceutique).

Les ETI sont par contre peu présentes en Corse, Guyane et Guadeloupe : en effet, l'économie de ces territoires est plutôt dominée par des petites entreprises.

## Les ETI étrangères beaucoup plus industrielles que les ETI françaises

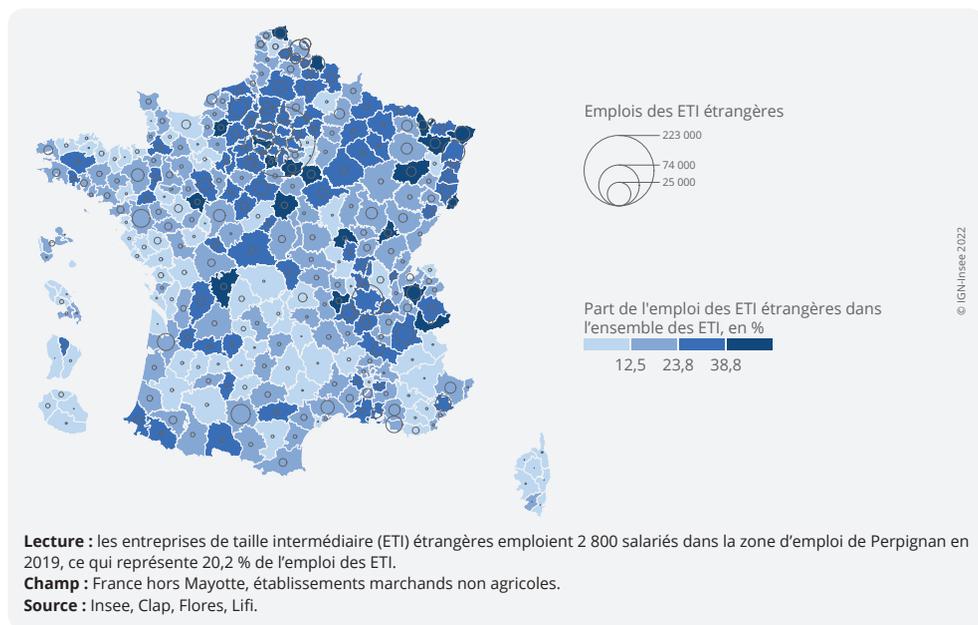
Les ETI étrangères sont des entreprises contrôlées par un groupe étranger : en France, elles comptent chacune moins de 5 000 salariés mais leur taille à l'échelle mondiale est souvent nettement supérieure, et leur dynamique est plus celle des grandes entreprises. Un tiers des ETI françaises ont également des implantations à l'étranger, et peuvent avoir une dynamique différente des ETI étrangères.

Les ETI étrangères représentent près d'un emploi sur quatre de l'ensemble des ETI en 2019. Elles sont principalement industrielles (43 % de leurs effectifs) ou commerciales (25 %), nettement plus que les ETI françaises (respectivement 20 % et 19 %). Les ETI étrangères sont en effet rarement présentes dans la construction, les activités immobilières, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

Les ETI étrangères sont surtout implantées dans le quart nord-est de la France ► **figure 3**. Le Grand Est est ainsi la région qui compte le plus d'emplois d'ETI contrôlés par un groupe étranger (32 % des ETI de la région, ce qui s'explique par la proximité des frontières avec l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse). L'emploi des ETI est majoritairement contrôlé par un groupe étranger dans les zones d'emploi de Forbach (Fonderie Lorraine), Haguenau (Schaeffler, Sew Usocom), Saint-Avold (Viessmann, Rehau), Sarrebourg (Kuhn), Saint-Louis (DSM, Linde), toutes situées dans le Grand Est, ainsi que dans celles d'Autun (Hanes) en Bourgogne et de Saint-Junien (International Paper) en Haute-Vienne. En revanche, la proximité avec l'Espagne et l'Italie a beaucoup moins d'influence : les ETI situées dans des zones proches de ces pays sont peu contrôlées par des groupes étrangers.

L'Île-de-France est la deuxième région où le poids des ETI étrangères est le plus élevé : son statut de centre politique et économique en France attire de nombreux capitaux étrangers.

### ► 3. Nombre et part de l'emploi salarié des ETI sous contrôle étranger en 2019



## La diversification de l'activité croît avec la taille de l'ETI

En 2019, les ETI localisées en France comptent en moyenne 610 salariés répartis sur une trentaine d'établissements. Seules 7 % n'ont qu'un établissement. Beaucoup sont très liées à un territoire,

puisque 40 % d'entre elles ont leurs effectifs **concentrés** dans une seule zone d'emploi. Ces ETI peuvent être implantées aussi bien dans de grandes agglomérations que dans des territoires ruraux.

Les ETI de grande taille (plus de 1 000 salariés) comptent davantage d'établissements (88 établissements en moyenne), lesquels sont plus dispersés sur le territoire : seule une sur sept a ses effectifs concentrés dans une seule zone d'emploi.

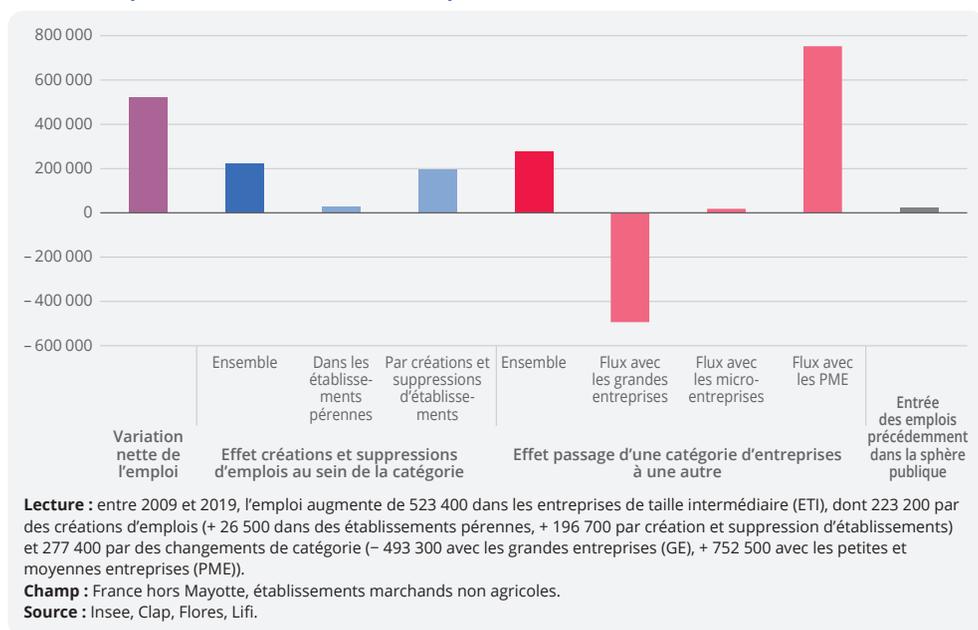
Par ailleurs, les ETI sont rarement diversifiées : les trois quarts d'entre elles ont plus de 80 % de leurs effectifs concentrés en France dans un seul secteur d'activité (selon la nomenclature en 38 postes), contre la moitié des grandes entreprises. Les ETI de grande taille ont des activités un peu plus diversifiées que les autres, mais deux sur trois conservent néanmoins en France une activité prépondérante, qui emploie plus de 80 % de leurs salariés. Pour les ETI étrangères, la spécialisation des activités concerne uniquement le territoire français : ces entreprises peuvent exercer d'autres activités à l'étranger, notamment dans leur pays d'origine.

### La croissance de l'emploi des ETI est alimentée par des embauches, mais aussi par des changements de catégorie

Entre 2009 et 2019, l'emploi augmente de 523 400 emplois dans les ETI en France ► **figure 4**. Il s'agit là de l'évolution mesurée par la seule comparaison des stocks d'emplois. Cette croissance se décompose principalement en deux effets ► **encadré**, positifs pour les ETI : l'effet des **créations** et **suppressions d'emplois** (+ 223 200 emplois en net) et l'effet des changements de catégorie d'entreprise (+ 277 400 emplois en net).

Dans ce second cas, l'emploi des ETI peut augmenter par exemple quand une PME recrute de nouveaux salariés et franchit alors le seuil des 250 salariés qui la fait entrer dans la catégorie des ETI. L'emploi des ETI augmente également quand le seuil des ETI est franchi par une PME qui fait l'objet d'une fusion-acquisition. Dans certains cas, seule une partie de l'entreprise (un ou plusieurs établissements) peut être rachetée et rattachée à une nouvelle catégorie.

#### ► 4. Décomposition de l'évolution de l'emploi dans les ETI entre 2009 et 2019



Par ce jeu des changements de catégorie, l'effectif salarié des ETI augmente de 277 400 emplois, représentant plus de la moitié de l'augmentation globale de l'emploi des ETI sur la période : il gagne 752 500 emplois au détriment des PME et perd 493 300 emplois au profit des grandes entreprises, essentiellement à la suite de rachats d'ETI par celles-ci. Le flux avec les microentreprises est faible. Les ETI et les grandes entreprises sont les seules catégories d'entreprises dont l'emploi augmente par ce jeu de changements de catégorie.

### ► Encadré – Créations et suppressions d'emplois mesurées par la méthode dynamique

S'il est relativement facile de décrire et de comparer, à une date donnée, les grands ensembles d'entreprises, étudier la dynamique de l'emploi par catégorie d'entreprise est beaucoup plus difficile : la variable étudiée (l'emploi) influe directement sur la variable qui sert à la catégoriser (la catégorie d'entreprise). En effet, quand une entreprise change de catégorie, par exemple de microentreprise à PME parce qu'elle a créé de l'emploi, faut-il attribuer l'augmentation de l'emploi aux microentreprises ou aux PME ? Cette question méthodologique a été largement débattue, notamment aux États-Unis au cours du XX<sup>e</sup> siècle [Butani *et al.*, 2006].

Plusieurs approches sont possibles [Bacheré *et al.*, 2021]. Proposée en 1996, l'approche dynamique, qui s'est imposée à l'issue des débats entre économistes, est retenue pour cette étude. Elle consiste à répartir l'évolution de l'emploi en fonction des seuils définissant les catégories d'entreprises. Ainsi, si une PME compte 210 salariés en 2014 et devient une ETI de 300 salariés en 2015, le seuil déterminant la limite entre les PME et les ETI étant de 250 salariés, 39 emplois sont attribués aux créations d'emplois des PME et 51 emplois aux créations des ETI. En revanche, si une PME de 210 salariés est rachetée par une ETI, il n'y a ni création ni suppression d'emplois, mais un flux de 210 salariés des PME vers les ETI. Cette décomposition est réalisée année par année, en croisant éventuellement avec la nationalité ou le secteur d'activité de l'année, puis sommée sur la période étudiée.

## Un développement par création de nouveaux établissements

Hors l'effet des changements de catégorie, les créations nettes d'emplois des ETI atteignent donc 223 200 emplois entre 2009 et 2019. Ces créations d'emplois sont concentrées sur les années les plus récentes (à partir de 2014). La crise économique de 2008 s'est traduite par des destructions nettes d'emplois dans les ETI jusqu'en 2013. Les PME et les microentreprises créent quant à elles respectivement 423 100 et 383 300 emplois entre 2009 et 2019. Seules les grandes entreprises suppriment des emplois sur la période (- 171 900), l'évolution de leurs effectifs reposant surtout sur le rachat d'entreprises plus petites.

Dans les établissements pérennes (une année donnée, un établissement est qualifié de pérenne quand il a été créé depuis au moins un an au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée), les ETI créent 26 500 emplois entre 2009 et 2019. Ce solde faible résulte néanmoins de flux très importants : 1 885 000 embauches pour 1 858 500 suppressions d'emplois, sur la base des soldes d'effectif annuel, établissement par établissement.

En créant des établissements, les ETI créent plus d'emplois qu'elles n'en détruisent en fermant des établissements : cela représente entre 2009 et 2019 un solde positif de 196 700 emplois, bien supérieur à celui des établissements pérennes. Ce solde résulte néanmoins de flux moins importants que dans les établissements pérennes : 601 400 embauches pour 404 700 suppressions d'emplois. Les raisons pour lesquelles les ETI développent leurs emplois *via* de nouveaux établissements sont diverses : géographiques avec de nouvelles implantations, économiques pour développer de nouvelles activités, etc. Il s'agit presque toujours de la création ou de la suppression d'un établissement au sein d'une même entreprise : il est rare qu'une nouvelle entreprise soit directement une ETI.

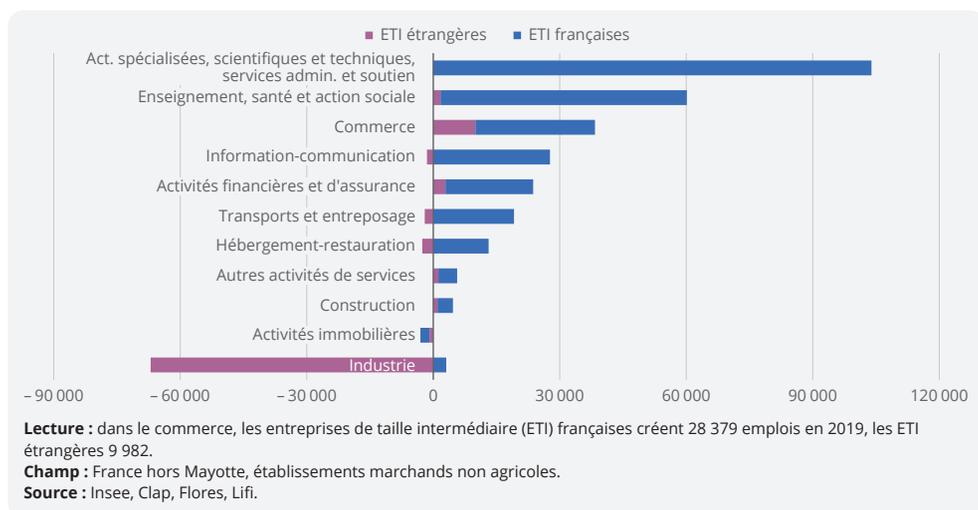
Enfin, et plus modestement, 22 800 emplois supplémentaires sont dus à l'entrée dans le champ marchand d'établissements qui étaient auparavant dans la sphère publique.

## Les suppressions d'emplois des ETI sont surtout dans l'industrie

Entre 2009 et 2019, les ETI perdent 63 900 emplois dans l'industrie ► **figure 5**. Ces pertes d'emplois industriels résultent de la baisse des effectifs salariés dans les établissements pérennes. Elles concernent particulièrement des activités anciennes et en déclin en France : automobile, métallurgie, machines, produits minéraux, bois, papier, etc. Quelques industries se distinguent néanmoins avec des embauches nettes sur la période au sein des ETI : agroalimentaire (+ 4 100), pharmacie (+ 4 100), énergie, eau et gestion des déchets (+ 8 100), cuir et chaussure (+ 3 500), réparation et installation de machines (+ 3 800), construction aéronautique et spatiale (+ 2 500), construction navale (+ 1 200).

Au contraire de l'industrie, les ETI créent 287 200 emplois dans le tertiaire et la construction, avec un développement dans presque tous les secteurs. Les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités de services administratifs et de soutien sont particulièrement dynamiques (+ 103 900 emplois), avec de nombreux recrutements dans l'ingénierie, la sécurité, le soutien aux entreprises et les sièges sociaux. Dans le tertiaire, les ETI ne perdent des emplois que dans les activités immobilières (- 3 100).

### ► 5. Créations et suppressions d'emplois par secteur d'activité selon la nationalité de l'ETI entre 2009 et 2019



## Une croissance de l'emploi due aux ETI françaises

Les ETI françaises créent 280 600 emplois entre 2009 et 2019, quand les ETI étrangères en perdent 57 300. La majorité des emplois perdus dans les ETI étrangères ont eu lieu dans les années qui suivent la crise de 2009 : les ETI étrangères n'en suppriment plus que 16 000 entre 2013 et 2019.

Les ETI étrangères perdent des emplois dans l'industrie, et en créent peu dans le tertiaire. L'énergie, eau et gestion des déchets est le seul secteur industriel dans lequel les ETI étrangères créent des emplois. Les ETI étrangères créent des emplois surtout dans le commerce et les activités financières et d'assurance.

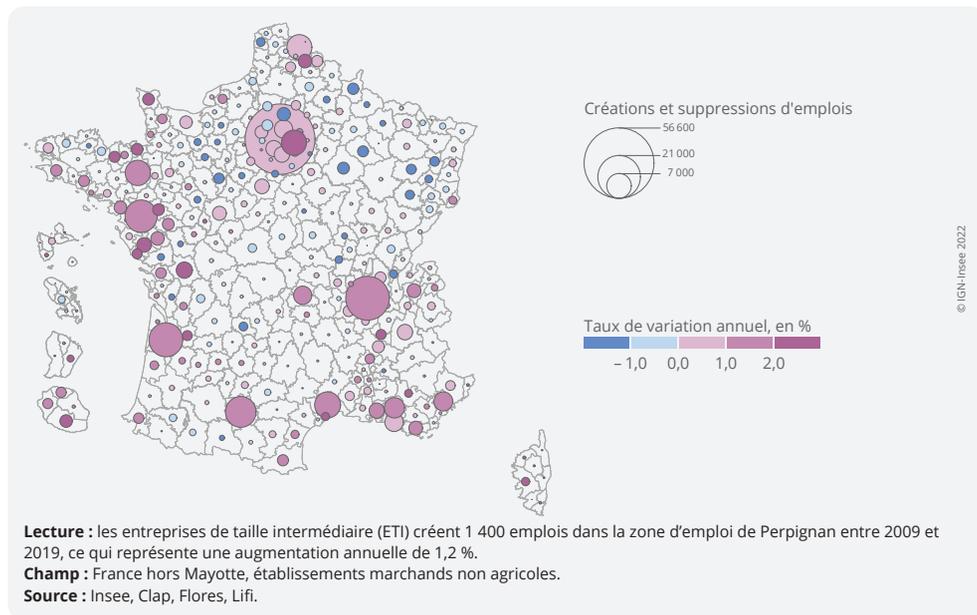
Les ETI françaises créent de nombreux emplois dans le tertiaire et maintiennent l'emploi dans l'industrie. Tous les services marchands sont en forte croissance, à l'exception des activités immobilières qui représentent toutefois un faible volume d'emplois. Dans l'industrie, les ETI françaises se distinguent avec quelques secteurs dynamiques en expansion : agroalimentaire, chimie, pharmacie, énergie, eau et gestion des déchets.

## Les zones d'emploi avec le plus de salariés portées par les emplois spécialisés, administratifs et de soutien

Entre 2009 et 2019, dans les dix zones d'emploi où l'emploi augmente le plus (Paris, Lyon, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Montpellier, Rennes, Lille, Marne-la-Vallée et Aix-en-Provence), les ETI créent 149 000 emplois, soit les deux tiers des emplois créés sur la période ► **figure 6**. Ces zones se caractérisent par une forte croissance des activités scientifiques et techniques ainsi que des services administratifs et de soutien (+ 59 600 emplois pour les deux). Ces activités se développent principalement dans les grandes agglomérations : les besoins en services aux entreprises sont élevés et les diplômés du supérieur avec des compétences adaptées plus présents qu'ailleurs.

L'emploi n'augmente pas dans toutes les grandes zones d'emploi. Parmi les dix zones avec le plus d'emplois salariés, Versailles-Saint-Quentin et Strasbourg ont un emploi des ETI stable : la croissance du secteur tertiaire y est contrebalancée par la baisse de l'industrie.

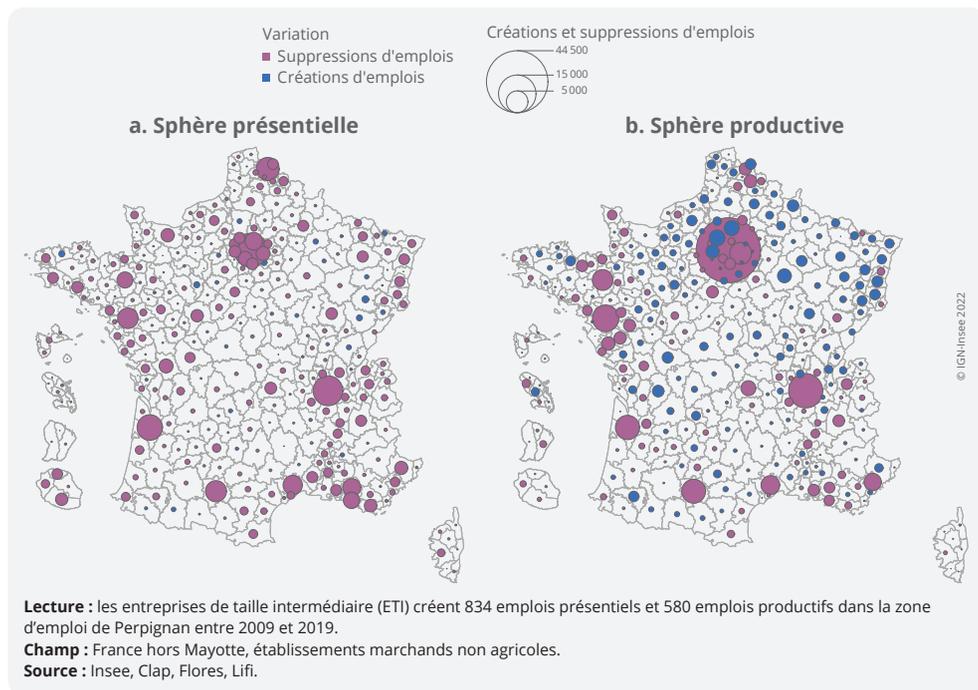
### ► 6. Créations et suppressions d'emplois dans les ETI entre 2009 et 2019



## Une forte croissance sur la façade atlantique et le bassin méditerranéen

L'emploi salarié des ETI augmente aussi fortement dans des zones d'emploi plus petites : l'emploi progresse ainsi de plus de 2 % par an entre 2009 et 2019 dans 19 zones d'emploi de France métropolitaine qui accueillent moins de 20 000 emplois. Celles-ci sont presque toutes situées sur la façade atlantique (les Sables-d'Olonne, Lamballe-Armor, La Roche-sur-Yon, Niort, etc.) et le bassin méditerranéen (Sète, Manosque, Ajaccio, etc.). Quelques zones d'emploi se distinguent ailleurs en France par une forte augmentation de l'emploi, mais elles sont peu nombreuses (Romans-sur-Isère, Marne-la-Vallée, Douai). Dans ces zones plus petites mais à forte progression d'emploi ETI, l'emploi augmente dans la plupart des secteurs d'activité, aussi bien dans la sphère **productive** (agroalimentaire, pharmacie, chimie, ingénierie, informatique, entreposage, commerce de gros) que dans la sphère présentielle (assurance, action sociale, gestion des déchets, commerce de détail) ► **figures 7a** et **7b**.

## ► 7. Créations et suppressions d'emplois des ETI par sphère d'activité entre 2009 et 2019



Les ETI perdent des emplois dans 121 des 305 zones d'emploi. La majorité des zones en forte baisse sont situées dans le quart nord-est de la France. Elles sont souvent composées d'industries anciennes, déclinantes ou en transformation (automobile, métallurgie, machines, produits minéraux, bois, papier, etc.). Les ETI créent néanmoins des emplois dans les activités présentiels dans plus de la moitié de ces territoires en déclin industriel, avec notamment un fort dynamisme des activités médicales et sociales. D'ailleurs, aucune zone ne dépasse les 500 emplois supprimés dans le présentiel. *A contrario*, une cinquantaine de zones perdent plus de 500 emplois dans les activités productives. La disparité entre territoires est ainsi nettement plus marquée dans la sphère productive, avec d'un côté des industries anciennes en déclin, et de l'autre des activités productives en développement. ●

### Auteur :

Benoît Mirouse (Insee)

### ► Sources

Les données utilisées proviennent des données de démographie des établissements de 2008 à 2019 (stocks et transferts d'établissements, continuité économique, etc.), enrichies de données sur l'emploi issues des sources **Clap** (2008 à 2015) et **Flores** (à partir de 2016) et des informations sur le contour des entreprises issues de la source **Lifi** (liaisons financières) pour calculer les catégories d'entreprises. Des travaux méthodologiques ont été réalisés pour traiter les ruptures de séries et pour gérer au mieux les continuités économiques pour les grands groupes ayant connu des réorganisations. L'objectif est d'avoir une approche économique de la démographie des établissements en minimisant les effets administratifs.

Les données utilisées dans cette étude permettent d'obtenir des évolutions d'emploi au niveau des zones d'emploi, en disposant d'informations précises sur les établissements et leur entreprise. Des écarts peuvent apparaître avec les estimations d'emplois localisés, source de référence sur l'emploi et ses évolutions. Ils s'expliquent par des différences de champ, notamment par la prise en compte des intérimaires dans les estimations d'emplois.

## ► Définitions

Quatre **catégories d'entreprises** sont définies dans le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie (décret n° 2008-1354) pour les besoins de l'analyse statistique et économique : les petites et moyennes entreprises dont les microentreprises ; les entreprises de taille intermédiaire ; les grandes entreprises.

Pour déterminer la catégorie à laquelle une entreprise appartient, les données suivantes, afférentes au dernier exercice comptable clôturé et calculées sur une base annuelle, sont utilisées : l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan.

Les **petites et moyennes entreprises (PME)** sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Parmi elles, les **microentreprises** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

Les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros.

Les **grandes entreprises** sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Les **activités présentiellees** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les autres activités sont dites « **productives** » et sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises productives.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent.

Le découpage 2020 se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2016.

Dans cette étude, l'emploi des ETI est mesuré à partir de leurs établissements marchands. L'emploi d'une ETI est dit **concentré** dans une zone d'emploi (ou un secteur d'activité) si plus de 80 % de ses effectifs salariés sont localisés dans la même zone d'emploi (ou dans le même secteur d'activité selon la nomenclature en 38 postes).

Les **créations d'emplois** sont le résultat d'un solde positif entre les emplois créés et les emplois supprimés au niveau des établissements. Les **suppressions d'emplois** sont le résultat d'un solde négatif.

## ► Pour en savoir plus

- **Bacheré H., Mirouse B.**, « Une dynamique d'emploi spécifique dans les grandes entreprises », *Insee Première* n° 1839, février 2021.
- **Bacheré H., Mirouse B., Brassier Z.**, « Décomposition de l'évolution de l'emploi par catégorie d'entreprise – Comparaison des méthodes et application à l'économie française », *Documents de travail* n° H2021-02, Insee, février 2021.
- **Butani S., Werking G., Kapani V., Grden P.**, "A Multi-Dimensional Analysis of Size Class Methodologies and Employment Changes - March 1993 to March 2003", Office of Survey Methods Research, juin 2006.



# Dans l'industrie, au moins un salarié sur dix travaille dans une entreprise retenant sa main-d'œuvre

Face à une baisse d'activité, les entreprises n'ajustent pas toujours leur emploi : on parle alors de rétention de main-d'œuvre. Les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises permettent de décrire finement ce comportement chaque mois. Depuis 2004, quelle que soit la conjoncture économique, au moins un salarié de l'industrie sur dix travaille dans une entreprise retenant de la main-d'œuvre. Pendant les crises, la part d'entreprises retenant leur main-d'œuvre augmente. Elle est très volatile dans les matériels de transports ; à l'opposé, elle varie peu selon les périodes dans le secteur agroalimentaire. Les petites entreprises se distinguent de deux façons : elles sont davantage représentées parmi les entreprises industrielles ne retenant jamais leur main-d'œuvre mais également parmi celles qui la retiennent le plus souvent. Enfin, en étudiant les évolutions observées des effectifs, on constate qu'ils baissent pour environ la moitié des entreprises catégorisées comme retenant leur main-d'œuvre, et légèrement plus pendant les périodes de crise.

On parle de rétention de main-d'œuvre lorsqu'une entreprise n'ajuste pas ses effectifs alors que son activité baisse. Ainsi, quand une entreprise anticipe que la baisse de son activité sera temporaire et que l'ajustement de ses effectifs (licenciement, recrutement, formation) est coûteux, elle peut décider de conserver sa main-d'œuvre, quitte à ne pas utiliser tout son potentiel de production. Ce comportement est usuellement mesuré à l'échelle macroéconomique en comparant les évolutions de la production à celles de la productivité du travail (voir Felices (2003) pour une présentation des mesures usuelles de la rétention). Cette approche macroéconomique permet d'identifier les périodes où le recours à la rétention augmente, mais pas de caractériser les entreprises qui y ont recours. De leur côté, les enquêtes mensuelles de conjoncture interrogent les entreprises de l'industrie manufacturière sur les évolutions de leurs effectifs et de leur production ► [sources](#). La confrontation de ces réponses permet de construire une mesure innovante de la rétention de main-d'œuvre, afin d'étudier ce comportement à la fois au niveau de l'entreprise, du secteur et de l'industrie dans son ensemble ► [méthode](#) sur la période 2004-2021. Cette mesure est ensuite comparée aux évolutions observées des effectifs et des chiffres d'affaires des entreprises.

## Au pic de la crise sanitaire, la moitié des salariés de l'industrie travaillent dans une entreprise retenant sa main-d'œuvre

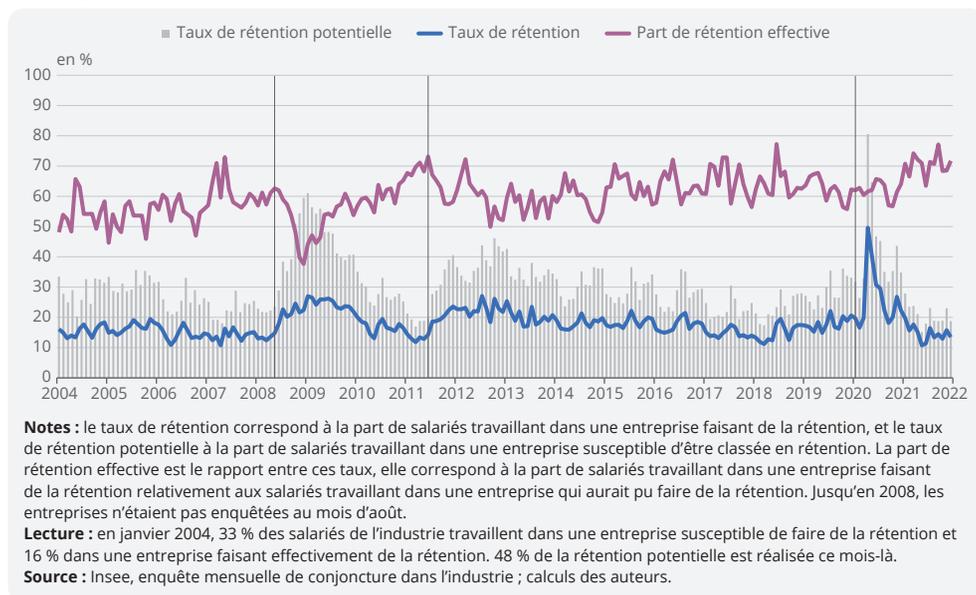
Le comportement agrégé de rétention des entreprises industrielles, mesuré à travers la part de salariés travaillant dans une entreprise industrielle retenant de la main-d'œuvre<sup>1</sup>, dessine quatre grandes périodes ► [figure 1](#). De 2004 à mi-2008, le taux de rétention est stable dans l'industrie : chaque mois, environ 15 % des salariés se trouvent dans une entreprise en rétention. Au déclenchement de la crise financière de 2008, ce taux augmente rapidement pour atteindre 25 % mi-2009, avant de retrouver le niveau de la période précédente en sortie de crise en 2010. Le taux de rétention augmente à nouveau jusqu'à 23 % fin 2011, en lien avec une baisse de la production industrielle ainsi qu'une reprise de la hausse du taux de chômage. Le taux de rétention baisse ensuite lentement pour approcher 11 % en 2018. Enfin, le taux de rétention explose lors de la crise sanitaire de 2020. La moitié des salariés de l'industrie se trouvent dans une entreprise en rétention au pic de la crise en avril 2020.

Ces fluctuations soulignent un lien fort entre la rétention et la conjoncture économique : lorsque davantage d'entreprises font face à une baisse d'activité et sont donc susceptibles de retenir leur main-d'œuvre<sup>2</sup>, la part d'entreprises en rétention augmente nettement. Afin de distinguer

- 1 Les résultats présentés sont pondérés par les effectifs des entreprises. Ils représentent donc la répartition de l'emploi et non celle des entreprises.
- 2 Une entreprise est susceptible de retenir de la main-d'œuvre si ses réponses à l'enquête de conjoncture indiquent que son activité est en dessous de son niveau normal ► [méthode](#).

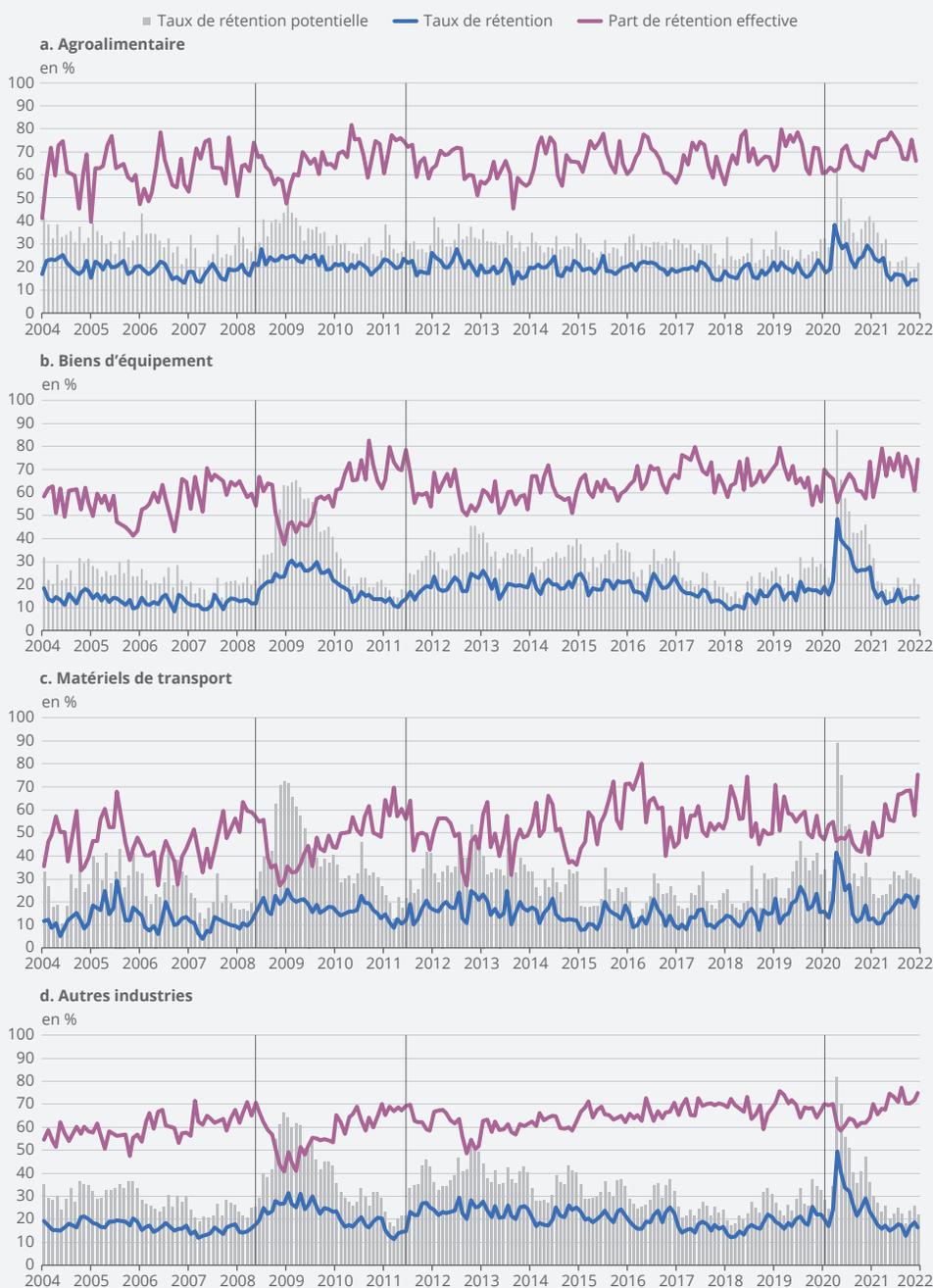
le comportement découlant de la conjoncture de celui propre à l'entreprise, le taux de rétention observée est comparé au « taux de rétention potentielle », c'est-à-dire au taux d'entreprises susceptibles de retenir leur main-d'œuvre. Durant les périodes d'activité économique normale, la part d'entreprises industrielles identifiées comme pratiquant de la rétention parmi celles qui auraient pu en faire (dite « part de rétention effective ») est relativement stable aux alentours de 60 %. Cette proportion est beaucoup moins importante durant la crise de 2008, chutant en dessous de 40 % fin 2008. Autrement dit, la hausse du niveau de rétention était moins forte que la hausse du nombre d'entreprises en difficulté sur cette période. Ce phénomène ne se répète pas lors de la crise sanitaire, où la part de rétention effective reste stable : lorsque la rétention atteint son pic en avril 2020, elle représente 62 % de son niveau potentiel. L'absence de décrochage entre les taux de rétention potentielle et effective en 2020 peut en partie s'expliquer par l'élargissement du dispositif d'activité partielle pendant la crise sanitaire, qui a facilité le recours à la rétention de main-d'œuvre pour les entreprises en difficulté sur cette période.

### ► 1. Taux mensuel de rétention et part de rétention effective des entreprises industrielles depuis 2004



Le secteur agroalimentaire se distingue du reste de l'industrie par un profil de rétention peu heurté : la rétention augmente certes lors des crises, mais les hausses sont bien moindres que dans le reste de l'industrie. La part de salariés de l'agroalimentaire travaillant dans une entreprise en rétention s'éloigne rarement de 20 %, et la part de rétention effective reste aux alentours de 60 % ► **figure 2**. Le comportement de rétention des entreprises de ce secteur dépend donc moins de la conjoncture économique d'ensemble que dans d'autres secteurs, en raison peut-être d'une demande plus stable. La rétention est au contraire très volatile dans le secteur des matériels de transport : plus de 20 % des salariés y travaillent dans une entreprise retenant de la main-d'œuvre lors de la crise de 2008, et même 41 % en avril 2020 ; mais hors des périodes de crise économique, ce taux tombe aux alentours de 14 %. La part de rétention effective du secteur est également volatile, avec un écart-type de plus de 10 points de pourcentage, contre 7 à 8 points pour les autres secteurs industriels. Enfin, dans le secteur des biens d'équipement et dans celui des « autres industries », le niveau du taux de rétention et ses évolutions sont très proches de ceux de l'ensemble de l'industrie.

## ► 2. Taux de rétention au sein des secteurs industriels depuis 2004



**Notes :** les secteurs de la cokéfaction-raffinage et des industries extractives et énergies ne sont pas présentés, car ils comportent trop peu d'entreprises et sont trop volatiles pour être analysés. Jusqu'en 2008, les entreprises n'étaient pas enquêtées au mois d'août.

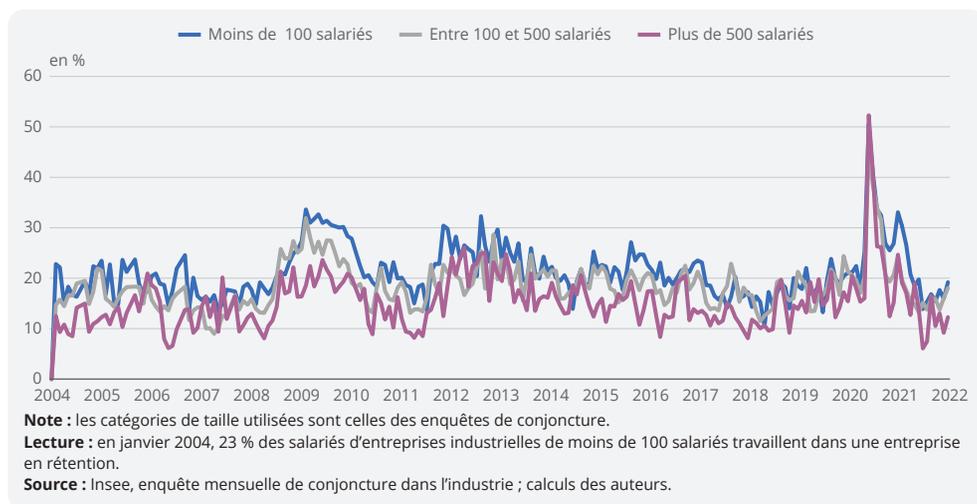
**Lecture :** en janvier 2004, 17 % des salariés de l'industrie agroalimentaire travaillent dans une entreprise en rétention.

**Source :** Insee, enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie ; calculs des auteurs.

## Les petites entreprises sont davantage représentées à la fois parmi les entreprises industrielles qui ne retiennent jamais leur main-d'œuvre et parmi celles qui y recourent le plus

Quelle que soit la période d'étude, le taux de rétention diminue avec la taille de l'entreprise ► **figure 3**. Les entreprises de moins de 100 salariés pratiquent davantage la rétention de main-d'œuvre que celles de 100 à 499 salariés, qui ont elles-mêmes des taux de rétention plus élevés que les entreprises de 500 salariés ou plus. La plus forte rétention des petites entreprises est accentuée lors des crises de 2008 et de 2020 ; le pic de la crise sanitaire en avril 2020 fait toutefois exception avec un taux de rétention également élevé, autour des 50 % quelle que soit la taille de l'entreprise. Durant ces périodes de crise, le pic de rétention est plus persistant pour les petites entreprises. Il est par ailleurs plus fort pour ces dernières en 2008.

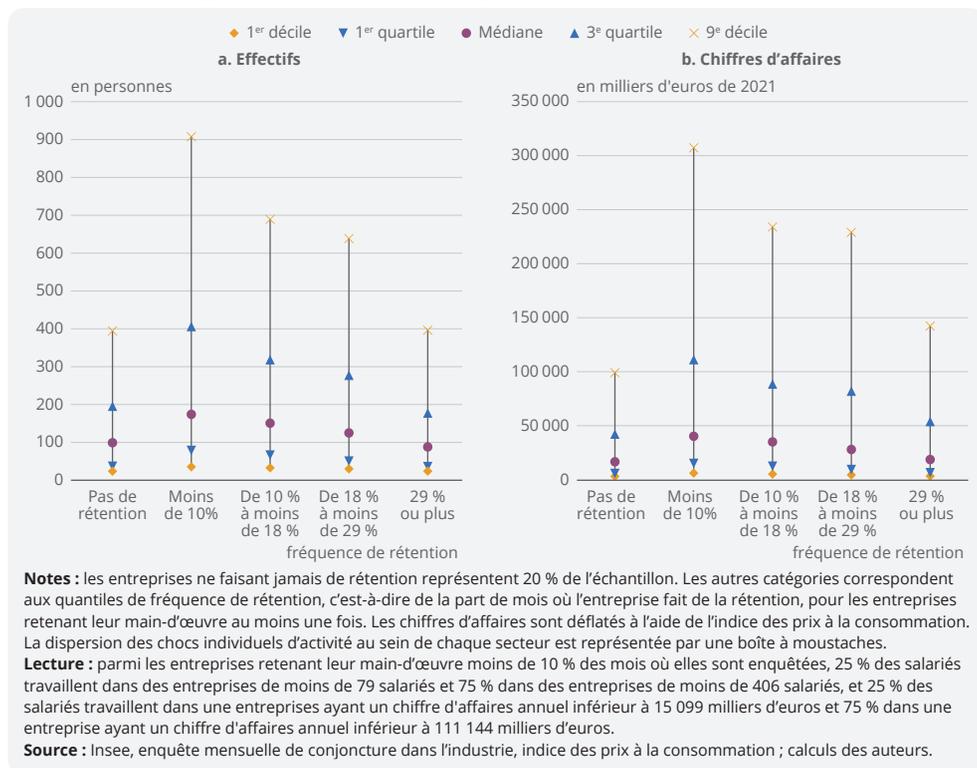
### ► 3. Taux de rétention selon la taille des entreprises industrielles depuis 2004



Il peut paraître contre-intuitif que la rétention soit plus forte dans les petites entreprises, celles-ci ayant généralement une moindre capacité d'absorption des chocs économiques que les autres. Toutefois, en considérant la fréquence de rétention<sup>3</sup> au niveau individuel, deux pratiques opposées de la rétention de main-d'œuvre distinguent les petites entreprises. D'une part, les entreprises ne retenant jamais leur main-d'œuvre sont nettement plus petites que les autres : 75 % des salariés travaillant dans une entreprise n'ayant jamais recours à la rétention appartiennent à des entreprises de moins de 200 salariés ► **figure 4**, alors que ces entreprises ne représentent que 17 % de l'ensemble des salariés de l'échantillon. D'autre part, parmi les entreprises ayant pratiqué au moins une fois la rétention, le quart des entreprises y ayant recours le plus fréquemment (plus de 29 % du temps) sont en moyenne encore plus petites : 75 % d'entre elles ont moins de 180 salariés. En ce qui concerne les plus grandes entreprises, on retrouve parmi les catégories d'entreprises retenant leur main-d'œuvre moins de 18 % du temps, 52 % des entreprises de plus de 500 salariés. Ce recours à la rétention de main-d'œuvre différencié selon la taille se confirme également à travers une approche par le chiffre d'affaires annuel des entreprises. Le chiffre d'affaires est en moyenne plus faible pour les entreprises ne retenant jamais leur main-d'œuvre ou la retenant le plus. Au contraire, il est plus élevé pour les entreprises la retenant peu.

<sup>3</sup> La fréquence de rétention correspond au nombre de mois où l'entreprise retient sa main-d'œuvre rapporté à son nombre de réponses à l'enquête. Les petites entreprises étant généralement interrogées sur des durées plus courtes, cette analyse a été répétée en contrôlant par le nombre de périodes d'enquête pour des résultats similaires.

#### ► 4. Distribution des effectifs et des chiffres d'affaires annuels des entreprises selon leur fréquence de rétention sur la période 2004-2021



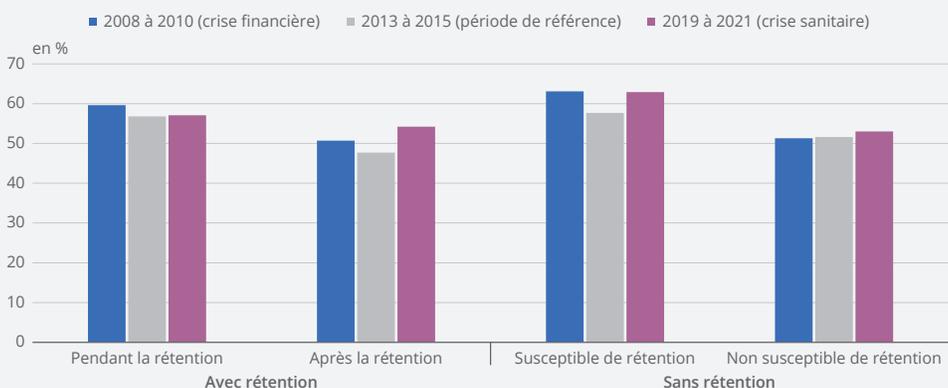
#### Les entreprises catégorisées comme retenant leur main-d'œuvre par les enquêtes connaissent en réalité de légères baisses d'effectifs

Dans leurs réponses aux enquêtes de conjoncture, les entreprises ne renseignent que des tendances d'évolution (hausse, stabilité ou baisse) de leurs effectifs et de leur production. La confrontation de ces données d'enquête avec les évolutions réelles du chiffre d'affaires et des effectifs des entreprises industrielles pendant et après chacune de leurs séquences de rétention permet de dresser une image plus précise de leur situation ► [sources](#). Trois périodes sont ainsi distinguées : la crise financière (2008-2010), la crise sanitaire (2019-2021) et une période de référence hors crise (2013-2015).

Plus de la moitié des entreprises subissent une perte de chiffre d'affaires au cours de la période où elles retiennent leur main-d'œuvre. Cette part est particulièrement importante durant la crise de 2008 où 59,6 % de ces entreprises connaissent une baisse de chiffre d'affaires, contre 56,8 % en 2013-2015 et 57,1 % en 2019-2021 ► [figure 5](#). Les entreprises susceptibles de retenir leur main-d'œuvre mais ne le faisant pas voient leur chiffre d'affaires diminuer davantage encore, et ce particulièrement pendant les deux crises : 63,1 % en 2008-2010 et 62,9 % en 2019-2021, contre 57,7 % en 2013-2015. À la sortie des périodes de rétention, la baisse du chiffre d'affaires se résorbe en partie. Ainsi, en 2013-2015, le chiffre d'affaires de plus de la moitié des entreprises se stabilise, voire croît lorsqu'elles cessent de retenir leur main-d'œuvre. En moyenne, les variations de chiffre d'affaires des entreprises arrêtant de retenir leur main-d'œuvre sont légèrement supérieures à celles des entreprises n'étant pas susceptibles de la retenir<sup>4</sup> sur la même période.

<sup>4</sup> Une entreprise n'est pas susceptible de retenir sa main-d'œuvre si ses réponses à l'enquête indiquent que son activité est supérieure ou égale à son niveau normal.

## ► 5. Part d'entreprises connaissant une baisse de chiffre d'affaires en fonction du comportement de rétention et de la période

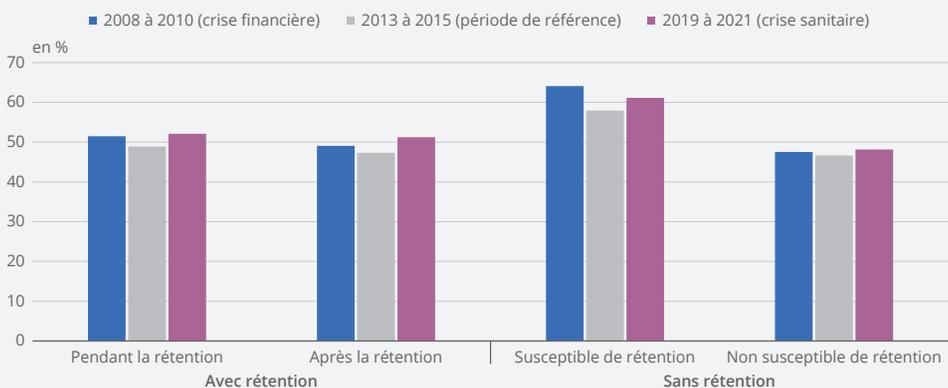


**Note :** les données étant trimestrielles, la variation pendant la rétention correspond à l'écart en pourcentage entre le chiffre d'affaires du trimestre précédant le début de rétention et celui du dernier trimestre de rétention. De même pour les variations hors rétention, sur les périodes de non-rétention des entreprises. La variation à l'arrêt de la rétention correspond à l'écart entre le chiffre d'affaires du dernier trimestre de rétention et celui du trimestre suivant.

**Lecture :** sur la période 2008-2010, 59,6 % des entreprises ont connu une baisse de chiffre d'affaires pendant qu'elles retenaient leur main-d'œuvre.

**Sources :** Insee, enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie ; DGFiP, déclarations TVA ; calculs des auteurs.

## ► 6. Part d'entreprises connaissant une baisse d'effectifs en fonction du comportement de rétention et de la période



**Note :** les données étant trimestrielles, la variation pendant la rétention correspond à l'écart en pourcentage entre le chiffre d'affaires du trimestre précédant le début de rétention et celui du dernier trimestre de rétention. De même pour les variations hors rétention, sur les périodes de non-rétention des entreprises. La variation à l'arrêt de la rétention correspond à l'écart entre le chiffre d'affaires du dernier trimestre de rétention et celui du trimestre suivant.

**Lecture :** sur la période 2008-2010, 51,5 % des entreprises ont connu une baisse d'effectifs pendant qu'elles retenaient leur main-d'œuvre.

**Sources :** Insee, enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie ; DGFiP, déclarations TVA ; Acoff, fichiers détail trimestriels Epure ; calculs des auteurs.

Pendant toutes les périodes, les effectifs baissent pour environ la moitié des entreprises retenant leur main-d'œuvre ► **figure 6**. Cette baisse concerne un peu plus de la moitié des entreprises pendant les crises (51,5 % en 2008-2010 et 52,1 % en 2019-2021) et un peu moins pendant la période de référence (48,9 % en 2013-2015). Lors de la crise financière et pendant la période de référence,

les effectifs diminuent pour moins de la moitié des entreprises lorsqu'elles arrêtent de retenir leur main-d'œuvre. En comparaison, ils baissent pour la majorité des entreprises susceptibles de retenir leur main-d'œuvre mais ne le faisant pas : 64,1 % en 2008-2010, 57,9 % en 2013-2015 et 61,1 % en 2019-2021. À l'inverse, sur chacune des périodes, moins de la moitié des entreprises non classées comme susceptibles de retenir leur main-d'œuvre connaissent une baisse d'effectifs. Ainsi, les entreprises catégorisées comme retenant de la main-d'œuvre par les enquêtes de conjoncture ne préservent souvent pas pour autant l'ensemble de leurs effectifs. Elles présentent toutefois nettement moins de baisses d'effectifs que les entreprises susceptibles de la retenir mais ne le faisant pas, traduisant bien une certaine préservation de leur main-d'œuvre. ●

### Auteurs :

Hugues Génin (Insee)

Suzanne Scott (Insee)

#### ► Méthode - Construction de l'indicateur de rétention de main-d'œuvre

Depuis avril 2022, un indicateur de rétention de main-d'œuvre est produit pour la Commission européenne à partir des enquêtes mensuelles de conjoncture auprès des entreprises [Hristov, Thum-Thyssen, 2021] collectées par l'Insee pour la France. Cet indicateur est défini à l'aide des deux questions suivantes, communes à tous les pays européens :

##### Question sur la production

Évolution de votre production au cours des trois prochains mois :

- hausse ;
- stable ;
- baisse.

##### Question sur la main-d'œuvre

Évolution des effectifs totaux de votre entreprise au cours des trois prochains mois :

- hausse ;
- stable ;
- baisse.

Selon l'indicateur de la Commission européenne, les entreprises qui prévoient une baisse de leur production sans baisse de leurs effectifs au cours des trois prochains mois sont considérées en rétention de main-d'œuvre<sup>1</sup>.

Si cet indicateur capte bien l'apparition du phénomène de rétention de main-d'œuvre, il n'est pas conçu pour repérer les situations où il persiste. Une entreprise dont la production baisse, voire cesse un mois donné, mais dont les effectifs restent stables, est considérée comme retenant sa main-d'œuvre. Si, le mois suivant, elle maintient sa production inchangée ou augmente sa production sans revenir à son niveau antérieur, sans modifier ses effectifs, alors cet indicateur ne la considérera plus comme retenant de la main-d'œuvre.

L'indicateur présenté dans ce dossier constitue un enrichissement de celui de la Commission européenne. Il prend en compte la persistance du comportement de rétention de main-d'œuvre en utilisant une autre question de l'enquête, portant sur le niveau d'activité de l'entreprise :

##### Question sur le niveau des carnets de commandes

Considérez-vous que, compte tenu de la saison, votre carnet de commandes (ou votre demande) est actuellement :

- supérieur(e) à la normale ;
- normal(e) ;
- inférieur(e) à la normale.

Pour déterminer si une entreprise retenait ou non sa main-d'œuvre lors de la période précédente, ce nouvel indicateur s'appuie sur deux questions portant sur l'évolution passée de sa production et de ses effectifs : elle retenait sa main-d'œuvre à la période précédente si elle indique que sa production passée a diminué, mais pas ses effectifs (ils peuvent être restés stables ou avoir augmenté).

1 La Commission européenne définit trois versions de cet indicateur à partir de ces variables, allant d'une définition restreinte à une définition large de la rétention. La version présentée ici correspond à la définition intermédiaire.





L'indicateur de rétention proposé élargit la rétention à de nouvelles situations. Pour l'entreprise qui ne retenait pas de main-d'œuvre à la période précédente, l'indicateur demeure celui de la Commission européenne. En revanche, pour celle qui retenait de la main-d'œuvre, l'indicateur continue de la considérer ainsi si elle vérifie au moins une des trois conditions suivantes :

- l'entreprise est en rétention selon l'indicateur de la Commission européenne ;
- ses carnets de commandes sont inférieurs à la normale et elle ne prévoit pas une baisse de ses effectifs au cours des trois prochains mois ;
- ses carnets de commandes sont à leur niveau normal, ou au-dessus, et elle prévoit que sa production et ses effectifs vont rester stables.

Cet indicateur ► **figure** permet également d'identifier les entreprises susceptibles de retenir leur main-d'œuvre, grâce aux trois conditions suivantes :

- l'entreprise prévoit une baisse de sa production ;
- l'entreprise retenait sa main-d'œuvre le mois précédent et prévoit une production stable ;
- l'entreprise retenait sa main-d'œuvre le mois précédent, déclare un niveau de carnet de commandes inférieur à la normale et prévoit une hausse de sa production.

Pour les entreprises non répondantes un mois *m* donné, mais ayant répondu l'un des trois mois suivants, les réponses aux deux questions sur l'évolution prévue de l'emploi et des effectifs sont imputées par les réponses données aux questions sur l'évolution passée de l'emploi et des effectifs du premier mois où elles répondent à nouveau. L'imputation permet de repérer la rétention selon la définition de la Commission européenne uniquement, le niveau des carnets de commandes du mois *m* restant inconnu<sup>2</sup>. 60 % des 16 % de valeurs manquantes ont ainsi pu être imputées.

### ► Définition de l'indicateur individuel mensuel de rétention de main-d'œuvre

Rétention sur les trois derniers mois	Niveau des carnets de commandes	Évolution prévue de la production	Entreprise susceptible de retenir sa main-d'œuvre	Évolution prévue des effectifs		
				↗	→	↘
Oui	normaux ou supérieurs à la normale	↗	Non	Pas de rétention	Pas de rétention	Pas de rétention
		→	Oui	Rétention de main-d'œuvre	Rétention de main-d'œuvre	Pas de rétention
		↘	Oui	Rétention de main-d'œuvre	Rétention de main-d'œuvre	Pas de rétention
	inférieurs à la normale	↗	Oui	Rétention de main-d'œuvre	Rétention de main-d'œuvre	Pas de rétention
		→	Oui	Rétention de main-d'œuvre	Rétention de main-d'œuvre	Pas de rétention
		↘	Oui	Rétention de main-d'œuvre	Rétention de main-d'œuvre	Pas de rétention
Non	X	↗	Non	Pas de rétention	Pas de rétention	Pas de rétention
		→	Non	Pas de rétention	Pas de rétention	Pas de rétention
		↘	Oui	Rétention de main-d'œuvre	Rétention de main-d'œuvre	Pas de rétention

**Note :** les cases bleues correspondent aux cas de rétention identifiés par l'indicateur de la Commission européenne. Les cases jaunes correspondent aux cas de rétention additionnels identifiés par l'indicateur de ce dossier. L'ensemble des cases colorées sont retenues dans l'indicateur de ce dossier.

2 La question sur le niveau des carnets de commandes n'est pas posée sur le passé.

## ► Sources

L'**enquête mensuelle de conjoncture auprès des entreprises de l'industrie manufacturière** est conduite par l'Insee depuis 1957 et a été intégrée au programme harmonisé européen en 1962. Cette enquête faisant partie du dispositif d'enquêtes entreprises de la Commission européenne, elle est cofinancée par l'Union européenne. L'enquête interroge les entreprises de l'industrie manufacturière, c'est-à-dire exerçant des activités parmi les secteurs de l'agroalimentaire, de la cokéfaction et raffinage, des biens d'équipements, des matériels de transport ou des « autres industries<sup>1</sup> ». Elle recueille, entre autres, l'opinion des chefs d'entreprise sur la demande qui leur est adressée et sur leurs capacités de production. Les réponses individuelles des entreprises sont agrégées en les pondérant par leur chiffre d'affaires ou leurs effectifs. Les réponses, prenant généralement la forme de modalités de type « en hausse ou au-dessus de la normale », « stable ou normal » et « en baisse ou en dessous de la normale », servent à calculer des soldes d'opinion dont les plus corrélés à la production composent le climat des affaires dans l'industrie. Ces indicateurs sont commentés chaque mois dans des *Informations rapides* de l'Insee et utilisés pour la prévision à court terme de la production industrielle. Jusqu'à 2002, cette enquête était trimestrielle et, jusqu'à 2008, les entreprises n'étaient pas interrogées au mois d'août. Le questionnaire de l'enquête a été actualisé en 2004 dans le cadre de l'harmonisation des enquêtes de conjoncture européennes. Cette modification entraînant une rupture de série, la présente étude ne commence qu'en 2004.

L'échantillon mensuel, composé d'entre 3 000 et 4 000 entreprises, est renouvelé en moyenne tous les deux ans, mais une partie des entreprises interrogées, en particulier les plus importantes en matière d'effectifs, peut être suivie bien plus longtemps. Sur la période d'analyse, de janvier 2004 à décembre 2021, l'étude s'appuie sur les réponses de 8 100 entreprises. En pratique, la non-réponse (le taux de réponse en chiffre d'affaires s'établit à 83 % en moyenne en 2021), les ruptures induites par le renouvellement de l'échantillon, ainsi que les évolutions juridiques de certaines entreprises, impliquent que peu d'entreprises sont suivies sur l'ensemble de la période : 3 380 entreprises sont observées sur la période 2008-2010, puis 2 920 entre 2013 et 2015, et enfin 3 290 entre 2019 et 2021.

Dans le cadre du **paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**, les entreprises détaillent l'ensemble de leurs opérations, imposables ou non, à la Direction générale des Finances publiques chaque mois, trimestre ou année. Ces déclarations permettent de reconstituer le chiffre d'affaires de chaque entreprise, en sommant ses opérations, imposables ou non, effectuées sur le territoire français ou à l'étranger. Seules les déclarations trimestrielles et mensuelles des entreprises enquêtées sont retenues ici.

Les **fichiers détail trimestriels (FDT)** sont tirés du dispositif **Epure** (Extension du Projet Urssaf pour les Revenus et l'Emploi) qui réconcilie différentes sources sur l'emploi et la masse salariale des entreprises (Acos, MSA, SIASP et Particuliers employeurs). Ils recouvrent l'ensemble du champ salarié (privé et public).

Ces fichiers sont créés pour des exploitations conjoncturelles sur courte durée, non pour des études sur longues périodes. Pour assurer la robustesse des résultats, ils sont donc utilisés sur trois périodes distinctes (2008-2010, 2013-2015 et 2019-2021) et non sur l'ensemble de la période d'étude.

Après appariement des enquêtes de conjoncture avec les déclarations de TVA et les FDT sur ces trois périodes, l'échantillon comporte plus de 7 450 entreprises (93 % des entreprises exclues par cet appariement ne sont pas enquêtées pendant les trois périodes retenues). Cet échantillon réduit n'est utilisé que pour l'analyse des évolutions de l'emploi et de l'activité, le reste du dossier s'appuie sur l'ensemble des 8 100 entreprises interrogées par les enquêtes mensuelles de conjoncture entre 2004 et 2021.



Cofinancé par l'Union européenne

- 1 Ce secteur est composé des industries suivantes : « Textile, habillement, cuir », « Bois, papier, imprimerie », « Chimie », « Caoutchouc, plasturgie », « Métallurgie et autres produits métalliques » et « Autres industries manufacturières ».

## ► Pour en savoir plus

- **Felices G.**, "Assessing the extent of labour hoarding", *Bank of England Quarterly Bulletin*, 2003.
- **Hristov A., Thum-Thysen A.**, "Accounting for labour hoarding in the estimation of output gaps and potential output: Making the case for a pan-EU roll-out of a firm-level EU-Business Survey based indicator", *Note for the attention of the OGWG*, septembre 2021.



# Une forte augmentation du commerce de détail en ligne entre 2009 et 2019, portée par le développement des ventes à distance des grands commerçants traditionnels

Sous l'impulsion de la vente en ligne, le chiffre d'affaires de la vente à distance a explosé au cours de la dernière décennie (+ 132 % en euros courants entre 2009 et 2019). Les frontières entre vente à distance et en magasin sont moins nettes qu'avant, de plus en plus d'entreprises développant simultanément leurs activités sur ces deux formes de ventes.

Deux principales catégories d'acteurs du commerce de détail peuvent être distinguées sur la période 2009-2019 en fonction de leur activité dans le commerce en ligne.

La première catégorie, les « commerçants spécialistes de la vente à distance » réalisent 68 % des ventes de ce secteur à distance en 2019, cette part se stabilisant après un net repli entre 2009 et 2016.

La deuxième catégorie, les « commerçants traditionnels » dont l'activité s'exerce essentiellement en magasin ont progressivement investi le champ de la vente à distance. Alors qu'ils réalisaient 10 % du total des ventes à distance en 2009, cette part s'établit autour de 30 % depuis 2016. Le chiffre d'affaires de la vente à distance de ces commerçants traditionnels résulte pour deux tiers de l'activité des grands commerçants non spécialisés (supermarchés et hypermarchés). En revanche, les petits commerçants traditionnels restent sur la période à l'écart de la vente à distance puisqu'ils représentent seulement 1 % du chiffre d'affaires réalisé en ligne en 2019, alors qu'ils comptent pour 20 % du chiffre d'affaires et pour un emploi sur cinq du secteur.

Le recours au commerce en ligne s'est fortement accru au cours de la dernière décennie, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises ► **encadré**. En 2019, en France, trois entreprises commerciales sur dix réalisent des ventes en ligne contre une sur dix en 2009, et sept Français sur dix effectuent un achat en ligne au cours de l'année contre quatre sur dix en 2009<sup>1</sup>.

## ► Encadré – La définition du commerce en ligne

La définition internationale du **commerce en ligne** (ou commerce électronique) comprend la vente ou l'achat de biens et services effectués par toute entité publique ou privée (entreprise, particulier, administration, notamment) et inclut le *drive*, les commandes à une borne en magasin, le retrait en magasin et la livraison à domicile [OCDE, 2011].

Les données actuellement disponibles ne permettent de mesurer qu'une approximation du commerce en ligne, de la **vente à distance** (code 47.91 de la NAF rév. 2) qui comprend les ventes par Internet (commande passée en ligne y compris *drive*, livraison à domicile et retrait en magasin) et des ventes par correspondance.

La vente à distance se distingue du commerce électronique sur trois points majeurs :

- en tant que branche du commerce de détail, elle ne comprend ni les ventes de services, ni le commerce de gros, d'automobiles et de motocycles ;
- les commandes à une borne en magasin n'y sont pas intégrées ;
- les ventes par correspondance (téléphone, courriers, courriels) non prises en compte dans le commerce électronique sont incluses dans la vente à distance ; elles représentent 11 % de la vente à distance en 2019, 12 points de moins qu'en 2014.

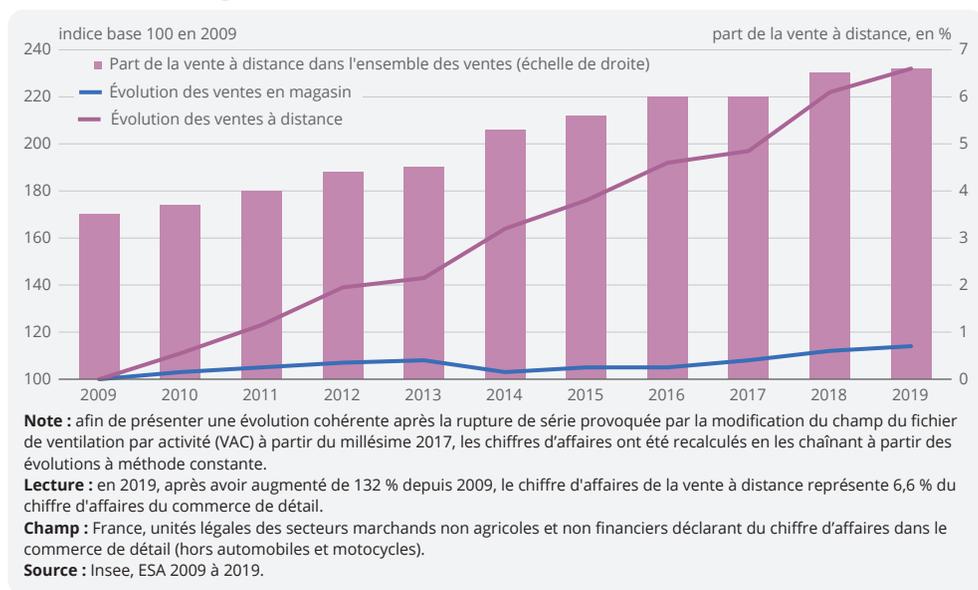
<sup>1</sup> À partir des enquêtes sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) auprès des entreprises et auprès des ménages diffusées par Eurostat en 2019.

Bien que le commerce en ligne recouvre la vente de services comme de biens, les statistiques analysées ici portent sur le seul commerce de détail de biens, activité principalement destinée à une clientèle de particuliers. Par ailleurs, le commerce de détail en ligne est approché ici par la vente à distance qui est une des deux formes de vente du commerce de détail, avec la vente en magasin, et qui inclut la vente par correspondance traditionnelle, aujourd'hui très minoritaire. Les deux expressions « vente à distance » ou « commerce de détail en ligne » sont employées par la suite sans distinction de sens.

L'enquête sectorielle annuelle (ESA) ► **sources** mobilisée ici ventile le chiffre d'affaires des entreprises par branche d'activité. Les chiffres d'affaires par branche sont disponibles au niveau le plus détaillé (cinq caractères) de la nomenclature d'activité (NAF rév. 2). Cette source permet, d'une part, d'avoir une mesure précise des ventes à distance des **unités légales** dont cette forme de vente est l'activité principale. Elle permet, d'autre part, de les identifier au sein des entreprises ayant une activité principale distincte de la vente à distance, y compris lorsqu'elle est hors commerce de détail.

Sur ce champ restreint au commerce de détail de biens (hors commerce d'automobiles et de motos), la croissance de la vente à distance est sans commune mesure avec celle de la vente en magasin au cours des dix dernières années : le chiffre d'affaires en magasin a augmenté de 14 % en euros courants entre 2009 et 2019, tandis que celui de la vente à distance a bondi (en hausse de 132 %) ► **figure 1**. Les ventes à distance représentaient 3,5 % de celles du commerce de détail en 2009 ; leur part a quasi doublé en 2019.

### ► 1. Évolution du chiffre d'affaires des deux formes de ventes du commerce de détail et part des ventes en ligne dans l'ensemble des ventes



### Trois classes d'acteurs dans le commerce de détail

Sur la période 2009 à 2019, les acteurs du commerce de détail (hors automobiles et motos) peuvent être répartis en trois classes d'unités légales ► **méthode** ► **figure 2** :

- classe 1 : les commerçants traditionnels qui réalisent l'essentiel de leur activité dans le commerce de détail (96 % de leur chiffre d'affaires) et dont l'activité est essentiellement dédiée à la vente au détail en magasin (98 % de leur chiffre d'affaires au sein du commerce de détail) ;

- classe 2 : les commerçants spécialistes de la vente à distance qui, eux aussi, ont essentiellement une activité de commerce de détail (91 % de leur chiffre d'affaires), mais cette fois très largement à distance (94 % de leur chiffre d'affaires du commerce de détail) ;
- classe 3 : les commerçants non spécialisés dans le commerce de détail (41 % de leur chiffre d'affaires) avec une vente au détail presque toujours en magasin (99,5 % de leur chiffre d'affaires du commerce de détail). Pour ces commerçants, 38 % du chiffre d'affaires provient du commerce de gros et 20 % est issu d'activités hors commerce. La moitié des commerçants peu spécialisés dans le commerce de détail ont en effet des activités principales dans le commerce de gros, les services funéraires, les services de coiffure et soins de beauté, l'industrie manufacturière ou la restauration.

## ► 2. Répartition du chiffre d'affaires cumulé du commerce de détail de 2009 à 2019 selon les classes d'unités légales

Classes	Par forme de vente		Par branche			
	À distance	En magasin	Commerce de détail <sup>1</sup>	Commerce de gros <sup>1</sup>	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	Hors commerce
	en %					
1 – Commerçants traditionnels	1,6	98,4	96	1	0	3
2 – Commerçants spécialistes de la vente à distance	94,1	5,9	91	1	0	8
3 – Commerçants peu spécialisés dans le commerce de détail	0,5	99,5	41	38	1	20

**1** Hors commerce et réparation d'automobiles et de motocycles.

**Lecture** : entre 2009 et 2019, les commerçants traditionnels ont réalisé 1,6 % de leur chiffre d'affaires du commerce de détail dans la vente à distance. Alors que le commerce de détail a représenté 96 % du chiffre d'affaires total des commerçants traditionnels, ces derniers ont également réalisé du chiffre d'affaires dans le commerce de gros (1 %) et dans les activités hors commerce (3 %).

**Champ** : France, unités légales des secteurs marchands non agricoles et non financiers déclarant du chiffre d'affaires dans le commerce de détail (code 47 de la NAF rév. 2). Sont retenues uniquement les unités légales déclarant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans la branche du commerce de détail.

**Source** : Insee, ESA 2009 à 2019, Ésane 2009 à 2019.

Sur l'ensemble de la période 2009-2019, les commerçants traditionnels forment l'essentiel de la population des commerçants (78 % des unités légales dans le commerce de détail), ils emploient 83 % des salariés (en équivalent temps plein – ETP) et réalisent 88 % du chiffre d'affaires du commerce de détail ► **figure 3**. Les spécialistes de la vente à distance sont quant à eux peu nombreux (5 % des unités légales dans le commerce de détail) et représentent 3 % des salariés et 4 % du chiffre d'affaires total du secteur sur l'ensemble de la période observée. Les commerçants peu spécialisés dans le commerce de détail pèsent pour 17 % des unités légales, 14 % des salariés et 7 % du chiffre d'affaires du secteur.

## ► 3. Caractéristiques du commerce de détail de 2009 à 2019 selon les classes d'unités légales

Classes	Unités légales		Répartition du total des emplois en équivalent temps plein (en %)	Répartition du chiffre d'affaires (en %)	
	Nombre (moyenne annuelle)	Répartition (en %)		Ensemble des ventes	Uniquement de la vente à distance
1 – Commerçants traditionnels	315 000	78	83	88	25
2 – Commerçants spécialistes de la vente à distance	20 500	5	3	4	74
3 – Commerçants peu spécialisés dans le commerce de détail	71 000	17	14	7	1
<b>Ensemble</b>	<b>406 500</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Lecture** : entre 2009 et 2019, les commerçants traditionnels ont représenté 78 % de la population d'unités légales du commerce de détail français, 83 % du total des emplois en équivalent temps plein, 88 % du chiffre d'affaires du commerce de détail et 25 % du chiffre d'affaires de la vente à distance.

**Champ** : France, unités légales des secteurs marchands non agricoles et non financiers déclarant du chiffre d'affaires dans le commerce de détail (code 47 de la NAF rév. 2). Sont retenues uniquement les unités légales déclarant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans la branche du commerce de détail.

**Source** : Insee, ESA 2009 à 2019, DADS 2009 à 2019.

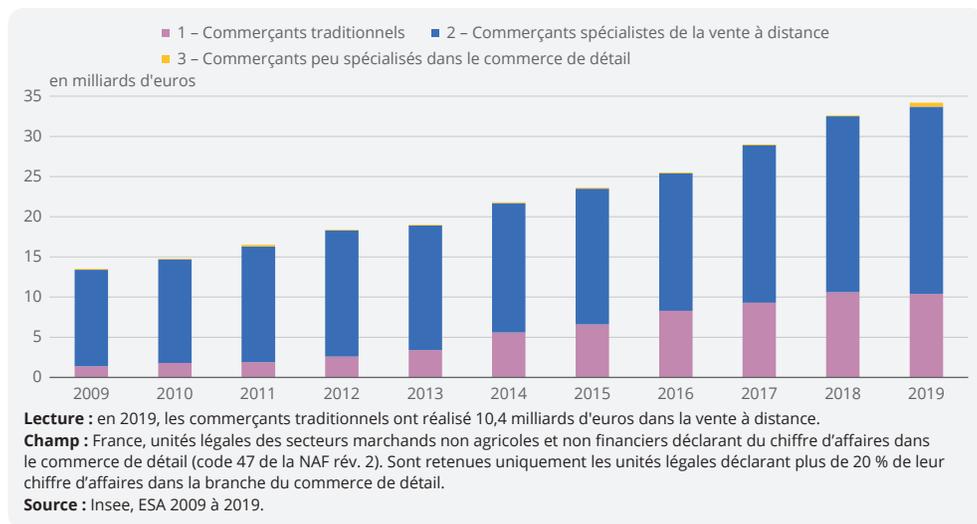
Les commerçants traditionnels et les spécialistes de la vente à distance représentent 99 % du chiffre d'affaires de la vente à distance.

Par ailleurs, il convient de signaler que les spécialistes de la vente à distance présentent dans l'ensemble des caractéristiques proches de celle d'un *pure-player* (acteur n'ayant pas de point de vente et exclusivement dédié au commerce en ligne). Ainsi, les unités légales fortement spécialisées dans la vente à distance (80 % de leur chiffre d'affaires dans la vente à distance), assimilables à des *pures-players*, représentent 89 % des spécialistes de la vente à distance et 92 % du chiffre d'affaires dans la vente à distance de la classe.

## Entre 2009 et 2019, les spécialistes de la vente à distance réalisent la majeure partie du chiffre d'affaires du commerce de détail

Les ventes des spécialistes de la vente à distance du commerce de détail ont doublé en euros courants entre 2009 et 2019 et leur poids reste dominant dans l'ensemble des ventes à distance du secteur. Toutefois, ce dernier a reculé de 89 % en 2009 à 68 % en 2016 ; il est stable depuis ► [figure 4](#).

### ► 4. Répartition du chiffre d'affaires du commerce de détail dans la vente à distance de 2009 à 2019 par classe d'unités légales



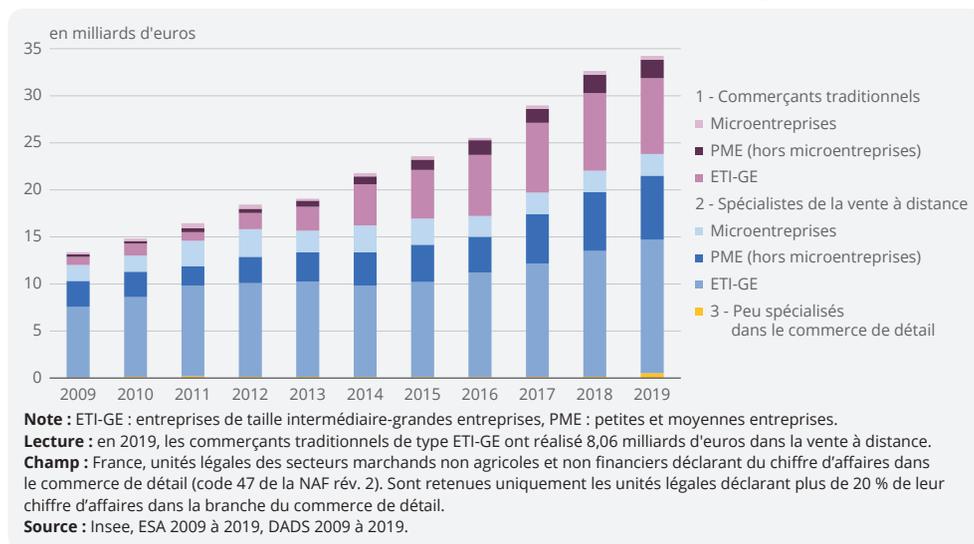
Sur cette même période 2009-2016, les commerçants traditionnels ont en effet développé leur activité sur cette forme de vente. Ils ont triplé leur part dans le chiffre d'affaires global de la vente à distance en passant de 10 % en 2009 à 33 % en 2016, pour se stabiliser ensuite. Notamment, en deux ans, de 2012 à 2014, la part de chiffre d'affaires dans la vente à distance imputable à cette classe de commerçants a quasi doublé, passant de 14 % à 26 %.

Analysé au niveau de l'entreprise et non de l'unité légale, le poids des spécialistes de la vente à distance est moindre. Ainsi, en 2019, les entreprises spécialistes de la vente à distance concentrent 51 % du chiffre d'affaires total de la vente à distance, contre 68 % lorsque le calcul est réalisé au niveau de l'unité légale. Cela s'explique par le fait que certaines grandes unités légales spécialisées dans la vente à distance appartiennent à des entreprises non spécialisées dans la vente à distance (ces entreprises sont non spécialisées dans la vente en distance car elles regroupent davantage d'unités légales peu présentes dans la vente à distance).

## Les grandes entreprises portent la croissance de la vente à distance du commerce traditionnel

Le développement progressif des commerçants traditionnels dans la vente à distance est quasi intégralement porté par les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** et les **grandes entreprises (GE)** ► **figure 5**. En effet, le poids des ETI et GE de commerce traditionnel dans l'ensemble du chiffre d'affaires de la vente à distance est passé de 6 % en 2009 à 25 % en 2016. Cela représente une contribution à hauteur de 71 % de la croissance de chiffre d'affaires dans la vente à distance de la classe des commerçants traditionnels entre 2009 et 2016. Malgré un triplement de 2 % à 6 % entre 2009 et 2019, le poids des **petites et moyennes entreprises (PME ; hors microentreprises)** du commerce traditionnel dans le chiffre d'affaires de la vente à distance reste relativement faible, au regard de leur poids en nombre d'emplois en ETP (25 %) et de leur part dans le chiffre d'affaires global du commerce de détail (28 %).

### ► 5. Répartition du chiffre d'affaires du commerce de détail généré dans la vente à distance française de 2009 à 2019 par classe d'unités légales et selon la catégorie d'entreprise

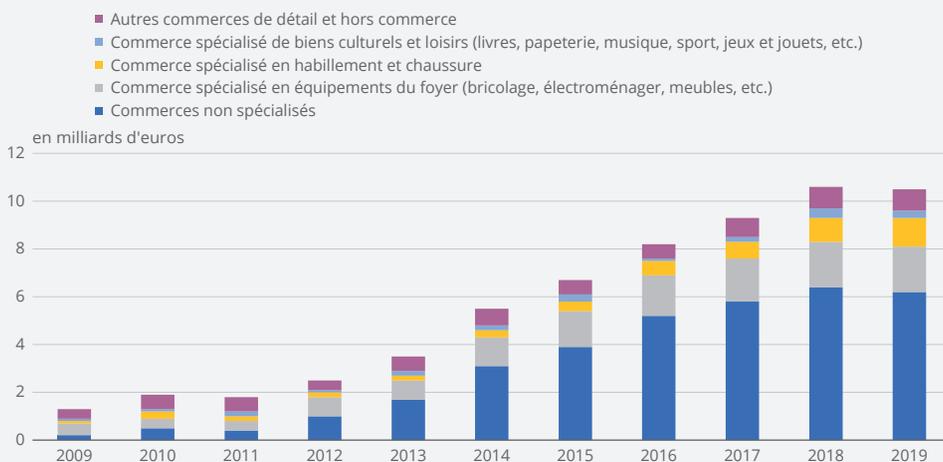


Les microentreprises commerçantes traditionnelles restent, quant à elles, à l'écart de la vente à distance avec environ 1 % du chiffre d'affaires total de cette forme de vente tout au long de la période, alors qu'elles représentent 21 % des emplois en ETP et 20 % du chiffre d'affaires global du commerce de détail sur la période 2009-2019.

En revanche, si le poids des microentreprises spécialistes de la vente à distance a diminué (- 6 points entre 2009 et 2019), elles représentent une part non négligeable du chiffre d'affaires de la vente à distance : elles pèsent pour 7 % du chiffre d'affaires total de cette forme de vente en 2019, alors qu'elles représentent 7 % des unités légales du commerce de détail cette même année.

En 2019, près de 60 % du chiffre d'affaires de la vente à distance des commerçants traditionnels sont générés par des commerçants non spécialisés (quasi exclusivement des supermarchés et hypermarchés) ► **figure 6**. Le complément provient essentiellement des commerces spécialisés, partagé entre les spécialistes d'équipement du foyer (18 %), ceux de l'habillement-chaussure (11 %) et, plus faiblement, ceux en biens culturels et loisirs (3 %). Au sein des ETI et GE du commerce traditionnel, la répartition est sensiblement la même, avec près de 60 % du chiffre d'affaires de leurs ventes à distance dans le commerce non spécialisé, 21 % dans les équipements du foyer, 13 % dans l'habillement-chaussure et 2 % dans les biens culturels et de loisirs.

## ► 6. Répartition du chiffre d'affaires du commerce de détail dans la vente à distance de 2009 à 2019 pour la classe des commerçants traditionnels selon l'activité principale de l'unité légale



**Lecture :** en 2019, les commerçants traditionnels ayant comme activité principale le commerce non spécialisé ont réalisé 6,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans la vente à distance.

**Champ :** France, unités légales des secteurs marchands non agricoles et non financiers déclarant du chiffre d'affaires dans le commerce de détail (code 47 de la NAF rév. 2). Sont retenues uniquement les unités légales déclarant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans la branche du commerce de détail.

**Source :** Insee, ESA 2009 à 2019, Ésane 2009 à 2019.

### L'essor de la vente à distance assuré par quelques centaines d'unités légales

Chaque année, les unités légales réalisant plus d'un euro dans la vente à distance, sont classées dans quatre grands ensembles de concentration selon leur chiffre d'affaires dans la vente à distance. Le premier ensemble regroupe le premier millième des unités légales qui réalisent le plus de chiffre d'affaires dans la vente à distance ; le deuxième et le troisième regroupent les unités légales qui génèrent respectivement du 2<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> millième et du 11<sup>e</sup> au 100<sup>e</sup> millième les plus élevés de chiffre d'affaires dans la vente à distance. Enfin, le quatrième regroupe les unités légales réalisant le moins de chiffre d'affaires dans la vente à distance (du 101<sup>e</sup> millième au dernier millième).

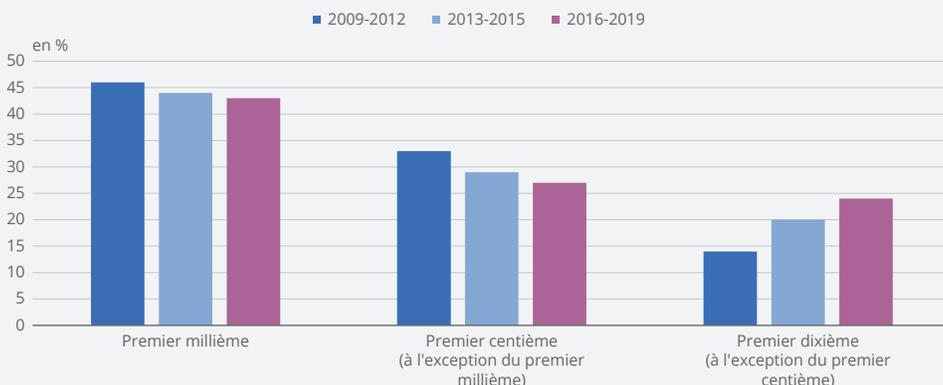
La vente à distance est très concentrée : les unités légales de la seule classe des spécialistes de la vente à distance concentrent 74 % du chiffre d'affaires réalisé dans la vente à distance entre 2009 et 2019, alors qu'elles ne représentent que 5 % des unités légales du commerce de détail ► **figure 3**. Toutefois, le chiffre d'affaires dans la vente à distance généré par le premier millième diminue sur la période 2009-2019.

Entre 2009 et 2012, le premier millième de la vente à distance concentrait 46 % du chiffre d'affaires total de cette forme de vente, contre 44 % entre 2013 et 2015 puis 43 % entre 2016 et 2019

► **figure 7**. La part de la vente à distance du 2<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> millième diminue également au cours du temps, contrairement à la part du 11<sup>e</sup> au 100<sup>e</sup> millième qui passe de 14 % à 24 %.

Par ailleurs, les unités légales du premier millième changent de profil au cours du temps, en matière d'activité principale. Les unités légales dont l'activité principale est la vente à distance contribuaient à hauteur de 98 % des ventes à distance du premier millième entre 2009 et 2012, mais seulement à hauteur de 72 % entre 2016 et 2019 ► **figure 8**. Cela est dû à l'entrée dans le premier millième de commerçants en magasin non spécialisés (19 % des ventes à distance entre 2016 et 2019) et de commerçants d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé (9 % des ventes à distance entre 2016 et 2019).

## ► 7. Part du chiffre d'affaires de la vente à distance selon le niveau de concentration

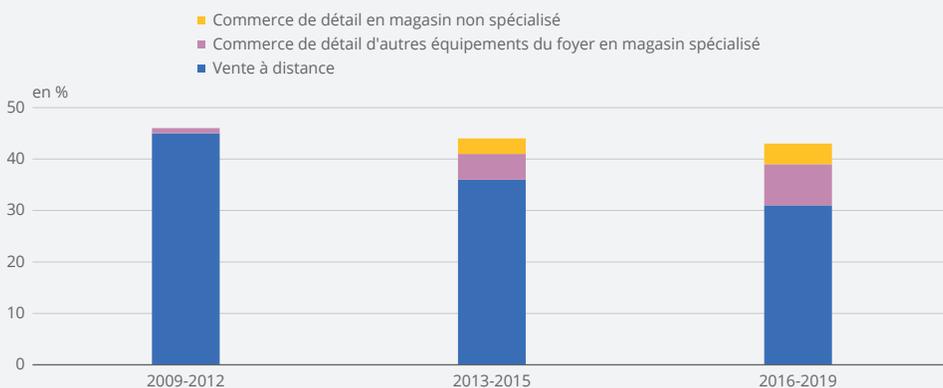


**Lecture :** entre 2009 et 2012, les unités légales appartenant au premier millième de la vente à distance ont généré 46 % du chiffre d'affaires de la vente à distance.

**Champ :** France, unités légales des secteurs marchands non agricoles et non financiers déclarant du chiffre d'affaires dans la vente à distance (code 47.91 de la NAF rév. 2).

**Source :** Insee, ESA 2009 à 2019.

## ► 8. Part du chiffre d'affaires de la vente à distance des unités légales du premier millième selon leur activité principale



**Lecture :** entre 2016 et 2019, les unités légales appartenant au premier millième de la vente à distance ont généré 43 % du chiffre d'affaires de la vente à distance. 31 points de pourcentage sont dus aux unités légales avec une activité principale dans la vente à distance, 8 points sont générés par celles du commerce de détail en magasin spécialisé en autres équipements du foyer et les 4 points restants relèvent de celles du commerce de détail en magasin non spécialisé.

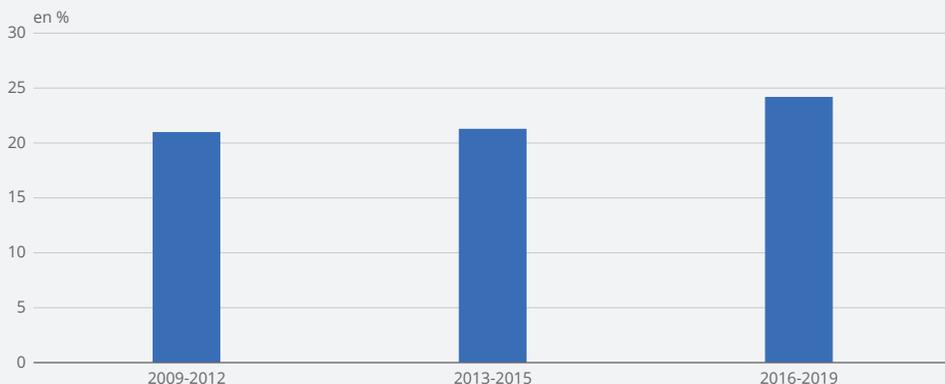
**Champ :** France, unités légales des secteurs marchands non agricoles et non financiers déclarant du chiffre d'affaires dans la vente à distance (code 47.91 de la NAF rév. 2).

**Source :** Insee, ESA 2009 à 2019.

Cette relative diversification est cependant à nuancer. Le poids des quatre unités légales faisant le plus de chiffre d'affaires en vente à distance s'est en effet accru : au cours de la période 2016 à 2019, ce podium à quatre concentre 24,2 % du chiffre d'affaires de la vente à distance, contre 21,0 % au cours de la période précédente 2009-2012 ► [figure 9](#).

La vente à distance est beaucoup plus concentrée que la vente au détail, y compris au niveau des groupes d'unités légales : en 2019, 31 groupes de sociétés concentrent 50 % de la vente à distance en France, tandis que 669 groupes concentrent 50 % du chiffre d'affaires du commerce de détail en magasin.

### ► 9. Part du chiffre d'affaires de la vente à distance détenue par les quatre plus grandes unités légales selon la période



**Lecture :** de 2016 à 2019, les quatre plus grandes unités légales de la vente à distance concentrent 24,2 % du chiffre d'affaires de la vente à distance.

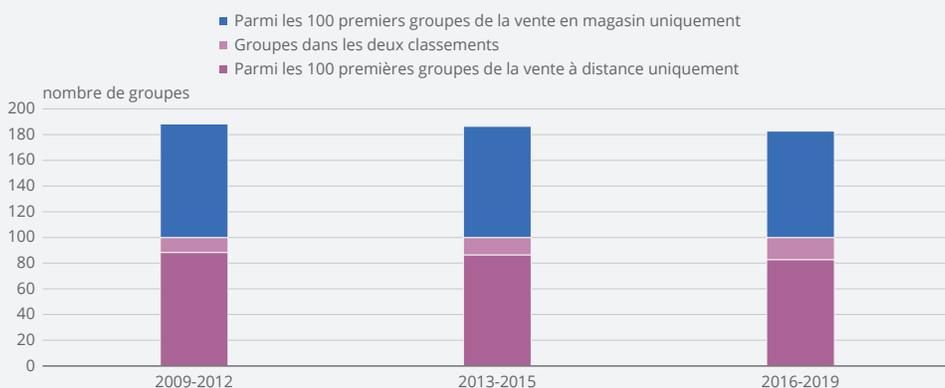
**Champ :** France, unités légales des secteurs marchands non agricoles et non financiers déclarant du chiffre d'affaires dans le commerce de détail (code 47 de la NAF rév. 2).

**Source :** Insee, ESA 2009 à 2019.

### Les frontières entre vente en ligne et vente physique tendent à se réduire

Les frontières entre la vente à distance et la vente en magasin tendent à se réduire, notamment en ce qui concerne les plus grands groupes. En effet, 12 groupes du top 100 de la vente à distance étaient également dans le top 100 de la vente en magasin entre 2009 et 2012, contre 14 entre 2013 et 2015 puis 17 entre 2016 et 2019 ► [figure 10](#).

### ► 10. Chevauchements entre les 100 plus grands groupes de la vente à distance et ceux de la vente en magasin selon la période



**Lecture :** de 2016 à 2019, 17,3 groupes en moyenne font simultanément partie des 100 premiers groupes (en matière de chiffre d'affaires) des plus grands groupes de la vente en magasin et de la vente à distance.

**Champ :** France, unités légales des secteurs marchands non agricoles et non financiers déclarant du chiffre d'affaires dans le commerce de détail (code 47 de la NAF rév. 2).

**Source :** Insee, ESA 2009 à 2019, Lifi 2009 à 2019.

La situation de ces 100 plus grands groupes de la vente à distance est toutefois contrastée au regard du poids que représente cette vente à distance dans leur chiffre d'affaires. Ainsi, 44 des 100 plus grands groupes de la vente à distance en 2019 font plus de 90 % de leur chiffre d'affaires dans la vente à distance, tandis que 34 groupes en font moins de 30 %.

## Auteur :

Ivo Montecino (DGE)

### ► Méthode - Classification des unités légales du commerce de détail au cours de la période 2009-2019

Une **étape préliminaire** a consisté à exclure de l'échantillon d'analyse les unités légales peu actives dans le commerce de détail, celles déclarant moins de 20 % de leur chiffre d'affaires total dans le commerce de détail (en moyenne 170 000 unités légales annuellement, pour seulement 2 % du chiffre d'affaires total du commerce de détail et 0 % de la vente à distance).

**Dans une première étape, une analyse en composantes principales (ACP)** est menée avec cinq variables actives : la part de la vente à distance dans le commerce de détail, la part de la branche du commerce de détail dans le chiffre d'affaires total, la part de la branche du commerce de gros dans le chiffre d'affaires total, la part de l'ensemble des branches hors commerce dans le chiffre d'affaires total et le chiffre d'affaires dans le commerce de détail.

À la suite de l'ACP, trois nouvelles dimensions ont été retenues : spécialisation dans la vente à distance, taille dans le commerce de détail et spécialisation hors commerce.

**Dans une seconde étape, une classification** est réalisée avec la méthode dites des *k-moyennes* (ou *k-means*) à partir des trois dimensions lors de la première étape. Des partitionnements de 1 à 12 classes ont été testés et finalement le partitionnement avec 3 classes a été privilégié. Si une entreprise a répondu à plusieurs reprises à l'ESA ► **sources**, chaque réponse est prise en compte séparément dans la classification et l'entreprise peut donc changer de classe au cours du temps.

### ► Sources

#### Sources mobilisables

La Fédération du e-commerce et de la vente à distance (Fevad) publie annuellement des chiffres clés, notamment le chiffre d'affaires global du commerce en ligne et le poids des sites de commerce en ligne les plus fréquentés par les internautes en France [Fevad, 2020]. L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication auprès des entreprises (TIC entreprises) permet également d'identifier le développement du commerce en ligne, en particulier son adoption par les entreprises en France [Cohen, 2019].

Ces sources d'information ne permettent pas l'analyse des trajectoires des entreprises selon leur poids dans le commerce de détail en ligne et portent sur des champs limités ; l'enquête TIC entreprises exclut ainsi les entreprises avec moins de 10 personnes occupées. Par ailleurs, les exploitations des données individuelles comptables des entreprises (par exemple les fichiers approchés du résultat d'Ésane, FARE) reposent sur le secteur d'appartenance de l'entreprise et donc son activité principale : elles ne peuvent donc pas faire apparaître le développement d'activité de commerce, en particulier du commerce en ligne, si cette activité est minoritaire au sein de l'entreprise.

#### Données exploitées dans le dossier et comparaison aux autres sources d'information sur le commerce en ligne

Le champ de l'étude correspond aux entreprises implantées en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM), actives dans le commerce de détail, y compris comme activité secondaire (en 2019, 11 % du chiffre d'affaires du commerce de détail étaient générés par des unités légales dont ce n'est pas l'activité principale).

La principale source de données exploitée dans cette étude provient de l'**enquête sectorielle annuelle (ESA)** de l'Insee qui permet de ventiler le chiffre d'affaires des entreprises ayant une activité de commerce de détail suivant la forme de vente : vente en magasin ou vente à distance. L'enquête porte annuellement sur 16 000 à 25 000 unités légales actives dans le commerce de détail, dont 8 % ont déclaré avoir réalisé plus d'un euro de chiffre d'affaires dans la vente à distance entre 2009 et 2019. Ces données issues de l'enquête ESA ont été complétées avec d'autres sources de données : Fare (données comptables individuelles complémentaires), DADS (données d'emploi), Lifi (données sur les liaisons financières entre unités légales).

Contrairement à l'enquête TIC entreprises, le champ de l'ESA comprend les entreprises de moins de 10 personnes occupées. La restriction du champ de l'enquête TIC entreprises aux entreprises de plus de 10 personnes occupées exclut plus de neuf entreprises françaises sur dix.

Ces données n'incluent pas les activités des entreprises étrangères livrant en France, contrairement aux chiffres publiés par la Fevad. En 2019, à partir de données de transactions, la Fevad évalue à 45,5 milliards d'euros le chiffre d'affaires du commerce en ligne de biens, contre 34,3 milliards d'euros à partir de l'ESA (calcul réalisé pour cette étude). Plusieurs imputations et corrections ont été réalisées afin d'incorporer, pour certaines années, des grandes unités légales absentes de l'échantillon ainsi que des chutes de chiffre d'affaires soudaines dans la vente à distance : en 2019 ces imputations et corrections ont donc permis de fixer le chiffre d'affaires global de la vente à distance à 34,3 milliards d'euros au lieu des 30,9 milliards d'euros initialement présents.

## ► Définitions

L'**unité légale** est une entité juridique de droit public ou privé (morale ou physique). À partir du millésime 2017, la statistique structurelle d'entreprises est diffusée entièrement selon la définition économique de l'entreprise (telle que précisée par le décret n° 2008-1354 pris en application de la loi de modernisation de l'économie). Cette définition permet de dépasser l'approche juridique basée sur les unités légales et de prendre en compte les organisations en groupe de sociétés, afin de mieux appréhender les nouvelles réalités économiques provoquées notamment par la mondialisation.

Un **groupe d'unités légales** est un ensemble des sociétés détenues directement ou indirectement à plus de 50 % par une société mère, tête de groupe ; la société mère n'est détenue majoritairement, ni directement ni indirectement, par aucune autre société. Cette définition correspond au contour restreint du groupe ou « noyau dur ».

Une **microentreprise** est une entreprise occupant moins de 10 personnes, et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros. Les microentreprises font partie des petites et moyennes entreprises (PME).

Les **petites et moyennes entreprises (PME)** sont celles qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Elles incluent la catégorie des microentreprises.

Une **entreprise de taille intermédiaire (ETI)** est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

Une **grande entreprise (GE)** est une entreprise qui vérifie au moins une des deux conditions suivantes :

- avoir au moins 5 000 salariés ;
- avoir plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan.

## ► Pour en savoir plus

- **Bouziani Z., Ferrante A.**, « Le commerce électronique en 2012 : les *pure-players* dominent les ventes web du commerce de détail », *Insee Première* n° 1489, février 2014.
- **Cohen C.**, « Le commerce électronique, révélateur d'une fracture numérique entre sociétés », *Insee Focus* n° 147, mars 2019.
- **Fevad**, « Les chiffres-clés du e-commerce en 2020 », juillet 2020.
- **Insee**, fiche « TIC et commerce électronique », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- **OCDE**, « *OECD Guide to Measuring the Information Society 2011* », 2011.

# Plus de 10 000 emplois délocalisés chaque année de 2011 à 2017, en baisse par rapport à la décennie antérieure

Les délocalisations sont un enjeu récurrent du débat public sur la mondialisation, mais restent un phénomène économique difficile à quantifier. Ce dossier revient sur la dynamique des délocalisations de 1995 à 2017, longue période durant laquelle désindustrialisation, stabilisation puis regain de l'emploi industriel en France se sont succédé. Il propose un cadre méthodologique rénové et unifié reposant sur la construction d'un modèle de détection fondé sur l'apprentissage automatique (*machine learning*).

Les estimations font apparaître un ralentissement du nombre de délocalisations (- 25 % entre la moyenne annuelle de la période 1995-2005 et celle de la période 2010-2017) depuis la crise de 2008. En moyenne annuelle sur la période 1995-2017, environ un millier d'entreprises auraient délocalisé, correspondant à 25 000 emplois par an. Les délocalisations apparaissent en majorité industrielles, et près de la moitié à destination de pays européens. Les emplois qualifiés de l'industrie, y compris les ouvriers qualifiés, sont surreprésentés parmi les emplois délocalisés.

Les délocalisations constituent un enjeu majeur du débat public en France sur la mondialisation depuis le début des années 1990 et l'affaire « Hoover », du nom de l'entreprise de machines à laver qui avait fermé son site français de 700 salariés au profit de son site écossais [Chanteau, 2003]. Quantifier précisément ce phénomène économique et son évolution reste une tâche compliquée : de nombreuses définitions et méthodologies existent et le choix de champs ou de périodes différents limite la pertinence des comparaisons entre les études déjà réalisées.

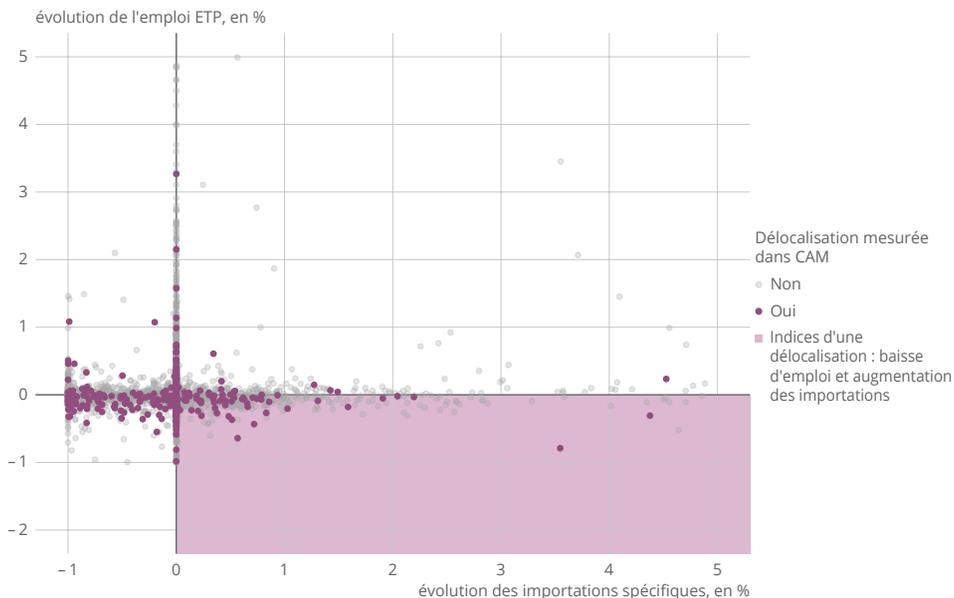
## Construire un modèle de détection des délocalisations

Le modèle de détection des délocalisations utilisé mobilise comme variables explicatives des ratios d'évolution de variables comptables (concernant l'emploi, le chiffre d'affaires, l'investissement, les stocks, etc.), des ratios d'évolution de variables douanières (concernant les importations spécifiques, ou les importations totales), des indicatrices de taille et de secteur, des ratios salariaux de comparaison internationale avec le pays auprès duquel l'unité légale importe le plus de biens *ex post*. La variable expliquée est la déclaration, lors de l'enquête chaînes d'activité mondiales – CAM – réalisée en 2012, d'une délocalisation au cours des années 2009 à 2011 ► [sources et méthodes](#). Par la suite, chaque modèle prédictif entraîné sur cette base CAM renvoie, pour chaque entreprise et chaque année qui lui est présentée, une probabilité de délocalisation construite sur la base des différentes variables explicatives (connues pour toutes les entreprises du champ, de 1995 à 2017).

De fait, selon les déclarations des entreprises à l'enquête CAM, de nombreuses unités légales ont eu recours à la délocalisation, sans avoir connu une baisse concomitante de leurs emplois et une augmentation de leurs importations spécifiques – indices de présomption de délocalisation retenus par [Aubert et Sillard \(2005\)](#) ► [figure 1](#). D'une part, au niveau des unités légales, les délocalisations peuvent être le fait de grandes entreprises multi-établissements dont le bilan d'emploi global peut être positif sur les trois ans d'observation malgré la fermeture de l'établissement délocalisé ; d'autre part, les importations spécifiques n'augmentent pas nécessairement, par exemple si la chaîne de valeur des produits importés implique des sous-traitants nationaux (les importations n'apparaissent alors pas dans le bilan de l'unité légale délocalisant).

Pour construire un modèle de détection, l'échantillon CAM a été divisé en deux parties : d'une part, l'échantillon d'apprentissage (80 % de l'échantillon originel) sur lequel on entraîne le modèle ; d'autre part, l'échantillon-test (20 %), pour vérifier la qualité des estimations. L'application du modèle à ce second échantillon, mais aussi aux données de l'enquête CAM 2016, permet de confronter l'estimation à la présence ou à l'absence de délocalisation déclarée dans l'enquête et de vérifier ainsi la puissance prédictive du modèle statistique. Plusieurs modèles sont testés ► [encadré](#).

## ► 1. Entreprises ayant délocalisé ou non selon les évolutions d'emploi et d'importations spécifiques



ETP : équivalent temps plein.

**Lecture** : les deux axes correspondent aux critères retenus par [Aubert et Sillard \(2005\)](#). La délocalisation telle que repérée par le questionnaire CAM est représentée en rouge. Le quadrant bas-droite correspond aux présomptions de délocalisation selon Aubert et Sillard (évolutions concomitantes de contraction de l'emploi et de croissance des importations par une unité légale) ; de nombreuses unités légales en-dehors de ce quadrant auraient ainsi délocalisé.

**Champ** : France, secteurs principalement marchands (hors agriculture et finance), entreprises de 50 salariés ou plus.

**Source** : Insee, enquête CAM 2009-2011.

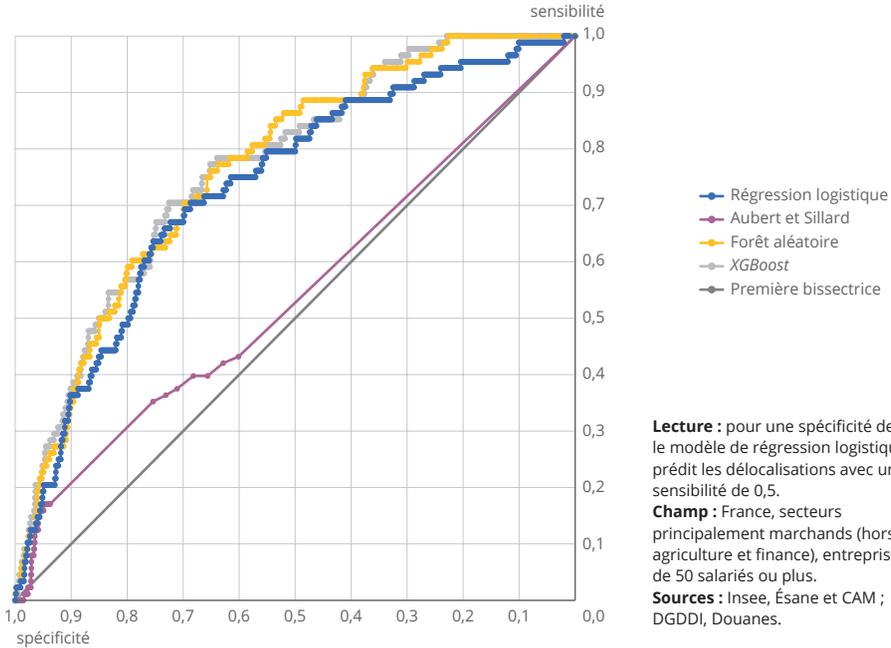
### Encadré - Comparer les performances des modèles de détection en *machine learning*

De nombreux modèles de détection coexistent dans la littérature statistique, sans qu'il existe d'argument théorique permettant de les discriminer *ex ante* : leur puissance prédictive dépend de la forme du jeu de données. Pour ne pas avoir à en choisir un arbitrairement, les statisticiens ont recours à un outil de comparaison de leur performance : les courbes de sensibilité/spécificité ou « courbes ROC » (*receiver operating characteristic*).

Les courbes ROC permettent d'estimer la validité interne du modèle, c'est-à-dire sa capacité à bien prédire sur l'échantillon-test initial<sup>1</sup>. Selon le seuil discriminant retenu (au-delà duquel on considère qu'il y a une délocalisation et en deçà duquel on considère qu'il n'y a pas de délocalisation), le modèle a de plus ou moins bonnes spécificité et sensibilité. La sensibilité (taux de vrais positifs sur vrais positifs et faux négatifs – où les « positifs » renvoient aux cas de délocalisations) mesure la capacité du modèle à bien identifier les délocalisations comme telles ; la spécificité (taux de vrais négatifs sur vrais négatifs et faux positifs) mesure, quant à elle, sa capacité à bien identifier les non-délocalisations comme telles. Une courbe ROC est associée à chacun des modèles, illustrant la relation existante entre la sensibilité et la spécificité, calculée pour toutes les valeurs seuils possibles ► [figure A](#). La représentation graphique adopte un cadre où la spécificité est maximale et la sensibilité nulle en bas à gauche du graphique, avec un seuil discriminant à 1, sans positifs (donc sans faux positifs, d'où une spécificité valant 1). En haut à droite, la sensibilité vaut 1 et la spécificité est nulle : le seuil discriminant étant fixé à 0.



## A. Courbes ROC des modèles de détection de délocalisation



**Lecture :** pour une spécificité de 0,8, le modèle de régression logistique prédit les délocalisations avec une sensibilité de 0,5.

**Champ :** France, secteurs principalement marchands (hors agriculture et finance), entreprises de 50 salariés ou plus.

**Sources :** Insee, É sane et CAM ; DGDDI, Douanes.

L'enjeu est alors de choisir à la fois un seuil discriminant et un modèle qui permettent d'obtenir un bon arbitrage entre spécificité et sensibilité. C'est la courbe qui s'approche le plus du coin en haut à gauche qui présente les meilleurs résultats de détection. L'aire sous la courbe ROC (AUC, pour *area under the ROC curve*) est un score variant entre 0 et 1 quantifiant cette performance de détection ; il est notamment souhaitable qu'elle soit supérieure à 0,5 (la première bissectrice correspond au modèle du strict hasard).

Le modèle de forêt aléatoire affiche la plus importante aire sous la courbe ROC (AUC, ► **figure B**), et compose la majeure partie de l'enveloppe convexe des courbes ROC : c'est le modèle présentant les meilleures performances de détection. C'est donc celui qui est retenu dans l'étude.

## B. Comparaison des scores de détection AUC

	Aire AUC <sup>1</sup>
Régression logistique ( <i>cloglog, stepwise</i> )	0,73
Forêt aléatoire	0,80
XGBoost	0,78
Méthode d'Aubert et Sillard	0,54

**1** AUC : *area under the ROC curve*.

**Note :** la régression logistique, la forêt aléatoire, le XGBoost sont des méthodes de détection.

**Lecture :** le modèle de forêt aléatoire présente les meilleures performances de détection, avec une aire sous la courbe ROC de 0,80.

**Champ :** France, secteurs principalement marchands (hors agriculture et finance), entreprises de 50 salariés ou plus.

**Sources :** Insee, É sane et CAM ; DGDDI, Douanes.

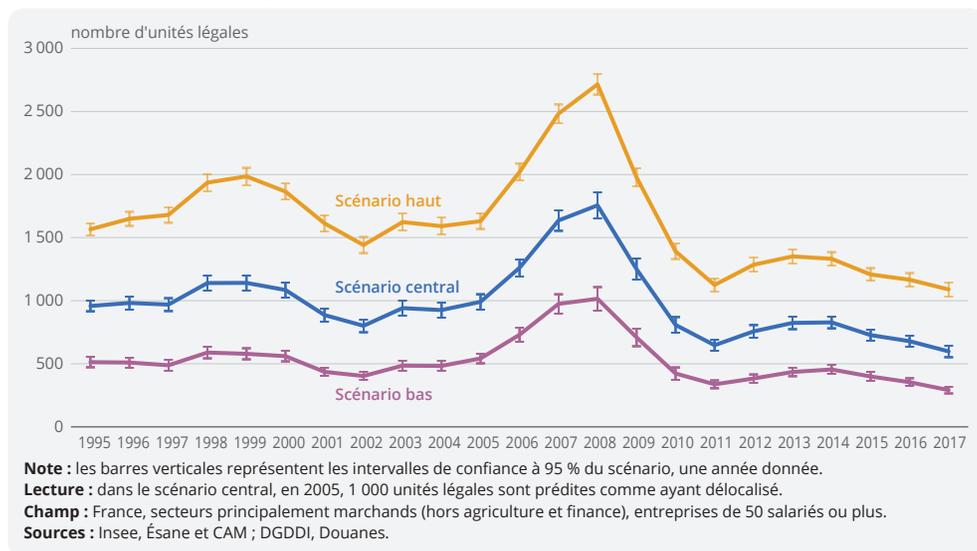
**1** D'autres indicateurs permettent de s'assurer que les résultats peuvent être étendus au-delà de l'échantillon (validité externe) : d'une part le plan de sondage de l'enquête CAM (l'échantillon représente correctement le champ d'étude), d'autre part la comparaison avec d'autres bases de données sur les délocalisations. Pour ce dernier point, nous avons appliqué nos modèles sur l'enquête CAM-PME 2016 ainsi que sur la base de données de Trendéo. Cette comparaison permet de conclure que notre modèle finalement retenu donne de meilleures détections pour une grande entreprise que pour une PME.

## Les délocalisations ont diminué lors de la dernière décennie

Une fois le modèle construit et sélectionné, il est appliqué sur toutes les entreprises du champ entre 1995 et 2017. Selon la valeur du seuil retenu, trois scénarios différents peuvent être définis : un scénario central calibré pour donner le bon nombre de délocalisations sur l'échantillon-test et deux scénarios (haut et bas) qui l'encadrent, calibrés pour donner respectivement + 50 % et - 50 % de délocalisations sur l'échantillon-test. Le scénario central est ainsi calé sur les niveaux réels observés en 2012 par l'enquête CAM et les modèles permettent d'étendre l'estimation dans le temps. Les deux autres scénarios encadrent cette estimation calibrée, afin de donner une indication de l'étendue des résultats en cas de modification des paramètres de modélisation.

Selon le scénario central, sur la période 1995-2017, un millier d'entreprises auraient délocalisé chaque année en moyenne, soit en fermant un de leurs sites de production pour lui préférer une production étrangère, soit en substituant une production étrangère à un sous-traitant domestique ► **figure 2**. Parmi ces entreprises, les trois quarts sont des petites et moyennes entreprises (PME), 24 % sont des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE) n'en représentent que 1 %, ce qui s'explique par leurs parts relatives dans l'économie.

### ► 2. Nombre d'unités légales prédites comme délocalisations



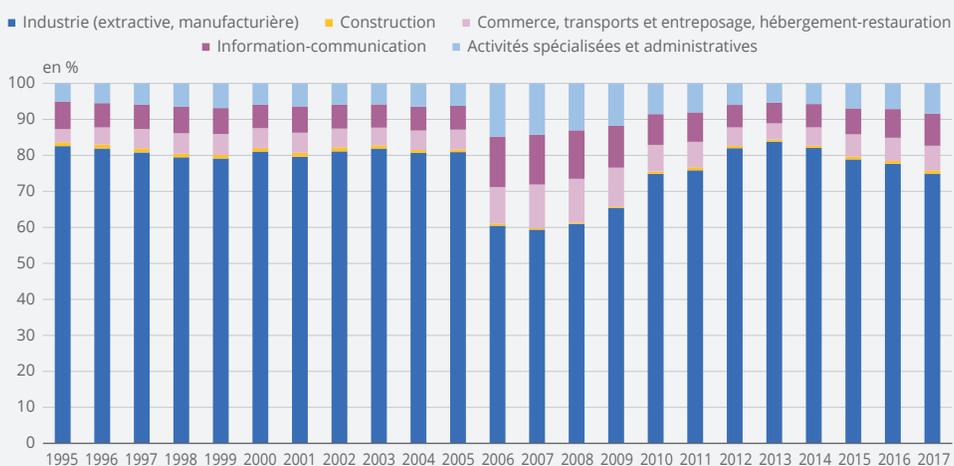
Le nombre d'opérations de délocalisation aurait baissé sur la décennie passée. Au-delà du pic observé avant et pendant la crise de 2008, le nombre annuel moyen de délocalisations passe de 980 sur la période 1995-2005 à 730 sur la période 2010-2017 (- 25 %). La crise a sans doute eu un impact durable sur l'ampleur économique des délocalisations, ainsi que les politiques de modération des coûts de production mises en place dans les années 2010.

Trois périodes peuvent ainsi être distinguées : de 1995 à 2008, les délocalisations sont nombreuses et procycliques. Les deux pics observés (1998-2000 et 2006-2008) coïncident avec des périodes de forte activité économique. La corrélation avec le taux d'investissement et avec l'évolution de la trésorerie des entreprises suggère que, sur cette période, les délocalisations ont pu être favorisées par les conditions financières favorables. La deuxième période (2009-2010) correspond à une baisse des délocalisations, suivant en cela l'évolution à la baisse de l'activité sur la période. Le durcissement de l'accès au crédit ainsi que l'impératif de désendettement peuvent contribuer à expliquer la baisse du nombre de délocalisations. La troisième période (2011-2017) se caractérise par une décorrélacion entre délocalisations et activité : l'investissement repart à la hausse, la trésorerie ré-augmente, mais le niveau des délocalisations stagne. L'amélioration de la compétitivité-prix française sur la période pourrait avoir contribué à cette baisse des incitations à délocaliser.

## Des délocalisations en majorité industrielles

L'industrie représente une grande partie (autour de 70 %) des délocalisations estimées ► **figure 3**. C'est en effet le secteur qui a été concerné par l'extension des chaînes de valeur globales<sup>1</sup>, quoique de manière inégale entre ses différents sous-secteurs [Hanson, 2017]. C'est par exemple le cas de l'industrie automobile française, qui s'est engagée, depuis la fin des années 1990, dans un processus d'adaptation à un marché international en rapide évolution. Ce processus s'est notamment traduit par une internationalisation des chaînes de valeur entre différents pôles situés en Amérique du Nord, en Europe et en Asie de l'Est. La production combine alors la manufacture de pièces et composants dans des pays à bas salaires et l'assemblage dans des pays à salaires élevés. Une grande partie des délocalisations vers des pays à faible coût ont été effectuées par un petit nombre de groupes industriels [Head, Mayer, 2019].

### ► 3. Répartition des unités légales délocalisant par secteur d'activité



**Lecture :** en 2017, 75 % des unités légales délocalisant sont industrielles.

**Champ :** France, secteurs principalement marchands (hors agriculture et finance), entreprises de 50 salariés ou plus.

**Sources :** Insee, É sane et CAM ; DGDDI, Douanes.

Outre l'industrie, un certain nombre de délocalisations concernent des secteurs qui n'y sont traditionnellement pas associés : activités spécialisées (recherche et développement, services comptables ou juridiques, etc.), information-communication. Ce type de délocalisation peut présenter des caractéristiques spécifiques, différentes des délocalisations industrielles : Bunyaratavej, Hahn et Doh (2007) montrent ainsi que, contrairement à ce qui pourrait être attendu, un pays a plus de chances de constituer une destination pour une délocalisation de services si son salaire moyen est élevé. Le niveau d'éducation, ainsi que les similarités culturelles entre le pays d'origine et de destination sont également des déterminants significatifs de la décision de délocalisation.

### Plus d'une dizaine de milliers d'emplois délocalisés par an depuis les années 2010

Les résultats précédents étaient mesurés en nombre d'unités légales, car c'est l'échelon d'analyse de l'enquête CAM 2012. Pour affiner les interprétations, il est pertinent de descendre au niveau des établissements pour étudier le contenu en emploi des délocalisations.

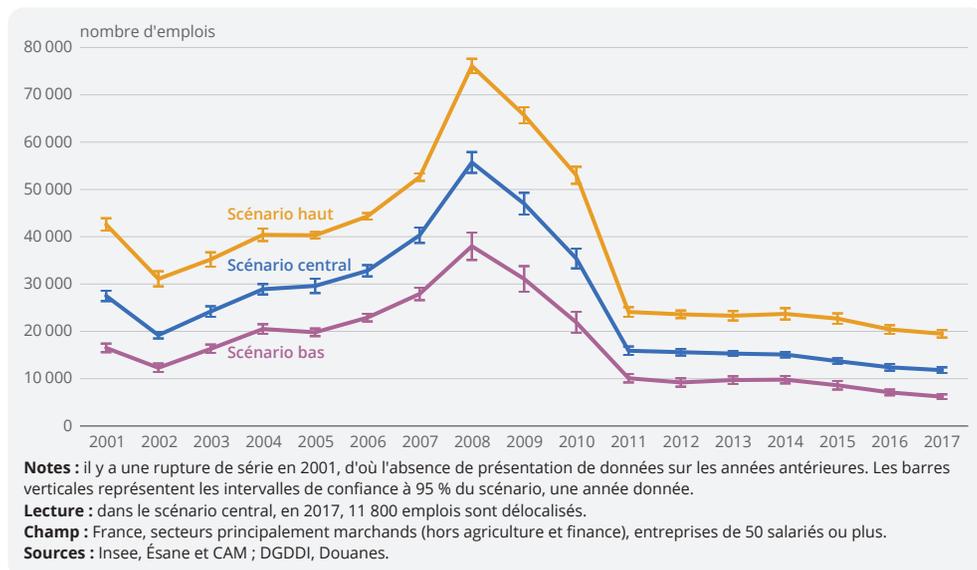
<sup>1</sup> En économie, les chaînes de valeur globales constituent un concept permettant d'appréhender l'entièreté des acteurs et des processus économiques travaillant à la production d'un bien ou d'un service donné (notamment la chaîne des fournisseurs des biens intermédiaires). Elles sont aujourd'hui de plus en plus longues et internationales.

Dans l'industrie, [Aubert et Sillard \(2005\)](#) estimaient à 13 600 les emplois délocalisés par an en moyenne entre 1995 et 2001, voire jusqu'à 19 400 en faisant varier les paramètres de leur modèle. Leur méthode est ici répliquée sur une base de données plus fiable, car calée sur les données observées dans l'enquête CAM. Les ordres de grandeur de ce dossier, calculés à partir de 2001, sont plus élevés.

Pour chaque unité légale pour laquelle le modèle suggère une délocalisation, sont identifiés les établissements délocalisant à l'aune de leur évolution d'emploi *via* les DADS. Un établissement est considéré comme délocalisant s'il a été fermé sur la période, ou s'il a perdu une part significative de ses emplois en équivalent temps plein (ETP) sur la période où le modèle suggère une délocalisation de son unité légale<sup>2</sup>. On peut alors compter les emplois supprimés de façon concomitante à la délocalisation<sup>3</sup>.

Dans le scénario central, le nombre d'ETP détruits chaque année à la suite d'une délocalisation aurait baissé tendanciellement ► [figure 4](#) : de l'ordre de 34 000 par an en moyenne sur la période 2001-2010 (avec un pic à 56 000 en 2008) à 14 000 en moyenne sur la période 2011-2017. Par ailleurs, ces suppressions de postes ne tiennent pas compte des potentielles créations d'emploi simultanées dans d'autres établissements par l'unité légale délocalisant.

#### ► 4. Nombre d'emplois en équivalent temps plein (ETP) estimés comme délocalisés chaque année



### Des délocalisations majoritairement européennes

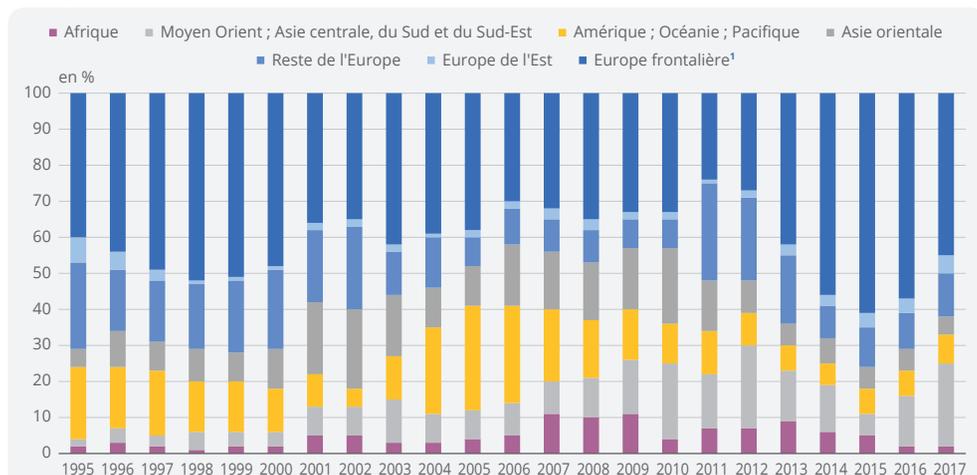
La destination des délocalisations peut être identifiée grâce aux évolutions en valeur de flux d'importations spécifiques pour les entreprises délocalisant. Le pays depuis lequel l'augmentation de ces importations est maximale est alors défini comme la destination de délocalisation. La part relative des différents ensembles géographiques dans les délocalisations françaises est alors approchée par

- Précisément, c'est le seuil de 25 % d'ETP perdus qui est retenu, comme il l'était par [Aubert et Sillard \(2005\)](#) dans leur scénario de base. L'estimation du nombre d'emplois délocalisés est cependant peu sensible au choix de ce seuil, car la majorité des établissements identifiés ont intégralement fermé.
- D'autres méthodologies de quantification des emplois perdus du fait des délocalisations existent. [Fontagné et d'Isanto \(2013\)](#) exploitent par exemple le volet déclaratif de l'enquête CAM, dans lequel les unités légales interrogées indiquent combien elles ont délocalisé d'emplois. Les résultats moins élevés obtenus peuvent provenir d'un phénomène de sous-déclaration. Une approche économétrique de *matching* sur l'échantillon CAM pourrait également être mobilisée.

la part, dans les variations majoritaires des flux d'importation spécifiques des entreprises délocalisant, des flux d'importation spécifiques à destination de ces ensembles géographiques ► **figure 5**.

Les flux d'importations spécifiques induits par les délocalisations vers l'Afrique (Maghreb compris) sont peu nombreux en proportion. Ceux vers le Moyen Orient et l'Asie centrale, du Sud ou du Sud-Est ont tendance à augmenter linéairement sur l'ensemble de la période 1995-2017, représentant 23 % des délocalisations en valeur en 2017.

### ► 5. Répartition de la valeur des délocalisations par zone géographique des importations spécifiques maximales des unités délocalisant



1 Europe frontalière : pays avec lesquels la France métropolitaine possède une frontière terrestre ou maritime.

**Lecture :** en 2017, 45 % de la valeur des délocalisations est effectuée vers l'Europe frontalière.

**Champ :** France, secteurs principalement marchands (hors agriculture et finance), entreprises de 50 salariés ou plus.

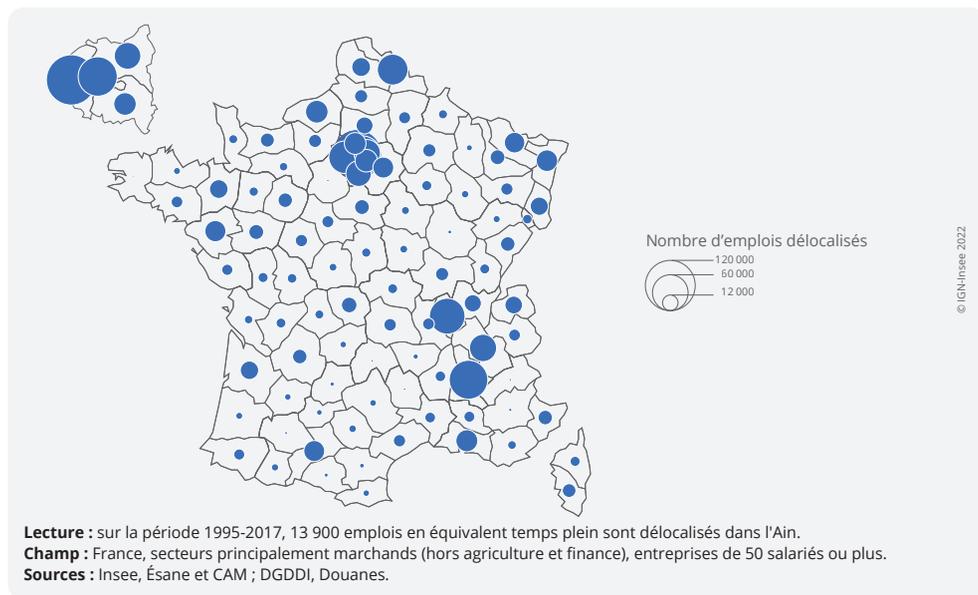
**Sources :** Insee, É sane et CAM ; DGDDI, Douanes.

Aubert et Sillard (2005) montraient que sur la période 1995-2001, la Chine accueillait en moyenne 14 % des délocalisations industrielles, et les États-Unis 7 %. Sur un champ plus large, les ordres de grandeur sont similaires, mais les parts de l'Asie orientale (où la Chine est majoritaire) ainsi que de l'Amérique (où les États-Unis sont majoritaires) sont en décroissance tendancielle, pour ne plus représenter qu'une faible part des délocalisations en 2017.

L'Europe représente la destination majoritaire des flux d'importations spécifiques imputables aux délocalisations françaises, toutes périodes confondues. En 2017, 62 % des délocalisations sont européennes. Près de la moitié des délocalisations en 2017 s'effectuent vers les pays frontaliers : au premier rang desquels l'Allemagne, la Belgique et l'Italie. Les pays de l'Europe de l'Est en représentent une part plus faible (entre 5 % et 10 %) ; leur adhésion à l'Union européenne (UE) en 2004 ou 2007 ne semble pas avoir augmenté le rythme des délocalisations sur la période étudiée.

Ce poids de l'Europe est en partie expliqué par la définition large de la délocalisation retenue par l'enquête CAM, qui peut capter les effets de l'économie transfrontalière. En ce qui concerne les départements les plus concernés par les délocalisations, si les délocalisations sont d'abord surreprésentées dans les départements urbains, elles le sont également dans les territoires frontaliers de la Belgique ou de l'Allemagne (qui étaient par ailleurs les régions industrielles traditionnelles en France, ce qui peut également expliquer le plus grand nombre de délocalisations) ► **figure 6**. Ce résultat relativise également le poids des pays à faible coût de production dans les délocalisations, notamment pour l'industrie.

## ► 6. Répartition départementale des emplois délocalisés sur la période 1995-2017



### Une surreprésentation des CDI et des emplois qualifiés parmi les emplois délocalisés

Malgré le caractère quantitativement limité au niveau national des pertes d'emplois liées aux délocalisations, celles-ci peuvent avoir eu un effet important sur les marchés du travail locaux et concerner des catégories d'emploi spécifiques.

Les emplois stables sont légèrement surreprésentés parmi les emplois délocalisés ► **figure 7**. Les emplois en contrat à durée indéterminée (CDI) représentent 91 % des emplois délocalisés, contre 87 % du champ général (correspondant à la définition du champ de l'enquête CAM). Les emplois à temps complet sont également un peu plus souvent l'objet de délocalisations (92 %, contre 87 % en population générale). Les ingénieurs et cadres techniques d'entreprise sont surreprésentés dans les emplois délocalisés (13 %, contre 10 % en population générale), de même que les ouvriers qualifiés de l'industrie (19 %, contre 13 % en population générale). Ces surreprésentations s'expliquent en partie par le caractère très industriel des délocalisations et les caractéristiques des entreprises qui décident de délocaliser leur production.

## ► 7. Caractéristiques des emplois délocalisés sur la période 1995-2017

en %

Caractéristiques	Champ général <sup>1</sup>	Postes délocalisés
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>		
Cadres commerciaux et administratifs d'entreprise	8,2	8,6
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	9,9	12,5
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	8,3	8,6
Techniciens	6,8	9,8
Contremaîtres, agents de maîtrise	3,5	3,9
Employés administratifs d'entreprise	8,9	8,0
Employés de commerce	8,0	3,6
Personnels des services directs aux particuliers	2,1	0,6
Ouvriers qualifiés de type industriel	12,5	18,7
Ouvriers qualifiés de type artisanal	3,5	1,5
Chauffeurs	4,8	1,5
Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	4,0	3,2
Ouvriers non qualifiés de type industriel	6,4	8,7
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	3,5	1,3
Autres catégories socioprofessionnelles	9,4	9,5
<b>Âge</b>		
0-25 ans	11,0	7,0
26-35 ans	28,0	26,0
36-45 ans	29,0	30,0
46-55 ans	24,0	29,0
56 ans ou plus	8,0	8,0
<b>Temps de travail</b>		
Temps complet	87,0	92,0
Temps partiel	13,0	8,0
<b>Type de contrat</b>		
Contrat à durée indéterminée (CDI)	86,4	90,7
Contrat à durée déterminée (CDD)	7,2	4,8
Autres types de contrat <sup>2</sup>	6,4	4,5
<b>Sexe</b>		
Femmes	33,0	33,0
Hommes	67,0	67,0

**1** Champ de l'enquête CAM.

**2** Autres types de contrat : contrats d'apprentissage, conventions de stage, contrats emploi jeune, contrats emploi solidarité, contrats d'accompagnement dans l'emploi, contrats aidés.

**Lecture** : parmi les postes délocalisés entre 1995 et 2017, 90,7 % sont des CDI, contre 86,4 % dans le champ général.

**Champ** : France, secteurs principalement marchands (hors agriculture et finance), entreprises de 50 salariés ou plus (uniquement celle prédites comme délocalisant dans la colonne de droite).

**Sources** : Insee, É sane et CAM ; DGDDI, Douanes.

Ces délocalisations peuvent ainsi avoir induit un risque de perte durable de compétences techniques dans les anciens bastions industriels, notamment ruraux, comme le suggère la littérature sur les chocs asymétriques locaux liés aux délocalisations [Jennequin *et al.*, 2017]. ●

### Auteurs :

Camille Beaurepaire (DGE, Insee)

Victor Lavialle (DGE)

## ► Sources et méthodes

### Les sources utilisées

L'**enquête Chaînes d'activité mondiales (CAM)** de l'Insee étudie la fragmentation des processus de production mis en œuvre par les entreprises, qui les conduit à externaliser en France, ou à délocaliser à l'étranger des travaux réalisés jusque-là en interne. Elle a été réalisée une première fois en 2012, interrogeant un échantillon d'entreprises sur leurs éventuelles délocalisations entre 2009 et 2011, puis une deuxième fois en 2016, sur la période 2014-2016, limitée au champ des petites et moyennes entreprises (PME). Une troisième collecte a eu lieu en 2022 sur la période 2018-2020. Pour chacun des millésimes, le champ est restreint aux sociétés marchandes non agricoles et non financières de 50 salariés ou plus.

La définition des délocalisations adoptée par l'enquête est large, et correspond au « transfert total ou partiel de l'activité de la France vers l'étranger, cette activité étant auparavant réalisée par l'entreprise elle-même ou par une autre entreprise (sous-traitant par exemple) ». Cette enquête est la déclinaison française d'un questionnaire élaboré à l'échelle européenne (Eurostat).

Pour cette étude, la question posée dans l'enquête CAM porte sur les délocalisations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 31 décembre 2011.

L'enquête CAM permet ainsi de donner une photographie fine des délocalisations en France à un instant donné. Les résultats de l'enquête CAM de 2012 ont été exploités par [Fontagné et d'Isanto \(2013\)](#), tandis que ceux de l'enquête CAM-PME de 2016 l'ont été par [Lécrivain et Morénillas \(2019\)](#).

D'autres sources de données sont également mobilisées dans cette étude. Le **fichier approché des résultats d'Ésane (Fare)** et la base individuelle des douanes sont utilisés pour construire des variables prédictives de la délocalisation (variables issues des bilans comptables des unités légales pour Fare, recensement des flux entrants ou sortants du territoire domestique – détaillés par unité légale et par produit – dans le cas de la base des douanes).

La base des **déclarations annuelles de données sociales (DADS)** est utilisée pour étudier les caractéristiques d'emploi des unités légales prédisant la délocalisation et pour identifier les établissements concernés par la délocalisation. Elle recense l'ensemble des postes salariés déclarés par chaque unité légale.

### Les méthodes d'estimation des délocalisations

Parmi les méthodes existantes, celles fondées sur des veilles documentaires dénombrent les annonces de délocalisations parues dans la presse. Ainsi, l'observatoire [Trendéo](#) relève les nouvelles sur les fermetures de site, les menaces sur l'activité et les annonces de réduction d'effectifs. Cette donnée, souvent citée car régulièrement actualisée, fournit une indication de l'évolution de la présence dans les médias du phénomène de délocalisations, mais ne saurait constituer un dénombrement exhaustif du nombre de délocalisations du fait de son mode de collecte de l'information.

Les méthodes statistiques microéconomiques<sup>1</sup> visent quant à elles à fournir, de manière systématique, une vision d'ensemble du phénomène, en se fondant sur un ensemble d'indices. [Aubert et Sillard \(2005\)](#) qualifient ainsi de délocalisations les cas de « substitution de production étrangère à une production française, résultant de l'arbitrage d'un producteur qui renonce à produire en France pour produire ou sous-traiter à l'étranger ». Leur méthode consiste à identifier des présomptions de délocalisations entre 1995 et 2001, à partir de seuils sur les augmentations d'importations spécifiques<sup>2</sup> (seuils modulés en fonction du coût du travail du pays d'exportation) et sur les baisses d'emploi observées concomitamment.

Une délocalisation est ainsi présumée si une unité légale voit simultanément son emploi baisser et ses importations de biens spécifiques augmenter. Cependant, l'absence dans la littérature de déploiement de cette méthode sur longue période limite la possibilité de suivi du phénomène.

En complément de ces méthodes statistiques, il est possible de s'appuyer sur l'enquête européenne sur les **chaînes d'activité mondiales (CAM)** réalisée en France par l'Insee et consacrée spécifiquement aux chaînes de valeur. Collectée en 2012 et 2016, elle permet de documenter finement les stratégies des entreprises à l'international. La notion de « délocalisation » qui y est retenue est légèrement plus large que celle retenue par [Aubert et Sillard \(2005\)](#).

L'objet de cette étude est d'enrichir le débat sur les délocalisations en France par un panorama exhaustif et cohérent du phénomène sur une période de 25 ans, à partir de l'enquête CAM. Cependant, le caractère ponctuel de cette enquête ne permet pas d'effectuer directement d'étude de l'évolution des délocalisations. Le travail présenté ici vise donc à s'appuyer sur cette enquête pour développer des outils d'intelligence artificielle permettant un suivi annuel des délocalisations.

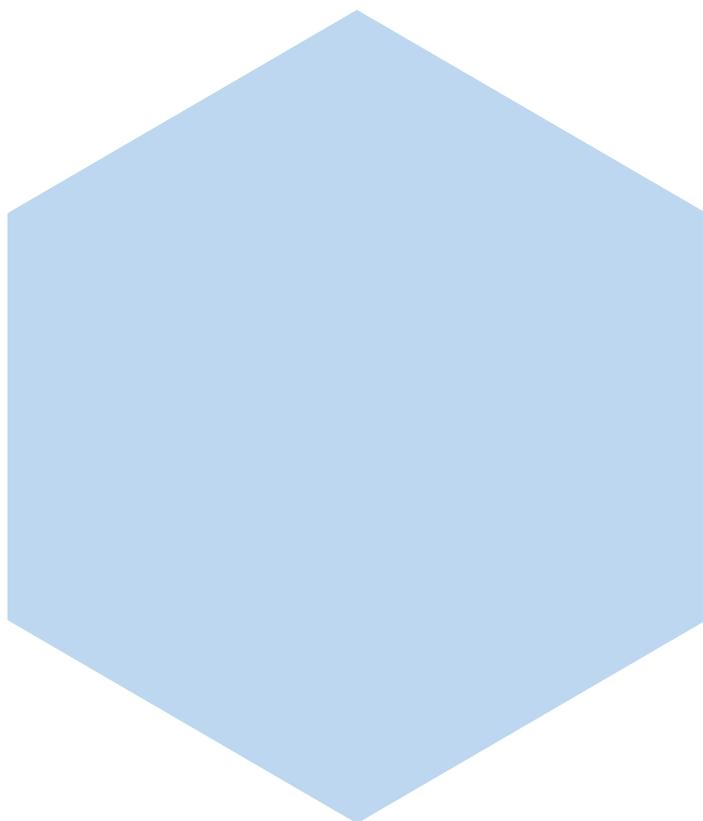
- 1 Des approches dites macro-économiques ont également fait l'objet de plusieurs publications, voir par exemple [Demmou \(2010\)](#) qui estime les effets des variations du solde de la balance commerciale sur le contenu en emploi industriel.
- 2 Les importations spécifiques correspondent aux importations du bien jusque-là majoritairement produit sur le territoire domestique (identifié par l'APE).

### ► Pour en savoir plus

- **Aubert P., Sillard P.**, « Délocalisations et réductions d'effectifs dans l'industrie française », *L'économie française - Comptes et dossiers*, Insee, édition 2005-2006.
- **Bunyaratavej K., Hahn E., Doh J.**, "International offshoring of services: A parity study", in *Journal of International Management*, n° 13.1, pp. 7-21, 2007.
- **Chanteau J.-P.**, « L'économie, une science de gouvernement ? La construction des délocalisations comme référent des politiques économiques », in Ihl O., Kaluszynski M., Pollet G., *Les sciences de gouvernement*, février 2003.
- **Demmou L.**, « Le recul de l'emploi industriel en France entre 1980 et 2007 - Ampleur et principaux déterminants : un état des lieux », in *Economie et Statistique*, Insee, juin 2011.
- **Fontagné L., d'Isanto A.**, « Chaînes d'activité mondiales : des délocalisations d'abord vers l'Union européenne », *Insee Première* n° 1451, juin 2013.
- **Hanson G.**, "What do we really know about offshoring? Industries and countries in global production sharing", in *Industries and Countries in Global Production Sharing*, Centro Studi Luca d'Agliano Development Studies Working Paper, n° 416, 2017.
- **Head K., Mayer T.**, "Misfits in the car industry: Offshore assembly decisions at the variety level", *Journal of the Japanese and International Economies* n° 52, pp. 90-105, 2019.
- **Jennequin H., Miotti L., Mouhoud E. M.**, « Mesurer et anticiper la vulnérabilité des territoires face aux risques de délocalisation : une analyse sur données sectorielles en France », in *Economie et Statistique*, Insee, février 2018.
- **Lécrivain F., Morénillas N.**, « Les PME de 50 salariés ou plus qui délocalisent : principalement vers l'UE et via leurs filiales », *Insee Première* n° 1760, juin 2019.
- **Trendeo.net**, observatoire de l'investissement en France.



# Fiches thématiques





# Fiches thématiques

---

Structure du système productif



## 1.1 Les différents niveaux et champs d'observation de l'appareil productif en France

L'analyse de l'appareil productif peut s'effectuer à quatre niveaux d'observation différents, chacun d'eux pouvant avoir sa pertinence selon le phénomène économique à décrire. Le premier niveau d'observation, l'**établissement**, se situe au plus près du lieu de production. En effet, il s'agit d'une unité de production de biens et services localisée géographiquement sur un territoire (par exemple, une boulangerie, un entrepôt, une exploitation agricole, ou encore un site de production industrielle). Au 31 décembre 2020, 7,9 millions d'établissements sont répertoriés comme actifs et implantés en France, dont 20,3 % en Île-de-France ► **figure 1**.

Chaque établissement est juridiquement relié à une **unité légale**, le second niveau d'observation de l'appareil productif. Au 31 décembre 2020, 7,1 millions d'unités légales ayant au moins un établissement actif en France sont répertoriées. Chacune de ces unités légales peut se réduire à un seul établissement ou en rassembler plusieurs : par exemple, des boulangeries localisées dans trois villages voisins constituent autant d'établissements pouvant dépendre juridiquement de la même unité légale. En 2020, 95 % des unités légales sont mono-établissement. En outre, les unités légales peuvent prendre diverses formes juridiques. Ainsi en 2020, 55 % des unités légales sont des **entreprises individuelles** (personnes physiques), les autres étant des **sociétés** (personnes morales), en majorité des **sociétés à responsabilité limitée (SARL)** ; 18 % des unités légales) et des **sociétés par actions simplifiée (SAS)** ; 13 %) ► **figure 2**. À chaque statut juridique correspond un cadre légal de l'entreprise spécifique en matière de responsabilité des associés, de capital social, de régime social et fiscal, etc.

Si chaque unité légale est considérée **indépendante** sur le plan juridique, un troisième niveau d'observation, celui du **groupe** de sociétés, tient compte des liens financiers pouvant exister entre les différentes unités légales. Sur le plan statistique, il y a autant de groupes que d'ensemble d'unités légales reliées entre elles par des participations majoritaires au capital, ces unités légales constituant alors

le **noyau dur** du groupe. En 2020, 159 200 groupes sont répertoriés en France ► **figure 3**. Au total, ils sont constitués de 645 000 unités légales (sociétés « **tête de groupe** » ou **filiales**), dont près de neuf sur dix sont françaises. Dans la majorité des cas, il s'agit de petits groupes : en 2020, le noyau dur de 59 % des groupes ne comprend que deux unités légales. À l'opposé, 249 grands groupes, firmes multinationales, ont un noyau dur constitué de plus de 100 unités légales implantées en France. Une très grande majorité des unités légales ne sont pas dans le noyau dur d'un groupe, elles sont dites « indépendantes ».

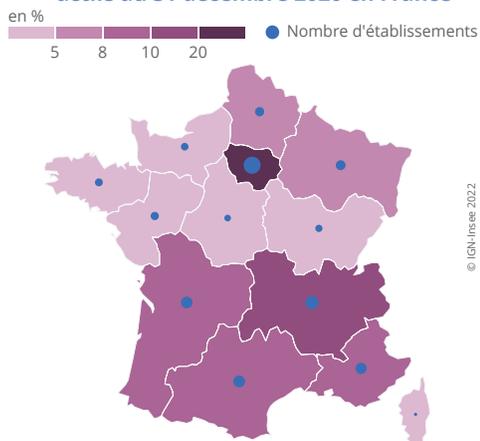
L'analyse du système productif implique de disposer de données comptables cohérentes et harmonisées sur des entreprises actives du secteur marchand, ce qui restreint le champ d'unités légales par rapport à celui mentionné ci-dessus. Le dispositif d'Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Ésane), au cœur de cet ouvrage, couvre ainsi les sociétés et entreprises individuelles, **marchandes et productives**, non agricoles et non financières, qui constituent le **champ de la statistique structurelle d'entreprises** à l'Insee. En 2020, ce champ couvre 4,5 millions d'unités légales, correspondant à 4,8 millions d'établissements ► **figure 4**.

Afin de disposer d'entités jouissant d'une réelle autonomie de décision, notamment en ce qui concerne les décisions stratégiques (en matière d'organisation, d'innovation, de développement, etc.), un quatrième et dernier niveau d'observation a été créé, l'**entreprise** au sens de la Loi de Modernisation de l'Économie (LME) de 2008. En 2020, le champ de la statistique structurelle d'entreprises compte 4,2 millions d'entreprises. Une entreprise correspond le plus souvent à une unité indépendante ou au noyau dur des unités marchandes et productives de la partie française d'un groupe. Seuls les grands groupes avec des activités diversifiées peuvent être scindés en plusieurs entreprises distinctes, chacune d'entre elles correspondant à un segment autonome du groupe. Parmi les plus grands groupes, 60 sont découpés en 110 entreprises au total. ●

### ► Définitions

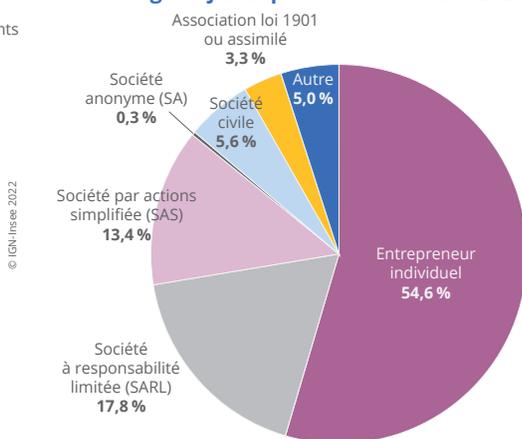
**Établissement, unité légale, unité légale indépendante, entreprise, entreprise individuelle, société, société à responsabilité limitée (SARL), société par actions simplifiée (SAS), groupe, noyau dur, tête de groupe, filiale, unité marchande, unité productive, champ de la statistique structurelle d'entreprises : voir Glossaire.**

### ► 1. Répartition régionale des établissements actifs au 31 décembre 2020 en France



**Note :** la région correspond à celle de l'implantation de l'établissement.  
**Lecture :** au 31 décembre 2020, 4,0 % des établissements français se situent en Normandie.  
**Champ :** ensemble des unités marchandes participant au système productif et des unités employeuses, hors défense.  
**Source :** Insee, Sirus 2020.

### ► 2. Répartition des unités légales selon la catégorie juridique au 31 décembre 2020



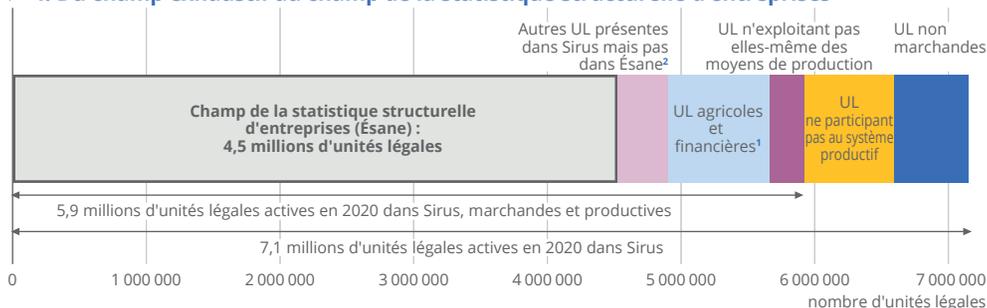
**Lecture :** 13,4 % des unités légales ayant un établissement actif au 31 décembre 2020 sont des sociétés par actions simplifiées (SAS).  
**Champ :** ensemble des unités marchandes participant au système productif et des unités employeuses, hors défense.  
**Source :** Insee, Sirus 2020.

### ► 3. Répartition des groupes de sociétés selon le nombre d'unités légales dans leur noyau dur en 2020

Nombre d'unités légales présentes au sein du noyau dur du groupe	Nombre de groupes	Part (en %)
2 unités légales	93 687	58,9
3 unités légales	28 813	18,1
4 unités légales	13 152	8,3
5 unités légales	7 007	4,4
6 à 10 unités légales	10 804	6,8
11 à 50 unités légales	5 099	3,2
51 à 100 unités légales	397	0,3
Plus de 100 unités légales	249	0,2
<b>Ensemble</b>	<b>159 208</b>	<b>100</b>

**Lecture :** en 2020, 249 groupes possèdent plus de 100 unités légales dans leur noyau dur.  
**Champ :** groupes de sociétés implantés en France.  
**Source :** Insee, Lifi 2020.

### ► 4. Du champ exhaustif au champ de la statistique structurelle d'entreprises



**1** À l'exception des *holdings* financières, des auxiliaires de services financiers et d'assurance et des exploitations forestières.  
**2** Les critères retenus pour qualifier le caractère actif ou non d'une unité légale peuvent différer entre Ésane et Sirus.  
**Lecture :** en 2020, le champ de la statistique structurelle d'entreprises est de 4,5 millions d'unités légales.  
**Champ :** champ de la statistique structurelle d'entreprises (Ésane).  
**Source :** Insee, Ésane, Sirus 2020.

## 1.2 Catégories d'entreprises

En 2020, 4,2 millions d'**entreprises** composent les **secteurs marchands non agricoles et non financiers** (incluant toutefois les exploitations forestières, les auxiliaires de services financiers et d'assurance et les *holdings*). Le tissu productif marchand est fortement concentré. 273 **grandes entreprises (GE)** rassemblent 26 000 unités légales, emploient 3,9 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 29 % du total, et contribuent à 31 % de la valeur ajoutée (VA). À l'opposé, 4,1 millions de **microentreprises (MIC)** emploient 2,3 millions de salariés (en ETP), soit 17 % du total et génèrent 19 % de la valeur ajoutée. Entre ces deux extrêmes, 6 000 **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** et 146 000 **petites et moyennes entreprises (PME)** hors microentreprises emploient respectivement 26 % et 29 % des salariés (ETP) et génèrent 26 % et 24 % de la valeur ajoutée ► **figure 1**. L'emploi et la VA sont répartis de manière relativement équilibrée entre ces quatre catégories d'entreprises.

Parmi ces 4,2 millions d'entreprises, près de 700 000 relèvent des secteurs de l'enseignement, de la santé, de l'action sociale ou associatifs et 120 000 sont des exploitations forestières, des auxiliaires de services financiers et d'assurance et des *holdings*. Ainsi 3,4 millions d'entreprises composent les secteurs principalement marchands, non agricoles et non financiers. Parmi ces 3,4 millions d'entreprises, 1,1 million sont des micro-entrepreneurs qui bénéficient de formalités comptables et fiscales simplifiées (pas de bilan, ni de compte de résultat, ni de liasse fiscale).

En moyenne, les GE des secteurs principalement marchands sont composées de 85 **unités légales** quand les MIC sont mono-unité légale.

Sur ce périmètre, l'emploi est également distribué entre les différentes catégories d'entreprises, alors que les GE et les ETI génèrent 60 % de la VA, 64 % du chiffre d'affaires et 74 % des immobilisations corporelles ► **figure 2**. Ces deux catégories d'entreprises contribuent à 85 % des exportations, notamment car elles appartiennent fréquemment à un groupe international. La quasi-totalité des salariés des GE travaillent dans un groupe international, contre 68 % des salariés des ETI, mais seulement 15 % des salariés des PME hors microentreprises ► **figure 3**.

Au sein de ces 3,4 millions d'entreprises, le secteur de l'industrie et plus encore celui des transports sont tous deux organisés autour de GE et d'ETI : ainsi, dans l'industrie, 87 GE emploient 33 % des salariés en ETP et 1 727 ETI en emploient 35 % ; de même, 21 GE emploient à elles seules plus de la moitié des salariés dans les transports ► **figure 4**. *A contrario*, les différentes catégories d'entreprises ont un poids proche de la moyenne dans le commerce : une grande diversité d'acteurs couvre ce secteur, des GE multinationales jusqu'aux microentreprises qui desservent un marché de proximité. Dans les services marchands (hors commerce, hors transports et hors services financiers), la moitié des salariés travaillent dans des PME, y compris les microentreprises. Dans la construction, en dépit de la présence d'une quinzaine de GE, la place des PME (y compris microentreprises) est encore plus forte : elles emploient 68 % des salariés en ETP. ●

### ► Définitions

Catégories d'entreprises, entreprises, secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, grandes entreprises (GE), microentreprises (MIC), entreprises de taille intermédiaire (ETI), petites et moyennes entreprises (PME), unités légales : voir *Glossaire*.

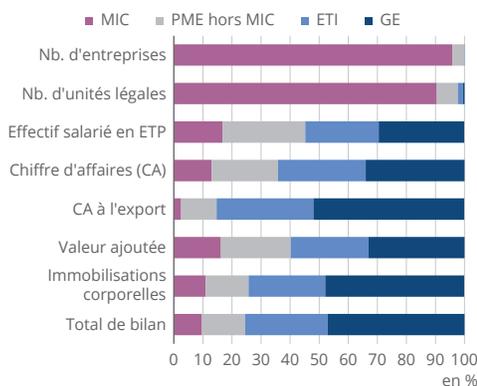
## ► 1. Principales caractéristiques des entreprises par catégorie d'entreprise en 2020

	MIC	PME hors MIC	ETI	GE	Ensemble
<b>Secteurs marchands non agricoles et non financiers</b>					
Nombre d'entreprises	4 085 606	146 381	5 951	273	<b>4 238 211</b>
Nombre d'unités légales en France	4 150 453	283 829	65 694	25 719	<b>4 525 695</b>
Effectif salarié en ETP (en milliers)	2 276	3 900	3 467	3 918	<b>13 560</b>
Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)	221	269	298	358	<b>1 146</b>
<b>Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers</b>					
Nombre d'entreprises	3 297 241	137 393	5 607	259	<b>3 440 500</b>
Nombre d'unités légales en France	3 355 486	267 939	61 384	21 998	<b>3 706 807</b>
Effectif salarié en ETP (en milliers)	2 124	3 626	3 214	3 740	<b>12 705</b>
Chiffre d'affaires (en milliards d'euros)	477	834	1 107	1 247	<b>3 665</b>
Chiffre d'affaires à l'export (en milliards d'euros)	17	80	218	340	<b>654</b>
Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)	170	250	280	344	<b>1 044</b>
Nombre moyen d'unités légales par entreprise	1	2	11	85	<b>1</b>
Effectif salarié moyen en ETP par entreprise	1	26	573	14 442	<b>4</b>
VAHT par salarié en ETP (en milliers d'euros)	80	69	87	92	<b>82</b>
Immobilisations corporelles par salarié en ETP (en milliers d'euros)	149	116	235	365	<b>225</b>
Salaires moyen brut par salarié en ETP (en milliers d'euros)	43	39	43	43	<b>42</b>
Taux d'exportation (en %)	3,5	9,6	19,7	27,2	<b>17,8</b>
Taux d'investissement (investissement corporel/VA) (en %)	23,7	14,4	19,6	23,4	<b>20,3</b>

**Champ :** France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers et entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2020.

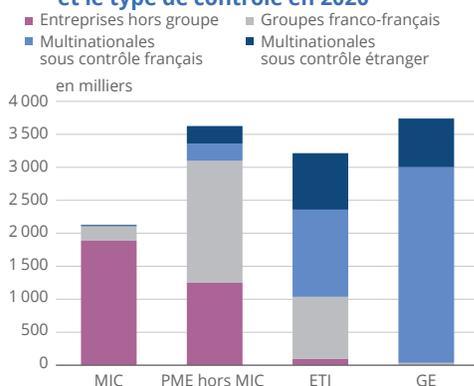
## ► 2. Répartition de différents agrégats selon la catégorie d'entreprise en 2020



**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2020.

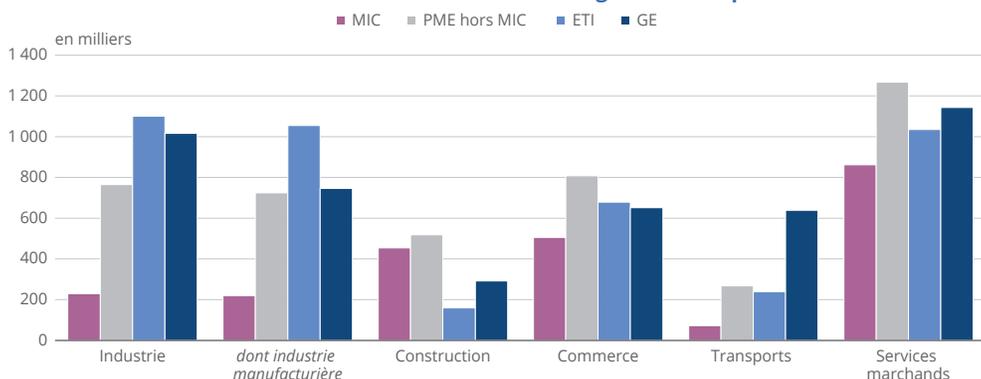
## ► 3. Effectifs salariés en ETP selon la catégorie d'entreprise et le type de contrôle en 2020



**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2020.

## ► 4. Effectifs en ETP selon le secteur d'activité et la catégorie d'entreprise en 2020



**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2020.

### 1.3 Microentreprises (MIC)

Les **microentreprises** regroupent une population très hétérogène : des **micro-entrepreneurs**, des artisans, des sociétés civiles immobilières, etc. En 2020, la France compte 4,1 millions de microentreprises marchandes non agricoles et non financières (incluant toutefois les exploitations forestières, les auxiliaires de services financiers et d'assurance et les *holdings*) ► **figure 1**. Les microentreprises emploient 2,3 millions de salariés (en ETP) et réalisent 19 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises.

Les activités exercées par les microentreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers sont tournées essentiellement vers les services marchands et le commerce : 54 % des microentreprises ont une activité principale dans les services marchands, tandis que 20 % ont une activité principale dans le commerce, 15 % dans la construction et 7 % dans l'industrie. 36 % du chiffre d'affaires des microentreprises est réalisé dans le commerce (comme pour l'ensemble des entreprises) et 34 % dans les services (alors que ce secteur ne représente que 20 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises). À l'inverse, l'industrie ne génère que 8 % du chiffre d'affaires total des microentreprises (contre 30 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises) ► **figure 2**.

Comme pour l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, les microentreprises comptent la majorité de leurs effectifs salariés dans les activités tertiaires (68 % pour les MIC et 64 % pour l'ensemble). 21 % de leurs salariés travaillent dans la construction, contre 11 % en moyenne. À l'inverse, l'industrie ne

représente que 11 % des effectifs en ETP des microentreprises, contre 25 % en moyenne ; les industries alimentaires sont les plus représentées et dans une moindre mesure celles de la fabrication de produits métalliques (excepté machines et équipements) et les activités proches des services (réparation et installation de machines et d'équipements). Très présentes en matière d'emploi dans les travaux de construction spécialisés, le commerce de détail et la restauration, un grand nombre de microentreprises s'adressent à un marché de proximité. Les trois quarts des microentreprises n'ont aucun salarié (parmi celles-ci, 45 % sont des micro-entrepreneurs), 10 % en ont un, à temps partiel ou à temps plein, et seules 15 % emploient plus d'un salarié (en ETP).

La diversité des métiers et des structures juridiques des microentreprises entraîne une très forte dispersion de leur valeur ajoutée. La moitié des microentreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers génèrent moins de 6 000 euros par an de valeur ajoutée, et même moins de 4 000 euros pour un quart d'entre elles. Pour les secteurs de la construction et du commerce, les niveaux médians sont en revanche nettement supérieurs (28 000 et 15 000 euros) ► **figure 3**.

Les microentreprises industrielles ont davantage d'immobilisations corporelles que les autres microentreprises (hors entreprises de l'immobilier, atypiques par la nature de leurs actifs). Le **taux de marge** le plus élevé est dans les transports (32 %, contre 27 % pour l'ensemble des microentreprises). Par rapport aux autres catégories d'entreprises, le **taux d'exportation** des microentreprises reste très faible, seulement 4 % en moyenne, alors que celui des PME, hors microentreprises, est de 10 % ► **figure 4**. ●

#### ► Définitions

**Microentreprise, micro-entrepreneur, taux de marge, taux d'exportation** : voir *Glossaire*.

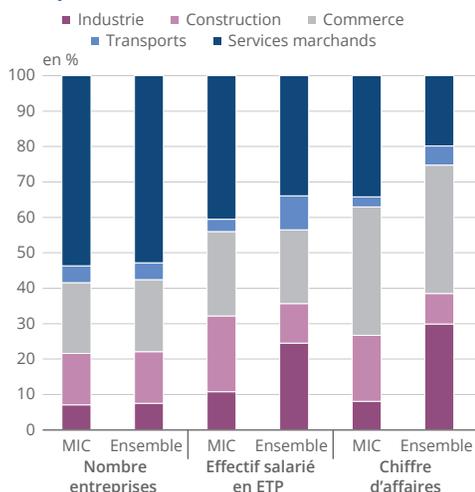
## ► 1. Principales caractéristiques des microentreprises en 2020

	Microentreprises	Part des microentreprises dans l'ensemble des entreprises (en %)
<b>Secteurs marchands non agricoles et non financiers</b>		
Nombre d'entreprises	4 085 606	96,4
Nombre d'unités légales en France	4 150 453	91,7
Effectif salarié en équivalent temps plein (ETP, en milliers)	2 276	16,8
Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)	221	19,3
<b>Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers</b>		
Nombre d'entreprises	3 297 241	95,8
Nombre d'unités légales en France	3 355 486	90,5
Effectif salarié en ETP (en milliers)	2 124	16,7
Chiffre d'affaires (en milliards d'euros)	477	13,0
Chiffre d'affaires à l'export (en milliards d'euros)	17	2,5
Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)	170	16,2
Immobilisations corporelles (en milliards d'euros)	315	11,0
Investissements corporels bruts hors apports (en milliards d'euros)	40	19,0
<b>Total de bilan (actif net) (en milliards d'euros)</b>	<b>758</b>	<b>9,7</b>

**Champ :** France, microentreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers et microentreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, É sane 2020.

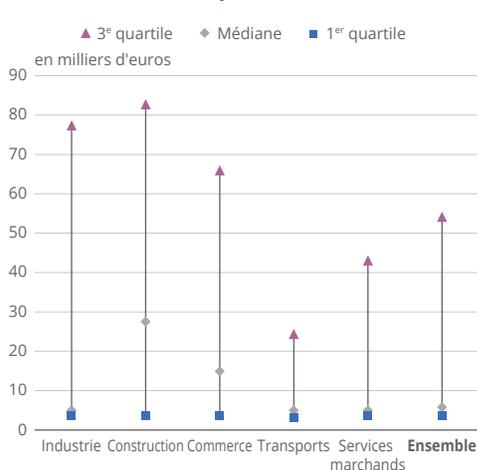
## ► 2. Caractéristiques des microentreprises par secteur d'activité en 2020



**Champ :** France, microentreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, É sane 2020.

## ► 3. Dispersion de la valeur ajoutée des microentreprises en 2020



**Champ :** France, microentreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## ► 4. Ratios sur les microentreprises en 2020

	Nombre d'entreprises (en milliers)	Effectif salarié en ETP (en milliers)	Valeur ajoutée hors taxe (VAHT) par salarié (en milliers d'euros)	Immobilisations corporelles par salarié (en milliers d'euros)	Salaire annuel moyen (en milliers d'euros)	Taux de marge (EBE/VAHT) (en %)	Taux d'exportation (en %)
Industrie, dont :	233	229	68	198	38	25	4
industrie manufacturière	194	219	61	86	38	19	4
Construction	477	454	72	62	39	23	2
Commerce	659	506	75	74	42	27	4
Transports	155	73	69	110	39	32	5
Services marchands	1 545	809	82	123	47	28	4
<b>Ensemble</b>	<b>3 070</b>	<b>2 072</b>	<b>76</b>	<b>105</b>	<b>43</b>	<b>27</b>	<b>4</b>

**Notes :** les actifs immobiliers sont atypiques, ce qui biaiserait les ratios au regard du capital productif des autres activités.

EBE : excédent brut d'exploitation.

**Champ :** France, microentreprises des secteurs principalement marchands non agricoles, non financiers et non immobiliers.

**Source :** Insee, É sane 2020.

## 1.4 Petites et moyennes entreprises (PME, hors microentreprises)

En 2020, la France compte 146 000 **petites et moyennes entreprises** (hors **microentreprises**) marchandes non agricoles et non financières (incluant toutefois les exploitations forestières, les auxiliaires de services financiers et d'assurance et les *holdings*). Ces PME emploient 3,9 millions de salariés (en ETP) et réalisent près de 24 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises ► **figure 1**. Elles n'incluent pas les microentreprises qui sont beaucoup plus nombreuses (4,1 millions d'entreprises qui emploient 2,3 millions de salariés en ETP).

Les PME des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers ont des activités plus diversifiées que les autres catégories d'entreprises. Leur activité principale est moins souvent dans les services que les microentreprises (33 % contre 54 %) et moins souvent industrielle que les entreprises de taille intermédiaires (ETI) et les grandes entreprises (GE) (18 %, contre respectivement 31 % et 34 %) ► **figure 2**. Pour un tiers des PME, cette activité principale est tournée vers les services, tandis que 27 % exercent dans le commerce, 18 % dans l'industrie et 17 % dans la construction. 42 % du chiffre d'affaires des PME est réalisé dans le secteur du commerce et 22 % dans les services, tandis que les PME industrielles génèrent 19 % du chiffre d'affaires total des PME.

Les PME des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers comptent en moyenne 26 salariés (en ETP), 61 % ont moins de 20 salariés et seules 12 % emploient au moins 50 salariés. Comparativement à l'ensemble des entreprises, les PME emploient plus de salariés dans la construction (14 % contre 11 %), dans

les activités scientifiques et techniques (10 % contre 7 %), notamment les activités juridiques et comptables, d'architecture et d'ingénierie et dans les industries traditionnelles (textile, cuir, bois, imprimerie, fabrication de produits métalliques) (6 % contre 4 %). À l'inverse, la proportion des salariés des PME est inférieure à celle de l'ensemble des entreprises dans le secteur des transports et de l'entreposage (7 % contre 10 %), et dans une moindre mesure, dans le secteur industriel. La moitié des PME des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers génèrent une valeur ajoutée supérieure à 1,0 million d'euros. C'est un peu plus élevé pour l'industrie, secteur dans lequel la moitié des PME ont une valeur ajoutée supérieure à 1,2 million d'euros ► **figure 3**.

Les PME industrielles ont davantage d'immobilisations corporelles que les autres PME (hors entreprises de l'immobilier, atypiques par la nature de leurs actifs). Leur **taux de marge** est parmi les plus élevés au sein des PME, juste après celles du commerce ► **figure 4**. Le **taux d'exportation** des PME industrielles est deux fois moins élevé que celui des ETI industrielles. Les grandes entreprises et les ETI de l'industrie manufacturière sont quant à elles presque toutes exportatrices, seules 51 % des PME industrielles le sont.

Enfin, tandis qu'au sein des PME, la valeur ajoutée par salarié est la plus élevée dans le secteur du commerce (73 000 euros, contre 67 000 euros pour l'ensemble des PME), le salaire annuel moyen est le plus important dans les services marchands (43 000 euros, contre 39 000 euros pour l'ensemble des PME). ●

### ► Définitions

Petite et moyenne entreprise (PME), microentreprise, taux de marge, taux d'exportation : voir *Glossaire*.

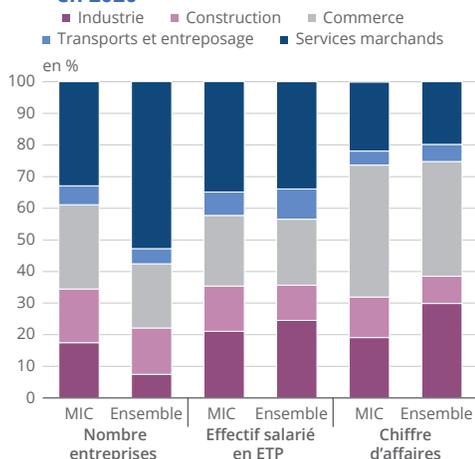
## ► 1. Principales caractéristiques des PME hors microentreprises en 2020

	PME hors microentreprises	Part des PME hors microentreprises dans l'ensemble des entreprises (en %)
<b>Secteurs marchands non agricoles et non financiers</b>		
Nombre d'entreprises	146 381	3,5
Nombre d'unités légales en France	283 829	6,3
Effectif salarié en équivalent temps plein (ETP, en milliers)	3 900	28,8
Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)	269	23,5
<b>Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers</b>		
Nombre d'entreprises	137 393	4,0
Nombre d'unités légales en France	267 939	7,4
Effectif salarié en ETP (en milliers)	3 626	28,5
Chiffre d'affaires (en milliards d'euros)	834	22,8
Chiffre d'affaires à l'export (en milliards d'euros)	80	12,2
Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)	250	24,0
Immobilisations corporelles (en milliards d'euros)	421	14,7
Investissements corporels bruts hors apports (en milliards d'euros)	36	17,0
Total de bilan (actif net) (en milliards d'euros)	1 155	14,8

**Champ :** France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers et entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, É sane 2020.

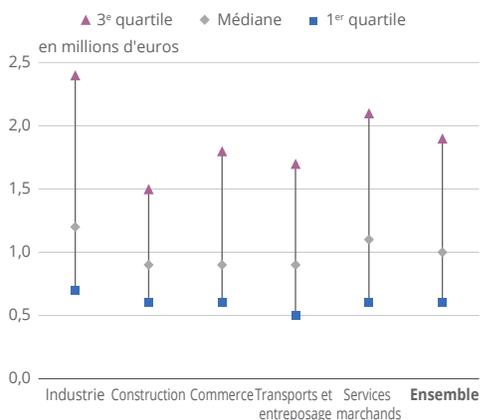
## ► 2. Caractéristiques des PME hors microentreprises par secteur d'activité en 2020



**Champ :** France, PME hors microentreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, É sane 2020.

## ► 3. Dispersion de la valeur ajoutée des PME hors microentreprises en 2020



**Champ :** France, PME hors microentreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## ► 4. Ratios sur les PME hors microentreprises en 2020

	Nombre d'entreprises	Effectif salarié en ETP	Effectif salarié moyen en ETP	Valeur ajoutée hors taxe (VAHT) par salarié	Immobilisations corporelles par salarié	Salaires annuels moyens	Taux de marge (EBE/VAHT)	Taux d'exportation
	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers d'euros)	(en milliers d'euros)	(en milliers d'euros)	(en %)	(en %)
Industrie, dont :	24,1	764,8	32	70	148	38	22	19
industrie manufacturière	22,2	724,4	33	66	105	38	18	20
Construction	23,4	518,0	22	64	49	36	17	1
Commerce	36,5	807,8	22	73	67	38	27	8
Transports et entreposage	8,3	267,5	32	50	88	33	12	12
Services marchands	41,9	1 213,0	29	67	69	43	13	10
<b>Ensemble</b>	<b>134,1</b>	<b>3 571,0</b>	<b>27</b>	<b>67</b>	<b>84</b>	<b>39</b>	<b>19</b>	<b>10</b>

EBE : excédent brut d'exploitation.

**Note :** les actifs immobiliers sont atypiques, ce qui biaiserait les ratios au regard du capital productif des autres activités.

**Champ :** France, PME hors microentreprises des secteurs principalement marchands non agricoles, non financiers et non immobiliers.

**Source :** Insee, É sane 2020.

## 1.5 Entreprises de taille intermédiaire (ETI)

En 2020, la France compte 5 600 **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** dans les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Elles emploient 3,2 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP), réalisent 30 % du chiffre d'affaires, 26 % des investissements et 27 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises ► **figure 1**. En moyenne, elles emploient 573 salariés et comptent 11 unités légales. La quasi-totalité des ETI appartient à un groupe : seules 5 % des ETI sont indépendantes.

Les ETI se distinguent des autres catégories d'entreprises par leur orientation industrielle, en particulier manufacturière, et par le poids de leurs implantations étrangères. 33 % des salariés en ETP des ETI travaillent dans l'industrie manufacturière (34 % dans l'industrie) ► **figure 2**, contre seulement 18 % dans les autres catégories d'entreprises (21 % dans l'industrie). Parmi les 2,7 millions de salariés en ETP travaillant dans l'industrie manufacturière, 38 % sont employés par des ETI.

Compte tenu de leur orientation industrielle, les ETI jouent un rôle essentiel dans le commerce extérieur, réalisant 33 % du chiffre d'affaires à l'export (contre 52 % pour les GE) ► **figure 3**. Sur les 5 600 ETI non agricoles et non financières présentes en France, 24 % sont des **ETI multinationales sous contrôle étranger** (28 % des grandes entreprises et 5 % des PME hors microentreprises). Celles-ci emploient 855 000 salariés en ETP, soit 27 % des salariés des ETI, et représentent près de la moitié de l'emploi des implantations étrangères en France. À titre de comparaison, les **ETI multinationales sous contrôle français** emploient 1,3 million de salariés en ETP, soit 41 % des salariés des ETI. La moitié des salariés des ETI multinationales sous contrôle étranger travaillent dans l'industrie, contre 38 % pour les ETI multinationales sous contrôle français. Les ETI non multinationales

n'emploient que 14 % de leurs salariés dans l'industrie.

Non seulement les ETI multinationales sous contrôle étranger sont surreprésentées dans l'industrie, mais au sein de celle-ci, elles n'ont pas les mêmes activités que celles sous contrôle français. Elles sont particulièrement présentes dans l'automobile ainsi que dans la fabrication de machines et d'équipements, dans celle d'équipements électriques et dans l'industrie du papier et du carton, où les effectifs sont plus élevés que dans les ETI multinationales sous contrôle français. Dans les industries de la chimie et de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, les effectifs des ETI multinationales sous contrôle étranger sont proches des effectifs de celles sous contrôle français. Par ailleurs, les ETI multinationales sous contrôle français sont très présentes dans les secteurs industriels de l'agroalimentaire, mais aussi dans la pharmacie, la réparation et l'installation de machines d'équipements, et dans la fabrication de produits métalliques et d'autres produits minéraux non métalliques.

Les ETI multinationales sont plus grandes et plus capitalistiques. Hors secteurs financier et immobilier, les ETI multinationales sous contrôle français emploient en moyenne 781 salariés en ETP sur le territoire national, et celles sous contrôle étranger 643 ► **figure 4**. Les ETI non multinationales en emploient 412 en moyenne. Les ETI multinationales sous contrôle étranger ont davantage d'immobilisations corporelles par salarié que celles sous contrôle français (en excluant les entreprises de l'immobilier, atypiques par la nature de leurs actifs). Elles dégagent également une plus forte valeur ajoutée par salarié. Les ETI sous contrôle étranger versent aussi des salaires plus élevés, avec un écart de 21 % par rapport à ceux des ETI multinationales sous contrôle français et de 49 % par rapport à ceux des ETI non multinationales. ●

### ► Définitions

**Entreprise de taille intermédiaire (ETI), ETI multinationale sous contrôle français, ETI multinationale sous contrôle étranger** : voir *Glossaire*.

## ► 1. Principales caractéristiques des entreprises de taille intermédiaire (ETI) en 2020

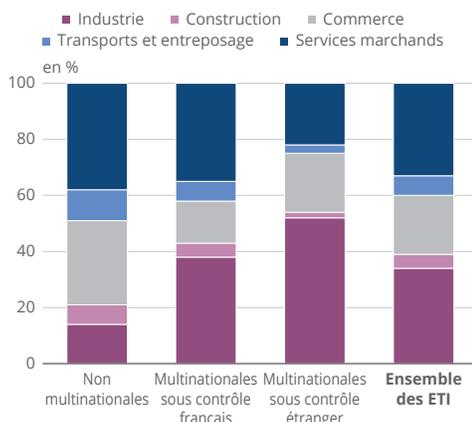
	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales en France	Effectif salarié en ETP (en milliers)	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Immobilisations corporelles	Investissements corporels bruts hors apports	Total de bilan (actif net)
				(en milliards d'euros)					
Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	5 607	61 384	3 214	1 107	218	280	754	55	2 220
Poids dans l'ensemble des entreprises (en %)	0,2	1,7	25,3	30,2	33,3	26,8	26,4	25,9	28,4

ETP : équivalent temps plein.

**Champ** : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source** : Insee, É sane 2020.

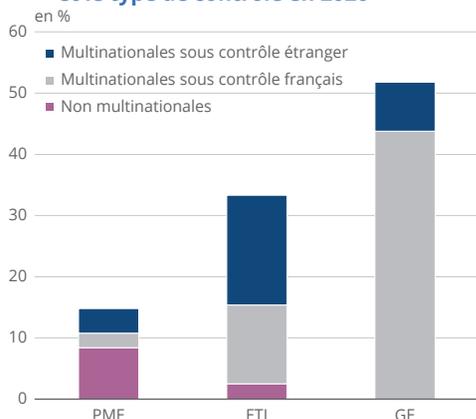
## ► 2. Salariés en ETP des ETI selon le secteur d'activité et le type de contrôle en 2020



**Champ** : France, ETI des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source** : Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## ► 3. Répartition des exportations françaises selon la catégorie d'entreprise et le type de contrôle en 2020



**Champ** : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source** : Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## ► 4. Ratios sur les ETI et les grandes entreprises (GE) selon le type de contrôle en 2020

	Nombre	Effectif salarié en ETP (en milliers)	Effectif salarié en ETP moyen par entreprise	Productivité apparente du travail (VAHT par salarié)	Immobilisations corporelles par salarié	Salaires annuels moyens	Taux de marge (EBE/VAHT)	Taux d'exportation
				(en milliers d'euros par ETP)			(en %)	
<b>Ensemble des secteurs (hors agriculture, finance et immobilier)</b>								
ETI non multinationales	2 411	994	412	66	143	35	25,5	5,3
ETI multinationales								
sous contrôle français	1 672	1 306	781	84	158	43	21,8	21,7
sous contrôle étranger	1 325	852	643	107	215	52	21,9	30,3
GE non multinationales	4	30	7 522	111	68	42	39,2	1,3
GE multinationales								
sous contrôle français	179	2 935	16 399	95	391	44	23,6	28,9
sous contrôle étranger	72	739	10 257	77	135	40	15,5	23,0
<b>Industrie manufacturière</b>								
ETI non multinationales	353	127	358	75	167	37	28,5	16,7
ETI multinationales								
sous contrôle français	657	489	745	85	168	43	22,2	34,2
sous contrôle étranger	598	439	735	100	249	49	22,0	42,4

**Notes** : les entreprises de taille intermédiaires (ETI) et les grandes entreprises (GE) de l'immobilier sont exclues car elles sont nombreuses et très atypiques par les actifs immobiliers qu'elles détiennent, ce qui biaise les ratios au regard du capital productif des autres activités. VAHT : valeur ajoutée hors taxe, EBE : excédent brut d'exploitation.

**Champ** : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles, non financiers et non immobiliers.

**Source** : Insee, É sane 2020.

## 1.6 Créations d'entreprises (y compris micro-entrepreneurs)

En 2021, 1 050 000 entreprises ont été créées en France, soit 17 % de plus qu'en 2020, année du précédent record ► **figure 1**. Le nombre de créations d'entreprises est ainsi supérieur de près de 80 % à son niveau moyen sur la période 2012 à 2017. Comme les années précédentes, la forte hausse de 2021 est soutenue par les immatriculations d'entreprises individuelles sous le régime du **micro-entrepreneur** (+ 16 %) ► **figure 2**. Les créations de **sociétés** progressent elles aussi fortement (+ 25 %), tandis que les créations d'**entreprises individuelles** classiques augmentent (+ 4 %).

En 2021, le secteur des activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien est le premier secteur contributeur à la hausse globale : 36 700 créations de plus en un an, soit + 19 % après un léger recul de 1 % en 2020. Cette augmentation est portée par les activités de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (+ 6 800 créations, soit + 11 %), le conseil en relations publiques et communication (+ 6 400 créations, soit + 52 %) et les activités spécialisées de *design* (+ 5 600 créations, soit + 39 %). Le deuxième secteur contributeur à la hausse globale est celui des autres activités de services, où le nombre de créations rebondit : + 25 100 créations en 2021, soit +32 %, après un recul de 9 % en 2020. Son expansion est principalement portée par les autres services personnels non classés ailleurs (coachs, naturopathes, tatoueurs, etc.), qui enregistrent 15 200 créations supplémentaires en 2021, soit une hausse de 61 %.

En 2021, les sociétés par actions simplifiées (SAS) représentent 65 % des créations de sociétés, en forte progression depuis 2012 ► **figure 3**. À l'inverse, la part des sociétés à responsabilité limitée (SARL) diminue et s'établit à 28 % des créations de sociétés en 2021. Le poids des autres sociétés reste faible, 7 %.

En 2021, les secteurs les plus choisis par les entrepreneurs individuels (y compris micro-entrepreneurs) lors de leur immatriculation sont les activités spécialisées scientifiques, techniques et de soutien (22 % des immatriculations), le commerce (16 %) et les transports et l'entreposage (15 %).

L'âge moyen des créateurs d'entreprises individuelles reste stable, en 2021, à 35 ans. En 2021, les femmes ont créé 43 % des nouvelles entreprises individuelles. Cette proportion évolue peu depuis 2015. Elles sont toujours majoritaires dans les autres activités de services (68 %), l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (64 %) ► **figure 4**. La part des hommes est la plus élevée dans la construction (98 %), les transports et l'entreposage (90 %).

En 2019, le taux de création d'entreprises, défini comme le rapport entre le nombre de créations de l'année (selon une méthodologie harmonisée au niveau européen, conduisant notamment à déduire des créations les microentreprises n'ayant jamais démarré leur activité) et le nombre total d'entreprises actives durant l'année est de 12,1 % en France dans l'économie marchande hors agriculture et hors activités des sociétés *holdings*, contre 15,8 % au Portugal, 12,7 % en Pologne, 7,4 % en Italie et 4,8 % en Grèce. ●

### ► Définitions

**Micro-entrepreneur, société, entreprise individuelle** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « Essor des créations de sociétés et de micro-entrepreneurs en 2021 », *Insee Première* n° 1892, février 2022.
- Note méthodologique sur la « refonte du dispositif de calcul des créations d'entreprises », accompagnant *l'Informations Rapides* n° 42 sur les créations d'entreprises en janvier 2022, 23 février 2022.
- « En 2019, 61 % des entreprises classiques créées 5 ans plus tôt sont toujours actives », *Insee Première* n° 1852, avril 2021.

## ► 1. Nombre d'unités légales fin 2020 et entreprises créées en 2021

en milliers

	Nombre d'unités légales au 31 décembre 2020			Créations d'entreprises en 2021	
	Ensemble	Sociétés	Entrepreneurs individuels (y compris micro-entrepreneurs)	Ensemble	dont micro-entrepreneurs
Industrie	344,3	194,1	150,3	51,5	32,3
Construction	730,9	407,1	323,8	92,6	46,9
Commerce	979,9	557,4	422,5	173,5	80,2
Transports et entreposage	249,0	95,5	153,4	125,7	109,1
Hébergement-restauration	356,4	244,2	112,2	39,7	17,7
Information-communication	230,5	131,0	99,4	53,3	36,2
Activités financières et d'assurance	206,4	178,3	28,1	33,8	4,1
Activités immobilières	262,4	191,8	70,6	42,9	17,0
Activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien	1 088,7	515,2	573,5	232,9	155,2
Enseignement, santé humaine et action sociale	750,2	107,2	642,9	101,0	59,4
Autres activités de services	485,8	129,5	356,2	103,5	80,7
<b>Ensemble</b>	<b>5 684,4</b>	<b>2 751,4</b>	<b>2 933,0</b>	<b>1 050,5</b>	<b>638,8</b>

**Note :** depuis 2022, un dispositif rénové est employé pour le calcul des créations d'entreprises. Le nombre d'unités légales à fin 2020 reste en revanche établi selon l'ancien dispositif.

**Champ :** France, ensemble des activités marchandes non agricoles, données définitives.

**Source :** Insee, Sirene et Sirius, Répertoire des entreprises et des établissements/SIDE.

## ► 2. Créations annuelles d'entreprises

en milliers

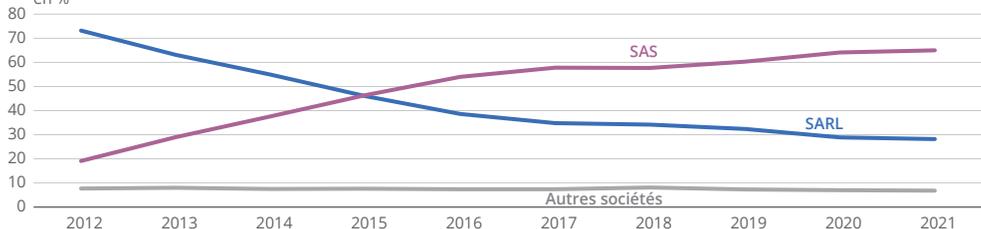


**Champ :** France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

**Source :** Insee, Sirene et Sirius, Répertoire des entreprises et des établissements/SIDE.

## ► 3. Répartition des sociétés créées selon la forme juridique de 2012 à 2021

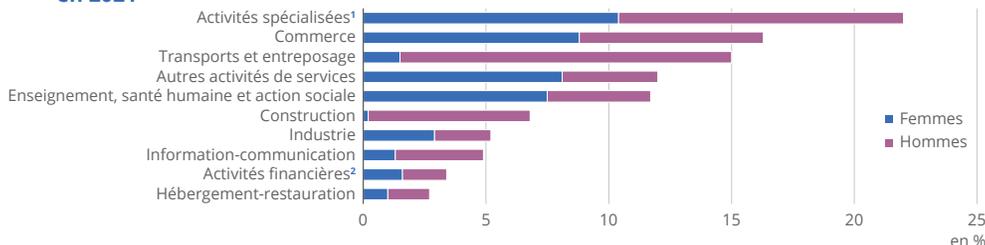
en %



**Champ :** France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

**Source :** Insee, Sirene et Sirius, Répertoire des entreprises et des établissements/SIDE.

## ► 4. Répartition des entrepreneurs individuels immatriculés par sexe et secteur d'activité en 2021



<sup>1</sup> Activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien. <sup>2</sup> Activités financières et d'assurance, activités immobilières.

**Champ :** France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

**Source :** Insee, Sirene et Sirius, Répertoire des entreprises et des établissements/SIDE.

## 1.7 Créateurs d'entreprises (y compris micro-entrepreneurs)

Parmi les entreprises créées en 2014 hors **micro-entrepreneurs**, 61 % sont toujours actives en 2019 ► **figure 1**. Cette proportion est similaire à celle de la génération des entreprises hors micro-entrepreneurs créées en 2010 (60 %). La situation est plus favorable pour les sociétés : 67 % sont toujours actives cinq ans après la création, contre 53 % des entreprises individuelles classiques.

La part dans la cohorte des entreprises hors micro-entrepreneurs employant au moins un salarié en plus du dirigeant augmente au fil des années : de 27 % à la création en 2014, à 35 % trois ans après (en 2017) et 36 % cinq ans après (en 2019) ► **figure 2**. La plupart (54 %) des entreprises employeuses ont 1 ou 2 salariés en 2019, mais la part de celles ayant au moins 10 salariés double entre 2014 et 2019, passant de 5 à 10 %.

Parmi les micro-entrepreneurs immatriculés en 2014, 22 % sont actifs cinq ans après leur création, et même 33 % si l'on se restreint à ceux qui ont effectivement démarré leur activité. Ces taux d'activité et de **pérennité** sont du même ordre que ceux de la génération des micro-entrepreneurs qui avaient créé leur entreprise en 2010 (respectivement 22 % et 35 %). La pérennité des micro-entrepreneurs qui ont choisi d'exercer en activité principale à la création est plus élevée (36 %) que celle des micro-entrepreneurs en activité de complément (30 %).

Parmi les entreprises pérennes à cinq ans, 24 % des créateurs de sociétés et 13 % des entrepreneurs individuels hors micro-entrepreneurs avaient conservé une autre activité professionnelle rémunérée au démarrage de leur entreprise en 2014 ► **figure 3**. Cinq ans après, ces proportions ont légèrement baissé (respectivement 21 % et 11 %).

14 % des créateurs de sociétés toujours actives perçoivent un revenu de dirigeant d'une autre entreprise et 7 % un salaire d'une autre activité. Parmi les créateurs d'entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs, seulement 2 % perçoivent un revenu de dirigeant d'une entreprise extérieure, mais 9 % touchent un salaire d'une autre entreprise que celle qu'ils ont créée cinq ans plus tôt.

Parmi les micro-entrepreneurs immatriculés en 2014, 42 % envisageaient au démarrage leur activité comme une source de revenu complémentaire. À la création, un tiers des micro-entrepreneurs cumulaient l'activité de leur entreprise avec une autre activité rémunérée, salariée pour la quasi-totalité. Parmi les micro-entrepreneurs encore actifs cinq ans plus tard, 71 % sont restés dans la même optique de travail qu'au moment du démarrage : activité principale (41 %) ou de complément (30 %). 16 % sont passés d'une activité considérée comme principale à une source de revenus d'appoint et 13 % sont passés d'une activité complémentaire à leur source principale de revenus.

Cinq ans après la création, la part des micro-entrepreneurs ayant une autre activité rémunérée est la même qu'à la création, mais varie selon l'évolution de l'activité de leur entreprise au cours des premières années d'activité ► **figure 4**. En 2019, seuls 7 % des micro-entrepreneurs restés en activité principale depuis la création perçoivent d'autres revenus professionnels, contre 64 % de ceux restés en activité complémentaire. Ceux dont l'activité est devenue leur activité principale en 2019 sont de moins en moins nombreux à percevoir un revenu d'une autre entreprise (de 74 % à la création à 12 % cinq ans plus tard), à l'inverse de ceux dont l'activité a été réduite à une source de revenu d'appoint (de 7 % à la création à 57 % cinq ans plus tard). ●

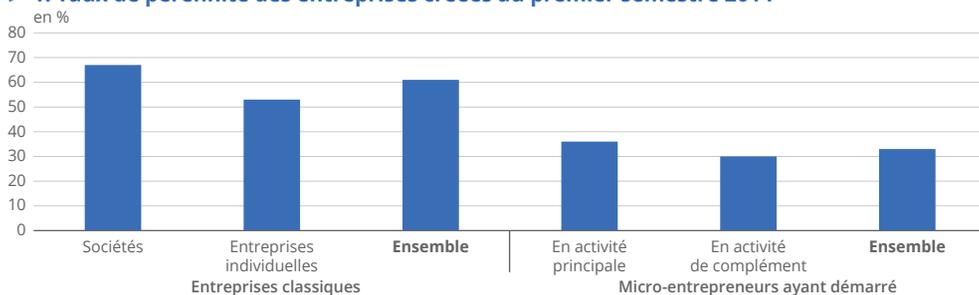
### ► Définitions

**Dispositif Sine, micro-entrepreneur, taux de pérennité d'une entreprise** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « Quatre entrepreneurs sur dix étaient salariés avant la création de leur entreprise », *Insee Première* n° 1922, septembre 2022.
- « En 2019, 61 % des entreprises classiques créées cinq ans plus tôt sont toujours actives », *Insee Première* n° 1852, avril 2021.

### ► 1. Taux de pérennité des entreprises créées au premier semestre 2014



**Champ :** ensemble des activités marchandes non agricoles.

**Source :** Insee, enquêtes Sine et Micro-entrepreneurs 2014, interrogation 2019.

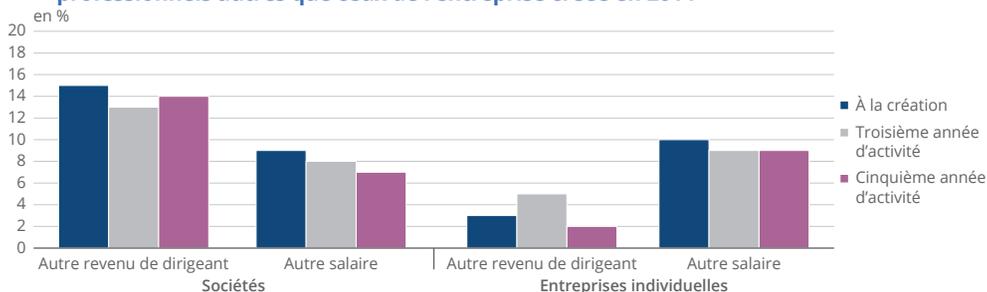
### ► 2. Part des entreprises (hors micro-entrepreneurs) employeuses parmi celles créées en 2014

	2014	2017	2019
1 à 2 salariés	17,7	19,7	19,4
3 à 5 salariés	6,2	8,7	9,3
6 salariés ou plus	3,2	6,4	7,4
<b>Ensemble</b>	<b>27,1</b>	<b>34,8</b>	<b>36,1</b>

**Champ :** ensemble des activités marchandes non agricoles (hors micro-entrepreneurs), entreprises créées au premier semestre 2014 et toujours actives en novembre 2019.

**Source :** Insee, enquête Sine 2014, interrogations 2014, 2017 et 2019.

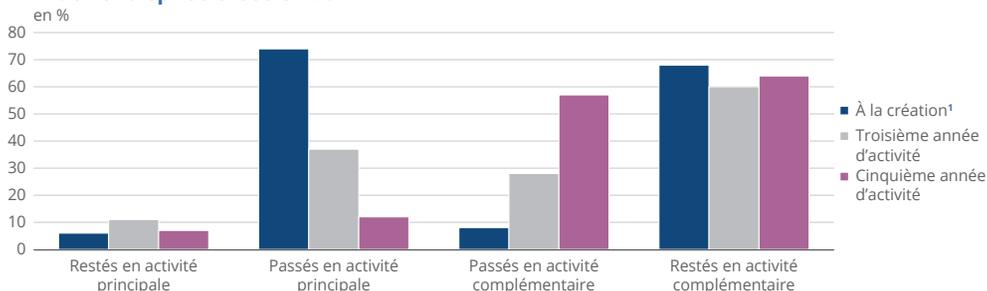
### ► 3. Part des créateurs d'entreprises (hors micro-entrepreneurs) percevant des revenus professionnels autres que ceux de l'entreprise créée en 2014



**Champ :** ensemble des activités marchandes non agricoles (hors micro-entrepreneurs), entreprises créées au premier semestre 2014 et toujours actives en novembre 2019.

**Source :** Insee, enquête Sine 2014, interrogations 2014, 2017 et 2019.

### ► 4. Part des micro-entrepreneurs percevant des revenus professionnels autres que ceux de l'entreprise créée en 2014



1 Pour ceux qui avaient effectivement démarré leur activité en 2014, soit 93 % du champ.

**Champ :** ensemble des activités marchandes non agricoles, entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur, créées au premier semestre 2014 et toujours actives en novembre 2019.

**Source :** Insee, enquête Micro-entrepreneurs 2014, interrogations 2014, 2017 et 2019.



# Fiches thématiques

---

Activité, emploi et coûts salariaux



## 2.1 Valeur ajoutée des entreprises

En 2020, l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers a réalisé un **chiffre d'affaires** de 3 666 milliards d'euros et généré une **valeur ajoutée** de 1 044 milliards d'euros ► **figure 1**. Les secteurs de l'industrie et du commerce réalisent à eux seuls les deux tiers du chiffre d'affaires total, et un peu moins de la moitié de la valeur ajoutée totale. Les consommations intermédiaires des entreprises dépendent beaucoup de l'activité. L'industrie apparaît très consommatrice d'intrants (énergie, matières premières, pièces détachées, etc.). Son **taux de valeur ajoutée** est ainsi structurellement plus faible (26,6 %) que celui du secteur des services aux entreprises (53,8 %), dont l'activité requiert peu d'intrants mais du personnel très qualifié (bureau d'étude, gestion financière, etc.).

La valeur ajoutée générée par les entreprises est répartie entre les différents acteurs privés et publics de l'économie. Ainsi, une part de la valeur ajoutée est allouée aux facteurs de production (travail et capital). En 2020, la rémunération des salariés représente 51 % de la valeur ajoutée, alors que la part de celle du capital, *via* l'**excédent brut d'exploitation (EBE)**, s'élève à 24 %. Après rémunération des facteurs de production, la valeur ajoutée restante revient à l'État sous forme d'**impôt sur la production** (net des **subventions**) à hauteur de 6 % et de **cotisations sociales** à hauteur

de 20 %. Ce partage de la valeur ajoutée varie selon le secteur, car il reflète les différences de structure de production : plus le capital est gros, plus la part de la valeur ajoutée qui le rémunère est importante. Ainsi, dans l'industrie, secteur très intensif en capital, l'EBE représente 25 % de la valeur ajoutée, tandis que dans l'hébergement-restauration, il ne pèse que 11 %.

En 2020, parmi les entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs, la moitié des microentreprises génèrent chacune moins de 15 400 euros de valeur ajoutée, tandis que la moitié des grandes entreprises (GE) en génèrent plus de 692 millions d'euros chacune ► **figure 2**. Au sein d'une catégorie d'entreprise, les disparités sont fortes, en particulier dans celle des microentreprises : le **rapport interquartile** vaut 19, contre 3 au sein des autres catégories.

La **productivité apparente du travail** augmente avec la taille de l'entreprise, en lien avec la structure de production plus capitaliste des grandes entreprises. En 2020, pour la moitié des **unités légales indépendantes** et employeuses, la productivité par **équivalent temps plein (ETP)** est inférieure à 50 000 euros, tandis que pour la moitié des **firmes multinationales sous contrôle français** (respectivement **sous contrôle étranger**), elle dépasse 71 000 euros par ETP (respectivement 88 600 euros par ETP) ► **figure 3**. ●

### ► Définitions

Les **impôts sur la production** sont des versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques ou les institutions de l'Union européenne sur la production et l'importation de biens et services, l'emploi de main-d'œuvre et les actifs utilisés à des fins de production.

Les **subventions** sont des transferts courants sans contrepartie que les administrations publiques ou les institutions de l'Union européenne (UE) versent à des producteurs résidents dans le but d'influencer leurs niveaux de production, leurs prix ou la rémunération des facteurs de production.

Les **cotisations sociales** sont des cotisations dues par les employeurs aux régimes de sécurité sociale ou à d'autres régimes d'assurance sociale liés à l'emploi en vue de garantir le bénéfice de prestations sociales à leurs salariés.

**Chiffre d'affaires (CA), valeur ajoutée (VA), taux de valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation (EBE), rapport interquartile, productivité apparente du travail, unité légale indépendante, équivalent temps plein, firme multinationale sous contrôle français (étranger)** : voir *Glossaire*.

## ► 1. Chiffre d'affaires et valeur ajoutée agrégés en 2020

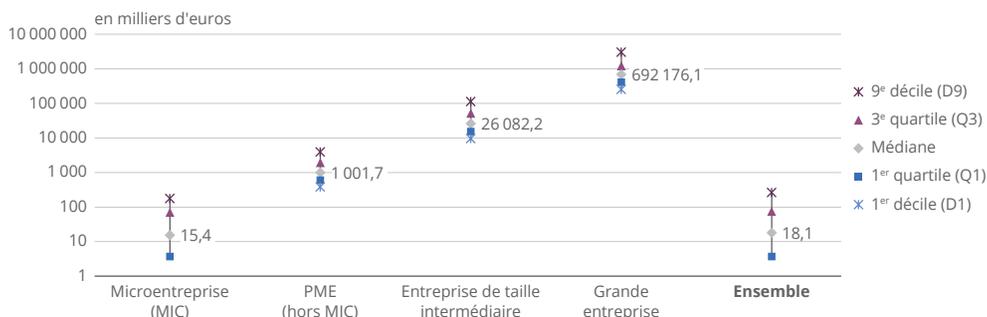
	Chiffre d'affaires		Consommations intermédiaires		Valeur ajoutée		Taux de valeur ajoutée
	en milliards d'euros	en %	en milliards d'euros	en %	en milliards d'euros	en %	en %
	a		b		c = a - b		c / a
<b>Secteur</b>							
Industrie	1 095,0	29,9	803,6	30,7	291,4	27,9	26,6
Construction	314,9	8,6	212,0	8,1	102,9	9,9	32,7
Commerce	1 331,6	36,3	1 112,4	42,4	219,1	21,0	16,5
Transports et entreposage	197,1	5,4	125,0	4,8	72,1	6,9	36,6
Hébergement-restauration	75,4	2,1	48,1	1,8	27,4	2,6	36,3
Information-communication	210,8	5,8	111,8	4,3	98,9	9,5	46,9
Activités immobilières	78,5	2,1	36,5	1,4	42,0	4,0	53,5
Services aux entreprises	319,1	8,7	147,4	5,6	171,7	16,5	53,8
Services aux particuliers	43,0	1,2	25,0	1,0	18,0	1,7	41,9
<b>Catégorie d'entreprise</b>							
Microentreprise (MIC)	477,2	13,0	307,6	11,7	169,6	16,3	35,5
PME (hors MIC)	834,2	22,8	584,1	22,3	250,2	24,0	30,0
Entreprise de taille intermédiaire	1 106,6	30,2	827,1	31,5	279,5	26,8	25,3
Grande entreprise	1 247,5	34,0	903,1	34,5	344,3	33,0	27,6
<b>Ensemble</b>	<b>3 665,5</b>	<b>100,0</b>	<b>2 621,9</b>	<b>100,0</b>	<b>1 043,6</b>	<b>100,0</b>	<b>28,5</b>

**Lecture :** en 2020, les microentreprises ont généré 169,6 milliards d'euros de valeur ajoutée.

**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, É sane 2020.

## ► 2. Dispersion de la valeur ajoutée par catégorie d'entreprise en 2020



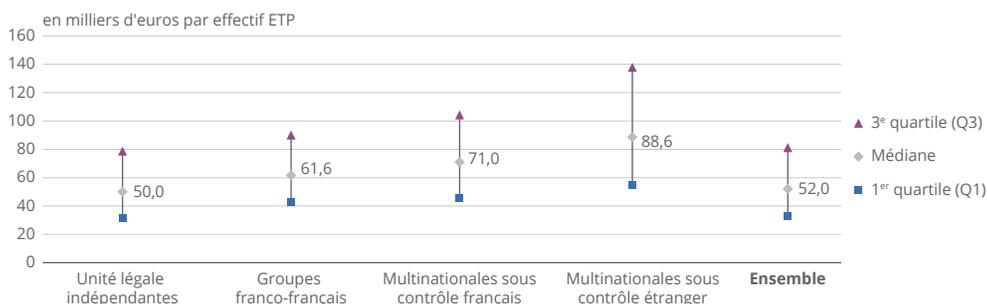
**Note :** il n'y a pas de premier décile pour les microentreprises puisque la valeur est négative et l'échelle est logarithmique.

**Lecture :** en 2020, la moitié des microentreprises génèrent moins de 15,4 milliers d'euros de valeur ajoutée.

**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs.

**Source :** Insee, É sane 2020.

## ► 3. Dispersion de la productivité apparente du travail par type de contrôle en 2020



**Lecture :** en 2020, la moitié des unités légales indépendantes ont une productivité du travail inférieure à 50,0 milliers d'euros par effectif en équivalent temps plein (ETP).

**Champ :** France, entreprises employeuses des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs.

**Source :** Insee, É sane 2020.

## 2.2 Taux de marge

Dans le partage de la **valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF)**, le **taux de marge** rend compte de ce qui reste à disposition des entreprises – l'**excédent brut d'exploitation (EBE)** –, notamment pour rémunérer le capital et investir, une fois déduites les rémunérations salariales. En 2020, le taux de marge est de 25,1 % pour l'ensemble des **entreprises** des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers ► **figure 1**. Selon les secteurs, il varie entre 9,9 % (pour les transports et l'entreposage) et 30,8 % (pour l'information et la communication), sauf dans les activités immobilières où il est notablement plus élevé (63,5 %).

Un taux de marge élevé résulte en général de la mise en œuvre d'un capital d'exploitation important ; il n'implique pas nécessairement une **rentabilité économique** forte (l'EBE devant alors être rapporté à ce capital d'exploitation), mais il peut permettre de financer les investissements. Ainsi, en 2020, l'industrie, avec un taux de marge de 26,7 % et un **taux d'investissement** de 20,2 %, a une rentabilité économique de seulement 5,3 %. *A contrario*, la construction, avec un taux de marge et un taux d'investissement relativement faibles (respectivement 19,2 % et 10,7 %), a pourtant une rentabilité économique plus forte que la moyenne (11,1 % contre 6,3 %).

L'écart entre le taux de marge total et celui des entreprises employeuses est maximal dans les activités immobilières (8,7 points) en raison de la présence de nombreuses sociétés civiles immobilières sans salarié ► **figure 2**. Cet écart est également marqué dans les services aux particuliers (8,5 points), les services aux entreprises (4,4 points) et l'hébergement et la restauration (3,7 points), secteurs regroupant beaucoup de très petites unités légales. En effet,

le taux de marge des entreprises sans salarié atteint fréquemment 100 %. L'entrepreneur individuel, bien qu'il puisse comptabiliser une partie de ses revenus ou de ses cotisations sociales obligatoires en charges de personnel, se rémunère le plus souvent sur le résultat de son entreprise sans retenir de charges de personnel.

En 2020, tous secteurs confondus, le taux de marge des entreprises employeuses diminue par rapport à 2019 (-2,6 points). La baisse de la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (-8,6 %) a été plus forte que celle des frais de personnel (-5,2 %). Cette baisse s'observe dans presque tous les secteurs, surtout les plus impactés par l'épidémie de Covid-19, avec -15,0 points pour les transports et l'entreposage, -12,9 points pour l'hébergement et la restauration et -5,5 points pour les services aux particuliers. Entre 2019 et 2020, le taux de marge n'augmente que dans le secteur du commerce, composé principalement d'entreprises ayant maintenu au cours de la crise leur niveau d'activité (commerces de première nécessité, services de livraisons, etc.) : +1,4 point pour les entreprises employeuses, et +2,1 points pour l'ensemble des entreprises commerciales.

En 2020, la **médiane** du taux de marge des entreprises employeuses (hors micro-entrepreneurs) augmente, sauf pour les **grandes entreprises** (-2,4 points), qui ont subi au cours de la crise à la fois une importante baisse d'EBE et de VA ► **figure 3**. La médiane des taux de marge varie entre 14,8 % pour les transports et l'entreposage et 25,1 % pour le commerce ► **figure 4**. Leur dispersion est assez hétérogène selon les secteurs d'activité : l'écart entre le 1<sup>er</sup> **quartile** et le 3<sup>e</sup> quartile varie entre 29 points (pour la construction) et 43 points (pour les activités immobilières). ●

### ► Définitions

La **valeur ajoutée (VA)** est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires, elle est calculée hors taxes. La **valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF)** s'obtient en déduisant de la valeur ajoutée brute aux prix de base les autres impôts (moins les subventions) sur la production.

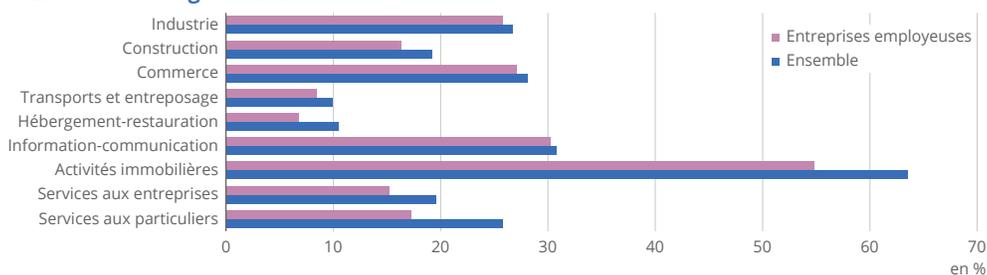
**Taux de marge, excédent brut d'exploitation (EBE), entreprise, rentabilité économique, taux d'investissement, grandes entreprises (GE), médiane, quartiles** : voir *Glossaire*.

## ► 1. Taux de marge en 2020

	Valeur ajoutée	Frais de	Excédent brut	Taux
	aux coûts des facteurs	personnel	d'exploitation	de marge
	en milliards d'euros			en %
	a	b	c = a - b	c / a
Industrie, dont :	276,0	202,4	73,6	26,7
<i>industrie manufacturière</i>	225,2	176,3	48,9	21,7
Construction	99,6	80,5	19,1	19,2
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	193,7	139,2	54,5	28,1
Transports et entreposage	69,3	62,4	6,9	9,9
Hébergement-restauration	29,3	26,2	3,1	10,5
Information-communication	95,2	65,9	29,3	30,8
Activités immobilières	36,4	13,3	23,1	63,5
Autres services principalement marchands	184,8	147,6	37,2	20,1
<b>Ensemble</b>	<b>984,3</b>	<b>737,5</b>	<b>246,8</b>	<b>25,1</b>

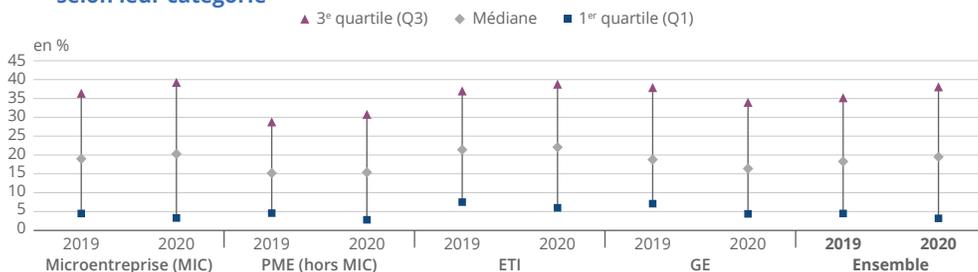
**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. **Source :** Insee, É sane.

## ► 2. Taux de marge en 2020 selon le secteur d'activité



**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. **Source :** Insee, É sane (données individuelles).

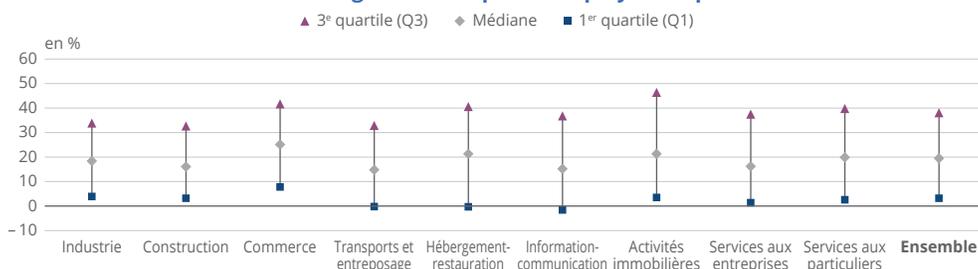
## ► 3. Distribution du taux de marge<sup>1</sup> des entreprises employeuses en 2019 et 2020 selon leur catégorie



<sup>1</sup> Calculé que pour les entreprises ayant déclaré une valeur ajoutée au coût des facteurs strictement positive.

**Champ :** France, entreprises employeuses des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs. **Source :** Insee, É sane (données individuelles).

## ► 4. Distribution du taux de marge des entreprises employeuses par secteur en 2020



**Note :** le taux de marge n'est ici calculé que pour les entreprises ayant déclaré une valeur ajoutée au coût des facteurs strictement positive.

**Champ :** France, entreprises employeuses des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs. **Source :** Insee, É sane (données individuelles).

## 2.3 Emploi

Au 31 décembre 2020, en France hors Mayotte, 28,6 millions de personnes sont en emploi ► **figure 1**. Près de la moitié, soit 13,9 millions, travaillent dans le **secteur tertiaire marchand**. Avec 8,9 millions d'emplois, le **secteur tertiaire non marchand** se situe devant l'industrie (3,3 millions), la construction (1,9 million) et l'agriculture (0,6 million). Neuf personnes en emploi sur dix sont salariées. Cette part est légèrement plus faible dans la construction (81 %) et nettement plus limitée dans l'agriculture où l'emploi non salarié est majoritaire (58 %).

Le contrat à durée indéterminée (CDI) est le contrat de référence pour les salariés (84 % des emplois) ► **figure 2**. Il est moins courant dans l'agriculture (74 %), où 17 % des emplois sont en CDD contre seulement 9 % en moyenne. L'intérim est plus répandu dans l'industrie et la construction (6 % chacun, contre 2 % dans l'ensemble des secteurs).

En 2021, l'emploi salarié rebondit très fortement (+ 855 000) et rattrape largement la baisse de l'année 2020 (- 217 000). Si l'emploi augmente dans tous les secteurs, la hausse est particulièrement marquée dans le tertiaire marchand qui représente plus de 80 % des créations nettes d'emploi (+ 693 000) ► **figure 3**. Dans ce secteur, le rebond de l'emploi salarié est particulièrement fort dans l'hébergement-restauration (+ 15,9 %, + 157 000)

et pour l'intérim (+ 12,5 %, + 92 000) qui avaient été très touchés par la crise sanitaire en 2020.

L'emploi salarié dans le tertiaire non marchand ralentit légèrement en 2021 (+ 68 000) après avoir plus que résisté en 2020 (+ 75 000). À l'exception des années 2017 et 2018, l'emploi salarié du tertiaire non marchand a progressé chaque année depuis 2000, il est d'ailleurs le seul secteur à ne pas avoir perdu d'emplois pendant la crise de 2008.

Après plusieurs années de baisse continue (- 212 000 entre fin 2008 et fin 2016), l'emploi salarié dans la construction croît depuis 2017 et a à peine ralenti en 2020. Il accélère en 2021 (+ 49 000, après + 40 000 en 2020).

Dans l'industrie, l'embellie de l'emploi salarié amorcée en 2017 reprend après le coup d'arrêt de 2020 (+ 37 000 en 2021). Sur longue période, l'emploi salarié diminue dans l'industrie (- 933 000 emplois salariés hors intérimaires entre fin 2000 et fin 2021, soit 23 % des effectifs). L'emploi intérimaire utilisé dans l'industrie a également baissé (- 39 000 sur la même période) ► **figure 4**. Il a servi d'ajustement pendant les crises de 2008 et de 2020. En 2018, le tertiaire est devenu le principal employeur d'intérimaires, une tendance confirmée depuis : fin 2021, 46 % des intérimaires travaillent dans le tertiaire, contre 35 % dans l'industrie. ●

### ► Avertissement

La présente fiche propose une ventilation de l'emploi par secteur (industrie, construction, etc.). Ces secteurs ont été déterminés à partir de l'activité principale des établissements et non à partir de l'activité principale de l'entreprise telle qu'elle est définie dans le reste de l'ouvrage (vision économique de l'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME), tenant compte de l'organisation en groupe de sociétés).

### ► Définitions

Le **secteur tertiaire marchand** regroupe le commerce, les transports, les activités financières, les services aux entreprises, les services aux ménages, l'hébergement-restauration, l'immobilier, l'information-communication.

Le **secteur tertiaire non marchand** regroupe l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine, l'action sociale.

## ► 1. Emploi au 31 décembre 2020

en milliers

	Emploi total	Emploi salarié	Emploi non salarié
Agriculture	623	260	364
Industrie	3 286	3 130	156
Construction	1 870	1 506	364
Tertiaire marchand	13 860	12 254	1 605
Tertiaire non marchand <sup>1</sup>	8 931	8 380	551
<b>Ensemble</b>	<b>28 570</b>	<b>25 531</b>	<b>3 039</b>

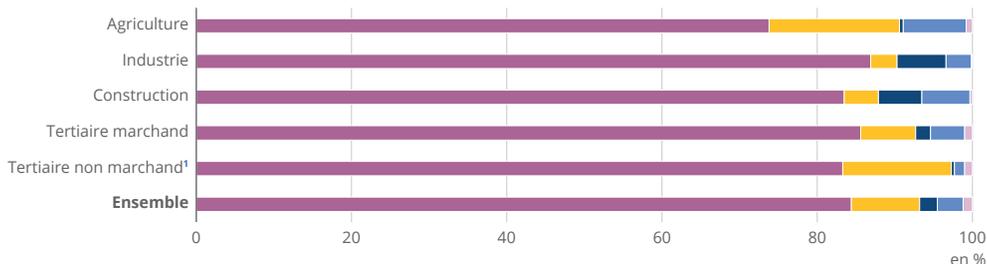
<sup>1</sup> Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale. **Note** : données provisoires.

**Lecture** : l'emploi total dans le secteur de l'agriculture est de 623 milliers au 31 décembre 2020.

**Champ** : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus. **Source** : Insee, Estimations d'emploi.

## ► 2. Emploi salarié selon le secteur d'activité et le type de contrat de travail en 2021

■ Emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires) ■ CDD ■ Intérim ■ Apprentissage ■ Sans contrat ou contrat inconnu



<sup>1</sup> Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.

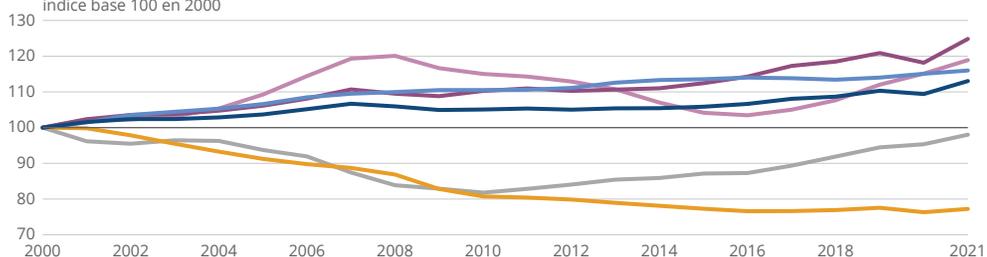
**Lecture** : en 2021, 6,2 % des personnes en emploi salarié dans la construction sont en contrat d'apprentissage.

**Champ** : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi salarié, de 15 ans ou plus.

**Source** : Insee, enquête Emploi 2021.

## ► 3. Évolution de l'emploi salarié marchand entre 2000 et 2021

— Agriculture — Industrie — Construction — Tertiaire marchand — Tertiaire non marchand<sup>1</sup> — Ensemble des salariés  
indice base 100 en 2000



<sup>1</sup> Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale. **Note** : données provisoires pour 2020 et 2021.

**Lecture** : l'emploi salarié marchand gagne 16,0 points entre 2000 et 2021 dans le secteur du tertiaire non marchand.

**Champ** : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus. **Source** : Insee, Estimations d'emploi.

## ► 4. Emploi intérimaire par secteur utilisateur entre 2000 et 2021

en milliers



**Lecture** : l'emploi intérimaire est de 251,7 milliers dans l'industrie au quatrième trimestre de 2020.

**Champ** : France hors Mayotte, intérimaires y compris CDI intérimaires.

**Source** : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

## 2.4 Coût du travail et salaires

Le coût du travail couvre l'ensemble des dépenses réalisées par les employeurs pour l'emploi d'un salarié : les rémunérations perçues par le salarié, les cotisations sociales à la charge de l'employeur, les frais de formation professionnelle, les autres dépenses et les taxes sur les salaires, déduction faite des subventions perçues. En France, dans les entreprises de 10 salariés ou plus dans le secteur marchand non agricole (SMNA) hors services aux ménages, le **coût horaire de la main-d'œuvre** s'établit à 38,4 euros en 2021 ► **figure 1**. Les cotisations sociales et les autres coûts à la charge de l'employeur représentent en moyenne 44,0 % du salaire brut. Cette part est plus importante dans l'industrie et le tertiaire que dans la construction. Cet écart s'explique par des niveaux de salaire plus bas dans ce dernier secteur, ce qui permet aux entreprises de bénéficier d'allègements de charges plus importants.

De 2013 à 2021, la hausse du coût horaire de la main-d'œuvre a été modérée en France grâce à la mise en place de diverses mesures comme, par exemple, le **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** entre 2013 et 2018, ou, plus récemment, les dispositifs adoptés pour faire face à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 (exonérations et aide au paiement de cotisations sociales, plan « 1 jeune 1 solution »). En 2020, le coût horaire moyen a toutefois nettement augmenté (+ 4,1 %), principalement en raison d'un effet de composition : les salariés les plus concernés par le chômage partiel, donc temporairement sous-représentés, sont souvent des ouvriers et des employés, dont les salaires horaires sont les plus faibles. Par contre-coup, en 2021, la baisse du recours au chômage partiel limite la hausse

du coût horaire du travail (+ 0,2 % en moyenne sur l'année).

En 2020, dans le secteur privé, le **salaire brut en équivalent temps plein (ETP)** s'élève en moyenne à 39 600 euros par an ► **figure 2**. Un cadre perçoit en moyenne un salaire 2,8 fois supérieur à celui d'un ouvrier non qualifié et 1,8 fois supérieur à celui d'un salarié exerçant une profession intermédiaire. Les salaires sont plus élevés dans les activités financières et d'assurance (61 900 euros en moyenne) et dans l'information et la communication (56 600 euros). Ils sont les plus faibles dans l'hébergement et la restauration (27 000 euros), les salariés y étant souvent peu qualifiés et payés au Smic.

En 2021, le **salaire moyen par tête (SMPT)** dans le SMNA, mesuré en euros courants (salaires nominaux), rebondit de 6,3 % en moyenne sur l'année, après avoir chuté de 4,4 % en 2020 avec le recours massif au chômage partiel ► **figure 3**. En effet, ce dispositif, s'il a permis de contenir les pertes d'emploi durant la crise sanitaire, a conduit à substituer des indemnités (non considérées comme du salaire) à une partie des salaires. Fin 2021, le SMPT nominal dépasse sa trajectoire d'avant-crise sanitaire. Le rebond est cependant limité en termes réels (*i.e.* une fois ôtée la hausse des prix), compte tenu d'un net regain d'inflation depuis l'automne 2021. L'évolution du SMPT comporte deux composantes : les éléments conjoncturels, affectés en premier lieu par la crise sanitaire (contrepartie des arrêts maladie ou du recours au chômage partiel, heures supplémentaires, primes), et les mouvements tendanciels des salaires, reflétés par le **salaire mensuel de base (SMB)**, aux fluctuations bien plus modérées en 2020 et en 2021. ●

### ► Définitions

**Coût horaire de la main-d'œuvre, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), salaire brut, salaire en équivalent temps plein (ETP), salaire moyen par tête (SMPT), salaire mensuel de base (SMB) : voir Glossaire.**

### ► Pour en savoir plus

- *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2022.
- « Les salaires dans le secteur privé en 2020 – Des évolutions atypiques du fait de la crise sanitaire », *Insee Première* n° 1898, avril 2022.
- « Le coût de la main-d'œuvre en France en 2016 : 34,3 euros par heure en moyenne », *Insee Focus* n° 184, février 2020.

## ► 1. Structure du coût de la main-d'œuvre par heure travaillée selon le secteur d'activité en 2021, et évolution en 2020 et 2021

	Niveaux			Évolution annuelle du coût horaire	
	Coût horaire	dont salaires et traitements	Cotisations sociales et autres charges / salaires et traitements	2020/2019	2021/2020
	(en euros)	(en euros)	(part en %)	(en %)	(en %)
Industrie	40,4	27,6	46,0	2,8	0,3
Construction	34,5	24,5	40,4	3,6	0,0
Tertiaire	38,1	26,4	43,9	4,3	0,3
<b>Ensemble</b>	<b>38,4</b>	<b>26,6</b>	<b>44,0</b>	<b>4,1</b>	<b>0,2</b>

**Lecture :** en 2021, le coût horaire de la main-d'œuvre est de 38,4 euros, dont 26,6 euros pour les salaires et traitements. Il a augmenté de 0,2 % en 2021.

**Champ :** France hors Mayotte, entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole (SMNA), hors services aux ménages.

**Sources :** Insee, indice du coût du travail (ICT) pour les évolutions ; Eurostat, *Labour cost survey, annual data* pour les niveaux.

## ► 2. Salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein (ETP) en 2020 dans le secteur privé

	en milliers d'euros						Ensemble
	Cadres <sup>1</sup>	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés		
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	75,8	44,4	30,8	33,2	28,3	<b>44,3</b>	
Construction	60,2	40,0	30,6	30,1	25,1	<b>35,4</b>	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	68,5	38,0	26,8	28,6	25,7	<b>36,2</b>	
Transports et entreposage	62,6	38,4	30,9	29,8	27,0	<b>35,8</b>	
Hébergement-restauration	46,2	32,7	23,7	26,1	24,2	<b>27,0</b>	
Information-communication	64,5	38,5	33,8	35,5	28,8	<b>56,6</b>	
Activités financières et d'assurance	86,1	43,7	35,0	33,8	29,9	<b>61,9</b>	
Activités immobilières	64,8	37,6	30,6	29,3	26,3	<b>41,6</b>	
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	70,7	37,0	28,4	27,9	24,0	<b>40,2</b>	
Administrations publiques, enseignement, santé et action sociale	58,8	34,3	26,3	25,4	14,3	<b>31,4</b>	
Autres activités de services	53,4	36,1	26,4	27,7	22,2	<b>33,8</b>	
<b>Ensemble</b>	<b>69,4</b>	<b>38,8</b>	<b>27,6</b>	<b>30,3</b>	<b>24,4</b>	<b>39,6</b>	

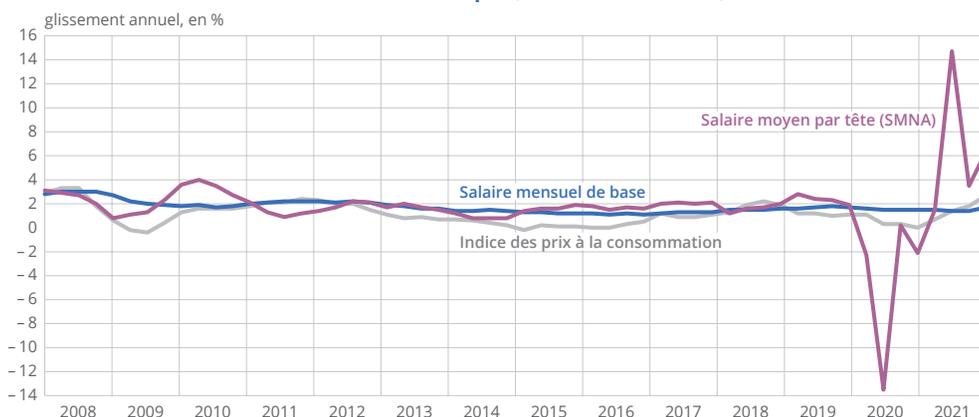
<sup>1</sup> Y compris chefs d'entreprise salariés.

**Lecture :** en 2020, le salaire brut annuel moyen en ETP dans les transports et l'entreposage est de 35 800 euros.

**Champ :** France hors Mayotte, salariés du privé et des entreprises publiques hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

**Source :** Insee, base Tous salariés 2020.

## ► 3. Évolution des salaires nominaux et des prix, en euros courants, entre 2008 et 2021



SMNA : secteur marchand non agricole.

**Lecture :** au quatrième trimestre 2021, le salaire moyen par tête dans le SMNA augmente de 6,4 % en glissement annuel.

**Champ :** France hors Mayotte, pour l'indice des prix à la consommation ; France hors Mayotte, entreprises de 10 salariés ou plus du privé pour le salaire mensuel de base ; France, pour le salaire moyen par tête.

**Sources :** Dares, enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) ; Insee, comptes nationaux.

## 2.5 Emploi salarié selon les catégories d'entreprises par zone d'emploi

En 2019, en France hors Mayotte, les entreprises des secteurs marchands hors agriculture regroupent 1,7 million d'établissements employeurs pour 15,9 millions de salariés. Beaucoup d'entreprises, le plus souvent de petite taille, ne comprennent qu'un seul établissement. D'autres, notamment les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, sont constituées de plusieurs établissements qui peuvent être dispersés sur le territoire. L'emploi se concentre dans les grands pôles urbains : 26 **zones d'emploi** sur 305 regroupent la moitié des salariés des secteurs marchands hors agriculture.

La zone d'emploi de Paris concentre 2,8 millions d'emplois salariés marchands non agricoles dont 880 000 dans de grandes entreprises (GE). Celles-ci sont aussi très présentes dans les zones d'emploi de Lyon, Toulouse, Roissy, Versailles-Saint-Quentin, Bordeaux, Lille, Marseille et Nantes (de 174 000 salariés à Lyon à 83 000 salariés à Nantes) ► **figure 1**. Ces neuf zones d'emploi (Paris compris) regroupent 46 % des emplois des grandes entreprises. Si les GE sont essentiellement localisées dans les grands pôles urbains et économiques, elles ont souvent plusieurs établissements, qui peuvent être dispersés sur le territoire, également dans des zones éloignées des principaux pôles économiques. Elles peuvent alors avoir un poids important dans des zones d'emploi de petite taille (moins de 20 000 salariés) : leurs établissements représentent plus de 30 % de l'emploi à Chinon, Sablé-sur-Sarthe, Bagnols-sur-Cèze, Savanes, Bar-le-Duc, Gien, Étampes et Creusot-Monceau.

Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont souvent présentes dans les mêmes zones

que les GE. Elles sont plus implantées dans la moitié nord du pays, notamment dans les Pays de la Loire, en Bretagne et en Normandie ainsi que dans les Hauts-de-France. À l'est, elles sont présentes autour de Strasbourg, Dijon et à l'est de Lyon ► **figure 2**. Les ETI peuvent aussi avoir un poids important dans l'emploi en dehors des grands pôles. Ainsi, elles rassemblent plus de 30 % des salariés dans une quarantaine de zones d'emploi, dont la plupart ont moins de 25 000 emplois.

Les petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises ont un poids relatif important dans presque toutes les zones d'emploi. Dans les trois quarts d'entre elles, elles offrent plus de 30 % de l'emploi salarié ► **figure 3**. Dans quelques cas, elles comptent pour moins de 25 % : là où sont très présentes les grandes entreprises (Versailles-Saclay, Sablé-sur-Sarthe, Roissy, Bollène-Pierrelatte, Toulouse par exemple).

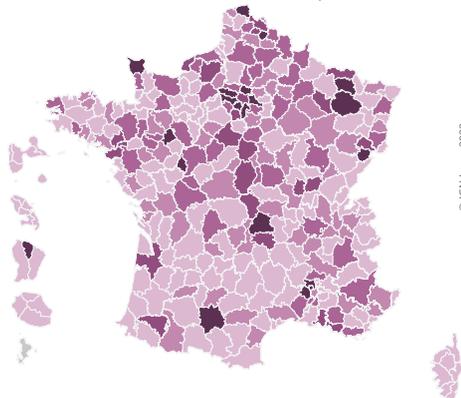
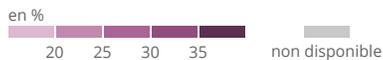
Les microentreprises (MIC) regroupent moins de 25 % de l'emploi salarié dans près des trois quarts des zones d'emploi. Leur poids est néanmoins important dans les DOM, en Corse et dans le sud de la France métropolitaine, en raison, d'une part, de la présence moins forte des ETI et des GE et, d'autre part, de l'importance du tourisme sur les zones balnéaires et dans les stations de ski ► **figure 4**. L'emploi dans les microentreprises est important aussi dans des zones rurales situées, par exemple, en Occitanie ou en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette approche par l'emploi salarié minimise le poids réel des microentreprises dans l'économie : elle ne tient pas compte des non-salariés (chefs d'entreprise, indépendants, professions libérales, etc.) qui exercent au sein des 3,8 millions d'établissements non employeurs. ●

### ► Définitions

Dans cette fiche, les établissements sont rattachés à la catégorie de l'entreprise dont ils font partie et, dans chaque zone d'emploi, seul est comptabilisé l'emploi du ou des établissements implantés. **Catégories d'entreprises** : voir *Glossaire*.

La **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

### ► 1. Part des grandes entreprises dans l'emploi marchand par zone d'emploi



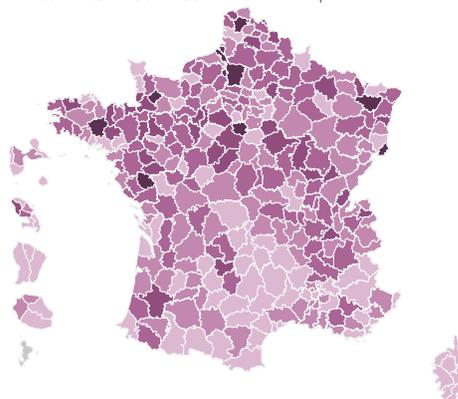
**Note** : dans chaque zone d'emploi, les salariés des établissements appartenant à des grandes entreprises sont pris en compte.

**Lecture** : dans la zone d'emploi de Toulouse, les établissements appartenant à des grandes entreprises emploient 38,7 % des salariés des secteurs marchands.

**Champ** : France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.

**Source** : Insee, Lifi, Flores 2019.

### ► 2. Part des ETI dans l'emploi marchand par zone d'emploi



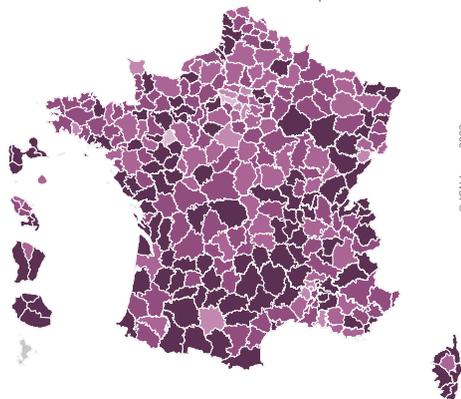
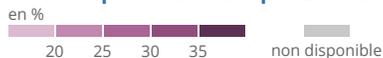
**Note** : dans chaque zone d'emploi, les salariés des établissements appartenant à des ETI sont pris en compte.

**Lecture** : dans la zone d'emploi de Toulouse, les établissements appartenant à des ETI emploient 23,6 % des salariés des secteurs marchands.

**Champ** : France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.

**Source** : Insee, Lifi, Flores 2019.

### ► 3. Part des PME, hors microentreprises, dans l'emploi marchand par zone d'emploi



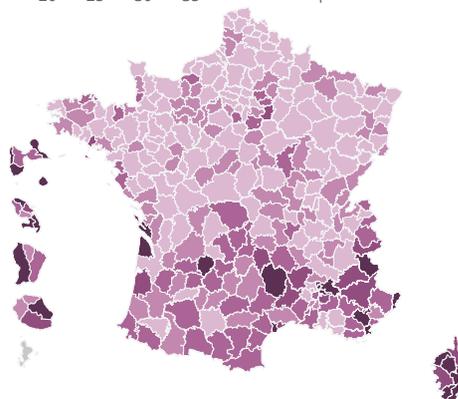
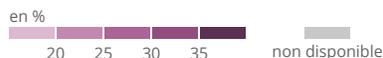
**Note** : dans chaque zone d'emploi, les salariés des établissements appartenant à des PME (hors microentreprises) sont pris en compte.

**Lecture** : dans la zone d'emploi de Toulouse, les établissements appartenant à des PME (hors microentreprises) emploient 24,2 % des salariés des secteurs marchands.

**Champ** : France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.

**Source** : Insee, Lifi, Flores 2019.

### ► 4. Part des microentreprises dans l'emploi marchand par zone d'emploi



**Note** : dans chaque zone d'emploi, les salariés des établissements appartenant à des microentreprises sont pris en compte.

**Lecture** : dans la zone d'emploi de Toulouse, les établissements appartenant à des microentreprises emploient 13,5 % des salariés des secteurs marchands.

**Champ** : France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.

**Source** : Insee, Lifi, Flores 2019.

## 2.6 Créations et suppressions d'emplois par catégorie d'entreprise et zone d'emploi

Entre 2009 et 2019, l'emploi des établissements marchands hors agriculture a augmenté de 907 600 salariés : - 154 800 dans les **microentreprises**, + 167 800 dans les **PME** (hors microentreprises), + 523 400 dans les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** et + 371 200 dans les **grandes entreprises**. Cette comparaison des stocks d'emplois par **catégorie d'entreprise** suggère un déclin des microentreprises et une croissance plus importante des autres catégories. Cependant, l'interprétation est différente si, pour chaque **catégorie d'entreprise**, on décompose la variation de l'emploi salarié entre 2009 et 2019 grâce à une **approche dynamique**. Celle-ci répartit en deux effets les gains (et pertes) d'emplois en fonction des seuils d'effectifs salariés définissant les catégories d'entreprises : l'effet des créations et suppressions d'emplois salariés et l'effet des changements de catégorie d'entreprise.

Dans les microentreprises, la diminution du nombre de salariés provient du fait que les 373 700 créations nettes d'emploi ne compensent pas la baisse de 520 600 emplois par le jeu des changements de catégorie. De nombreuses microentreprises deviennent des PME, pour l'essentiel à la suite d'une augmentation de leurs effectifs, et de façon marginale des ETI ou des grandes entreprises.

Malgré des échanges déficitaires avec les ETI (- 748 200 emplois) et les grandes entreprises (- 54 200 emplois), le nombre d'emplois augmente dans les PME contrairement à la

période 2008-2018. Ceci résulte de la création nette de 426 900 emplois et d'un gain de 520 600 emplois par le jeu des changements de catégorie avec les microentreprises.

Les effectifs des grandes entreprises augmentent davantage que ceux des autres catégories, souvent grâce à de la croissance externe. En effet, pour développer de nouvelles activités, les grandes entreprises ont tendance à investir dans des sociétés ayant les compétences attendues, à travers des rachats, fusions-acquisitions et intégrations de ces entreprises. Ces apports externes se traduisent par un flux important des ETI vers les grandes entreprises notamment (près de 492 700 emplois).

Entre 2009 et 2019, toujours dans une approche dynamique, l'emploi salarié dans les grandes entreprises augmente dans 57 **zones d'emploi** (comme Toulouse et Nantes grâce à Airbus et Altran, ou Lille) et diminue de plus de 1 000 emplois dans 79 zones d'emploi (dont Roissy avec une diminution des effectifs salariés chez Air France ou PSA) ► **figure 1**. L'emploi salarié des ETI baisse dans le Grand Est, les Hauts-de-France (excepté Lille et ses alentours) et dans l'est de la Normandie ► **figure 2**. *A contrario*, il augmente sur la façade ouest, dans le sud de la France et aux alentours de Lyon. Les PME, y compris les microentreprises, sont souvent liées aux activités présentes et dépendent de l'activité des grandes entreprises et des ETI. Leur emploi augmente plutôt dans les grandes agglomérations et les pôles économiques ► **figure 3** et ► **figure 4**. ●

### ► Définitions

L'**approche dynamique** consiste à répartir l'évolution de l'emploi en fonction des seuils définissant les catégories d'entreprises. Ainsi, si une microentreprise compte 7 salariés en 2014 et devient une PME de 15 salariés en 2015, le seuil déterminant la limite entre les microentreprises et les PME étant de 9 salariés, 2 emplois sont attribués aux créations d'emplois des microentreprises et 6 emplois aux créations des PME. En revanche, si une microentreprise de 7 salariés est rachetée par une PME, il n'y a ni création ni suppression d'emploi : il y a un flux de 7 salariés des microentreprises vers les PME.

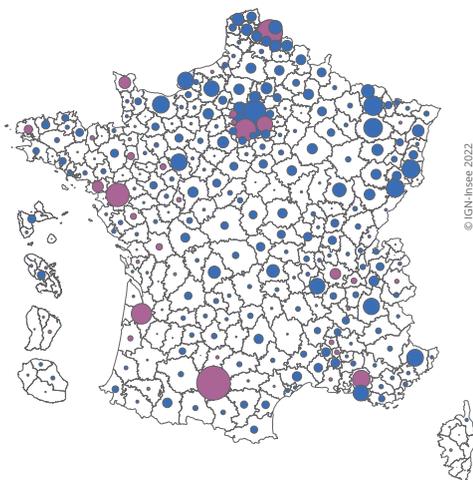
**Microentreprise, PME, entreprise de taille intermédiaire (ETI), grande entreprise, catégories d'entreprises, zone d'emploi** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « Une dynamique d'emploi spécifique dans les grandes entreprises », *Insee Première* n° 1839, février 2021.
- « Décomposition de l'évolution de l'emploi par catégorie d'entreprise - Comparaison des méthodes et application à l'économie française », *Documents de travail* n° H2021-02, Insee, février 2021.

### ► 1. Variation de l'emploi salarié entre 2009 et 2019 dans les grandes entreprises

- Créations nettes d'emplois
- Suppressions nettes d'emplois



© IGN-Insee, 2022

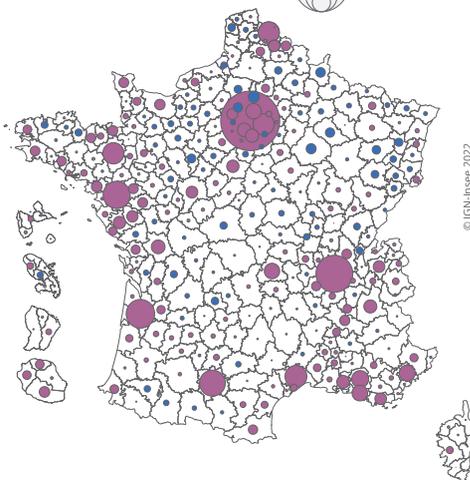
**Lecture :** entre 2009 et 2019, dans la zone d'emploi de Nantes, les grandes entreprises ont créé 9 578 emplois salariés.

**Champ :** France hors Mayotte, entreprises non agricoles.

**Source :** Insee, Clap, Flores, Lifi.

### ► 2. Variation de l'emploi salarié entre 2009 et 2019 dans les ETI

- Créations nettes d'emplois
- Suppressions nettes d'emplois



© IGN-Insee, 2022

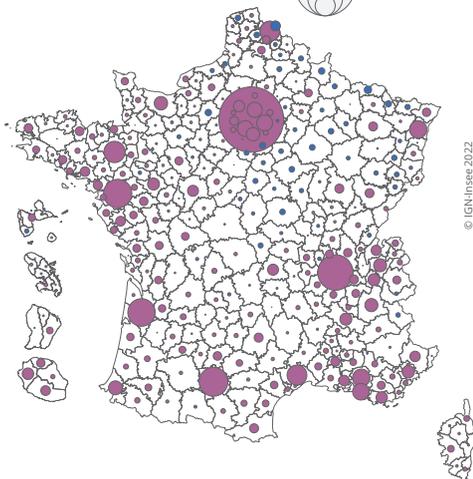
**Lecture :** entre 2009 et 2019, dans la zone d'emploi de Bordeaux, les ETI ont créé 13 195 emplois salariés.

**Champ :** France hors Mayotte, entreprises non agricoles.

**Source :** Insee, Clap, Flores, Lifi.

### ► 3. Variation de l'emploi salarié entre 2009 et 2019 dans les PME (hors MIC)

- Créations nettes d'emplois
- Suppressions nettes d'emplois



© IGN-Insee, 2022

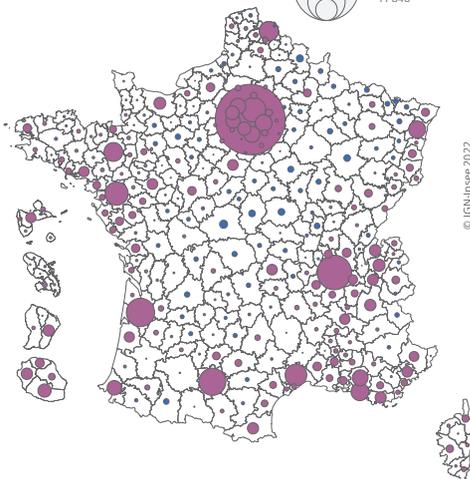
**Lecture :** entre 2009 et 2019, dans la zone d'emploi d'Avignon, les PME (hors microentreprises - MIC) ont créé 2 113 emplois salariés.

**Champ :** France hors Mayotte, entreprises non agricoles.

**Source :** Insee, Clap, Flores, Lifi.

### ► 4. Variation de l'emploi salarié entre 2009 et 2019 dans les microentreprises

- Créations nettes d'emplois
- Suppressions nettes d'emplois



© IGN-Insee, 2022

**Lecture :** entre 2009 et 2019, dans la zone d'emploi de Toulouse, les microentreprises ont créé 15 885 emplois salariés.

**Champ :** France hors Mayotte, entreprises non agricoles.

**Source :** Insee, Clap, Flores, Lifi.

## 2.7 Firmes multinationales et territoires

En 2019, en France hors Mayotte, 6,6 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP) travaillent dans des **firmes multinationales** des secteurs marchands non agricoles, regroupant au total 217 400 établissements.

Les multinationales sont le plus souvent des entreprises de grande taille constituées de plusieurs établissements qui peuvent être dispersés sur le territoire. Ainsi, des petits établissements peuvent être rattachés à des multinationales dans des zones éloignées des principaux pôles économiques. Néanmoins, les emplois des firmes multinationales sont très concentrés dans les **zones d'emploi** des grands pôles économiques. Paris rassemble 1,4 million de salariés de multinationales, soit 21 % de leur emploi, alors qu'elle ne représente que 17 % de l'emploi total. Huit autres zones d'emploi en comptabilisent ensemble autant : celles de Lyon, Toulouse, Roissy, Versailles-Saint-Quentin, Lille, Bordeaux, Nantes et Marseille.

Près d'un emploi salarié sur deux en France relève d'une multinationale dans les secteurs marchands. Dans les zones d'emploi de Versailles-Saint-Quentin ou Roissy, cette part dépasse 60 % ► **figure 1**. Les firmes multinationales jouent aussi un rôle important dans l'économie locale de zones d'emploi plus petites : à Bollène-Pierrelatte, Bagnols-sur-Cèze, Sablé-sur-Sarthe, Gien ou Savanes en Guyane, elles concentrent de 56 % à 64 % de l'emploi salarié marchand.

Un quart de l'emploi des multinationales est porté par des firmes multinationales sous contrôle étranger. Celles-ci sont fortement implantées en Île-de-France : les zones d'emploi de Paris, Roissy, Marne-la-Vallée, Versailles-Saint-Quentin et Saclay rassemblent 29 % des emplois salariés des multinationales étrangères. Elles sont aussi présentes dans les Hauts-de-France, le Grand Est

et en Auvergne-Rhône-Alpes, mais peu dans l'ouest et le sud de la France, les DOM et en Corse. Dans le Grand Est, la zone d'emploi de Strasbourg, frontalière de l'Allemagne, compte 37 000 emplois dépendant de multinationales sous contrôle étranger, principalement allemandes. Dans cette région, les zones d'emploi de Saint-Louis, Haguenau, Sarrebourg, Forbach, Saint-Avold et Sarreguemines comptent plus de 27 % d'emplois dans des multinationales étrangères ► **figure 2**.

Les firmes américaines contrôlent le plus d'emplois (381 000 salariés). Elles sont très implantées à Paris, Marne-la-Vallée, Lyon, Versailles-Saint-Quentin et Grenoble, mais aussi dans toutes les grandes agglomérations françaises. Les multinationales allemandes arrivent en seconde position avec près de 300 000 salariés. Elles sont bien implantées en région parisienne et à Toulouse. L'influence de l'Allemagne est importante aussi dans l'Est et dans le Nord, à Lille aux côtés des firmes belges ou britanniques. À Lyon et Grenoble, les multinationales suisses comptent au total 15 000 emplois. Si les effets frontaliers sont importants au nord et à l'est, l'Italie et l'Espagne pèsent en revanche peu dans les zones d'emploi proches de leurs frontières.

Les multinationales sous contrôle étranger sont peu présentes dans les **activités présentielle**s (23 % de leurs emplois) ► **figure 3**, elles sont néanmoins assez actives dans le commerce de détail (190 000 salariés). Les multinationales sous contrôle français sont davantage présentes dans ces activités présentielle (42 % de leurs emplois), surtout dans le commerce de détail, les travaux de construction, la restauration et l'hébergement ainsi que dans la santé. Dans les **activités productives**, les multinationales ont souvent une activité industrielle. Elles sont plus présentes dans le nord de la France où ces activités sont historiquement implantées ► **figure 4**. ●

### ► Définitions

Une **entreprise multinationale** est un groupe de sociétés ayant au moins une unité légale en France et une à l'étranger. Si le centre de décision est situé en France, la multinationale est française, sinon elle est étrangère.

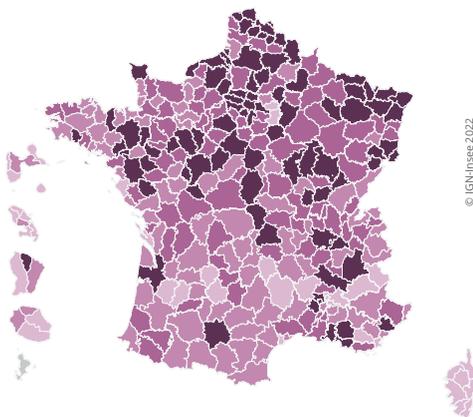
**Zone d'emploi, activités présentielle, activités productives** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « Les emplois contrôlés par des firmes étrangères se concentrent au Nord-Est et dans les métropoles », *Insee Première* n° 1877, octobre 2021.
- « Une concentration géographique de l'emploi renforcée pour les multinationales étrangères », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 130, septembre 2021.

### ► 1. Part des firmes multinationales dans l'emploi salarié en 2019

en %  
24,4 36,1 46,7 non disponible



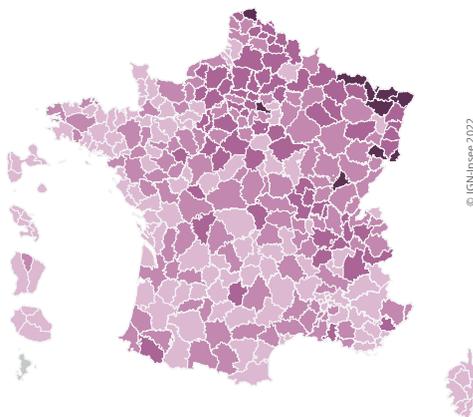
**Lecture :** en 2019, 42,8 % des emplois marchands non agricoles de la zone d'emploi de Caen dépendent de firmes multinationales.

**Champ :** France hors Mayotte, salariés des firmes multinationales des secteurs marchands non agricoles.

**Source :** Insee, Lifi, Flores 2019.

### ► 2. Part des firmes multinationales étrangères dans l'emploi salarié en 2019

en %  
7,6 13,9 22,3 non disponible



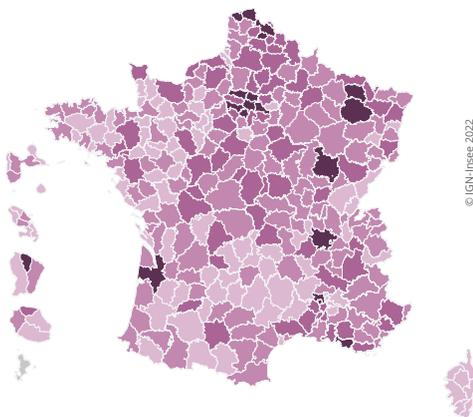
**Lecture :** en 2019, 8,9 % des emplois marchands non agricoles de la zone d'emploi de Bordeaux dépendent de firmes multinationales étrangères.

**Champ :** France hors Mayotte, salariés des firmes multinationales des secteurs marchands non agricoles.

**Source :** Insee, Lifi, Flores 2019.

### ► 3. Part des firmes multinationales dans l'emploi présentiel en 2019

en %  
19,8 30,9 42,4 non disponible



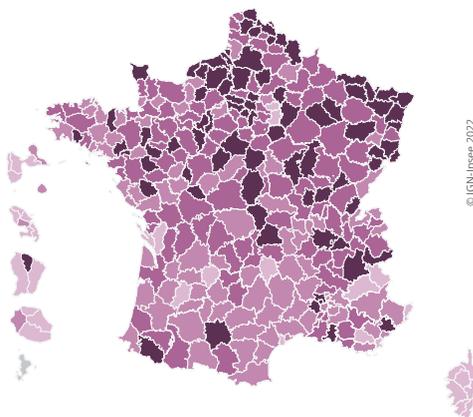
**Lecture :** en 2019, 40,7 % des emplois présentsiels de la zone d'emploi de Nantes dépendent de firmes multinationales.

**Champ :** France hors Mayotte, salariés des firmes multinationales des secteurs marchands non agricoles.

**Source :** Insee, Lifi, Flores 2019.

### ► 4. Part des firmes multinationales dans l'emploi productif en 2019

en %  
29,7 47,3 59,5 non disponible



**Lecture :** en 2019, 47,3 % des emplois productifs de la zone d'emploi d'Avignon dépendent de firmes multinationales.

**Champ :** France hors Mayotte, salariés des firmes multinationales des secteurs marchands non agricoles.

**Source :** Insee, Lifi, Flores 2019.



# Fiches thématiques

---

Mondialisation, compétitivité et innovation



## 3.1 Échanges extérieurs et entreprises exportatrices

En 2021, le déficit du **solde commercial douanier (CAF-FAB)** de la France s'accroît (- 100,8 milliards d'euros, après - 76,7 milliards en 2020) ► **figure 1**. Après la récession historique de 2020 et la mise à l'arrêt forcée d'une partie importante de l'appareil de production industrielle, 2021 est une année de reprise de l'activité et du commerce mondial. Les importations d'hydrocarbures naturels et de produits pétroliers raffinés augmentent nettement, la forte demande s'accompagnant d'une hausse des prix. La **facture énergétique** s'établit à 43,5 milliards d'euros, retrouvant presque le niveau de 2019 (44,5 milliards d'euros) après être descendue à 25,2 milliards d'euros en 2020.

La reprise des échanges internationaux pèse lourdement sur le déficit commercial des biens industriels (hors industrie agroalimentaire et produits pétroliers), le montant des importations, dans cette période de reprise économique, étant supérieur à celui des exportations. Ce déficit s'est accru pour atteindre en 2021 un niveau inégalé depuis 1999, - 65,5 milliards d'euros, contre - 58,8 milliards d'euros en 2020. Les importations d'hydrocarbures bruts ont augmenté, entraînant une forte hausse du déficit commercial de ces produits (- 33,7 milliards d'euros en 2021, après - 17,6 milliards en 2020) ► **figure 2**. Après les hydrocarbures, le secteur des produits d'informatique-électronique est le plus déficitaire en 2021 (- 20,6 milliards d'euros), son déficit s'est accru par rapport à 2020. Parmi les autres échanges déjà déficitaires en 2020, seul celui relatif au caoutchouc et au plastique s'est réduit en 2021. Les échanges de biens déjà excédentaires en 2020 le restent en 2021. L'excédent commercial augmente surtout dans l'aéronautique (+ 19,5 milliards d'euros) avec la reprise des exportations ; il avait atteint son niveau le plus élevé depuis une quinzaine d'années en 2019 (+ 30,7 milliards d'euros). Les soldes commerciaux des autres produits structurellement excédentaires (cosmétiques,

agroalimentaire) augmentent également en 2021. L'excédent se contracte seulement pour les produits pharmaceutiques (- 2,4 points), et stagne pour les produits chimiques hors parfums (+ 0,2 point).

En 2020, 182 670 entreprises exportent, soit 5,3 % de l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers ► **figure 3**. Elles déclarent un chiffre d'affaires à l'exportation de biens et services de 655 milliards d'euros, soit 26,8 % du chiffre d'affaires total des entreprises exportatrices.

Le **taux d'exportation** des entreprises exportatrices est plus élevé dans l'industrie (41,2 %), les transports et l'entreposage (25,2 %) et les services aux entreprises (21,6 %). Il est plus faible dans le commerce (14,7 %), mais le montant total des exportations (129 milliards d'euros) en fait le deuxième secteur exportateur, derrière l'industrie. En particulier, 77 % des exportations du commerce sont portées par le commerce de gros, dont le taux d'exportation atteint 18,0 % ; à l'inverse, les taux d'exportation sont très faibles dans le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (7,7 %) et dans les autres commerces de détail (12,0 %).

Pour l'essentiel, les exportations sont le fait d'un nombre très restreint d'entreprises : en 2020, les 50 premières entreprises dégagant les chiffres d'affaires à l'exportation les plus élevés concentrent à elles seules 42 % du total des exportations et les 500 premières en réalisent 71 % ► **figure 4**.

Les **firmes multinationales (FMN)** réalisent 89 % du total des exportations, dont 59 % pour celles **sous contrôle français** ► **figure 5**. Les **groupes franco-français** (35 milliards d'euros d'exportations) et les **unités légales indépendantes** (37 milliards) ont un poids faible face aux 583 milliards d'euros d'export des firmes multinationales. ●

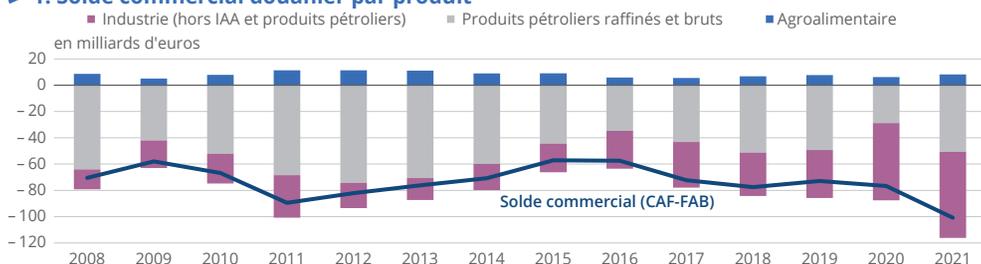
### ► Définitions

**Solde commercial douanier, CAF-FAB, facture énergétique, taux d'exportation, firme multinationale (FMN), firme multinationale sous contrôle français (étranger), groupe franco-français, unité légale indépendante** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « L'effet hétérogène du commerce international sur l'innovation », *Insee Analyses* n° 58, novembre 2020.
- « Les petites et moyennes entreprises réalisent 17 % des exportations », *Insee Première* n° 1692, mars 2018.
- Site internet de la Direction générale des douanes et droits indirects : Le kiosque.

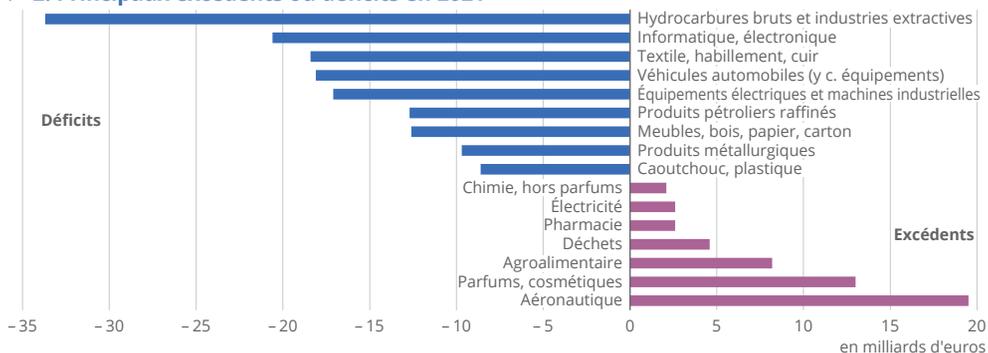
## ► 1. Solde commercial douanier par produit



**Champ :** France hors Mayotte, ensemble des biens produits jusqu'en 2013 inclus ; France à partir de 2014.

**Source :** DGDDI (données estimées CAF-FAB).

## ► 2. Principaux excédents ou déficits en 2021



**Champ :** France, ensemble des biens produits.

**Source :** DGDDI (données estimées CAF-FAB).

## ► 3. Entreprises exportatrices en 2020

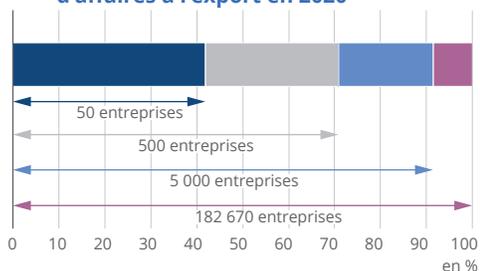
	Nombre d'entreprises exportatrices	en % de l'ensemble des entreprises	Chiffre d'affaires à l'export (en milliards d'euros)	Taux d'exportation moyen <sup>1</sup> (en %)
Industrie	27 052	10,4	410	41,2
Commerce	60 633	8,7	129	14,7
Transports et entreposage	7 366	4,5	39	25,2
Services aux entreprises	40 020	5,2	37	21,6
Autres secteurs	47 599	3,1	40	11,8
<b>Ensemble</b>	<b>182 670</b>	<b>5,3</b>	<b>655</b>	<b>25,8</b>

<sup>1</sup> Taux d'exportation des entreprises exportatrices.

**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2020 (données individuelles).

## ► 4. Concentration des entreprises exportatrices dans la part du chiffre d'affaires à l'export en 2020

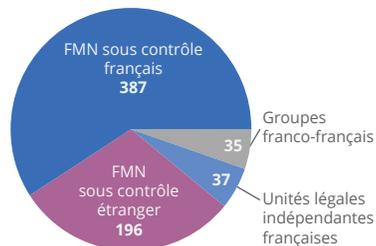


**Champ :** France, entreprises exportatrices des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2020 (données individuelles).

## ► 5. Répartition du chiffre d'affaires à l'export selon le type de groupe en 2020

en milliards d'euros



**Champ :** France, entreprises exportatrices des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, Ésane 2020 (données individuelles).

## 3.2 Mondialisation et firmes multinationales

En 2020, en France, les **firmes multinationales** représentent moins de 1 % des **entreprises** des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers ► **figure 1**. Toutefois, elles emploient 51 % des salariés en France et génèrent 55 % de la valeur ajoutée brute produite sur le territoire français.

En 2019, à l'étranger, 39 % des salariés des **firmes multinationales sous contrôle français** travaillent dans l'Union européenne (UE). Les filiales au Royaume-Uni (en 2019, ce pays est encore membre de l'UE), en Allemagne et en Espagne représentent 48 % des effectifs des firmes multinationales sous contrôle français dans l'UE. Au niveau mondial, les États-Unis regroupent les effectifs les plus importants, devant la Chine et le Brésil. 42 % des salariés des filiales sous contrôle français implantées à l'étranger travaillent dans les services, 35 % dans l'industrie.

Les firmes multinationales sous contrôle français réalisent 1 395 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans leurs filiales à l'étranger, soit la moitié de leur chiffre d'affaires consolidé mondial ► **figure 2**. Elles y emploient 6,8 millions de salariés, soit 56 % de leurs effectifs totaux. Parmi elles, les grandes firmes multinationales regroupent 45 % des filiales à l'étranger des firmes multinationales françaises. La moitié de ces grandes firmes sont implantées dans au moins 11 pays étrangers. Les grandes firmes multinationales réalisent 83 % du chiffre d'affaires et emploient 78 % des effectifs des filiales françaises à l'étranger. À l'opposé, les firmes multinationales sous contrôle français de taille petite ou moyenne ne représentent que 2 % du chiffre d'affaires et 3 % des salariés des filiales

françaises à l'étranger. Elles réalisent la majorité de leur chiffre d'affaires en France.

L'implantation en France des **firmes multinationales sous contrôle étranger** correspond le plus souvent à des **entreprises de taille intermédiaire**. L'industrie manufacturière concentre le plus d'emplois sous contrôle étranger (35 %), devant le commerce (25 %). Les firmes multinationales sous contrôle étranger emploient 1,9 million de salariés en équivalent temps plein en France en 2020.

Au total, en 2019, 107 pays étrangers contrôlent des entreprises en France. Parmi eux, 15 représentent 95 % de l'emploi total (y compris intérimaires et non-salariés) en France sous contrôle étranger. Les pays de l'UE en concentrent 53 %, au premier rang desquels l'Allemagne avec 325 000 emplois, suivie par les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Belgique ► **figure 3**. Hors UE, les multinationales sous contrôle américain totalisent le plus d'emplois en France (512 000), puis viennent la Suisse, le Japon et bien plus loin le Canada et la Chine.

Le développement des firmes multinationales s'appuie sur d'importants **investissements directs étrangers**. En 2020, le stock d'investissements directs français à l'étranger représente 57 % du PIB de la France ► **figure 4**. Par rapport à la taille de l'économie française, les multinationales sous contrôle français investissent fortement à l'étranger : parmi les grandes économies, seuls le Royaume-Uni et le Canada présentent des ratios « stock d'investissements directs à l'étranger/PIB » plus élevés. Le stock d'investissements étrangers en France représente pour sa part 36 % du PIB de la France en 2020. ●

### ► Définitions

**Firme multinationale, entreprise, firme multinationale sous contrôle français (étranger), entreprise de taille intermédiaire, investissement direct étranger** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « Les firmes multinationales françaises en 2019 : 48 200 filiales à l'étranger », *Insee Focus* n° 252, octobre 2021.
- « Les entreprises sous contrôle étranger emploient 2,2 millions de personnes en France en 2019 », *Insee Focus* n° 256, décembre 2021.

## ► 1. Répartition des entreprises selon le type de contrôle en 2020

	Entreprises		Salariés en ETP en France		Valeur ajoutée au coût des facteurs	
	Nombre total (en milliers)	Part (en %)	Effectif total (en millions)	Part (en %)	Ensemble (en milliards d'euros)	Part (en %)
<b>Entreprises indépendantes</b>	<b>3 268,4</b>	<b>95,0</b>	<b>3,2</b>	<b>25,5</b>	<b>246,2</b>	<b>25,0</b>
Françaises	3 266,2	94,9	3,2	25,3	242,8	24,7
Étrangères	2,2	0,1	0,0	0,2	3,4	0,3
<b>Entreprises organisées en groupes de sociétés</b>	<b>172,1</b>	<b>5,0</b>	<b>9,5</b>	<b>74,5</b>	<b>738,1</b>	<b>75,0</b>
Groupes franco-français	143,5	4,2	3,0	23,9	198,8	20,2
Firmes multinationales	28,6	0,8	6,4	50,6	539,3	54,8
sous contrôle français	13,6	0,4	4,6	35,9	381,0	38,7
sous contrôle étranger	15,0	0,4	1,9	14,8	158,3	16,1
<b>Ensemble</b>	<b>3 440,5</b>	<b>100,0</b>	<b>12,7</b>	<b>100,0</b>	<b>984,3</b>	<b>100,0</b>

**Champ :** entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## ► 2. Effectifs et chiffre d'affaires à l'étranger des firmes multinationales sous contrôle français en 2019 selon leur taille

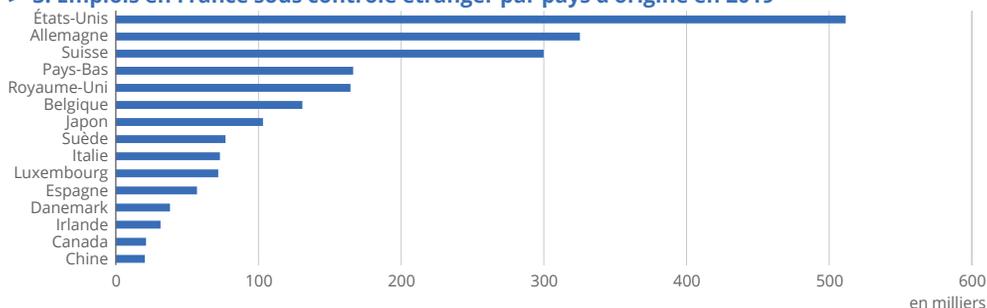
	Filiales à l'étranger		Salariés des filiales à l'étranger		Chiffre d'affaires consolidé <sup>1</sup> réalisé par les filiales à l'étranger		Nombre médian de pays étrangers d'implantation
	Nombre (en milliers)	Part (en %)	Effectifs (en milliers)	Part (en %)	Montant (en milliards d'euros)	Part (en %)	
Grandes firmes multinationales	21,5	44,6	5 229	77,5	1 152	82,6	11
Firmes multinationales de taille intermédiaire	18,5	38,4	1 327	19,7	221	15,8	2
Firmes multinationales de taille petite ou moyenne	8,2	17,0	194	2,9	22	1,6	1
<b>Ensemble</b>	<b>48,2</b>	<b>100,0</b>	<b>6 750</b>	<b>100,0</b>	<b>1 395</b>	<b>100,0</b>	<b>1</b>

**1** Somme des chiffres d'affaires des unités légales de la firme, à laquelle on enlève le chiffre d'affaires réalisé entre filiales de la firme présentes à l'étranger. Il ne s'agit pas des ventes réalisées par la firme multinationale à l'étranger.

**Champ :** firmes multinationales sous contrôle français, hors services non marchands et banques.

**Source :** Insee, Ofats 2019.

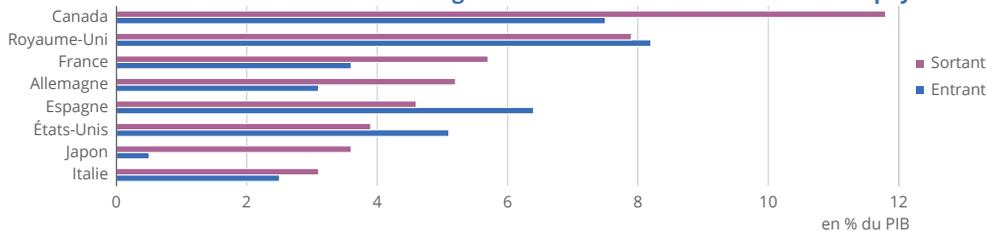
## ► 3. Emplois en France sous contrôle étranger par pays d'origine en 2019



**Champ :** France, entreprises sous contrôle étranger des secteurs marchands non agricoles et non financiers ; effectifs employés y compris non-salariés et intérimaires.

**Source :** Insee, Lifi 2019, É sane 2019 (données individuelles).

## ► 4. Stock d'investissements directs étrangers entrant et sortant en 2020 selon le pays



**Note :** niveau total de l'investissement direct étranger en fin d'année.

**Champ :** ensemble des secteurs.

**Source :** OCDE, FDI statistics database.

### 3.3 Investissement

En 2020, l'**investissement corporel brut hors apports** des **entreprises** des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** s'élève à 211,9 milliards d'euros ► **figure 1**. Il diminue de 4,4 % en valeur par rapport à 2019. Tous les secteurs ont moins investi en 2020 qu'en 2019. L'industrie est le secteur qui investit le plus (59,0 milliards d'euros), suivi par les activités immobilières, les services aux entreprises, les transports et l'entreposage, le commerce et l'information-communication. Au sein de l'industrie, l'industrie manufacturière cumule 34,4 milliards d'euros d'investissements, grâce notamment à l'agroalimentaire (6,5 milliards), à la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines (3,6 milliards d'euros) et à la fabrication de matériels de transport (3,0 milliards d'euros).

Le **taux d'investissement** s'établit à 20,3 %, en progression par rapport à 2019 (+ 0,8 point). Face à la baisse de la valeur ajoutée due à la crise sanitaire liée à la Covid-19 (- 8,3 %) plus rapide que celle du niveau d'investissement, le taux d'investissement augmente dans la plupart des secteurs : + 12,2 points dans l'hébergement-restauration, + 2,8 points dans les transports et l'entreposage ou + 0,2 point dans l'industrie.

En 2020, sur les 2,3 millions d'entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (hors **micro-entrepreneurs**), 1,1 million ont réalisé des investissements, soit 49 % ► **figure 2**. Les plus grosses structures investissent presque toutes : 99,6 % des **grandes entreprises (GE)**, 98 % des **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** et 90 % des **PME** non microentreprises. En revanche, moins de la moitié des **microentreprises (MIC)** investissent (46 %). Ces proportions sont structurelles et évoluent peu, même sous l'effet de la crise sanitaire,

hormis pour les microentreprises dont la part d'entreprises investissant diminue de 3 points.

Les montants investis par les MIC sont faibles, en raison notamment du niveau de leur activité. Pour un quart d'entre elles, leur dépense annuelle d'investissement est inférieure à 1 200 euros, et pour une sur deux, elle est inférieure à 4 300 euros. Le montant médian investi par les PME hors MIC est neuf fois supérieur à celui des microentreprises ; celui des ETI l'est 450 fois plus. Pour les GE, le montant médian de l'investissement s'élève à 60 millions d'euros ► **figure 3**.

Ainsi, l'investissement en France est concentré sur un nombre relativement faible d'entreprises. Parmi les entreprises ayant investi en 2020, 2 % réalisent chacune un investissement d'au moins 500 000 euros et concentrent à elles seules 87 % du montant total des investissements corporels bruts hors apports ; à l'opposé, 61 % réalisent un investissement inférieur à 10 000 euros et ne comptabilisent que 1 % du total de ces investissements ► **figure 4**.

En 2020, 62 % des investissements sont imputables à des firmes multinationales, pour un montant de 129,6 milliards d'euros. Les unités légales indépendantes investissent quant à elles, 41,3 milliards d'euros, comparable en ordre de grandeur à l'investissement des groupes franco-français (37,2 milliards d'euros). Parmi les entreprises ayant réalisé un investissement en 2020 (hors micro-entrepreneurs), la moitié l'a fait pour 5,5 milliers d'euros. Pour les groupes franco-français, cette médiane est à 28,1 milliards d'euros, tandis qu'elle s'établit à 138,4 pour les multinationales sous contrôle français, soit 25 fois plus que l'ensemble des entreprises. La dispersion est cependant très grande, notamment pour les multinationales. ●

#### ► Définitions

Investissements corporels bruts hors apports, entreprises, secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, taux d'investissement, micro-entrepreneurs, grandes entreprises (GE), entreprises de taille intermédiaire (ETI), petites et moyennes entreprises (PME), microentreprises (MIC) : voir *Glossaire*.

#### ► Pour en savoir plus

« 11 400 sociétés concentrent 75 % de l'investissement », *Insee Focus* n° 32, juillet 2015.

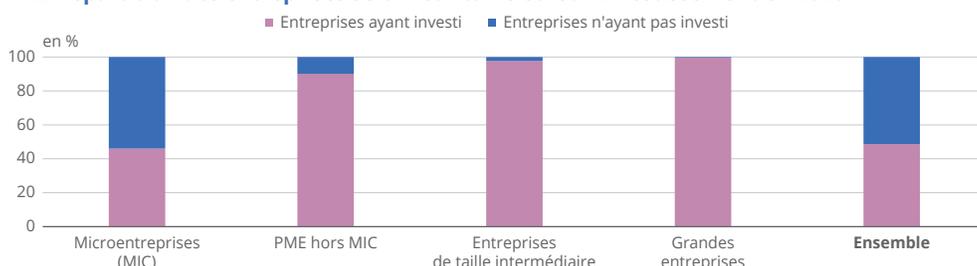
## ► 1. Investissements et taux d'investissement en 2020

	Valeur ajoutée hors taxes	Investissements corporels bruts hors apports	Taux d'investissement
	en milliards d'euros		en %
Industrie, dont :	291,4	59,0	20,2
industrie manufacturière	241,8	34,4	14,2
Construction	102,9	11,0	10,7
Commerce de gros, de détail, automobile et motocycle	219,1	23,5	10,7
Transports et entreposage	72,1	26,1	36,2
Hébergement-restauration	27,4	9,1	33,3
Information-communication	98,9	16,5	16,6
Activités immobilières	42,0	34,7	82,5
Autres services principalement marchands	189,8	32,0	16,8
<b>Ensemble</b>	<b>1 043,6</b>	<b>211,9</b>	<b>20,3</b>

**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, É sane 2020.

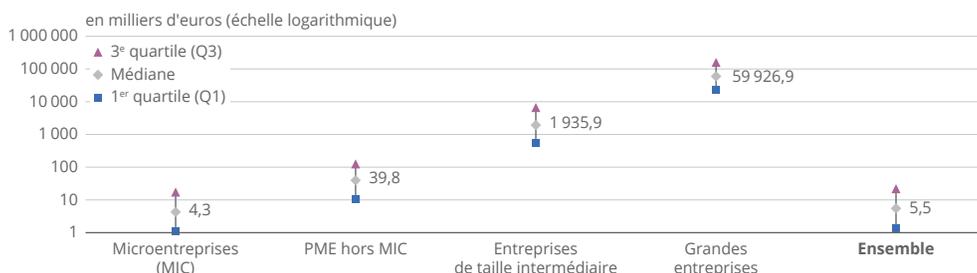
## ► 2. Répartition des entreprises selon leur taille et leur investissement en 2020



**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

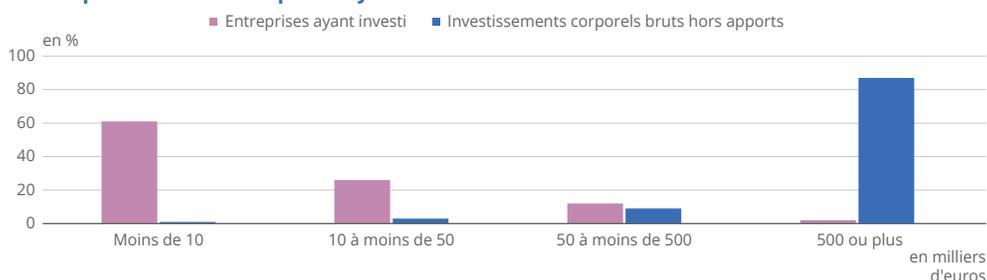
## ► 3. Dispersion de l'investissement des entreprises ayant investi en 2020



**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs, ayant investi en 2020.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## ► 4. Répartition des entreprises ayant investi selon le montant de leur investissement en 2020



**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs, ayant investi en 2020.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## 3.4 TIC et commerce électronique

Entre 2019 et 2021, la part des sociétés recourant à des applications d'appel *via* Internet (audio ou vidéo, par exemple Skype, Whatsapp, Teams, Zoom) a doublé : 56 % des sociétés utilisent ce type d'applications en 2021, contre 27 % en 2019 ► **figure 1**. Ce développement concerne les sociétés de toute taille ou activité (de + 22 points à + 35 points), y compris celles déjà habituées aux appels *via* Internet. L'utilisation est presque généralisée (plus de 93 %) dans l'information-communication et la réparation d'ordinateurs, et dans les très grandes sociétés. Pour ces dernières, le recours était déjà élevé en 2019 (plus de 70 %).

Pour neuf sociétés sur dix qui utilisent des applications d'appel *via* Internet, les restrictions de déplacement liées à la crise sanitaire en ont développé ou intensifié l'usage, de façon permanente pour plus de la moitié d'entre elles. Pour les sociétés les plus utilisatrices en 2021, l'intensification est permanente. En particulier, la quasi-totalité des très grandes sociétés ont renforcé l'usage des applications d'appel *via* Internet pendant la crise sanitaire et 82 % l'ont pérennisé.

Entre 2013 et 2021, la part de sociétés de 10 personnes ou plus qui utilisent les **médias sociaux** a triplé, progressant de 20 % en 2013 à 61 % en 2021 ► **figure 2**. L'utilisation des médias sociaux augmente pour les sociétés de toutes les tailles (de + 39 points pour les petites à + 48 points pour les grandes). Le commerce de détail enregistre la plus forte progression et devient l'un des plus grands utilisateurs en 2021 (71 %), après avoir été parmi ceux y ayant le moins recours en 2013 (18 %). Les médias

sociaux sont les plus utilisés dans l'information-communication et leur usage s'y est nettement répandu : 86 % en 2021, après 57 % en 2013.

Pour 42 % des sociétés disposant d'un profil sur un média social en 2021, leur usage s'est développé ou intensifié à la suite de la crise sanitaire. Bien que cet usage ait plus évolué dans les très grandes entreprises que dans les petites, l'effet est plus souvent durable pour ces dernières : si 49 % des grandes sociétés ont davantage utilisé leur profil à la suite de la crise sanitaire, dont un tiers de façon permanente, c'est le cas de 40 % des petites sociétés, dont la moitié de façon permanente.

En 2020, 18 % des sociétés de 10 personnes ou plus effectuent des ventes électroniques (ventes web et **EDI**), en légère augmentation par rapport à 2019 (+ 1 point) ► **figure 3**. L'hébergement-restauration et le commerce sont toujours les secteurs qui réalisent le plus de ventes électroniques : respectivement 37 % et 31 %, en progression de 2 et 3 points. Ces ventes sont marginales dans la construction (1 % des sociétés). Elles augmentent dans les activités spécialisées scientifiques et techniques (+ 5 points), en partie en raison de l'intégration des services vétérinaires dans le champ de l'enquête (+ 1 point). Les secteurs des transports et de l'information-communication enregistrent tous deux une baisse de 2 points, à respectivement 11 % et 16 %.

Les ventes électroniques représentent 22 % du chiffre d'affaires total des sociétés de 10 personnes ou plus et jusqu'à 29 % pour les sociétés de 250 personnes ou plus. ●

### ► Définitions

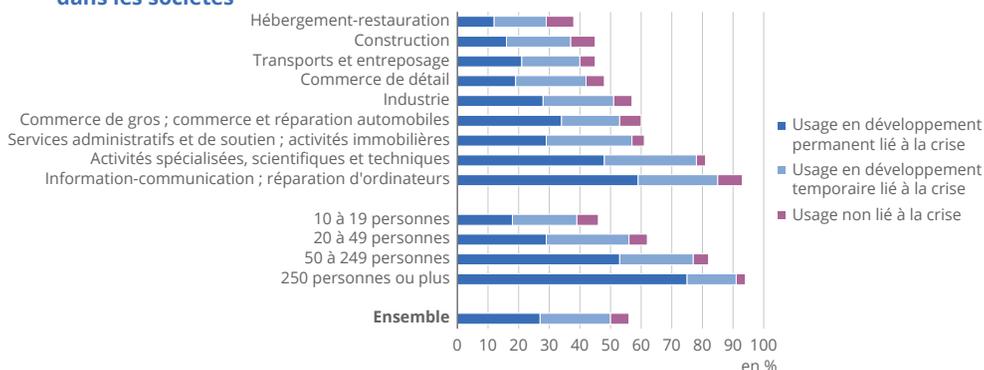
Les **médias sociaux** considérés sont les réseaux sociaux (Facebook ou LinkedIn), les blogs d'entreprise ou micro-blogs (Twitter), les sites web de partage de contenu multimédia (YouTube, Instagram, Pinterest, Snapchat, TikTok) et les wikis (outils collaboratifs de partage de connaissances qui permettent aux utilisateurs de contribuer en éditant le contenu des pages web).

L'**échange de données informatisé (EDI)** est un terme générique pour désigner l'envoi ou la réception d'informations commerciales dans un format standard permettant leur traitement automatique (Edifact, XML, UBL, etc.) hors messages tapés manuellement. Il est essentiellement utilisé pour les échanges entre entreprises.

### ► Pour en savoir plus

- « Les TIC et le commerce électronique dans les entreprises en 2021 », *Insee Résultats*, juin 2022.
- « La crise sanitaire double le recours aux applications d'appels par Internet en entreprise », *Insee Première* n° 1905, juin 2022.

## ► 1. Impact de la crise sanitaire sur l'usage des applications d'appels via Internet dans les sociétés

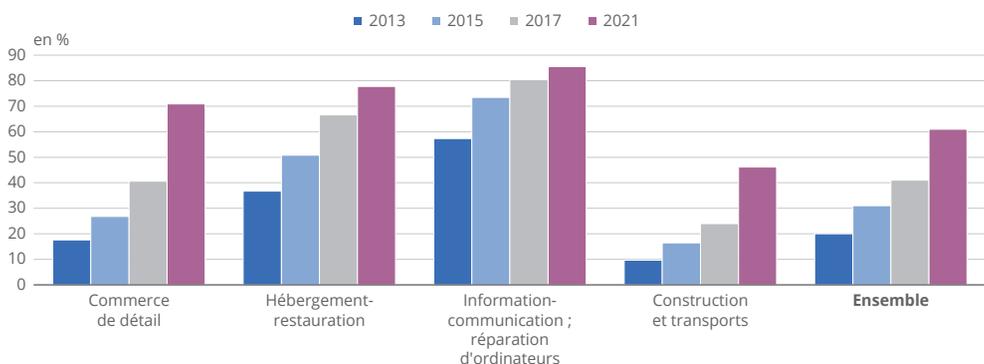


**Lecture :** en 2021, pour 6 % des sociétés, la crise n'a pas intensifié leur usage des applications d'appels via Internet.

**Champ :** sociétés de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

**Source :** Insee, enquête TIC entreprises 2021.

## ► 2. Utilisation des médias sociaux dans les sociétés



**Lecture :** en 2021, 78 % des sociétés françaises dans l'hébergement-restauration possèdent un profil sur les médias sociaux.

**Champ :** sociétés de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

**Source :** Insee, enquêtes TIC entreprises 2013 à 2021.

## ► 3. Ventes électroniques selon le secteur et la taille en 2020

en %

	Part des sociétés qui ont réalisé des ventes électroniques en 2020	Part des ventes dans le chiffre d'affaires total du secteur en 2020
Industrie	21	31
Construction	1	2
Commerce	31	22
Transports	11	27
Hébergement-restauration	37	12
Information-communication ; réparation d'ordinateurs	16	18
Services administratifs et de soutien ; activités immobilières	9	4
Activités spécialisées scientifiques et techniques	8	6
De 10 à 19 personnes	14	5
De 20 à 49 personnes	20	12
De 50 à 249 personnes	28	17
250 personnes ou plus	45	29
<b>Ensemble</b>	<b>18</b>	<b>22</b>

**Lecture :** dans le secteur de l'industrie, 21 % des sociétés de 10 personnes ou plus ont réalisé des ventes électroniques au cours de l'année 2020.

**Champ :** sociétés de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

**Source :** Insee, enquête TIC entreprises 2021.

## 3.5 Recherche et développement expérimental

En 2020, la dépense intérieure de **recherche et développement expérimental (R&D)** des sociétés implantées en France (DIRDE) s'établit à 35,1 milliards d'euros ► **figure 1**. Elle représente 66 % de la **dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD)** globale. La DIRD des administrations (DIRDA) s'élève quant à elle à 18,1 milliards d'euros.

La DIRDE diminue de 3,0 % en volume entre 2019 et 2020, après une augmentation de 2,3 % l'année précédente. La DIRDA diminue également sur un an (- 4,2 %), après une progression de 0,5 % en 2019. Au total, la DIRD recule de 3,4 % en 2020.

En France, dans un contexte où le produit intérieur brut (PIB) a fortement baissé en raison de la crise sanitaire (- 7,8 % en 2020), l'effort de recherche, qui rapporte la DIRD au produit intérieur brut, s'élève à 2,30 % en 2020, après 2,19 % en 2019 ► **figure 2**. Il se situe au-dessus de celui de la moyenne des 27 pays de l'Union européenne (2,19 %) et de la plupart des pays d'Europe du Sud, comme l'Italie (1,51 %). Il reste inférieur à celui de l'Allemagne (3,13 %) et de certains pays d'Europe du Nord, comme la Suède (3,49 %), le Danemark (2,97 %) et la Finlande (2,91 %).

La part des branches industrielles dans la DIRDE diminue de 2 points par rapport à 2019 pour s'établir à 68 %. Elles ont engagé 24,0 milliards d'euros de dépenses intérieures de R&D en 2020, dont 43 % sont réalisées par les trois principales branches de recherche industrielles : l'industrie automobile, la construction aéronautique et spatiale, et l'industrie pharmaceutique ► **figure 3**. La DIRDE de l'industrie pharmaceutique diminue de 5,5 % en volume sur un an, celle de l'industrie automobile de 9,8 % et celle de la construction aéronautique et spatiale de 10,8 %.

En 2020, la part des branches des services au sein de la DIRDE augmente de 2 points par rapport à 2019 et s'établit à 28 %. En un an, leurs dépenses intérieures de R&D augmentent de

4,3 % en volume, pour atteindre 9,9 milliards d'euros en 2020. En particulier, les dépenses dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques progressent de 11,8 % en un an, alors que celles consacrées aux activités informatiques et services d'information diminuent de 2,5 %.

En 2019, 195 500 chercheurs et ingénieurs de R&D (y compris doctorants) en équivalent temps plein (ETP) sont employés pour mener des activités de R&D dans des sociétés implantées en France. Les **grandes entreprises (GE)** rassemblent 48 % de cet effectif, les **petites et moyennes entreprises (PME)** 27 % et les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** 25 % ► **figure 4**. Les grandes entreprises engagent 56 % de la DIRDE et reçoivent 73 % des financements publics directs.

En 2019, les filiales de groupes sous contrôle étranger implantées en France ont engagé 7,8 milliards d'euros de dépenses intérieures de R&D, soit 22,2 % de la DIRDE totale ► **figure 5**. Moins de la moitié de ces dépenses (44,9 %) sont réalisées par des groupes ayant leur centre de décision dans l'UE et 23,1 % par des filiales de groupes américains.

En 2020, les ressources des sociétés implantées en France reçues de l'étranger (entreprises implantées à l'étranger, organismes nationaux étrangers ou organisations internationales) représentent 2,9 milliards d'euros (en baisse de 6,0 % par rapport à 2019) et financent 8,2 % de leurs travaux internes de R&D ► **figure 6**. La part des fonds en provenance de l'Union européenne (UE) dans ces ressources est de 11,5 %, alors qu'ils représentent plus de la moitié des financements étrangers reçus par les administrations situées en France (54,8 %, après 57,6 % en 2019).

En 2020, la **dépense nationale de recherche et développement expérimental (DNRDE)** des sociétés implantées en France s'élève à 34,5 milliards d'euros, dont 4,3 milliards pour des financements de travaux de R&D réalisés à l'étranger. En 2020, la DNRDE recule de 5,8 % en volume. ●

### ► Définitions

La **recherche et développement expérimental (R&D)** a été définie et codifiée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La recherche et développement expérimental englobe les activités créatives et systématiques entreprises en vue d'accroître la somme des connaissances et de concevoir de nouvelles applications à partir des connaissances disponibles. Elle englobe la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental.

**Dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD), grandes entreprises (GE), petites et moyennes entreprises (PME), entreprises de taille intermédiaire (ETI), dépense nationale de recherche et développement expérimental (DNRD) : voir Glossaire.**

### ► 1. Exécution de la DIRD et financement de la DNRD en France en 2020

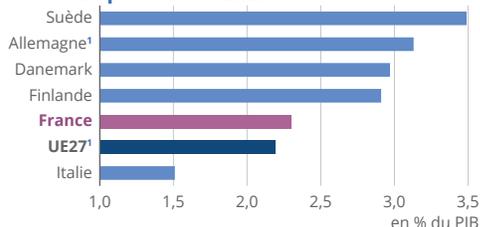
	en milliards d'euros	
	DIRD	DNRD
<b>Par les administrations<sup>1</sup></b>	<b>18,1</b>	<b>22,5</b>
En % du PIB	0,78	0,97
<b>Par les entreprises</b>	<b>35,1</b>	<b>34,5</b>
En % du PIB	1,52	1,49
<b>Ensemble</b>	<b>53,2</b>	<b>57,0</b>
En % du PIB	2,30	2,47

**1** Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).

**Champ** : France.

**Source** : MESR-SIES.

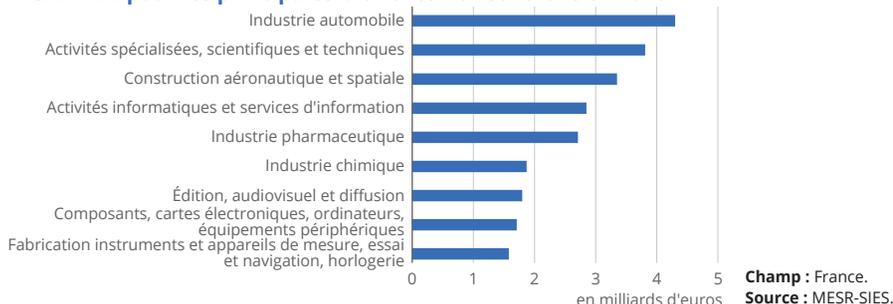
### ► 2. Effort de recherche dans l'Union européenne en 2020



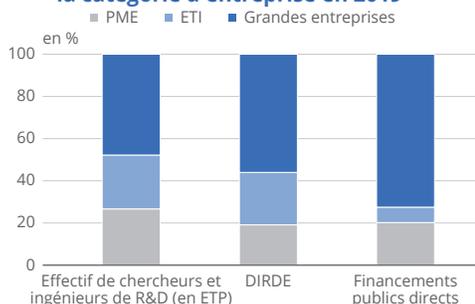
**1** Données estimées.

**Sources** : MESR-SIES ; OCDE.

### ► 3. DIRDE pour les principales branches de recherche en 2020



### ► 4. Concentration de la R&D en fonction de la catégorie d'entreprise en 2019



ETP : équivalent temps plein.

**Champ** : France.

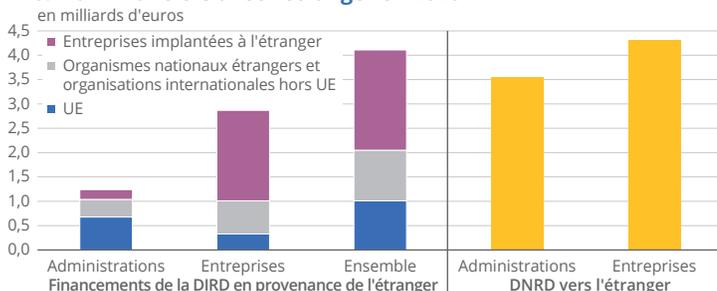
**Sources** : Insee ; MESR-SIES.

### ► 5. DIRDE et chercheurs des filiales sous contrôle étranger en 2019

	DIRDE (en milliards d'euros)	Chercheurs et ingénieurs de R&D (en milliers d'ETP)
Union européenne, dont :	3,5	19,9
<i>Pays-Bas</i>	0,4	3,1
<i>Allemagne</i>	1,3	6,4
Europe hors UE, dont :	1,8	9,2
<i>Royaume-Uni</i>	0,4	2,9
Reste du monde, dont :	2,6	13,4
<i>États-Unis</i>	1,8	9,3
<b>Ensemble des filiales sous contrôle étranger</b>	<b>7,8</b>	<b>42,5</b>
<b>Ensemble des entreprises</b>	<b>35,2</b>	<b>195,5</b>

**Notes** : les données sont relatives aux nationalités des centres de décision. Sont entendues ici comme filiales sous contrôle étranger les sociétés dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société étrangère.  
**Champ** : France. **Sources** : Insee ; MESR-SIES.

### ► 6. Flux financiers avec l'étranger en 2020



**Note** : données semi-définitives.

**Champ** : France.

**Source** : MESR-SIES.

## 3.6 Innovation

Entre 2018 et 2020, 47 % des entreprises marchandes de 10 salariés ou plus implantées en France et faisant partie du champ de l'**enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) 2020** ont déclaré avoir innové ► **figure 1**. L'**innovation** est entendue ici **au sens large** ; elle comprend les innovations de produits (biens et services) ou l'amélioration significative des procédés de production, y compris des méthodes d'organisation et de marketing, mais également le développement d'activités de recherche et développement (R&D). 41 % des entreprises ont innové en procédés et 21 % ont introduit un nouveau produit (bien ou service). Pour 60 % d'entre elles, ce produit était nouveau pour au moins un de leurs marchés.

Le secteur de l'information-communication est le plus actif en matière d'innovation : 74 % des entreprises de ce secteur indiquent avoir innové entre 2018 et 2020. Il est suivi par les activités spécialisées, scientifiques et techniques (56 % d'entreprises innovantes), devant l'industrie (54 %) et les activités financières et d'assurance (52 %). À l'inverse, la construction (37 %), les transports et entreposage (40 %) et l'hébergement-restauration (43 %) sont les secteurs parmi lesquels la proportion d'entreprises déclarant des innovations est la plus faible. Les entreprises de 250 salariés ou plus sont plus nombreuses à innover au sens large que celles de 10 à 49 salariés (77 % contre 44 %). La proportion d'entreprises innovantes est

plus élevée parmi les entreprises ayant réalisé une partie de leur chiffre d'affaires à l'étranger en 2020 (67 %, contre 42 % des entreprises dont le marché est national).

Le chiffre d'affaires lié à la vente de produits nouveaux, pour le marché ou pour l'entreprise, représente 14 % du chiffre d'affaires des entreprises innovantes en produits. Il est relativement plus élevé dans l'information-communication (25 %) et plus faible dans les activités immobilières (8 %).

Les entreprises innovantes qui ont déclaré des dépenses pour ces **activités d'innovation** en 2020 y consacrent en moyenne 8 % de leur chiffre d'affaires. Près de trois quarts de ces dépenses pour les activités d'innovation sont consacrées à la R&D.

Par ailleurs, 37 % des entreprises ayant innové entre 2018 et 2020 estiment que leur innovation a généré un bénéfice environnemental contribuant de manière importante à la protection de l'environnement : elle a réduit, par exemple, la consommation d'énergie, d'eau ou de matière par unité produite, l'empreinte carbone ou encore a amélioré les processus de recyclage. Ces bénéfices ont été réalisés aussi bien lors de la production que lors de l'utilisation ou de la consommation du bien ou du service par l'utilisateur final (respectivement 30 % et 27 % des entreprises innovantes) ► **figure 2**. ●

### ► Avertissement

L'unité statistique retenue pour l'enquête CIS 2020 est l'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008. Elle reflète une définition économique de l'entreprise qui permet de mieux en appréhender l'organisation. Elle est cependant en rupture avec les choix effectués antérieurement : l'unité statistique retenue pour l'édition précédente de l'enquête (CIS 2018) était en effet l'unité légale.

Les enquêtes CIS 2018 et CIS 2020 couvrent ainsi les mêmes activités, mais la différence d'unité statistique rend leurs résultats non directement comparables.

### ► Définitions

**Enquête Capacité à innover et stratégie (CIS), innovation au sens large, activité d'innovation** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus :

- « Passer de la définition juridique à la définition économique de l'entreprise dans les enquêtes : illustration à partir de l'enquête CIS », Journées de Méthodologie Statistique 2022.
- « Près de la moitié des entreprises se déclarent innovantes entre 2018 et 2020, avec un bénéfice environnemental dans un tiers des cas », *Insee Première* n° 1916, juillet 2022.
- « L'innovation dans les entreprises en 2018 – Enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) », *Insee Résultats*, août 2020.
- « Évaluation du crédit d'impôt innovation : dynamique des bénéficiaires depuis son introduction », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2019.
- « Une certaine convergence de l'innovation dans les entreprises en Europe », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2019.

## ► 1. Proportion d'entreprises innovantes entre 2018 et 2020 selon le type d'innovation

en %

	Ensemble <sup>1</sup>	Innovation en produits	Innovation en procédés
<b>Ensemble</b>	<b>47</b>	<b>21</b>	<b>41</b>
De 10 à 49 salariés	44	19	38
De 50 à 249 salariés	59	32	50
250 salariés ou plus	77	53	68
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	54	28	44
Construction	37	9	33
Commerce de gros, de détail, réparation d'automobiles et de motocycles	44	21	38
Transports et entreposage	40	13	36
Hébergement-restauration	43	21	38
Information-communication	74	51	59
Activités financières et d'assurance, y compris <i>holdings</i> financières	52	30	47
Activités immobilières	45	19	41
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	56	25	48
Activités de services administratifs et de soutien	45	18	41

**1** L'ensemble comprend les innovations en produits et en procédés (y compris organisation et marketing), les activités d'innovation en cours ou abandonnées, ainsi que le développement d'activités de R&D.

**Lecture** : entre 2018 et 2020, 47 % des entreprises sont innovantes au sens large, 21 % sont innovantes en produits et 41 % en procédés. Une même société peut cumuler plusieurs innovations et les deux types d'innovation.

**Champ** : entreprises actives de 10 salariés ou plus, implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75.

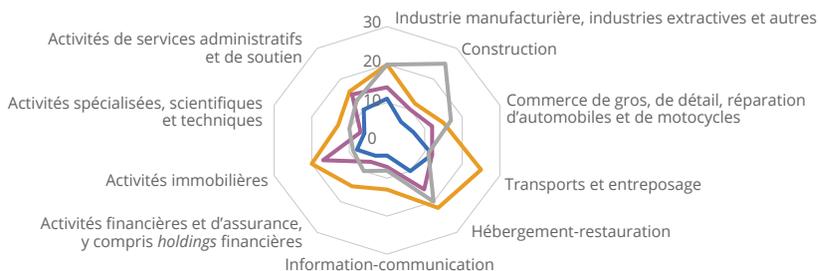
**Source** : Insee, enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) 2020.

## ► 2. Type de bénéfices environnementaux dégagés par les entreprises innovantes entre 2018 et 2020

### a. Lors de la production

- Réduction de la consommation de matières, d'énergie ou de l'empreinte carbone
- Réductions des émissions dans l'air, l'eau ou les sols ou de la pollution sonore
- Remplacement d'une partie des matériaux ou de l'énergie fossile
- Recyclage des déchets, de l'eau ou de matériaux pour un usage personnel ou la vente

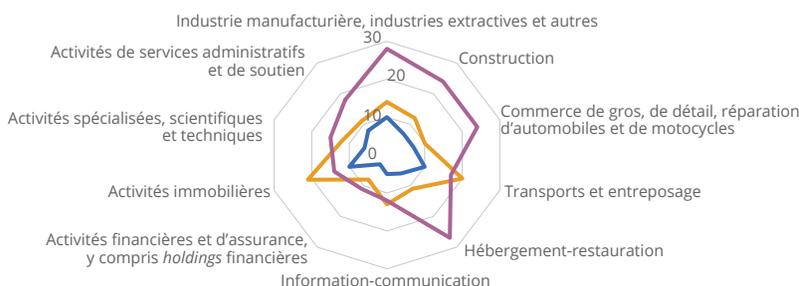
en %



### b. Lors de l'utilisation ou de la consommation du bien ou du service par l'utilisateur final

- Réduction de la consommation de matières, d'énergie ou de l'empreinte carbone
- Réductions des émissions dans l'air, l'eau ou les sols ou de la pollution sonore
- Facilitation du recyclage, prolongation de la durée de vie ou réduction de la quantité de déchets liés aux emballages

en %



**Note** : une même entreprise peut cumuler plusieurs innovations et plusieurs types de bénéfices.

**Lecture** : entre 2018 et 2020, 20 % des entreprises industrielles innovantes estiment que leur innovation a permis de réduire la consommation de matières, d'énergie ou de leur empreinte carbone lors de la production.

**Champ** : entreprises actives de 10 salariés ou plus ayant innové entre 2018 et 2020, implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75.

**Source** : Insee, enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) 2020.

## 3.7 Impôt sur les sociétés

Au titre de l'année 2020, 2,1 millions d'entreprises ayant une activité en France sont **redevables** de l'impôt sur les sociétés (IS) ► **figure 1**, soit 6 % de plus qu'en 2019. 90 % des entreprises redevables sont des microentreprises et 27 % sont actives dans les secteurs du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration ► **figure 2**.

En outre, 45 % des redevables déclarent un bénéfice fiscal : les microentreprises (MIC) sont majoritairement déficitaires (57 %) quand plus de 63 % des petites et moyennes entreprises (PME), des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des grandes entreprises (GE) ont un résultat imposable strictement positif.

Pour l'ensemble des redevables bénéficiaires (970 000 entreprises), l'**IS brut**, c'est-à-dire l'impôt dû avant prise en compte des réductions et **crédits d'impôt**, s'élève à 53,9 milliards d'euros contre 64,7 milliards d'euros en 2019 ► **figure 3**, ► **figure 4**. Cette baisse de 17 % de l'IS brut est due à la fois à la baisse des bénéfices réalisés par les entreprises pour 11 points et à celle des taux de taxation pour 6 points.

Selon la trajectoire prévue d'allègement de la fiscalité pesant sur les entreprises, le taux normal d'IS est réduit pour l'ensemble des structures déclarant des bénéfices imposables en France : de 33, 1/3 % en 2016 à 25 % en 2022. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est fixé à 28 %. Néanmoins, le bénéfice est taxé à plusieurs types de taux proportionnels : les entreprises réalisant plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires sont imposées au taux de 28 % jusqu'à 500 000 euros

de bénéfices et 31 % au-delà. Le taux réduit de 15 % continuera en 2022 à s'appliquer jusqu'à 38 120 euros de bénéfice pour les petites et moyennes entreprises.

Ainsi, en 2020, 40 % des redevables bénéficiaires, soit 386 800 entreprises, ont été imposés au taux de 28 % sur tout ou partie de leur bénéfice ; cette proportion était de 38 % en 2019. Pour les 18 000 entreprises concernées par le taux d'IS à 31 % sur une partie de leur bénéfice, l'économie totale d'impôt réalisée s'élève à 1,8 milliard d'euros, sur un bénéfice de 77,8 milliards d'euros. L'impôt brut est réduit en moyenne de 99 000 euros par entreprise bénéficiant de ce changement législatif. Les grandes entreprises sont celles qui bénéficient le plus de cette économie, ces dernières diminuant leur impôt brut de 6,9 millions d'euros en moyenne par entreprise. L'économie moyenne d'impôt brut est d'environ 5 800 euros pour une MIC et de 18 000 euros pour une PME.

En 2020, deux tiers des 36 000 **groupes fiscaux** déclarent 25,1 milliards d'euros d'IS brut, soit 47 % de l'IS brut total. Les bénéfices des entreprises faisant partie de ces groupes fiscaux ne sont pas imposés directement. En effet, par le mécanisme de l'intégration fiscale, ils sont ajoutés aux déficits du groupe pour former le résultat qui sera déclaré par la société dite « tête de groupe », seule redevable de l'impôt. Par ailleurs, ces groupes détiennent 61 % du montant total des **créances fiscales** (7,1 milliards d'euros sur 11,6 milliards d'euros). Ce montant est en hausse de 4,5 % par rapport à 2019 (11,1 milliards d'euros). ●

### ► Définitions

Le **redevable** est la personne morale devant s'acquitter du paiement de l'impôt. Toute entreprise indépendante est à la fois assujettie et redevable de l'IS. Dans le cas d'un groupe fiscal, seule l'entreprise tête de groupe est redevable de l'impôt.

Un **groupe fiscal** est constitué de plusieurs entreprises détenues à hauteur d'au moins 95 % par une autre entreprise, dite tête de groupe.

**IS brut, crédit d'impôt, créance fiscale** : voir *Glossaire*.

## ► 1. Répartition de l'impôt sur les sociétés brut et des créances d'impôt par catégorie d'entreprise en 2020

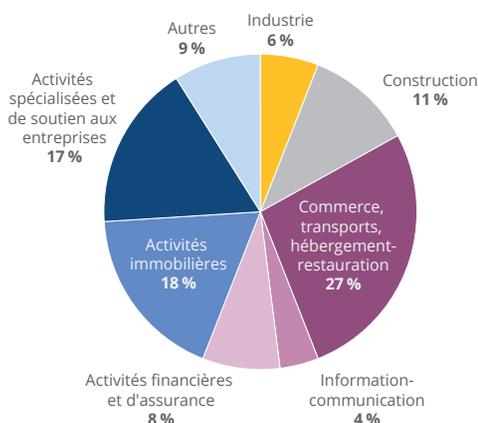
	Microentreprises (MIC)	Petites et moyennes entreprises (PME) hors MIC	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Grandes entreprises (GE)	Ensemble
Nombre de redevables	1 932 600	197 100	7 000	300	<b>2 137 000</b>
Part des entreprises déclarant un bénéfice (en %)	43,5	63,2	64,6	64,5	<b>45,4</b>
Impôt sur les sociétés brut (en milliards d'euros)	10,3	15,1	12,3	16,2	<b>53,9</b>
Nombre de bénéficiaires de crédits d'impôt	152 900	58 200	4 500	300	<b>215 900</b>
Part de redevables titulaires d'un crédit d'impôt au titre de 2020 (en %)	7,9	29,5	63,9	96,1	<b>10,1</b>
Crédits d'impôt (en milliards d'euros)	1,0	3,0	2,9	4,7	<b>11,6</b>

**Lecture :** en 2020, 300 grandes entreprises sont redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

**Champ :** France, redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

**Source :** DGFIP.

## ► 2. Répartition des redevables par secteur d'activité en 2020

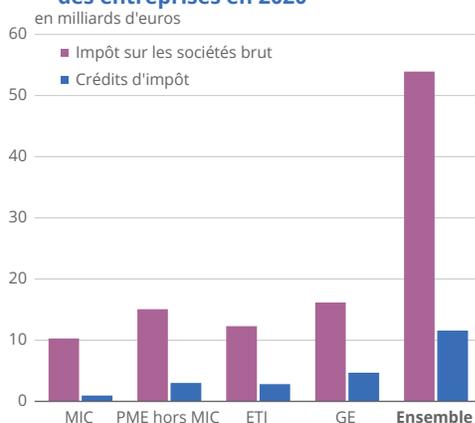


**Lecture :** en 2020, 6 % des entreprises redevables de l'impôt sur les sociétés appartiennent au secteur de l'industrie.

**Champ :** France, redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

**Source :** DGFIP.

## ► 3. Répartition de l'IS brut et des crédits d'impôt selon la catégorie des entreprises en 2020



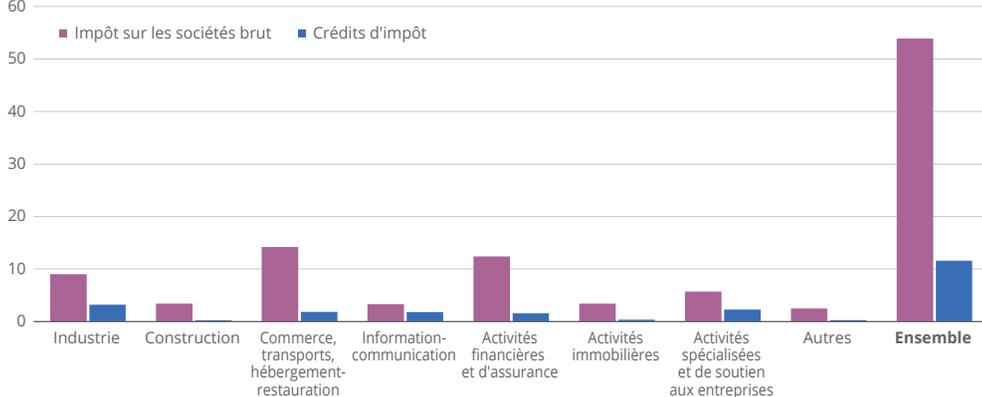
**Lecture :** en 2020, l'impôt sur les sociétés brut s'élève à 53,9 milliards d'euros pour l'ensemble des entreprises redevables.

**Champ :** France, redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

**Source :** DGFIP.

## ► 4. Répartition par secteur d'activité de l'IS brut et des crédits d'impôt en 2020

en milliards d'euros



**Lecture :** en 2020, le montant de l'impôt sur les sociétés brut des entreprises du secteur de la construction s'élève à 3,4 milliards d'euros.

**Champ :** France, redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

**Source :** DGFIP.

### 3.8 Vision globale sur la fiscalité directe portant sur les entreprises

La **fiscalité directe** assise sur les entreprises s'élevé à 134,5 milliards d'euros en 2021 ► **figure 1**. Elle représente 5,4 % du PIB, proportion en baisse de 0,6 point par rapport à 2020 du fait d'une augmentation de 190 milliards d'euros du PIB (+ 8,2 %) et d'une baisse de 3,4 milliards d'euros de cette fiscalité directe assise sur les entreprises (- 2,5 %).

Cette fiscalité est composée à 54 % par la taxation du résultat des entreprises, qui comprend essentiellement l'**impôt sur les sociétés (IS)** et l'**impôt sur le revenu (IR)** pour les entreprises individuelles ou les sociétés de personnes. Viennent ensuite la taxation du capital foncier (20 % du total), celle de la masse salariale (18 %) et celle du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée (8 %).

Les recettes d'impôt issues de la taxation des résultats ont augmenté de 8,8 % entre 2020 et 2021. Ce rebond est lié à la hausse des recettes de l'**IS brut** de 5,7 milliards d'euros (+ 10,1 %) sur la même période. La progression des recettes de l'IS brut résulte de la hausse des bénéfices des entreprises, sous l'effet de la reprise d'activité après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et des mesures de restriction de l'activité économique. L'augmentation des recettes de l'impôt sur le revenu des professionnels entre 2020 et 2021 a été, quant à elle, moins importante (+ 3,7 %).

Les recettes liées à la taxation du capital baissent de 1,9 milliard d'euros entre 2020 et 2021. Cette diminution (- 6,8 %) repose essentiellement sur la baisse des recettes de la **cotisation foncière**

**des entreprises (CFE)** de 1,4 milliard d'euros (- 19,5 % sur la même période). Elle s'explique par le recul de 50 % de la base imposable des locaux industriels en lien avec la réforme des impôts de production.

Les recettes fiscales sur la masse salariale s'établissent à 24,4 milliards d'euros en 2021, en hausse de 2,3 % par rapport à 2020. Ce montant comprend les recettes de la **taxe sur les salaires (TS)** pour 15,3 milliards d'euros, en progression de 5,4 % par rapport à 2020, et celles de la **taxe d'apprentissage** pour 9,0 milliards d'euros, en recul de 2,6 %.

Par ailleurs, les recettes de la taxation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée diminuent fortement entre 2020 et 2021 (- 41 %)

► **figure 2**. Cette baisse est essentiellement due à la perte de recettes de la **cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)** de 7,5 milliards d'euros en 2021 (- 50 % par rapport à 2020), la loi de finances pour 2021 ayant abaissé le taux de la CVAE de 1,5 % à 0,75 %.

En 2021, la fiscalité directe des entreprises affectée à l'État s'élevé à 73,9 milliards d'euros et représente 3 % du PIB, en légère hausse par rapport à 2020 (+ 0,1 point) ► **figure 3**. La fiscalité directe affectée aux collectivités locales représente 1,2 % du PIB en 2021, en baisse de 0,6 point par rapport à 2020. La fiscalité directe affectée aux administrations de sécurité sociale représente 0,8 % du PIB en 2021, taux stable par rapport à 2020 en l'absence de modification législative significative sur les impôts dévolus à cet affectataire. ●

#### ► Définitions

Fiscalité directe, impôt sur les sociétés (IS), impôt sur le revenu (IR), IS brut, cotisation foncière des entreprises (CFE), taxe sur les salaires (TS), taxe d'apprentissage, cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) : voir *Glossaire*.

#### ► Pour en savoir plus

« L'impôt sur les bénéfices des entreprises en 2020 », *DGFIP Statistiques* n° 06, mai 2022.

## ► 1. Répartition de la fiscalité assise sur les entreprises

en millions d'euros

	2018	2019	2020	2021
<b>Taxation des résultats</b>	<b>64 892</b>	<b>70 411</b>	<b>66 500</b>	<b>72 378</b>
Impôt sur les sociétés (IS)	54 364	59 109	55 712	61 362
Impôt sur le revenu (IR)	9 406	10 062	9 617	9 974
Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés (CSB)	1 118	1 240	1 171	1 042
Taxe de 3 % sur les versements de dividendes	4	0	0	0
<b>Taxation du capital</b>	<b>27 280</b>	<b>28 025</b>	<b>28 483</b>	<b>26 545</b>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	6 829	7 081	7 142	5 747
Taxe sur le foncier bâti et non bâti	15 481	15 837	16 122	15 717
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	1 346	1 408	1 444	1 390
Imposition forfaitaire sur les pylônes	258	272	283	289
Taxe sur les surfaces commerciales	977	992	1 000	991
Taxes perçues au profit des CCI	720	655	642	531
Taxe perçue au profit des Chambres des métiers	196	200	201	190
Taxe sur les véhicules de sociétés (TVS)	751	767	801	756
Taxe sur les bureaux	722	813	848	934
<b>Taxation de la masse salariale</b>	<b>15 829</b>	<b>23 322</b>	<b>23 815</b>	<b>24 359</b>
Taxe sur les salaires (TS)	13 891	14 111	14 537	15 323
Taxe d'apprentissage (TA)	1 938	9 211	9 278	9 036
<b>Taxation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée</b>	<b>18 033</b>	<b>19 150</b>	<b>19 135</b>	<b>11 212</b>
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	14 264	15 251	15 028	7 548
Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S)	3 769	3 899	4 107	3 664
<b>Ensemble</b>	<b>126 034</b>	<b>140 908</b>	<b>137 933</b>	<b>134 494</b>

**Note :** la série de la taxation de la masse salariale a été rétropolée en 2019 et 2020 à la suite de la mise à disposition de données relatives à l'ensemble des contributions des entreprises à la taxe d'apprentissage.

**Champ :** France.

**Sources :** DGFIP ; Insee, comptes nationaux.

## ► 2. Niveaux de la fiscalité directe due par les entreprises par type d'assiette imposée

en milliards d'euros



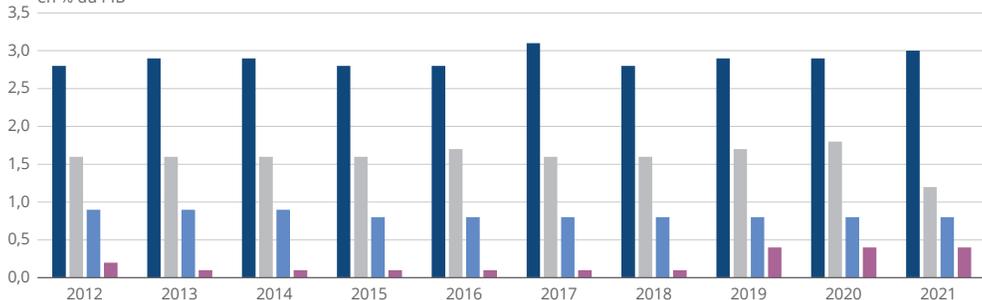
**Champ :** France.

**Sources :** DGFIP ; Insee, comptes nationaux.

## ► 3. Fiscalité directe sur les entreprises par affectataire

en % du PIB

■ État ■ Collectivités locales ■ Administrations de sécurité sociale ■ Autres affectataires



**Note :** les séries ont été rétropolées à la suite du changement de statut de la société du Grand Paris, comptabilisée depuis 2014 parmi les collectivités locales.

**Champ :** France.

**Sources :** DGFIP ; Insee, comptes nationaux.

### 3.9 Financement des PME

D'après les données du **Service central des risques**, les encours de crédits mobilisés accordés aux PME atteignent de 537,3 milliards d'euros à la fin décembre 2021, soit une hausse de 3,5 % sur un an ► **figure 1**. Ils représentent 44 % du total des encours mobilisés. Pour les autres catégories d'entreprises, les encours se réduisent sur la période : - 3,7 % pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et - 0,8 % pour les grandes entreprises (GE). La crise sanitaire a provoqué en 2020 un fort besoin en trésorerie, auquel a répondu le dispositif de prêts garantis par l'État (PGE). La vigueur de la reprise en 2021 alimente une demande de crédits de la part des PME, alors que les ETI et les GE, qui ont accès à d'autres financements, se désendettent.

Certaines **sociétés civiles immobilières (SCI)** et entreprises n'ont pas pu être classées en fonction des critères LME. Les encours de crédits mobilisés qui leur sont accordés représentent 212,3 milliards d'euros fin décembre 2021 (17 % du total) et augmentent de 10,5 % sur l'année.

L'ensemble des activités immobilières représente près du quart de l'encours de crédit mobilisé par les PME (129,8 milliards d'euros) ► **figure 2**. Viennent ensuite le commerce et la réparation automobile (80,4 milliards), l'agriculture, la sylviculture et la pêche (57,3 milliards), l'industrie (56,9 milliards) et le soutien aux entreprises (52,1 milliards). Les autres secteurs portent chacun entre 35 et 38 milliards d'euros d'encours, hormis le transport (16,5 milliards) et l'information-communication (11,1 milliards).

Pour leurs besoins d'exploitation, les PME font appel à leur banque pour obtenir, souvent en début d'année, des lignes de crédit pouvant être utilisées au cours de l'année. En 2021, en moyenne 32 % des PME déclarent chaque trimestre avoir formulé une demande de lignes de crédit. Hors tirage sur ces lignes de crédit préalablement accordées, les PME

demandent par ailleurs des crédits de trésorerie et d'investissement. En 2021, la demande de crédit de trésorerie retrouve un niveau similaire d'avant la crise sanitaire : en moyenne chaque trimestre, 6 % des PME demandent ce type de financement (22 % en 2020). Dans le même temps, 18 % des PME demandent chaque trimestre des crédits d'investissements (15 % en 2020) ► **figure 3**. De façon structurelle, l'accès au crédit se situe à un niveau élevé : 96 % des PME obtiennent entre 75 % et 100 % des crédits d'investissement demandés, et 90 % des PME obtiennent entre 75 % et 100 % des crédits de trésorerie demandés, comme en 2020. L'autocensure paraît marginale : moins de 1 % des PME indiquent ne pas demander de crédit de trésorerie ou d'investissement par crainte d'un refus du banquier.

En 2021, le Conseil des Gouverneurs indique clairement que les taux directeurs resteront à un niveau très bas. Ainsi, les taux d'intérêt des prêts aux entreprises se maintiennent à un niveau historiquement faible, facilitant l'accès au crédit. Le taux des crédits aux PME (hors microentreprises) est de 1,3 % en décembre 2021, en hausse de 10 points de base sur un an avec la réduction du dispositif PGE ► **figure 4**. L'écart par rapport aux taux appliqués aux grandes entreprises – présentant généralement des niveaux de risque plus faibles – se fixe à + 15 points de base en décembre.

La « **cotation Banque de France** » permet de ventiler le total des encours mobilisés par **classe de risque**. Cette cotation est une appréciation sur la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans. La part des crédits mobilisés par les PME qui bénéficient des meilleures cotes (ensemble des cotes 3 et 4) baisse de 52,9 % en 2020 à 50,6 % en 2021 en conséquence de la crise sanitaire ► **figure 5** ●

#### ► Définitions

**Service central des risques de la Banque de France, société civile immobilière (SCI), cotation Banque de France, classes de risque** : voir *Glossaire*.

## ► 1. Encours de crédits aux entreprises résidentes en 2021

encours en milliards d'euros, évolution en %

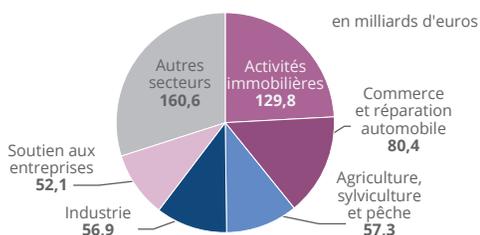
	Nombre d'entreprises	Crédits mobilisés		Crédits mobilisés et mobilisables	
		Encours	Évolution en % déc. 2021/déc. 2020	Encours	Évolution en % déc. 2021/déc. 2020
PME	1 317 612	537,3	3,5	604,7	3,8
Entreprises de taille intermédiaire	6 412	312,6	- 3,7	401,8	- 3,6
Grandes entreprises	281	164,1	- 0,8	331,4	- 1,9
<b>Ensemble hors divers SCI<sup>1</sup></b>	<b>1 324 305</b>	<b>1 013,9</b>	<b>0,5</b>	<b>1 337,9</b>	<b>0,0</b>
Divers SCI <sup>1</sup>	655 839	212,3	10,5	227,6	10,8
<b>Ensemble</b>	<b>1 980 144</b>	<b>1 226,2</b>	<b>2,1</b>	<b>1 565,5</b>	<b>1,5</b>

<sup>1</sup> SCI : sociétés civiles immobilières et entreprises non catégorisées en fonction des critères LME.

**Champ** : France, y compris entrepreneurs individuels. Entreprises ayant contracté un crédit de plus de 25 000 euros auprès d'un établissement de crédit français.

**Source** : Banque de France.

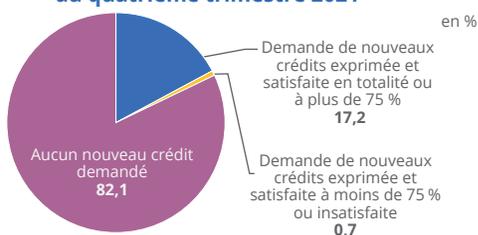
## ► 2. Crédits mobilisés par les PME en 2021 par secteur



**Champ** : France, PME ayant un encours total de crédit de plus de 25 000 euros auprès d'un établissement de crédit, hors SCI.

**Source** : Banque de France.

## ► 3. Demande et obtention de nouveaux crédits d'investissement par les PME au quatrième trimestre 2021



**Note** : hors utilisation de lignes de crédits obtenues précédemment.

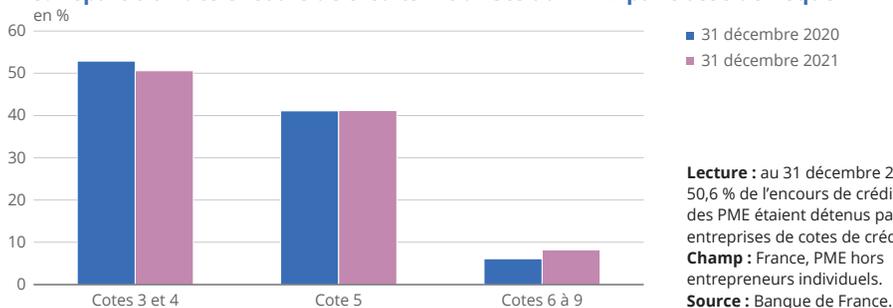
**Champ** : France hors Mayotte, PME avec une autonomie de décision en matière de demande de crédit.

**Source** : Banque de France.

## ► 4. Taux des crédits aux entreprises



## ► 5. Répartition des encours de crédits mobilisés aux PME par classe de risque





# Fiches thématiques

---

Énergie et développement durable



## 4.1 Consommation d'énergie dans l'industrie

En 2020 en France, la **consommation brute d'énergie** hors carburants de l'industrie (hors artisanat commercial et industrie de l'énergie, mais y compris récupération) s'élève à 32,2 millions de **tonnes d'équivalent pétrole (tep)** ► **figure 1**. Par rapport à 2019, la consommation brute baisse de 9 % et atteint son point le plus bas, depuis que l'Insee l'étudie, en 2005. Une baisse d'une telle ampleur n'avait pas été constatée depuis 2009 (- 14 %), au moment de la crise économique ► **figure 2**. 40 % des établissements indiquent que leur consommation d'au moins une énergie a baissé en raison de la crise sanitaire, tandis que 3 % des établissements estiment avoir augmenté la consommation d'au moins une énergie.

En 2020, la baisse de consommation d'énergie est globalement plus faible que la baisse d'activité (- 9 % contre - 11 %). L'évolution de la consommation énergétique est cependant très différente selon le secteur d'activité : l'industrie pharmaceutique est le seul secteur dont la consommation augmente en 2020 (+ 18 %), en lien avec la hausse d'activité du secteur (+ 4 %) ► **figure 3**. Les consommations de l'agroalimentaire (- 1 %) et du secteur de la fabrication d'équipements (- 2 %) baissent légèrement, tandis que celles du secteur chimique (- 11 %) et de la métallurgie (- 15 %) chutent.

La consommation de gaz naturel baisse de façon modérée (- 5 %) : le secteur de l'industrie chimique, qui en est le plus grand consommateur, a une consommation de gaz

naturel stable entre 2019 et 2020. Le gaz naturel est également très utilisé dans l'industrie agroalimentaire, dont l'activité baisse peu en 2020 (- 3 %). La consommation des principaux **produits pétroliers** chute fortement (- 18 %). Deux tiers des produits pétroliers consommés dans l'industrie le sont en effet dans l'industrie chimique, dont l'activité diminue de 8 % en 2020. La consommation des **combustibles minéraux solides** chute également (- 16 %) : ils sont principalement consommés dans le secteur de la métallurgie, secteur pour lequel la baisse d'activité a été la plus forte en 2020 (- 17 %).

En 2020, l'électricité et le gaz naturel, hors usage non énergétique, représentent 71 % de la consommation d'énergie totale. Alors qu'en 2015, l'électricité était légèrement plus utilisée que le gaz naturel, la part du gaz naturel continue d'augmenter en 2020 et atteint 36 %, soit une proportion légèrement supérieure à celle de l'électricité (35 %). Cette augmentation s'explique par deux facteurs : les établissements utilisent davantage de gaz naturel et le poids des secteurs les plus consommateurs de gaz naturel (chimie, agroalimentaire) a augmenté en 5 ans.

En 2020, la facture énergétique baisse de manière plus marquée que la consommation (- 15 %) et s'élève à 11,7 milliards d'euros courants. Le prix de toutes les énergies baisse, à l'exception de celui de l'électricité (+ 2 % par rapport à 2019) ► **figure 4**. Ce dernier est en hausse pour la quatrième année consécutive et a augmenté de 10 % depuis 2017. ●

### ► Définitions

La **consommation brute d'énergie** est obtenue en sommant les consommations en combustibles et en électricité, ainsi que les achats de vapeur.

En plus de l'électricité, du gaz naturel, des autres gaz et de la vapeur, l'**enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)** recense les **combustibles minéraux solides** (coke de houille, houilles agglomérées, lignite et charbon), les **produits pétroliers** (coke de pétrole, butane-propane, fioul lourd ou domestique), le bois, la liqueur noire, les autres produits pétroliers, l'hydrogène et les autres combustibles renouvelables ou non.

La **tonne d'équivalent pétrole (tep)** représente la quantité d'énergie contenue dans une tonne de pétrole brut, soit 41,868 gigajoules. Cette unité est utilisée pour exprimer dans une unité commune la valeur énergétique des diverses sources d'énergie.

**Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « Les consommations d'énergie dans l'industrie en 2020 », *Insee Résultats*, mai 2022.
- « La consommation d'énergie dans l'industrie diminue de 9 % en 2020 », *Insee Première* n° 1887, janvier 2022.

## ► 1. Consommation brute d'énergie y c. usage matières premières, par type et secteur en 2020

en milliers de tonnes d'équivalent pétrole

Secteur d'activité	Combustibles				Consommation d'électricité (y c. autoproduite)	Vapeur achetée	Hydrogène	Ensemble
	Gaz	CMS <sup>1</sup>	Produits pétroliers	Autres combustibles				
Industrie extractive, récupération	89	0	87	18	97	20	0	<b>311</b>
Industrie agroalimentaire	2 348	196	144	213	1 699	295	2	<b>4 897</b>
Textiles, habillement, cuir et chaussures	90	0	9	0	99	9	0	<b>207</b>
Bois, papier et imprimerie	798	11	70	1 470	848	271	0	<b>3 468</b>
Chimie	2 852	317	2 097	1 554	1 490	841	205	<b>9 356</b>
Pharmacie	168	0	2	6	222	76	0	<b>474</b>
Caoutchouc, plastique et minéraux non métalliques	1 747	204	551	502	1 148	51	1	<b>4 204</b>
Métallurgie et produits métalliques	1 185	3 793	191	31	1 916	40	10	<b>7 166</b>
Équipements électriques, électroniques, informatiques ; machines	284	33	26	2	504	4	0	<b>853</b>
Matériels de transport	317	0	18	10	603	20	0	<b>968</b>
Autres industries manufacturières y c. réparation et installation	69	0	19	10	147	3	0	<b>248</b>
<b>Ensemble</b>	<b>9 948</b>	<b>4 554</b>	<b>3 215</b>	<b>3 815</b>	<b>8 773</b>	<b>1 630</b>	<b>219</b>	<b>32 154</b>

1 CMS : combustibles minéraux solides.

**Champ** : France, établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie, hors industrie de l'énergie et artisanat commercial, y compris récupération.

**Source** : Insee, enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) 2020.

## ► 2. Évolution de l'activité et de la consommation d'énergie dans l'industrie

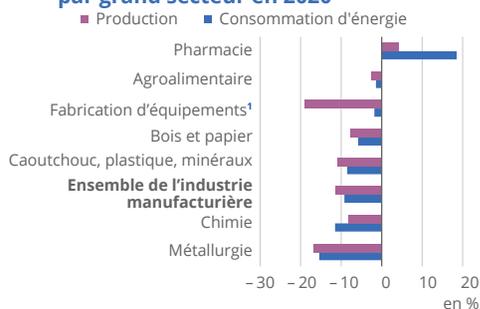


1 Indice de la production industrielle, en moyenne annuelle des données mensuelles CVS-CJO.

**Champ** : France, établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie, hors industrie de l'énergie et artisanat commercial, y compris récupération.

**Sources** : Insee, SSP, enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) de 2005 à 2020, indices de production industrielle de 2005 à 2020.

## ► 3. Évolution de la production et de la consommation d'énergie par grand secteur en 2020



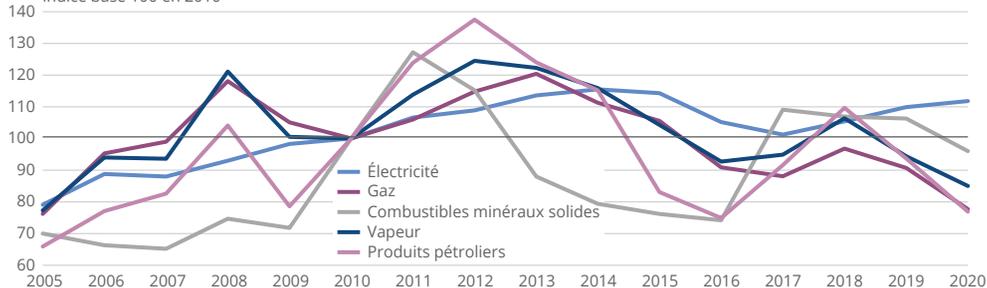
1 Y compris équipements informatiques, électroniques, électriques et les machines et matériels de transport.

**Champ** : France, établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie, hors industrie de l'énergie et artisanat commercial, y compris récupération.

**Source** : Insee, enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) 2019 et 2020.

## ► 4. Évolution des prix des énergies depuis 2005

indice base 100 en 2010



**Champ** : France, établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie, hors industrie de l'énergie et artisanat commercial, y compris récupération.

**Sources** : Insee, SSP, enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) de 2005 à 2020.

## 4.2 Investissements de l'industrie pour protéger l'environnement

En 2020, 36 % des établissements industriels employant 20 salariés ou plus ont réalisé des investissements ou des études pour protéger l'environnement. Ils y ont consacré 1,6 milliard d'euros (- 5 % par rapport à 2019, après + 22 % entre 2017 et 2019) ► **figure 1**. 82 % des établissements de 500 salariés ou plus ont engagé des dépenses antipollution, contre 25 % des établissements, de 20 à 49 salariés. Les grands établissements ne représentent que 3 % des établissements, mais concentrent 30 % des dépenses.

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a pesé sur la décision des établissements d'engager des dépenses environnementales. En effet, 20 % des établissements indiquent ne pas avoir pu réaliser certains investissements ou études en raison de la crise sanitaire. Parmi les projets non réalisés, la grande majorité (85 %) sont décalés dans le temps et replanifiés dans les années à venir. Les 15 % restants sont abandonnés. À l'inverse, 2 % des établissements ont profité de la crise sanitaire pour engager de nouvelles dépenses.

Quatre secteurs concentrent les trois quarts des dépenses engagées : l'énergie (548 millions d'euros, ► **figure 2**), l'agroalimentaire (305 millions d'euros), la chimie (167 millions d'euros) et la métallurgie (123 millions d'euros). La majorité des secteurs diminuent leurs dépenses environnementales en 2020. À l'inverse, les montants investis par l'agroalimentaire augmentent pour la troisième année consécutive (+ 64 % par rapport à 2017). Les établissements de l'agroalimentaire mentionnent des études et des investissements pour obtenir des normes ISO (*International*

*Organization for Standardization*) qui témoignent de pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Les investissements constituent l'essentiel de la dépense (82 %, soit 1,3 milliard d'euros). Ils diminuent de 3 % en 2020, du fait essentiellement de la baisse du nombre d'établissements ayant réalisé de tels investissements (- 7 %). Un tiers des investissements visent à limiter les émissions de gaz à effet de serre ► **figure 3**. Ces investissements ont plus que triplé en trois ans. Depuis 2019, la loi « énergie et climat » oblige les entreprises de plus de 500 salariés à établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre et un plan d'action pour les réduire.

Les investissements antipollution sont de deux types : les investissements spécifiques, qui représentent 84 % des investissements en 2020, et les investissements intégrés. Les investissements spécifiques correspondent à des achats de matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement. La moitié de ces investissements ► **figure 4** sont destinés au traitement de la pollution, alors que 36 % ont pour objet de prévenir les pollutions, traduisant une volonté d'agir en amont du processus de production. Les investissements spécifiques diminuent de 8 % en 2020.

Les investissements intégrés correspondent aux surcoûts liés à l'intégration dans l'outil de production de procédés moins polluants que ceux disponibles de manière standard sur le marché. Ces investissements augmentent fortement en 2020 (+ 33 %), particulièrement dans le domaine de la préservation des sols (+ 131 %) et de la gestion des déchets (+ 98 %). ●

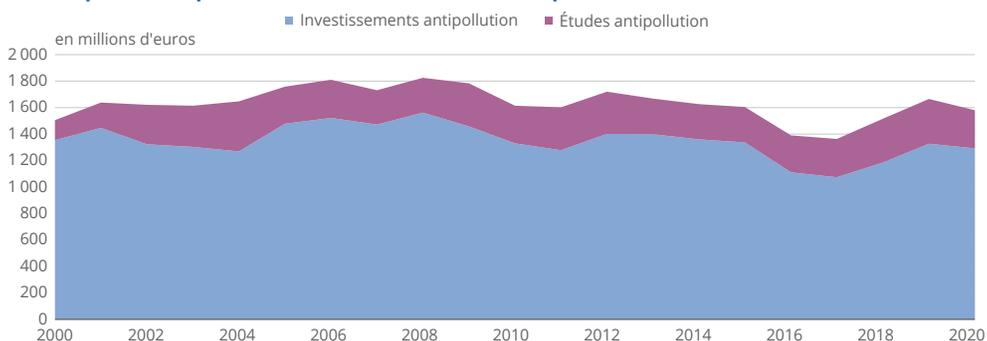
### ► Définition

Enquête Antipol : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « En 2020, la crise sanitaire a freiné les dépenses de l'industrie pour protéger l'environnement », *Insee Focus* n° 269, juin 2022.
- « Les études et investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement en 2019 », *Insee Résultats*, décembre 2021.

## ► 1. Dépenses de protection de l'environnement depuis 2000



**Champ :** France, industries extractive et manufacturière (y compris artisanat commercial) et énergie, établissements de 20 salariés ou plus.

**Sources :** Insee, SSP, enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol).

## ► 2. Dépenses de l'industrie en faveur de l'environnement en 2020

en millions d'euros

	Investissements pour protéger l'environnement			Études		Ensemble	
	Spécifiques <sup>1</sup>	Intégrés <sup>2</sup>	Ensemble	En vue d'un investissement	Autres études	Ensemble	
Énergie (production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	377	37	<b>414</b>	34	100	<b>134</b>	<b>548</b>
Industries agroalimentaires	209	72	<b>281</b>	14	10	<b>24</b>	<b>305</b>
Industrie chimique	124	8	<b>132</b>	27	9	<b>36</b>	<b>167</b>
Métallurgie et produits métalliques	78	26	<b>104</b>	13	6	<b>19</b>	<b>123</b>
Industrie des produits minéraux	39	12	<b>50</b>	7	3	<b>10</b>	<b>60</b>
Bois et papier	53	7	<b>60</b>	4	2	<b>7</b>	<b>67</b>
Pharmacie	50	10	<b>60</b>	3	2	<b>5</b>	<b>65</b>
Production de combustibles et de carburants	12	2	<b>13</b>	2	1	<b>3</b>	<b>16</b>
Autres industries	139	39	<b>178</b>	25	26	<b>51</b>	<b>229</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1 080</b>	<b>212</b>	<b>1 292</b>	<b>130</b>	<b>159</b>	<b>288</b>	<b>1 581</b>

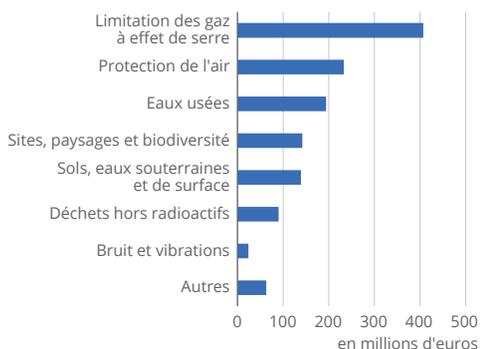
**1** Entièrement dédiés à la protection de l'environnement.

**2** Surcoûts liés à l'intégration dans la production de produits ou procédés moins polluants que les standards disponibles sur le marché.

**Champ :** France, industries extractive et manufacturière (y compris artisanat commercial) et énergie, établissements de 20 salariés ou plus.

**Source :** Insee, enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol).

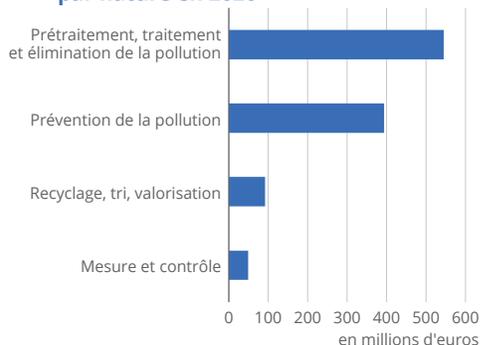
## ► 3. Investissements antipollution par domaine en 2020



**Champ :** France, industries extractive et manufacturière (y compris artisanat commercial) et énergie, établissements de 20 salariés ou plus.

**Source :** Insee, enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol).

## ► 4. Investissements spécifiques<sup>1</sup> pour protéger l'environnement par nature en 2020



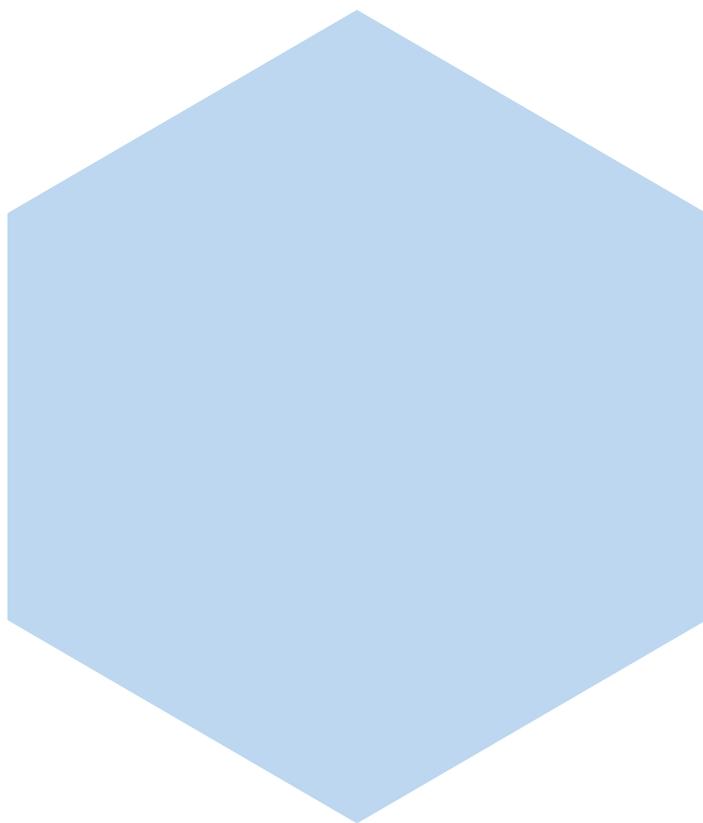
**1** Achats de matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement.

**Champ :** France, industries extractive et manufacturière (y compris artisanat commercial) et énergie, établissements de 20 salariés ou plus.

**Source :** Insee, enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol).



# Fiches sectorielles





# Fiches sectorielles

---

Secteurs principalement marchands non agricoles  
et non financiers



## 5.1 Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers

En 2020, les **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** rassemblent 3,4 millions d'**entreprises**, pour un chiffre d'affaires de 3 666 milliards d'euros et une **valeur ajoutée** de 1 044 milliards d'euros ► **figure 1**. Les **263 grandes entreprises (GE)** représentent moins de 1 % des entreprises de ce champ, mais concentrent 29 % des salariés, 34 % du chiffre d'affaires, 52 % du chiffre d'affaires à l'export et 33 % de la valeur ajoutée (hors taxes). En comparaison, les 3,3 millions de **microentreprises (MIC)** regroupent 17 % des salariés, 13 % du chiffre d'affaires et 16 % de la valeur ajoutée.

L'industrie compte relativement peu d'entreprises : 8 % de l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers ► **figure 2**. Elle a en revanche un poids bien plus important en matière d'emploi salarié (25 %), de valeur ajoutée et d'investissement (28 %), et surtout de chiffre d'affaires à l'exportation (63 %). Les services marchands, le plus gros secteur en matière de nombre d'entreprises, qui couvre les secteurs de l'hébergement-restauration, de l'immobilier, de l'information-communication et des services aux particuliers ou aux entreprises, réalisent 358 milliards d'euros de valeur ajoutée et 92 milliards d'euros d'investissement (respectivement 34 % et 44 % de l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers). Le commerce est le troisième secteur pour la valeur ajoutée (21 %), et le premier pour le chiffre d'affaires (36 %).

370 600 **unités légales** organisées en **groupe** appartiennent à des entreprises qui relèvent des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers ► **figure 3**. Parmi ces unités légales, les plus nombreuses (142 500) sont des unités légales des services marchands, qui pour 73,8 % d'entre elles appartiennent à une entreprise des services marchands. 67 700 ne relèvent pas elles-mêmes des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers : pour leur très grande majorité (97 %), il s'agit de sociétés dans les services financiers (activités des *holdings* et activités auxiliaires de services financiers et d'assurance). Le secteur des transports et de l'entreposage est celui ayant le moins d'unités légales organisées en groupes (10 000), 56,3 % d'entre elles appartiennent à une entreprise du même secteur.

Parmi les 3,4 millions d'entreprises, 1,1 million d'entreprises sont des **micro-entrepreneurs**. Leur poids économique est très faible, elles bénéficient de formalités comptables et fiscales simplifiées et les données statistiques les concernant sont moins détaillées, elles sont donc le plus souvent exclues des analyses.

Au total, 3,7 millions d'unités légales constituent les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers : 370 600 unités légales appartiennent aux 92 900 entreprises organisées en groupe et 3,3 millions d'unités légales appartiennent à des entreprises avec une seule unité légale (entreprises **mono-unité légale**). ●

### ► Avertissement

Les statistiques structurelles d'entreprises s'appuient sur le dispositif É sane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises) qui mobilise des sources administratives (notamment des déclarations fiscales et sociales) complétées par des enquêtes statistiques. Le secteur agricole n'est pas couvert par ces enquêtes et ne fait donc pas partie du champ É sane. Les secteurs de la santé humaine-action sociale et de l'enseignement comprennent des établissements publics ayant un poids économique important ; la vision de ces secteurs à partir des seules entreprises du secteur privé est donc partielle. Ces secteurs sont souvent exclus des analyses pour se restreindre au champ des secteurs principalement marchands non agricoles. De même, les activités financières et d'assurance sont souvent écartées, car leur comptabilité est spécifique et n'est pas homogène avec celle des autres secteurs, et le dispositif É sane ne couvre que partiellement ces activités. Ainsi, le champ retenu dans cet ouvrage est celui des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Le secteur est apprécié au niveau de l'entreprise. Des unités légales (UL) d'autres secteurs comme les services financiers (*holdings*, etc.) peuvent cependant faire partie d'entreprises de ce champ.

### ► Définitions

**Secteurs principalement marchands non agricoles, secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, entreprise, valeur ajoutée, grande entreprise (GE), microentreprise (MIC), unité légale (UL), groupe, micro-entrepreneur, mono-unité légale** : voir *Glossaire*.

## ► 1. Chiffres clés des entreprises en 2020

	Nombre d'entreprises	Salariés (en ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
	(en milliers)		(en milliards d'euros)			
Microentreprises (MIC)	3 297,2	2 124,0	477,2	16,6	169,6	40,2
PME (hors MIC)	137,4	3 626,2	834,2	80,0	250,2	36,0
Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	5,6	3 214,2	1 106,6	218,0	279,5	54,9
Grandes entreprises (GE)	0,3	3 740,4	1 247,5	339,7	344,3	80,7
Industrie	259,3	3 111,2	1 095,0	409,9	291,4	59,0
Construction	501,2	1 423,7	314,9	6,4	102,9	11,0
Commerce	697,3	2 643,6	1 331,6	128,6	219,1	23,5
Transports et entreposage	163,4	1 218,9	197,1	38,6	72,1	26,1
Services marchands :	1 819,3	4 307,3	726,8	70,7	358,1	92,2
Hébergement-restauration	269,6	651,2	75,4	1,2	27,4	9,1
Information-communication	153,7	815,3	210,8	30,1	98,9	16,5
Activités immobilières	230,8	207,1	78,5	0,4	42,0	34,7
Services aux entreprises	773,4	2 385,0	319,1	37,1	171,7	27,9
Services aux particuliers	391,8	248,6	43,0	1,9	18,0	4,1
<b>Ensemble des entreprises, dont :</b>	<b>3 440,5</b>	<b>12 704,7</b>	<b>3 665,5</b>	<b>654,3</b>	<b>1 043,6</b>	<b>211,8</b>
<i>micro-entrepreneurs</i>	1 117,4	4,8	11,3	0,0	5,3	5,1

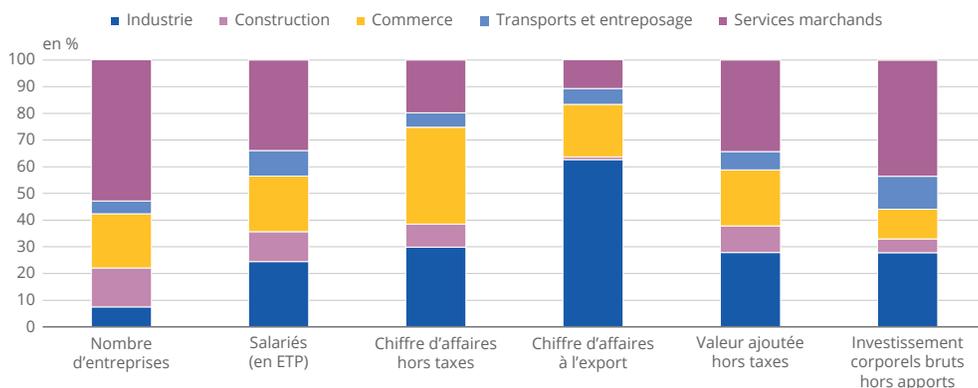
ETP : équivalent temps plein.

**Lecture :** en 2020, les ETI génèrent 279,5 milliards d'euros de valeur ajoutée hors taxes.

**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, É sane 2020 et É sane 2020 (données individuelles).

## ► 2. Principaux agrégats par secteur d'activité en 2020



ETP : équivalent temps plein.

**Lecture :** en 2020, le secteur de l'industrie génère 29,9 % du chiffre d'affaires hors taxes.

**Champ :** France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, É sane 2020.

## ► 3. Répartition des unités légales au sein des entreprises constituées en groupe par secteur d'activité en 2020

	Activité des entreprises organisées en groupe				
	Industrie	Construction	Commerce	Transports et entreposages	Services marchands
<b>Activité des unités légales appartenant à des groupes</b>					
Industrie	52,0	3,3	2,3	1,8	2,0
Construction	2,0	61,8	0,8	2,2	3,6
Commerce	9,0	1,9	61,0	3,8	2,9
Transports et entreposage	0,7	0,4	0,6	56,3	0,4
Services marchands	16,6	16,5	14,4	20,3	73,8
Services financiers <sup>1</sup>	19,7	16,1	20,9	15,6	17,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

<sup>1</sup> Activités des *holdings* et activités auxiliaires de services financiers et d'assurance.

**Lecture :** 52,0 % des unités légales industrielles appartiennent à des entreprises industrielles organisées en groupe en 2020.

**Champ :** France, unités légales constituant les entreprises organisées en groupe des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).



# Fiches sectorielles

---

Industrie



## 6.1 Vision du secteur de l'industrie avec la définition économique des entreprises

En 2020, on compte 283 400 **unités légales** dont l'activité principale relève de l'industrie : 242 000 sont des **unités légales indépendantes** et 41 400 appartiennent à un **groupe**. Parmi ces dernières, 33 900 (82 %) sont **filiales** d'une **entreprise** industrielle ► **figure 1**. *A contrario*, 7 500 sont des filiales industrielles d'entreprises d'autres secteurs : elles se répartissent à peu près équitablement entre les entreprises des services principalement marchands (2 900), de la construction (2 000) et du commerce (2 000). Les entreprises des transports et des services financiers accueillent au total 600 unités légales industrielles. Ces filiales emploient 177 000 salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 8 % des ETP occupés dans des filiales industrielles ► **figure 2**, réalisent 7 % de la **valeur ajoutée** générée par l'ensemble des filiales exerçant une activité industrielle ► **figure 3** et portent 5 % des **immobilisations non financières** ► **figure 4**.

En 2020, 65 200 unités légales sont filiales d'une entreprise industrielle organisée en groupe. Parmi ces filiales, 31 300 (48 %) exercent une activité ne relevant pas de l'industrie. 15 300 filiales (23 %) sont spécialisées dans les activités financières, sièges sociaux, *holdings* ou auxiliaires de services financiers et d'assurance, 8 100 (12 %) dans les services marchands, en particulier du conseil de gestion et de la location de biens immobiliers ou encore 5 900 (9 %) dans le commerce, très majoritairement du commerce de gros. Les autres activités sont plus rares : construction (1 300 filiales), transports et entreposage (400). En 2020, les entreprises industrielles constituées en groupe

de sociétés emploient 2,6 millions de salariés en ETP, génèrent 249 milliards d'euros de valeur ajoutée et comptabilisent 1 024 milliards d'euros d'immobilisations non financières. Au sein de ces entreprises, le poids des filiales dont l'activité ne relève pas de l'industrie est assez faible : elles représentent 17 % des salariés en ETP et 13 % des immobilisations non financières. Toutefois, elles portent 20 % de la valeur ajoutée, en particulier *via* les filiales commerciales (8 %).

La mise en œuvre de la définition économique des entreprises conduit donc à rattacher des unités légales de l'industrie à des entreprises d'autres secteurs et à intégrer des unités légales non industrielles à des entreprises de l'industrie. Cette réallocation sectorielle a pour conséquence de corriger les effets de l'externalisation des fonctions au sein même des entreprises et de renforcer l'importance du secteur industriel avec une augmentation de 269 000 du nombre de salariés en ETP, de 35 milliards de la valeur ajoutée et de 82 milliards d'euros des immobilisations non financières ► **figure 5**.

Le passage à une analyse au niveau des entreprises plutôt que des unités légales ajoute à la réallocation sectorielle un effet de **consolidation** des flux intra-groupe pour les **variables** dites « **non additives** ». Les deux effets combinés conduisent à une révision à la hausse du chiffre d'affaires du secteur industriel (+ 16 milliards d'euros). Mais surtout, ils induisent une nette augmentation des fonds propres (+ 571 milliards d'euros) et des immobilisations financières (+ 940 milliards d'euros) à travers la captation d'unités légales appartenant aux services marchands et financiers. ●

### ► Définitions

**Industrie, unité légale, unité légale indépendante, groupe, filiale, entreprise, valeur ajoutée (VA), immobilisations non financières, consolidation, variable non additive** : voir *Glossaire*.

### ► 1. Unités légales et entreprises de l'industrie en 2020

nombre d'unités légales (UL)	41 400 UL de l'industrie	UL hors secteur	
65 200 UL des entreprises de l'industrie	33 900	16 000 hors financier	15 300 du financier
UL des entreprises hors secteur	7 500		

**Lecture :** 41 400 UL de l'industrie appartiennent à un groupe, dont 33 900 sont filiales d'une entreprise de l'industrie.

**Champ :** UL de l'industrie appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de l'industrie. Les 242 000 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

### ► 2. Effectifs salariés en ETP de l'industrie en 2020

en milliers d'ETP	Unités légales (UL) de l'industrie (2 272 milliers d'ETP)	UL hors secteur	
UL des entreprises de l'industrie (2 571 milliers d'ETP)	2 095	389 hors financier	57 du financier
UL des entreprises hors secteur	177		

ETP : équivalent temps plein.

**Champ :** UL de l'industrie appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de l'industrie. Les 242 000 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

### ► 3. Valeur ajoutée de l'industrie en 2020

en milliards d'euros (Md€)	Unités légales (UL) de l'industrie (214,0 Md€ de valeur ajoutée)	UL hors secteur	
UL des entreprises de l'industrie (249,3 Md€ de valeur ajoutée)	199,4	43,6 hors financier	6,3 du financier
UL des entreprises hors secteur	14,6		

**Champ :** UL de l'industrie appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de l'industrie.

Les 242 000 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

### ► 4. Immobilisations non financières de l'industrie en 2020

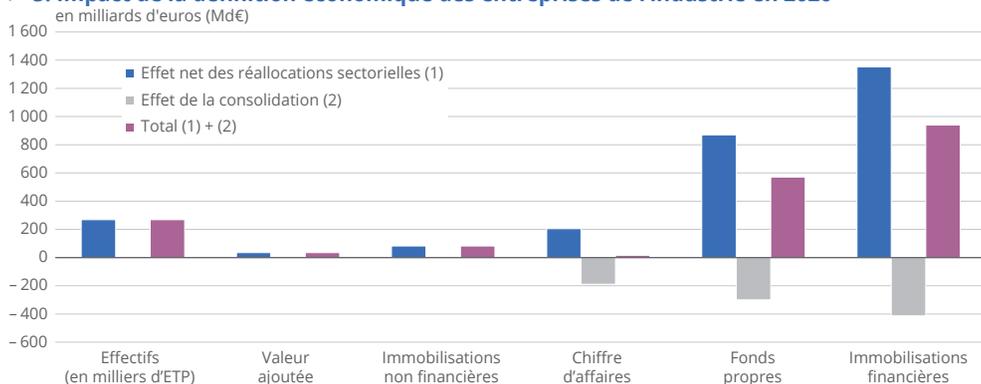
en milliards d'euros (Md€)	Unités légales (UL) de l'industrie (941,7 Md€ d'immobilisations non financières)	UL hors secteur	
UL des entreprises de l'industrie (1 024,1 Md€ d'immobilisations non financières)	894,7	107,0 hors financier	22,4 du financier
UL des entreprises hors secteur	47,0		

**Champ :** UL de l'industrie appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de l'industrie.

Les 242 000 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

### ► 5. Impact de la définition économique des entreprises de l'industrie en 2020



ETP : équivalent temps plein.

**Lecture :** avec la définition économique des entreprises, les immobilisations financières des entreprises de l'industrie augmentent de 940 Md€ par rapport aux immobilisations financières des unités légales des services marchands : 1 352 Md€ par effet des réallocations sectorielles et - 413 Md€ par l'effet des consolidations intra-groupe.

**Champ :** entreprises et unités légales de l'industrie (y compris entreprises « mono-unité légale »).

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## 6.2 Chiffres clés de l'industrie

En 2020, l'**industrie** rassemble 259 300 **entreprises** dont 84 000 **micro-entrepreneurs** ► **figure 1**. Ces entreprises industrielles emploient 3,1 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 24,5 % des salariés de l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Les entreprises industrielles réalisent un chiffre d'affaires de 1 095 milliards d'euros et dégagent une **valeur ajoutée** de 291 milliards d'euros ► **figure 2**. Elles génèrent 30 % du chiffre d'affaires et 28 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des secteurs alors qu'elles ne représentent que 8 % des entreprises.

La très grande majorité des entreprises industrielles sont mono-unité légale mais ont un poids économique relativement faible. Seules un peu plus de 7 % des entreprises de l'industrie (soit 17 300 entreprises) sont organisées en **groupe** de sociétés. Au total, celles-ci rassemblent 65 200 **unités légales**, industrielles ou non. Elles cumulent 82 % des salariés du secteur, 86 % de la valeur ajoutée, 89 % du chiffre d'affaires et surtout 94 % des exportations.

Plus que dans tout autre grand secteur, hormis celui des transports et de l'entreposage, la concentration des moyens de production est importante dans l'industrie. Ainsi, les 87 grandes entreprises (GE) réunissent 33 % des salariés, 57 % des immobilisations corporelles, 41 % de la valeur ajoutée et 60 % du chiffre d'affaires à l'export ► **figure 3**.

L'industrie manufacturière constitue autour de 88 % du secteur industriel en matière de salariés en ETP, 83 % de valeur ajoutée et 86 % de chiffre d'affaires. Les industries agroalimentaires (IAA) concentrent 19 % des salariés et du chiffre d'affaires de l'ensemble de l'industrie. La fabrication de matériels de transports réalise un cinquième du chiffre d'affaires et un tiers des exportations du secteur.

Les entreprises industrielles sont davantage tournées vers l'extérieur que celles des autres

secteurs. Elles réalisent 37 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation, soit deux fois plus que l'ensemble des entreprises marchandes non agricoles et non financières ► **figure 4**. Les deux tiers de la production des entreprises de matériels de transports et la moitié de celle des biens d'équipement électriques, optiques, de machines ou d'équipements sont destinées à des clients étrangers.

L'industrie comprend l'industrie manufacturière mais également les industries extractives (gravières, sablières, etc.), la production et la distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, ainsi que la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, la dépollution. Sur l'ensemble de ces deux derniers secteurs, le taux d'investissement atteint 50 %. Il est beaucoup plus faible dans l'industrie manufacturière (14 %), loin des niveaux observés dans les services marchands (26 %) ou encore dans les transports (36 %).

En raison des investissements nécessaires à la production et à la distribution d'électricité, de gaz et d'eau, l'industrie est un secteur très capitalistique. L'intensité capitalistique s'élève à 323 milliers d'euros par ETP en 2020, contre 220 milliers d'euros par ETP pour l'ensemble des entreprises. Ce **ratio** s'abaisse à 195 milliers d'euros par ETP pour les entreprises manufacturières.

Dans son processus de production, l'industrie mobilise plus d'**intrants** que les autres secteurs. Le taux de valeur ajoutée des entreprises industrielles se situe ainsi en deçà de l'ensemble des entreprises : 27 % contre 30 % en 2020. En 2020, durant cette période de crise où le prix du pétrole baisse de façon marquée, leur taux de marge est semblable à celui de l'ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières (27 %). Cela marque une rupture par rapport aux années précédentes où il lui était globalement supérieur, tiré par les industries non manufacturières (énergies, etc.) ●

### ► Définitions

Un **intrant** est un élément entrant dans la production d'un bien.

**Industrie, entreprise, micro-entrepreneur, valeur ajoutée (VA), groupe, unité légale** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « Une chute d'activité inédite dans l'industrie manufacturière en 2020 », *Insee Première* n° 1867, juillet 2021.
- « Les comptes de la Nation en 2020 », *Insee Première* n° 1860, mai 2021.

## ► 1. Nombre d'entreprises dans l'industrie en 2020

en milliers

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>1</sup>	Dont entreprises « mono-unité légale »	Hors micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>1</sup>	Dont entreprises « mono-unité légale »
Industrie manufacturière dont :	217,4	257,2	201,4	138,8	178,6	122,8
Industrie agroalimentaire	54,8	63,4	51,8	48,0	56,5	45,0
Cokéfaction-raffinage	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
Équipements électriques, optiques, machines et équipements	8,8	13,7	6,9	7,8	12,7	5,8
Matériels de transports	2,8	4,5	2,3	2,3	4,1	1,8
Autres produits industriels manufacturés	151,0	175,5	140,4	80,6	105,2	70,0
Reste du secteur industrie	41,9	49,9	40,6	36,5	44,5	35,2
<b>Ensemble de l'industrie</b>	<b>259,3</b>	<b>307,1</b>	<b>242,0</b>	<b>175,3</b>	<b>223,1</b>	<b>158,0</b>
<b>Poids de l'industrie<sup>2</sup> (en %)</b>	<b>7,5</b>	<b>8,3</b>	<b>7,3</b>	<b>7,5</b>	<b>8,6</b>	<b>7,1</b>

**1** Constituant les entreprises de l'industrie. **2** Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.  
**Champ** : France, entreprises du secteur de l'industrie.

**Source** : Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## ► 2. Chiffres clés des entreprises de l'industrie en 2020

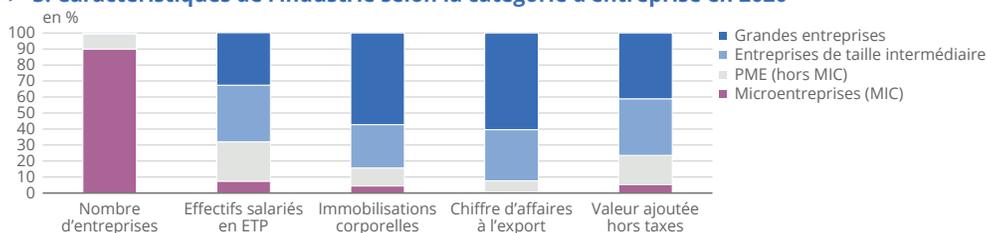
	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
Industrie manufacturière dont :	2 744,9	937,7	386,7	241,8	34,4
Industrie agroalimentaire	606,3	211,0	46,7	47,2	8,1
Cokéfaction-raffinage	18,6	25,9	5,6	2,2	0,5
Équipements électriques, optiques, machines et équipements	418,8	117,2	58,1	38,0	3,6
Matériels de transports	384,9	206,9	135,6	36,1	5,1
Autres produits industriels manufacturés	1 316,3	376,9	140,6	118,2	17,1
Reste du secteur industrie	366,2	157,3	23,3	49,6	24,6
<b>Ensemble de l'industrie</b>	<b>3 111,2</b>	<b>1 095,0</b>	<b>409,9</b>	<b>291,4</b>	<b>59,0</b>
<b>Poids de l'industrie<sup>1</sup> (en %)</b>	<b>24,5</b>	<b>29,9</b>	<b>62,7</b>	<b>27,9</b>	<b>27,8</b>

**1** Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ** : France, entreprises du secteur de l'industrie.

**Source** : Insee, É sane 2020.

## ► 3. Caractéristiques de l'industrie selon la catégorie d'entreprise en 2020



ETP : équivalent temps plein.

**Champ** : France, entreprises du secteur de l'industrie.

**Source** : Insee, É sane 2020.

## ► 4. Ratios économiques et financiers des entreprises dans l'industrie en 2020

en %

	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
	Industrie manufacturière dont :	41,2	25,8	195,4	14,2
Industrie agroalimentaire	22,2	22,4	178,9	17,1	30,1
Équipements électriques, optiques, machines et équipements	49,6	32,5	124,3	9,4	16,4
Matériels de transports	65,6	17,5	252,4	14,2	15,1
Autres produits industriels manufacturés	37,3	31,4	198,7	14,4	23,6
Reste du secteur industrie	14,8	31,5	1 278,9	49,6	48,6
<b>Ensemble de l'industrie</b>	<b>37,4</b>	<b>26,6</b>	<b>323,0</b>	<b>20,2</b>	<b>26,7</b>
<b>Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières</b>	<b>17,2</b>	<b>29,9</b>	<b>219,5</b>	<b>19,5</b>	<b>26,5</b>

ETP : équivalent temps plein.

**Champ** : France, entreprises du secteur de l'industrie.

**Source** : Insee, É sane 2020.

## ► 5. Nombre d'entreprises dans l'industrie en 2019

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>1</sup>	Dont entreprises « mono-unité légale »	Hors micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>1</sup>	Dont entreprises « mono-unité légale »
Industrie manufacturière dont :	210,1	249,5	194,1	141,4	180,8	125,4
Industrie agroalimentaire	54,7	63,1	51,8	48,6	57,1	45,7
Cokéfaction-raffinage	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
Équipements électriques, optiques, machines et équipements	9,0	14,0	7,0	8,0	13,0	6,0
Matériels de transports	2,6	4,3	2,1	2,3	4,0	1,8
Autres produits industriels manufacturés	143,8	168,0	133,2	82,5	106,7	71,9
Reste du secteur industrie	40,2	48,3	38,9	35,1	43,3	33,8
<b>Ensemble de l'industrie</b>	<b>250,4</b>	<b>297,9</b>	<b>233,0</b>	<b>176,5</b>	<b>224,0</b>	<b>159,2</b>
<b>Poids de l'industrie<sup>2</sup> (en %)</b>	<b>7,5</b>	<b>8,3</b>	<b>7,2</b>	<b>7,7</b>	<b>8,7</b>	<b>7,2</b>

**1** Constituant les entreprises de l'industrie. **2** Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.  
**Champ** : France, entreprises du secteur de l'industrie.

**Source** : Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## ► 6. Chiffres clés des entreprises de l'industrie en 2019

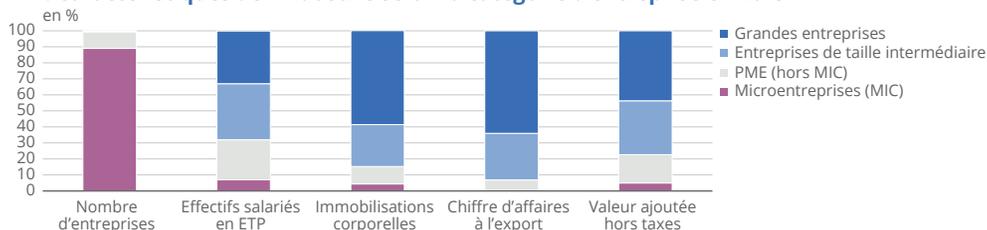
	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
Industrie manufacturière dont :	2 924,4	1056,7	456,2	266,0	37,3
Industrie agroalimentaire	626,2	214,9	46,3	47,0	7,8
Cokéfaction-raffinage	18,9	39,9	10,3	4,3	0,6
Équipements électriques, optiques, machines et équipements	451,1	130,3	65,4	41,3	4,1
Matériels de transports	414,7	267,3	180,8	47,6	6,5
Autres produits industriels manufacturés	1 413,4	404,3	153,4	125,7	18,3
Reste du secteur industrie	374,9	162,1	26,8	50,1	25,4
<b>Ensemble de l'industrie</b>	<b>3 299,4</b>	<b>1 218,8</b>	<b>483,0</b>	<b>316,1</b>	<b>62,7</b>
<b>Poids de l'industrie<sup>1</sup> (en %)</b>	<b>23,6</b>	<b>30,6</b>	<b>63,8</b>	<b>27,8</b>	<b>28,3</b>

**1** Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ** : France, entreprises du secteur de l'industrie.

**Source** : Insee, É sane 2020.

## ► 7. Caractéristiques de l'industrie selon la catégorie d'entreprise en 2019



ETP : équivalent temps plein.

**Champ** : France, entreprises du secteur de l'industrie.

**Source** : Insee, É sane 2020.

## ► 8. Ratios économiques et financiers des entreprises dans l'industrie en 2019

	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
	Industrie manufacturière dont :	43,2	25,2	177,8	14
Industrie agroalimentaire	21,5	21,9	165,5	16,6	29,7
Cokéfaction-raffinage	25,7	10,8	888,8	14,0	18,0
Équipements électriques, optiques, machines et équipements	50,2	31,7	115,4	10,0	19,1
Matériels de transports	67,6	17,8	226,8	13,7	31,5
Autres produits industriels manufacturés	37,9	31,1	179,2	14,5	25,8
Reste du secteur industrie	16,5	30,9	1 196,1	50,7	48,6
<b>Ensemble de l'industrie</b>	<b>39,6</b>	<b>25,9</b>	<b>293,5</b>	<b>19,8</b>	<b>30,2</b>
<b>Ensemble des entreprises</b>	<b>18,4</b>	<b>29,9</b>	<b>191,3</b>	<b>19,1</b>	<b>28,4</b>

ETP : équivalent temps plein.

**Champ** : France, entreprises du secteur de l'industrie.

**Source** : Insee, É sane 2020.

# Fiches sectorielles

---

Construction



## 7.1 Vision du secteur de la construction avec la définition économique des entreprises

En 2020, on compte 532 300 **unités légales** dont l'activité principale relève de la **construction** : 486 500 sont des **unités légales indépendantes**, 45 800 appartiennent à un **groupe** ► **figure 1**. Parmi elles, 37 000 (81 %) sont des **filiales** d'une **entreprise** de la construction. *A contrario*, 8 800 appartiennent à des entreprises d'autres secteurs : 5 200 sont des filiales d'entreprises des services marchands (60 %, contre 54 % en 2019), 1 300 sont des filiales d'entreprises industrielles (15 %), 1 100 sont des filiales de *holdings* et d'auxiliaires de services financiers (13 %). Les autres unités sont des filiales d'entreprises commerciales (700) et des transports et de l'entreposage (300). Ces filiales d'autres secteurs emploient 57 000 salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 9 % des effectifs dans les filiales du secteur de la construction ► **figure 2**, réalisent 10 % de la **valeur ajoutée** générée par l'ensemble des filiales ayant une activité de construction ► **figure 3** et portent 25 % des immobilisations non financières ► **figure 4**.

En 2020, 59 900 unités légales, organisées en groupe, font partie d'une entreprise du secteur de la construction. 38 % d'entre elles (22 900) ne relèvent pas de ce secteur. La moitié sont des *holdings* et auxiliaires de services financiers et d'assurance (11 500). Les autres proviennent des services marchands (7 900), de l'industrie (2 000), du commerce (1 200), des transports et de l'entreposage (200). Au sein de ces entreprises, les filiales dont l'activité est hors construction emploient 19 % des salariés ETP,

génèrent 27 % de la valeur ajoutée mais portent 62 % des immobilisations non financières. À ces 59 900 unités légales, il convient d'ajouter 486 500 sociétés ou entreprises individuelles indépendantes pour couvrir l'ensemble des entreprises de la construction.

Ainsi, la mise en œuvre de la définition économique des entreprises conduit à rattacher des unités légales de la construction à des entreprises d'autres secteurs et à intégrer des unités légales d'autres secteurs à des entreprises de la construction. Cette réallocation sectorielle a pour conséquences une révision de la valeur ajoutée (+ 10 milliards d'euros), des immobilisations non financières (+ 42 milliards d'euros), des effectifs (+ 82 000 salariés ETP) de la construction ► **figure 5**.

Le passage à une analyse au niveau des entreprises plutôt que des unités légales ne se fait pas à champ constant d'une année sur l'autre; il ajoute à la réallocation sectorielle un effet de **consolidation** des flux intra-groupe pour les **variables** dites « **non additives** ». Les deux effets combinés augmentent légèrement le chiffre d'affaires (CA) des entreprises de la construction de 5 milliards d'euros (+ 19 milliards d'euros de réallocation du CA des unités légales hors construction et - 14 milliards d'euros de consolidation). Ils conduisent également à une forte révision des fonds propres (+ 61 milliards d'euros) et des immobilisations financières (+ 67 milliards d'euros). ●

### ► Définitions

**Unité légale, construction, unité légale indépendante, groupe, filiale, entreprise, valeur ajoutée (VA), consolidation, variable non additive** : voir *Glossaire*.

### ► 1. Unités légales et entreprises de la construction en 2020

nombre d'unités légales (UL)	45 800 UL de la construction	UL hors secteur	
59 900 UL des entreprises de la construction	37 000	11 400 hors financier	11 500 du financier
UL des entreprises hors secteur	8 800		

**Champ :** UL de la construction appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de la construction. Les 486 500 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

### ► 2. Effectifs salariés en ETP de la construction en 2020

en milliers d'ETP	Unités légales (UL) de la construction (634 milliers d'ETP)	UL hors secteur	
UL des entreprises de la construction (716 milliers d'ETP)	577	120 hors financier	19 du financier
UL des entreprises hors secteur	57		

ETP : équivalent temps plein.

**Champ :** UL de la construction appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de la construction. Les 486 500 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

### ► 3. Valeur ajoutée de la construction en 2020

en milliards d'euros (Md€)	Unités légales (UL) de la construction (44,4 Md€ de valeur ajoutée)	UL hors secteur	
UL des entreprises de la construction (54,6 Md€ de valeur ajoutée)	40,0	11,6 hors financier	3,0 du financier
UL des entreprises hors secteur	4,4		

**Champ :** UL de la construction appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de la construction. Les 486 500 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

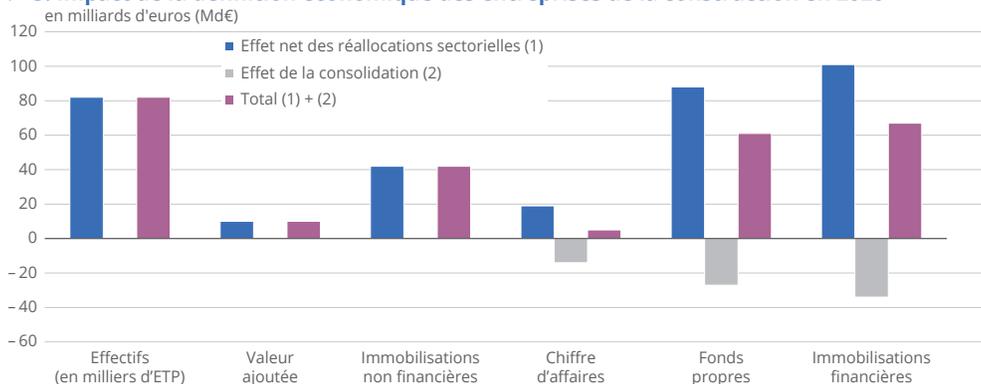
### ► 4. Immobilisations non financières de la construction en 2020

en milliards d'euros (Md€)	Unités légales (UL) de la construction (42,7 Md€ d'immobilisations non financières)	UL hors secteur	
UL des entreprises de la construction (84,7 Md€ d'immobilisations non financières)	32,0	48,7 hors financier	4,1 du financier
UL des entreprises hors secteur	10,7		

**Champ :** UL de la construction appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de la construction. Les 486 500 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

### ► 5. Impact de la définition économique des entreprises de la construction en 2020



ETP : équivalent temps plein.

**Lecture :** avec la définition économique des entreprises, les immobilisations financières des entreprises de la construction augmentent de 67 Md€ par rapport aux immobilisations financières des unités légales des services marchands : 101 Md€ par effet des réallocations sectorielles et - 34 Md€ par l'effet des consolidations intra-groupe.

**Champ :** entreprises et unités légales de la construction (y compris entreprises « mono-unité légale »).

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## 7.2 Chiffres clés de la construction

En 2020, la **construction** rassemble 501 200 **entreprises** ► **figure 1**. Hors **micro-entrepreneurs**, elle en regroupe 353 100. Les entreprises de la construction emploient 1,4 million de salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 11,2 % des salariés des secteurs principalement marchands, non agricoles et non financiers. Elles réalisent un chiffre d'affaires (CA) de 315 milliards d'euros et dégagent une **valeur ajoutée (VA)** de 103 milliards d'euros. Elles contribuent à 8,6 % du chiffre d'affaires et 9,9 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des secteurs bien qu'elles représentent 14,6 % des entreprises ► **figure 2**.

La très grande majorité des entreprises de la construction n'ont qu'une seule **unité légale** : elles sont **mono-unité légale**. Seulement 3,0 % (14 700 entreprises) sont organisées en **groupe** de sociétés. Celles-ci englobent au total 59 900 unités légales. Bien que minoritaires en nombre, le poids de ces entreprises est prépondérant : elles emploient 50 % des salariés en ETP et réalisent 53 % de la valeur ajoutée.

La construction comprend quatre sous-secteurs : la **promotion immobilière**, la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels, le génie civil (construction de routes, de réseaux, etc.) et les travaux de construction spécialisés (travaux d'installation électrique, plomberie, travaux de finition : peinture, etc.). En 2020, les travaux spécialisés réalisent 68 % de la VA de la construction, le génie civil 17 %, la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels 9 % et la promotion immobilière 6 %. Les travaux spécialisés emploient 72 % des salariés, le génie civil 16 %, la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels 9 % et la promotion immobilière 3 %.

La quasi-totalité des entreprises de la construction sont des microentreprises (MIC) ou des PME (hors MIC) ► **figure 3**. Elles rassemblent respectivement 32 % et 36 % des salariés des entreprises de la construction. La part des salariés des entreprises de taille intermédiaire est de 11 %, celle des grandes entreprises 21 %. La répartition de la valeur ajoutée est assez proche de la structure de l'emploi salarié : 32 % de la valeur ajoutée est réalisée par les MIC, 32 % par les PME (hors MIC), 13 % par les ETI et 22 % par des grandes entreprises (GE).

L'intensité capitalistique de la construction reste globalement faible : ses immobilisations corporelles (bâtiments, terrains, installations, machines et matériel) s'élèvent à 77 600 euros par salarié (ETP) en 2020, contre 219 500 euros pour l'ensemble des entreprises ► **figure 4**. Les travaux spécialisés ont une intensité capitalistique moins forte que la moyenne de l'ensemble de la construction (44 000 euros) ; pour la construction de bâtiments l'intensité capitalistique est proche de la moyenne (68 100 euros) ; par contre elle est beaucoup plus élevée dans le génie civil et la promotion immobilière (192 100 euros et 345 400 euros). Cela s'explique par la nature des travaux réalisés, qui requièrent plus ou moins de moyens de production.

De même, le taux d'investissement et le taux de marge sont plus faibles pour les entreprises de la construction que pour l'ensemble des entreprises (respectivement 11 % contre 20 % et 19 % contre 27 %). Comme pour l'intensité capitalistique, le génie civil affiche un taux d'investissement plus élevé (20 %), et les travaux spécialisés un taux plus faible que l'ensemble de la construction (9 %) ; le taux de marge de la promotion immobilière est de loin le plus élevé des quatre sous-secteurs (49 %). ●

### ► Définitions

L'activité de **construction** est essentiellement une activité de mise en œuvre ou d'installation sur le chantier du client et qui concerne aussi bien les travaux neufs que la rénovation, la réparation ou la maintenance. Ces industries correspondent à la section F de la NAF Rév. 2.

La **promotion immobilière** consiste à réunir les moyens juridiques, financiers, techniques et humains nécessaires à la réalisation de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente.

**Entreprise, micro-entrepreneur, valeur ajoutée (VA), unité légale, mono-unité légale, groupe** : voir *Glossaire*.

## ► 1. Nombre d'entreprises dans la construction en 2020

en milliers

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>1</sup>	Dont entreprises « mono-unité légale »	Hors micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>1</sup>	Dont entreprises « mono-unité légale »
Promotion immobilière	22,9	40,7	21,0	22,9	40,7	20,9
Construction de bâtiments	24,8	28,9	23,6	22,3	26,5	21,1
Génie civil	4,3	7,7	3,6	3,9	7,3	3,3
Travaux spécialisés	449,2	469,1	438,4	304,0	323,9	293,1
<b>Ensemble de la construction</b>	<b>501,2</b>	<b>546,4</b>	<b>486,5</b>	<b>353,1</b>	<b>398,4</b>	<b>338,5</b>
<b>Poids de la construction<sup>2</sup> (en %)</b>	<b>14,6</b>	<b>14,7</b>	<b>14,6</b>	<b>15,2</b>	<b>15,4</b>	<b>15,3</b>

1 Constituant les entreprises de la construction.

2 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## ► 2. Chiffres clés des entreprises de la construction en 2020

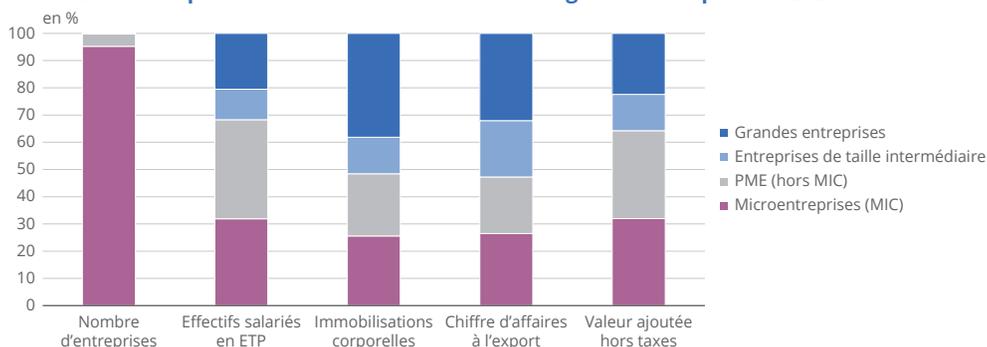
	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
Promotion immobilière	39,4	35,8	0,5	6,6	0,9
Construction de bâtiments	132,4	37,9	0,8	9,4	0,6
Génie civil	221,1	52,7	1,7	17,5	3,4
Travaux spécialisés	1 030,8	188,4	3,4	69,5	6,1
<b>Ensemble de la construction</b>	<b>1 423,7</b>	<b>314,9</b>	<b>6,4</b>	<b>102,9</b>	<b>11,0</b>
<b>Poids de la construction<sup>1</sup> (en %)</b>	<b>11,2</b>	<b>8,6</b>	<b>1,0</b>	<b>9,9</b>	<b>5,2</b>

1 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane 2020.

## ► 3. Caractéristiques de la construction selon la catégorie d'entreprise en 2020



ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane 2020.

## ► 4. Ratios économiques et financiers des entreprises dans la construction en 2020

en %

	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Promotion immobilière	1,3	18,3	345,4	13,6	48,5
Construction de bâtiments	2,0	24,7	68,1	6,0	12,0
Génie civil	3,3	33,2	192,1	19,7	16,3
Travaux spécialisés	1,8	36,9	44,0	8,8	18,2
<b>Ensemble de la construction</b>	<b>2,0</b>	<b>32,7</b>	<b>77,6</b>	<b>10,7</b>	<b>19,2</b>
<b>Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières</b>	<b>17,2</b>	<b>29,9</b>	<b>219,5</b>	<b>19,5</b>	<b>26,5</b>

ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane 2020.

## ► 5. Nombre d'entreprises dans la construction en 2019

en milliers

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>1</sup>	Dont entreprises « mono-unité légale »	Hors micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>1</sup>	Dont entreprises « mono-unité légale »
Promotion immobilière	22,2	39,1	20,2	22,1	39,1	20,2
Construction de bâtiments	24,2	28,3	23,0	21,8	25,9	20,6
Génie civil	4,1	7,6	3,5	3,8	7,3	3,2
Travaux spécialisés	435,4	455,3	424,7	304,7	324,6	294,0
<b>Ensemble de la construction</b>	<b>485,8</b>	<b>530,3</b>	<b>471,4</b>	<b>352,5</b>	<b>397,0</b>	<b>338,0</b>
<b>Poids de la construction<sup>2</sup> (en %)</b>	<b>14,6</b>	<b>14,8</b>	<b>14,6</b>	<b>15,3</b>	<b>15,5</b>	<b>15,4</b>

1 Constituant les entreprises de la construction.

2 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## ► 6. Chiffres clés des entreprises de la construction en 2019

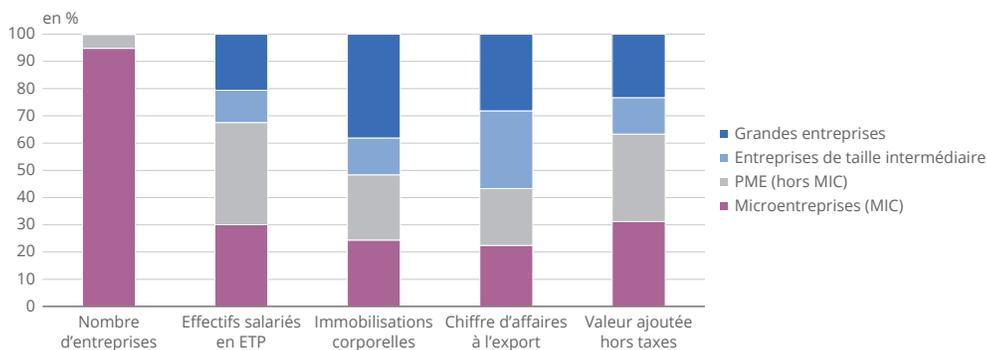
	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
Promotion immobilière	39,7	36,1	0,2	6,3	1,4
Construction de bâtiments	146,0	42,7	1,0	10,4	2,1
Génie civil	227,3	58,3	2,4	18,8	3,0
Travaux spécialisés	1 074,3	197,7	3,9	72,5	5,9
<b>Ensemble de la construction</b>	<b>1 487,3</b>	<b>334,8</b>	<b>7,5</b>	<b>108,0</b>	<b>12,4</b>
<b>Poids de la construction<sup>1</sup> (en %)</b>	<b>10,6</b>	<b>8,4</b>	<b>1,0</b>	<b>9,5</b>	<b>5,6</b>

1 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane 2020.

## ► 7. Caractéristiques de la construction selon la catégorie d'entreprise en 2019



ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane 2020.

## ► 8. Ratios économiques et financiers des entreprises dans la construction en 2019

en %

	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Promotion immobilière	0,6	17,4	343,2	22,7	48,2
Construction de bâtiments	2,2	24,4	73,6	20,6	14,7
Génie civil	4,1	32,3	178,2	15,7	22,7
Travaux spécialisés	2,0	36,7	41,2	8,1	18,9
<b>Ensemble de la construction</b>	<b>2,2</b>	<b>32,3</b>	<b>73,4</b>	<b>11,5</b>	<b>20,8</b>
<b>Ensemble des entreprises</b>	<b>18,4</b>	<b>29,9</b>	<b>191,3</b>	<b>19,1</b>	<b>28,4</b>

ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane 2020.

# Fiches sectorielles

---

Commerce



## 8.1 Vision du secteur du commerce avec la définition économique des entreprises

En 2020, on compte 736 000 **unités légales** dont l'activité principale relève du **commerce** : 670 000 sont des **unités légales indépendantes**, 66 000 appartiennent à un groupe. Parmi ces dernières, 53 000 appartiennent à des **entreprises** commerciales et 13 000 appartiennent à des entreprises non commerciales ► **figure 1**. La moitié de ces dernières sont des **filiales** d'entreprises industrielles (5 900). Ce sont majoritairement des unités légales du commerce de gros, filiales d'entreprises des industries agroalimentaires (IAA), de la chimie, de la métallurgie ou des équipements électriques et électroniques. Par ailleurs, moins d'un tiers des unités légales du commerce rattachées à d'autres secteurs sont des filiales d'entreprises des services marchands (4 200). Les autres sont des filiales d'entreprises de la construction (1 200), des services financiers (900) et des transports et de l'entreposage (600). Les 13 000 unités légales du commerce filiales d'entreprises non commerciales emploient 234 000 salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 13 % des ETP occupés dans les filiales commerciales ► **figure 2**. Elles réalisent 17 % des 150 milliards de la **valeur ajoutée** générée par l'ensemble des unités légales exerçant une activité de commerce et appartenant à un **groupe** ► **figure 3**. Elles portent 17 % des 229 milliards d'immobilisations non financières ► **figure 4**.

En 2020, 697 300 entreprises exercent principalement une activité de **commerce**. 27 300 d'entre elles sont organisées en groupes et rassemblent 86 800 unités légales. Parmi ces unités légales, 39 % (33 800) exercent une activité non commerciale. Ces filiales sont

principalement dans les services marchands et financiers (30 400), en particulier le secteur des *holdings*, les activités spécialisées (sièges sociaux) et la location de biens immobiliers. Les autres proviennent de l'industrie (2 000), de la construction (700) et des transports et de l'entreposage (600). En 2020, les entreprises commerciales constituées en groupe emploient 1,8 million de salariés en ETP, génèrent 151 milliards de valeur ajoutée, et comptabilisent 283 milliards d'euros d'immobilisations non financières. Les unités légales dont l'activité ne relève pas du commerce réalisent 17 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de ces entreprises, 33 % des immobilisations non financières et 14 % des salariés en ETP.

La mise en œuvre de la définition économique des entreprises conduit à rattacher des unités légales du commerce à des entreprises d'autres secteurs et à intégrer des unités légales non commerciales à des entreprises du commerce. Le passage à une analyse au niveau des entreprises plutôt que des unités légales ajoute à la réallocation sectorielle un effet de **consolidation** des flux intra-groupe pour les **variables** dites « **non additives** ». Les deux effets combinés réduisent l'estimation du chiffre d'affaires du commerce de 215 milliards d'euros : - 136 milliards d'euros dus à la réallocation sectorielle et - 79 milliards provenant de la consolidation ► **figure 5**. Ils ont pour conséquence une augmentation moins marquée des effectifs, + 12 000 salariés en ETP, et de la valeur ajoutée, + 1 milliard d'euros. Ils conduisent à une forte hausse des fonds propres (+ 180 milliards d'euros) et des immobilisations financières (+ 364 milliards d'euros). ●

### ► Définitions

**Unité légale, commerce, unité légale indépendante, entreprise, filiale, valeur ajoutée (VA), groupe, consolidation, variable non additive** : voir *Glossaire*.

## ► 1. Unités légales et entreprises du commerce en 2020

nombre d'unités légales (UL)	66 000 UL du commerce		UL hors secteur	
86 800 UL des entreprises du commerce	53 000	12 400 hors financier	21 400 du financier	
UL des entreprises hors secteur	13 000			

**Lecture :** 66 000 UL du commerce appartiennent à un groupe, dont 53 000 sont filiales d'une entreprise du commerce.

**Champ :** UL du commerce appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe du commerce. Les 670 000 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## ► 2. Effectifs salariés en ETP du commerce en 2020

en milliers d'ETP	Unités légales (UL) du commerce (1 780 milliers d'ETP)		UL hors secteur	
UL des entreprises du commerce (1 792 milliers d'ETP)	1 546	208 hors financier	38 du financier	
UL des entreprises hors secteur	234			

ETP : équivalent temps plein.

**Champ :** UL du commerce appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe du commerce. Les 670 000 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## ► 3. Valeur ajoutée du commerce en 2020

en milliards d'euros (Md€)	Unités légales (UL) du commerce (150,2 Md€ de valeur ajoutée)		UL hors secteur	
UL des entreprises du commerce (151,4 Md€ de valeur ajoutée)	125,4	21,4 hors financier	4,6 du financier	
UL des entreprises hors secteur	24,8			

**Champ :** UL du commerce appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe du commerce. Les 670 000 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

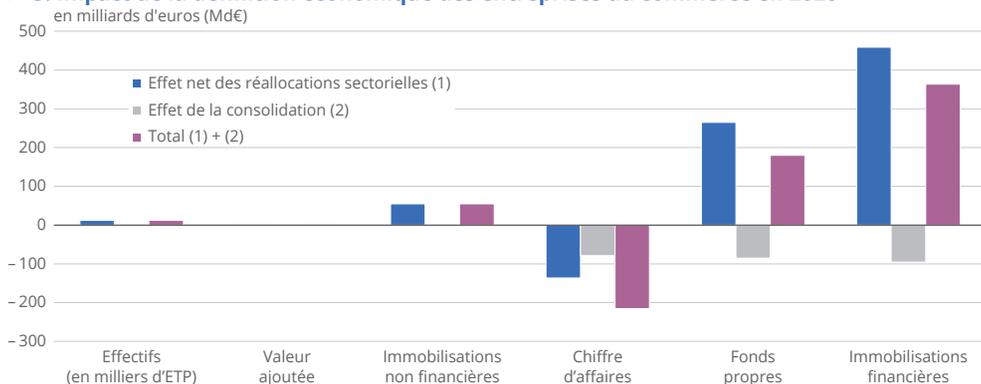
## ► 4. Immobilisations non financières du commerce en 2020

en milliards d'euros (Md€)	Unités légales (UL) du commerce (228,7 Md€ d'immobilisations non financières)		UL hors secteur	
UL des entreprises du commerce (283,3 Md€ d'immobilisations non financières)	190,3	75,3 hors financier	17,7 du financier	
UL des entreprises hors secteur	38,4			

**Champ :** UL du commerce appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe du commerce. Les 670 000 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## ► 5. Impact de la définition économique des entreprises du commerce en 2020



ETP : équivalent temps plein.

**Lecture :** avec la définition économique des entreprises, les immobilisations financières des entreprises du commerce augmentent de 364 Md€ par rapport aux immobilisations financières des unités légales du commerce : 459 Md€ par effet des réallocations sectorielles et - 95 Md€ par l'effet des consolidations intra-groupe.

**Champ :** entreprises et unités légales du commerce (y compris entreprises « mono-unité légale »).

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## 8.2 Chiffres clés du commerce

En 2020, le **commerce** rassemble 697 300 **entreprises** ► **figure 1**, dont 206 100 **micro-entrepreneurs**. Les entreprises du commerce réalisent un chiffre d'affaires (CA) de 1 332 milliards d'euros et dégagent une **valeur ajoutée (VA)** de 219 milliards d'euros ► **figure 2**. Elles emploient 2,6 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP). Leur poids dans l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers est proche en matière de nombre d'entreprises (20 %), de salariés en ETP (21 %), de chiffre d'affaires à l'export (20 %) et de valeur ajoutée (21 %). En revanche, cette part est nettement plus élevée pour le chiffre d'affaires (36 %). Cela reflète la spécificité de l'activité commerciale qui consiste principalement à revendre des biens achetés en l'état plutôt que de produire des biens ou des services. Comparé à la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires est donc proportionnellement plus important que dans les autres secteurs.

La grande majorité des entreprises commerciales n'ont qu'une seule **unité légale** : elles sont **mono-unité légale**. Seulement 4 % (27 300 entreprises) sont organisées en **groupe** de sociétés. Celles-ci sont composées de plusieurs unités légales commerciales ou non commerciales et englobent au total 86 800 unités légales. Bien que très minoritaires en nombre, le poids de ces entreprises dans le commerce est pourtant prépondérant : elles emploient 67 % des salariés en ETP, réalisent 70 % du chiffre d'affaires et jusqu'à 75 % du chiffre d'affaires à l'export.

Le commerce comprend trois sous-secteurs : le commerce de gros a pour clients d'autres entreprises, notamment du commerce ; le commerce de détail vend principalement aux particuliers ; le commerce automobile regroupe des commerçants, grossistes ou détaillants, spécialisés dans la vente ou la réparation d'automobiles et de motos.

En 2020, le commerce de gros réalise 46 % de la VA du commerce, le commerce de détail 42 % et le commerce automobile 12 %. Mais le commerce de gros n'emploie qu'un tiers des salariés (33 %), contre plus de la moitié dans le commerce de détail (53 %). Les entreprises du commerce de gros sont celles qui exportent le plus (15 % de leur chiffre d'affaires). Comparativement, les entreprises du commerce de détail et automobile exportent peu (respectivement 3 % et 8 %).

La quasi-totalité des entreprises du commerce sont des microentreprises (MIC) ou PME (hors MIC) ► **figure 3**. Pourtant, elles ne rassemblent respectivement que 19 % et 31 % des salariés des entreprises du commerce, l'autre moitié des salariés étant employés par les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE). Le chiffre d'affaires à l'export est réalisé à 39 % par les ETI du commerce, tandis que les GE y contribuent à 34 % et les PME (hors MIC) à 21 %.

La production des entreprises commerciales comprend les ventes de services facturées aux clients ou aux fournisseurs, la production de biens et, composante dominante, la **marge commerciale**. En 2020, le **taux de marge commerciale** s'établit à 24 % pour l'ensemble du commerce ► **figure 4**. Proche de la moyenne dans le commerce de gros (22 %), il est de 16 % dans le commerce automobile et de 29 % dans le commerce de détail. Le taux de valeur ajoutée est très lié au taux de marge commerciale. Il est de 17 % dans le commerce, soit nettement moins que pour l'ensemble des entreprises du champ des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (30 %). Il est légèrement inférieur dans le commerce de gros (15 %) et dans le commerce automobile (14 %), et plus élevé dans le commerce de détail (19 %).

Le taux d'investissement est deux fois plus faible dans le commerce (11 %) que dans l'ensemble du champ marchand (20 %). ●

### ► Définitions

**Commerce, entreprise, micro-entrepreneur, valeur ajoutée (VA), unité légale, mono-unité légale, groupe, marge commerciale, taux de marge commerciale** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « La situation du commerce en 2021 – Tendances 2022 », *Documents de travail* n° 2022-07, Insee, juin 2022.
- « En 2021, l'activité s'améliore dans le commerce et l'emploi salarié rebondit », *Insee Première* n° 1909, juin 2022.
- « Les comptes de la Nation en 2021 – Fort rebond de l'activité et hausse du pouvoir d'achat des ménages », *Insee Première* n° 1904, mai 2022.

## ► 1. Nombre d'entreprises dans le commerce en 2020

en milliers

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>1</sup>	Dont entreprises « mono-unité légale »	Hors micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>1</sup>	Dont entreprises « mono-unité légale »
Commerce automobile	100,6	110,9	96,4	76,1	86,4	71,9
Commerce de gros	151,3	173,2	141,1	121,2	143,1	111,0
Commerce de détail	445,3	472,7	432,6	293,8	321,2	281,1
<b>Ensemble du commerce</b>	<b>697,3</b>	<b>756,8</b>	<b>670,0</b>	<b>491,2</b>	<b>550,7</b>	<b>463,9</b>
<b>Poids du commerce<sup>2</sup> (en %)</b>	<b>20,3</b>	<b>20,4</b>	<b>20,1</b>	<b>21,1</b>	<b>21,3</b>	<b>20,9</b>

1 Constituant les entreprises du commerce.

2 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du commerce.

Source : Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## ► 2. Chiffres clés des entreprises du commerce en 2020

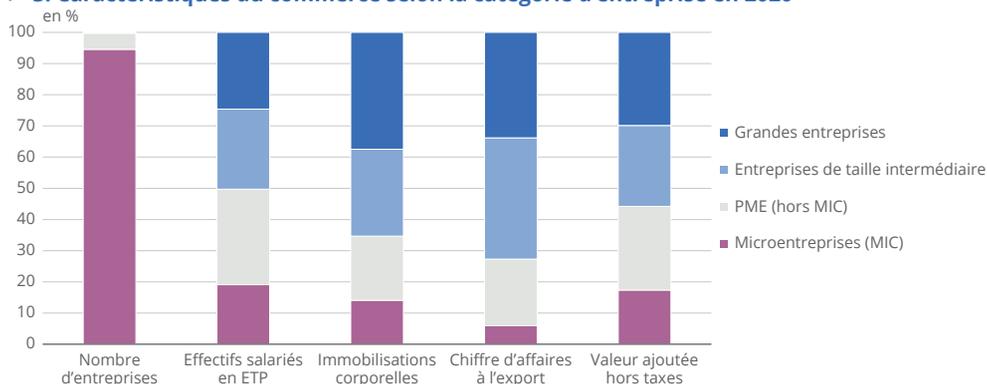
	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
Commerce automobile	375,1	181,7	14,1	26,1	4,3
Commerce de gros	868,6	676,8	98,9	101,3	8,3
Commerce de détail	1 399,9	473,1	15,6	91,7	10,9
<b>Ensemble du commerce</b>	<b>2 643,6</b>	<b>1 331,6</b>	<b>128,6</b>	<b>219,1</b>	<b>23,5</b>
<b>Poids du commerce<sup>1</sup> (en %)</b>	<b>20,8</b>	<b>36,3</b>	<b>19,7</b>	<b>21,0</b>	<b>11,1</b>

1 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du commerce.

Source : Insee, É sane 2020.

## ► 3. Caractéristiques du commerce selon la catégorie d'entreprise en 2020



ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises du commerce.

Source : Insee, É sane 2020.

## ► 4. Ratios économiques et financiers des entreprises dans le commerce en 2020

en %

	Taux de marge commerciale	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Commerce automobile	15,8	7,8	14,4	93,2	16,6	21,1
Commerce de gros	22,0	14,6	15,0	110,5	8,2	31,8
Commerce de détail	29,2	3,3	19,4	95,1	11,8	26,7
<b>Ensemble du commerce</b>	<b>23,8</b>	<b>9,7</b>	<b>16,5</b>	<b>99,9</b>	<b>10,7</b>	<b>28,1</b>
<b>Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières</b>	<b>///</b>	<b>17,2</b>	<b>29,9</b>	<b>219,5</b>	<b>19,5</b>	<b>26,5</b>

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises du commerce.

Source : Insee, É sane 2020.

## ► 5. Nombre d'entreprises dans le commerce en 2019

en milliers

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>1</sup>	Dont entreprises « mono-unité légale »	Hors micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>1</sup>	Dont entreprises « mono-unité légale »
Commerce automobile	96,0	106,2	91,8	75,6	85,8	71,4
Commerce de gros	144,2	166,0	134,1	121,3	143,0	111,2
Commerce de détail	436,5	463,8	423,9	294,4	321,7	281,7
<b>Ensemble du commerce</b>	<b>676,7</b>	<b>736,0</b>	<b>649,8</b>	<b>491,3</b>	<b>550,6</b>	<b>464,3</b>
<b>Poids du commerce<sup>2</sup> (en %)</b>	<b>20,4</b>	<b>20,5</b>	<b>20,2</b>	<b>21,4</b>	<b>21,5</b>	<b>21,1</b>

1 Constituant les entreprises du commerce.

2 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du commerce.

Source : Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## ► 6. Chiffres clés des entreprises du commerce en 2019

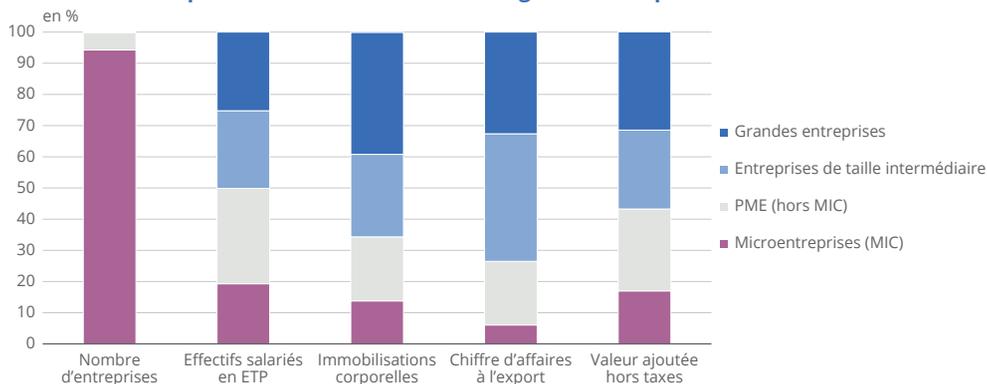
	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
Commerce automobile	398,2	199,8	16,0	27,8	4,2
Commerce de gros	925,4	711,4	108,8	104,0	9,3
Commerce de détail	1 501,0	478,7	16,9	90,8	11,7
<b>Ensemble du commerce</b>	<b>2 824,5</b>	<b>1 389,9</b>	<b>141,7</b>	<b>222,7</b>	<b>25,1</b>
<b>Poids du commerce<sup>1</sup> (en %)</b>	<b>20,2</b>	<b>34,9</b>	<b>18,7</b>	<b>19,6</b>	<b>11,3</b>

1 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du commerce.

Source : Insee, É sane 2020.

## ► 7. Caractéristiques du commerce selon la catégorie d'entreprise en 2019



ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises du commerce.

Source : Insee, É sane 2020.

## ► 8. Ratios économiques et financiers des entreprises dans le commerce en 2019

en %

	Taux de marge commerciale	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Commerce automobile	14,9	8,0	13,9	84,2	15,0	23,6
Commerce de gros	21,6	15,3	14,6	101,3	8,9	29,8
Commerce de détail	29,5	3,5	19,0	86,1	12,8	23,1
<b>Ensemble du commerce</b>	<b>23,5</b>	<b>10,2</b>	<b>16,0</b>	<b>90,8</b>	<b>11,3</b>	<b>26,0</b>
<b>Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières</b>	<b>///</b>	<b>18,4</b>	<b>29,9</b>	<b>191,3</b>	<b>19,1</b>	<b>28,4</b>

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises du commerce.

Source : Insee, É sane 2020.

# Fiches sectorielles

---

Transports et entreposage



## 9.1 Vision du secteur des transports et de l'entreposage avec la définition économique des entreprises

En 2020, on compte 170 400 **unités légales** dont l'activité principale relève des **transports et de l'entreposage** : 160 200 sont des **unités légales indépendantes**, 10 300 appartiennent à un **groupe**. Parmi ces dernières, 8 300 (81 %) sont **filiales** d'une **entreprise** des transports et de l'entreposage ► **figure 1**. *A contrario*, 2 000 sont filiales d'entreprises d'autres secteurs : en particulier, 560 sont des filiales d'entreprises commerciales, 610 d'entreprises des services marchands, 450 d'entreprises industrielles et 230 d'entreprises de la construction. Ces filiales sont souvent spécialisées dans le transport routier de fret (31 % du total), l'entreposage (21 %) et l'affrètement (14 %), toutes activités indispensables au bon fonctionnement des entreprises. Elles emploient 95 000 salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 10 % des ETP des filiales de transport et d'entreposage ► **figure 2**. Elles réalisent 12 % de la **valeur ajoutée** générée par l'ensemble des filiales exerçant une activité de transport et d'entreposage ► **figure 3** et portent 13 % des **immobilisations non financières** ► **figure 4**.

En 2020, 14 700 unités légales sont filiales d'une entreprise des transports et de l'entreposage organisée en groupe. Parmi ces filiales, 6 400 (44 %) exercent une activité ne relevant pas des transports et de l'entreposage : 2 700 sont spécialisées dans les activités financières, sièges sociaux, *holdings* ou auxiliaires de services financiers et d'assurance, et 2 400 dans les services marchands, location et location-bail, services administratifs et informatique. Les autres activités sont plus rares : la construction (320 filiales), l'industrie (260), le commerce (550) dont le commerce automobile (260).

En 2020, les entreprises des transports et de l'entreposage constituées en groupe de sociétés génèrent 58 milliards d'euros de valeur ajoutée, emploient 981 000 salariés en ETP et comptabilisent 434 milliards d'euros d'immobilisations non financières. Au sein de ces entreprises, le poids des filiales dont l'activité ne relève pas des transports et de l'entreposage est relativement marginal : 9 % de la valeur ajoutée, 10 % des salariés en ETP et 20 % des immobilisations non financières.

La mise en œuvre de la définition économique des entreprises conduit donc à rattacher des unités légales des transports et de l'entreposage à des entreprises d'autres secteurs et à intégrer des unités légales ne relevant pas des transports et de l'entreposage à des entreprises des transports et de l'entreposage. Cette réallocation sectorielle a pour conséquence une réduction de la valeur ajoutée des transports et de l'entreposage de 4 milliards d'euros mais, à l'inverse, il en résulte une hausse des effectifs de 6 000 salariés en ETP et une augmentation des immobilisations non financières de 35 milliards d'euros ► **figure 5**.

Le passage à une analyse au niveau des entreprises plutôt que des UL ajoute à la réallocation sectorielle un effet de **consolidation** des flux intra-groupe pour les **variables dites « non additives »**. Les deux effets combinés réduisent le chiffre d'affaires des services marchands de 18 milliards d'euros : + 3 milliards d'euros dus à la réallocation sectorielle et - 21 milliards provenant de la consolidation. Mais ils conduisent à une nette augmentation des fonds propres (+ 36 milliards d'euros) et des immobilisations financières (+ 74 milliards d'euros). ●

### ► Définitions

Transports et entreposage, unité légale, unité légale indépendante, groupe, filiale, entreprise, valeur ajoutée (VA), immobilisation non financière, consolidation, variable non additive : voir *Glossaire*.

### ► 1. Unités légales et entreprises des transports et de l'entreposage en 2020

nombre d'unités légales (UL)	10 300 UL dans les transports et de l'entreposage	UL hors secteur	
14 700 UL des entreprises des transports et de l'entreposage	8 300	3 700 hors financier	2 700 du financier
UL des entreprises hors secteur	2 000		

**Lecture :** 10 300 UL des transports et de l'entreposage appartiennent à un groupe, dont 8 300 sont filiales d'une entreprise des transports et de l'entreposage.

**Champ :** UL des transports et de l'entreposage appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des transports et de l'entreposage. Les 160 200 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

### ► 2. Effectifs salariés en ETP des transports et de l'entreposage en 2020

en milliers d'ETP	Unités légales (UL) des transports et de l'entreposage (975 milliers d'ETP)	UL hors secteur	
UL des entreprises des transports et de l'entreposage (981 milliers d'ETP)	880	79 hors financier	22 du financier
UL des entreprises hors secteur	95		

ETP : équivalent temps plein.

**Champ :** UL des transports et de l'entreposage appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des transports et de l'entreposage. Les 160 200 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

### ► 3. Valeur ajoutée des transports et de l'entreposage en 2020

en milliards d'euros (Md€)	Unités légales (UL) dans les transports et de l'entreposage (77,3 Md€ de VA)	UL hors secteur	
UL des entreprises des transports et de l'entreposage (58,4 Md€ de VA)	53,3	5,1	
UL des entreprises hors secteur	9,6		

**Champ :** UL des transports et de l'entreposage appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des transports et de l'entreposage. Les 160 200 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

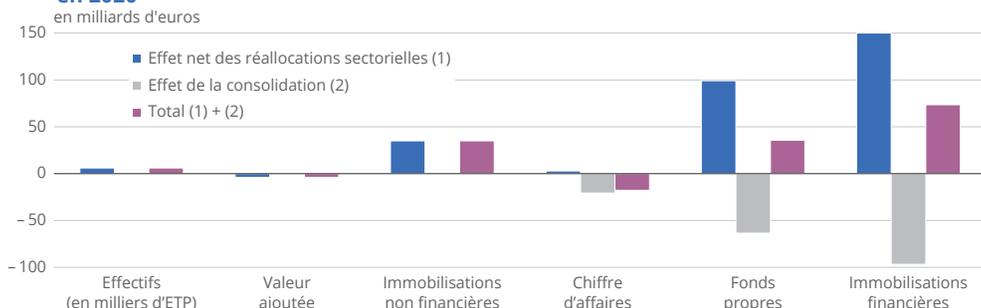
### ► 4. Immobilisations non financières des transports et de l'entreposage en 2020

en milliards d'euros (Md€)	Unités légales (UL) dans les transports et de l'entreposage (398,8 Md€ d'immobilisations non financières)	UL hors secteur	
UL des entreprises des transports et de l'entreposage (433,5 Md€ d'immobilisations non financières)	347,0	81,9 hors financier	4,6 du financier
UL des entreprises hors secteur	51,8		

**Champ :** UL des transports et de l'entreposage appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des transports et de l'entreposage. Les 160 200 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

### ► 5. Impact de la définition économique des entreprises des transports et de l'entreposage en 2020



ETP : équivalent temps plein.

**Lecture :** avec la définition économique des entreprises, les fonds propres des entreprises des transports et de l'entreposage sont rehaussées de 36 Md€ par rapport aux fonds propres des unités légales des transports et de l'entreposage : + 99 Md€ par effet des réallocations sectorielles et - 64 Md€ par l'effet des consolidations intra-groupe.

**Champ :** entreprises et unités légales des transports et de l'entreposage (y compris entreprises « mono-unité légale »).

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## 9.2 Chiffres clés des transports et de l'entreposage

En 2020, les **transports et l'entreposage** regroupent 163 400 **entreprises** ► **figure 1**, dont 62 600 **micro-entrepreneurs**. Cette augmentation fait suite au nombre de record de créations d'entreprises malgré la crise sanitaire. Elles réalisent un chiffre d'affaires (CA) de 197 milliards d'euros et dégagent une **valeur ajoutée (VA)** de 72 milliards d'euros, en baisse par rapport à 2019 à la suite de la crise ► **figure 2**. Elles emploient 1,2 million de salariés en équivalent temps plein (ETP). Leur poids dans l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers est sensiblement plus élevé en salariés en ETP (10 %) et en investissements corporels (12 %) qu'en valeur ajoutée (7 %), en chiffre d'affaires (5 %) et en nombre d'entreprises (5 %). Ces chiffres mettent en évidence les principales caractéristiques du secteur : activité capitalistique, entreprises de taille supérieure à la moyenne. Cette dernière particularité est liée au poids toujours prédominant des grands opérateurs historiques (SNCF, La Poste, Air France).

La grande majorité des entreprises des transports et de l'entreposage n'ont qu'une seule **unité légale** : elles sont mono-unité légale. Mais 2 % (3 200 entreprises) sont organisées en **groupe** de sociétés. Elles se composent de plusieurs unités légales ayant ou non comme activité principale les transports et l'entreposage et regroupent au total 14 700 unités légales. Bien que très minoritaires en nombre, la contribution au secteur de ces entreprises structurées en groupe est prépondérante : 82 % de la valeur ajoutée, 81 % des salariés en ETP, 82 % du chiffre d'affaires, 89 % des investissements et 90 % des exportations.

Le transport de voyageurs contribue pour près d'un tiers (30 %) à la valeur ajoutée du secteur, de même que le transport de marchandises (29 %) ; l'ensemble regroupant l'entreposage, la poste-courrier et les autres services de transport contribue pour 41 %. Le transport de voyageurs est le premier employeur du secteur (35 % des salariés) et le premier investisseur (65 %). Au contraire, sa part dans les exportations est nettement plus faible : 16 % des ventes à l'étranger, contre 55 % pour le transport de marchandises et 29 % pour l'entreposage, poste-courrier et autres services de transport.

La quasi-totalité des entreprises des transports et de l'entreposage sont des microentreprises (MIC) (94,7 %) ou des PME (hors MIC) (5,1 %), mais elles ne rassemblent respectivement que 6 % et 22 % des salariés des entreprises du secteur, 7 % et 18 % de la valeur ajoutée et 2 % et 5 % des immobilisations corporelles ► **figure 3**. Les grandes entreprises (GE) ont un rôle prépondérant : 79 % des immobilisations corporelles, 55 % de la valeur ajoutée et 52 % des effectifs.

Les transports et l'entreposage se caractérisent par un taux de valeur ajoutée supérieur à l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (37 % contre 30 %) : il est particulièrement élevé dans les activités postales (66 %) ► **figure 4**. Leur taux d'investissement est également élevé (36 % contre 20 %), surtout dans le transport de voyageurs (78 %). Le taux d'exportation est proche de la moyenne de l'économie marchande (hors agricole et financier) : 20 % contre 17 %. Le taux de marge, habituellement proche de celui de l'économie marchande (hors agricole et financière), lui est inférieur en 2020 : 10 % contre 27 %.

### ► Définitions

**Transports et entreposage, entreprise, micro-entrepreneur, valeur ajoutée (VA), unité légale, groupe** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « Les comptes de la Nation en 2021 – Fort rebond de l'activité et hausse du pouvoir d'achat des ménages », *Insee Première* n° 1904, mai 2022.
- « Bilan annuel des transports en 2020 », *Données et études statistiques*, CGDD décembre 2021.

## ► 1. Nombre d'entreprises dans les transport et l'entreposage en 2020

en milliers

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>1</sup>	Dont entreprises « mono-unité légale »	Hors micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>1</sup>	Dont entreprises « mono-unité légale »
Transport de voyageurs	72,0	74,9	71,5	59,6	62,5	59,1
Transport de marchandises	35,2	40,3	33,3	32,6	37,7	30,7
Entreposage, poste-courrier et autres services de transport	56,2	59,6	55,4	8,6	12,0	7,8
<b>Ensemble des transports et de l'entreposage</b>	<b>163,4</b>	<b>174,8</b>	<b>160,2</b>	<b>100,8</b>	<b>112,2</b>	<b>97,5</b>
<b>Poids des transports et de l'entreposage<sup>2</sup> (en %)</b>	<b>4,8</b>	<b>4,7</b>	<b>4,8</b>	<b>4,3</b>	<b>4,3</b>	<b>4,4</b>

1 Constituant les entreprises des transports et de l'entreposage.

2 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ** : France, entreprises du secteur des transports et de l'entreposage.

**Source** : Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## ► 2. Chiffres clés des entreprises des transports et de l'entreposage en 2020

	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
Transport de voyageurs	424,1	56,2	6,2	21,6	16,9
Transport de marchandises	385,6	72,4	21,2	21,2	4,0
Entreposage, poste-courrier et autres services de transport	409,2	68,5	11,3	29,3	5,3
<b>Ensemble des transports et de l'entreposage</b>	<b>1 218,9</b>	<b>197,1</b>	<b>38,6</b>	<b>72,1</b>	<b>26,1</b>
<b>Poids des transports et de l'entreposage<sup>1</sup> (en %)</b>	<b>9,6</b>	<b>5,4</b>	<b>5,9</b>	<b>6,9</b>	<b>12,3</b>

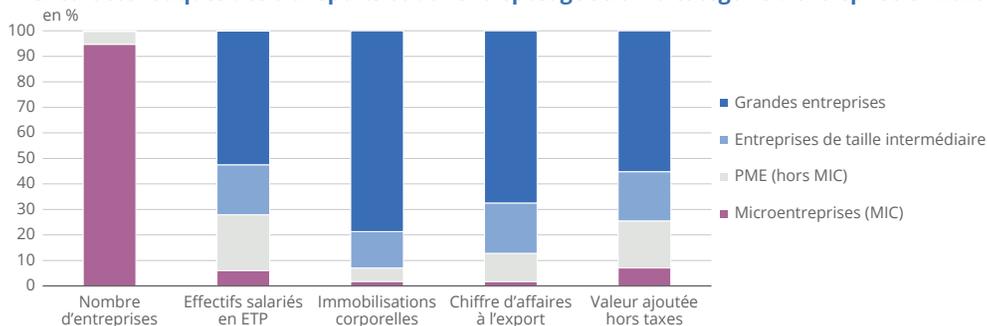
ETP : équivalent temps plein.

1 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ** : France, entreprises du secteur des transports et de l'entreposage.

**Source** : Insee, É sane 2020.

## ► 3. Caractéristiques des transports et de l'entreposage selon la catégorie d'entreprise en 2020



ETP : équivalent temps plein.

**Champ** : France, entreprises du secteur des transports et de l'entreposage.

**Source** : Insee, É sane 2020.

## ► 4. Ratios économiques et financiers des entreprises des transports et de l'entreposage en 2020

en %

	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Transport de marchandises	29,3	29,3	80,0	18,8	17,0
Entreposage, poste-courrier et autres services de transport	16,4	42,7	330,7	17,8	17,0
<b>Ensemble des transports et de l'entreposage</b>	<b>19,6</b>	<b>36,6</b>	<b>368,9</b>	<b>36,2</b>	<b>9,9</b>
<b>Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières</b>	<b>17,2</b>	<b>29,9</b>	<b>219,5</b>	<b>19,5</b>	<b>26,5</b>

ETP : équivalent temps plein.

**Champ** : France, entreprises du secteur des transports et de l'entreposage.

**Source** : Insee, É sane 2020.

## ► 5. Nombre d'entreprises dans les transports et l'entreposage en 2019

en milliers

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>1</sup>	Dont entreprises « mono-unité légale »	Hors micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>1</sup>	Dont entreprises « mono-unité légale »
Transport de voyageurs	71,2	74,1	70,7	59,8	62,7	59,3
Transport de marchandises	34,2	39,3	32,3	32,1	37,2	30,3
Entreposage, poste-courrier et autres services de transport	41,0	44,3	40,0	8,4	11,8	7,5
<b>Ensemble des transports et de l'entreposage</b>	<b>146,3</b>	<b>157,7</b>	<b>143,1</b>	<b>100,3</b>	<b>111,7</b>	<b>97,1</b>
<b>Poids des transports et de l'entreposage<sup>2</sup> (en %)</b>	<b>4,4</b>	<b>4,4</b>	<b>4,4</b>	<b>4,4</b>	<b>4,4</b>	<b>4,4</b>

1 Constituant les entreprises des transports et de l'entreposage.

2 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## ► 6. Chiffres clés des entreprises des transports et de l'entreposage en 2019

	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
Transport de voyageurs	481,2	75,9	11,9	37,2	21,0
Transport de marchandises	390,3	73,7	20,3	20,4	3,5
Entreposage, poste-courrier et autres services de transport	433,8	76,5	14,3	34,7	6,2
<b>Ensemble des transports et de l'entreposage</b>	<b>1 305,4</b>	<b>226,2</b>	<b>46,5</b>	<b>92,3</b>	<b>30,7</b>
<b>Poids des transports et de l'entreposage<sup>1</sup> (en %)</b>	<b>9,3</b>	<b>5,7</b>	<b>6,1</b>	<b>8,1</b>	<b>13,9</b>

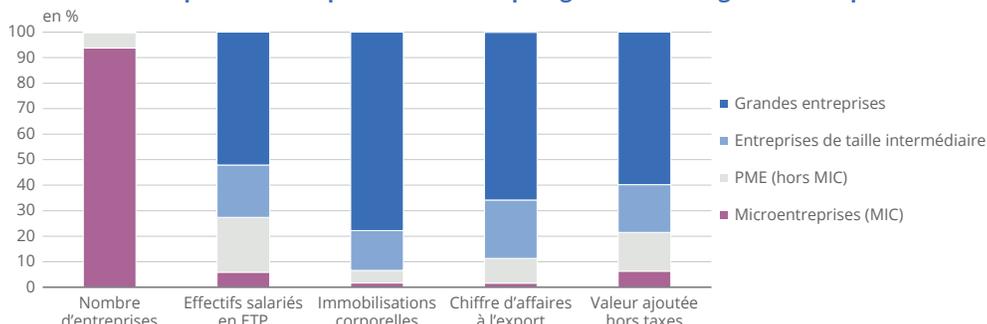
ETP : équivalent temps plein.

1 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du secteur des transports et de l'entreposage.

Source : Insee, É sane 2020.

## ► 7. Caractéristiques des transports et de l'entreposage selon la catégorie d'entreprise en 2019



ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises du secteur des transports et de l'entreposage.

Source : Insee, É sane 2020.

## ► 8. Ratios économiques et financiers des entreprises des transports et de l'entreposage en 2019

en %

	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Transport de voyageurs	15,7	49,0	548,4	56,5	21,4
Transport de marchandises	27,5	27,7	74,7	17,4	14,3
Entreposage, poste-courrier et autres services de transport	18,7	45,3	306,5	17,9	33,6
<b>Ensemble des transports et de l'entreposage</b>	<b>20,5</b>	<b>40,8</b>	<b>326,4</b>	<b>33,3</b>	<b>24,3</b>
<b>Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières</b>	<b>18,4</b>	<b>29,9</b>	<b>191,3</b>	<b>19,1</b>	<b>28,4</b>

ETP : équivalent temps plein.

Lecture : en 2019, les transports de marchandises ont un taux d'exportation de 27,5 %.

Champ : France, entreprises du secteur des transports et de l'entreposage.

Source : Insee, É sane 2020.

# Fiches sectorielles

---

Services marchands



## 10.1 Vision du secteur des services marchands avec la définition économique des entreprises

En 2020, on compte 1 913 100 **unités légales (UL)** dont l'activité principale relève des **services marchands** : 1 777 600 sont des **unités légales indépendantes**, 135 500 appartiennent à un **groupe**. Parmi ces dernières, 101 300 (75 %) sont **filiales** d'une **entreprise** des services marchands ► **figure 1**. Ces augmentations font suite au nombre de record de créations d'entreprises malgré la crise sanitaire. *A contrario*, 34 200 sont filiales d'entreprises d'autres secteurs : en particulier, 9 000 sont des filiales d'entreprises commerciales, 8 100 d'entreprises industrielles et 7 800 d'entreprises de la construction. Ces filiales y assurent le plus souvent des fonctions support au sein du groupe : activités de conseil dans les domaines juridique ou comptable, gestion immobilière, services administratifs, etc. Elles emploient 392 000 salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 13 % des ETP occupés dans des filiales de services marchands ► **figure 2**. Elles réalisent 19 % de la **valeur ajoutée** générée par l'ensemble des filiales exerçant une activité de services marchands ► **figure 3** et portent 24 % des **immobilisations non financières** (principalement des actifs incorporels et immobiliers) ► **figure 4**.

En 2020, 144 000 unités légales sont filiales d'une entreprise des services marchands organisée en groupe. Parmi ces filiales, 30 % (42 700) exercent une activité ne relevant pas des services marchands. Pour les deux tiers, ce sont des filiales spécialisées dans les activités financières (28 500), sièges sociaux, *holdings* ou auxiliaires de services financiers et d'assurance. Le tiers restant œuvre dans la construction (5 200), l'industrie (2 900), le commerce (4 200) dont le commerce

de gros (1 800), et, pour une moindre part, les transports et l'entreposage (500). En 2020, les entreprises des services marchands constituées en groupe de sociétés emploient 2,8 millions de salariés en ETP, génèrent 219 milliards d'euros de valeur ajoutée, et comptabilisent 864 milliards d'euros d'immobilisations non financières. Au sein de ces entreprises, le poids des filiales dont l'activité ne relève pas des services marchands est relativement marginale : 8 % de la valeur ajoutée, 7 % des salariés en ETP et 6 % des immobilisations non financières.

La mise en œuvre de la définition économique des entreprises conduit donc à rattacher des unités légales des services marchands à des entreprises d'autres secteurs et à intégrer des unités légales ne relevant pas des services marchands à des entreprises des services marchands. Cette réallocation sectorielle a pour conséquence une diminution des effectifs des services marchands de 322 000 salariés en ETP et une réduction de la valeur ajoutée de 36 milliards d'euros et des immobilisations non financières de 234 milliards d'euros ► **figure 5**. Le passage à une analyse au niveau des entreprises plutôt que des unités légales ajoute à la réallocation sectorielle un effet de **consolidation** des flux intra-groupe pour les **variables** dites « **non additives** ». Les deux effets combinés réduisent le chiffre d'affaires des services marchands de 120 milliards d'euros : - 83 milliards d'euros dus à la réallocation sectorielle et - 37 milliards provenant de la consolidation. De même, ils conduisent à une nette baisse des fonds propres (- 645 milliards d'euros) et des immobilisations financières (- 851 milliards d'euros). ●

### ► Définitions

**Services marchands, unité légale, unité légale indépendante, groupe, filiale, entreprise, valeur ajoutée (VA), immobilisation non financière, consolidation, variable non additive** : voir *Glossaire*.

### ► 1. Unités légales et entreprises des services marchands en 2020

nombre d'unités légales (UL)	135 500 UL des services marchands	UL hors secteur	
144 000 UL des entreprises des services marchands	101 300	14 200 hors financier	28 500 du financier
UL des entreprises hors secteur	34 200		

**Lecture :** 135 500 unités légales des services marchands appartiennent à un groupe. Parmi ces dernières, 101 300 sont filiales d'une entreprise des services marchands.

**Champ :** unités légales des services marchands appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des services marchands. Les 1 777 600 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

### ► 2. Effectifs salariés en ETP des services marchands en 2020

en milliers d'ETP	Unités légales (UL) des services marchands (2 983 milliers d'ETP)	UL hors secteur	
UL des entreprises des services marchands (2 782 milliers d'ETP)	2 591	117 hors financier	74 du financier
UL des entreprises hors secteur	392		

ETP : équivalent temps plein.

**Champ :** unités légales des services marchands appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des services marchands. Les 1 777 600 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

### ► 3. Valeur ajoutée des services marchands en 2020

en milliers d'ETP	Unités légales (UL) des services marchands (248,7 Md€ de valeur ajoutée)	UL hors secteur	
UL des entreprises des services marchands (219,4 Md€ de valeur ajoutée)	202,6	7,8 hors financier	9,0 du financier
UL des entreprises hors secteur	46,1		

**Champ :** unités légales des services marchands appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des services marchands. Les 1 777 600 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

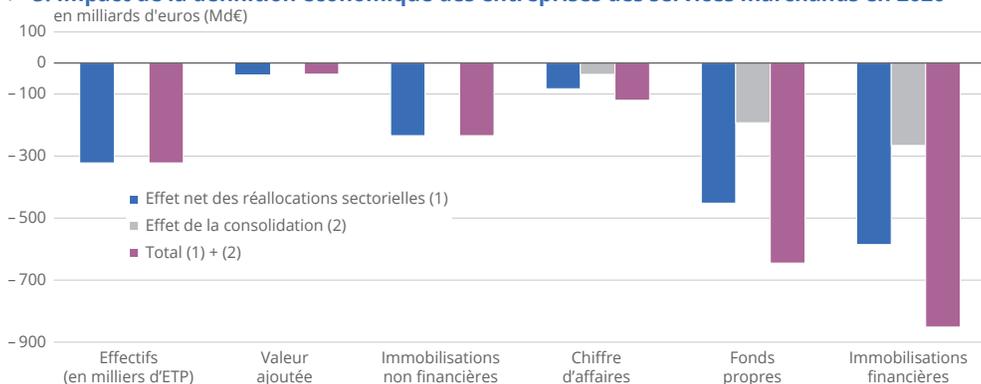
### ► 4. Immobilisations non financières des services marchands en 2020

en milliards d'euros (Md€)	Unités légales (UL) des services marchands (1 064,0 Md€ d'immobilisations non financières)	UL hors secteur	
UL des entreprises des services marchands (863,8 Md€ d'immobilisations non financières)	811,3	23,3 hors financier	29,2 du financier
UL des entreprises hors secteur	252,7		

**Champ :** unités légales des services marchands appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des services marchands. Les 1 777 600 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

### ► 5. Impact de la définition économique des entreprises des services marchands en 2020



ETP : équivalent temps plein.

**Lecture :** avec la définition économique des entreprises, les immobilisations financières des entreprises des services marchands diminuent de 851 Md€ par rapport aux fonds propres des unités légales des services marchands : - 585 Md€ par effet des réallocations sectorielles et - 266 Md€ par l'effet des consolidations intra-groupe.

**Champ :** entreprises et unités légales des services marchands (y compris entreprises « mono-unité légale »).

**Source :** Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## 10.2 Chiffres clés des services marchands

En 2020, les **services marchands** comptent 1,8 million d'**entreprises**, dont 617 000 micro-entrepreneurs ► **figure 1**. Elles réalisent un chiffre d'affaires (CA) de 727 milliards d'euros, dégagent une **valeur ajoutée (VA)** de 358 milliards d'euros et emploient 4,3 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP) ► **figure 2**. Leur contribution à l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers est la même en valeur ajoutée et en salariés en ETP (34 %). Elle est plus faible en chiffre d'affaires (20 %) et en chiffre d'affaires à l'exportation (11 %). En revanche, leur poids dans les investissements est nettement plus élevé (44 %), du fait surtout de trois activités très capitalistiques : l'immobilier, la location et location-bail et les télécommunications.

La très grande majorité des entreprises des services n'ont qu'une seule **unité légale** : elles sont **mono-unité légale**. Mais 2 % (41 700 entreprises) sont organisées en **groupe** de sociétés. Le plus souvent, elles sont composées de plusieurs unités légales exerçant une activité de services et comptent au total 144 000 unités légales. Bien que très minoritaires en nombre, ces entreprises ont un poids prépondérant dans les services : elles emploient 65 % des salariés en ETP, réalisent 62 % du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée, 59 % des investissements et 70 % du chiffre d'affaires à l'exportation.

Les services marchands se composent de cinq sous-secteurs. En 2020, les services aux entreprises réalisent près de la moitié (48 %) de la VA des services marchands et l'information-communication, plus du quart (28 %). Si les activités immobilières ont une contribution à la VA des services marchands supérieure à celle de l'hébergement-restauration (respectivement 12 % et 8 %), leur poids dans les effectifs est tout à fait différent : l'hébergement-restauration, activité de main-d'œuvre, emploie 15 % des salariés contre 5 % dans les activités immobilières,

activités très capitalistiques. Le poids des services aux particuliers est plus faible : 6 % du chiffre d'affaires et 5 % de la VA, seulement 4 % des investissements corporels et 3 % des exportations. Ces dernières se concentrent dans les services aux entreprises (52 %) et l'information-communication (43 %).

La quasi-totalité des entreprises des services marchands sont des PME, essentiellement des microentreprises (MIC) ► **figure 3**. Leur poids dans l'emploi et dans la valeur ajoutée y est plus important que dans l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands : 49 % des salariés (contre 45 %) et 47 % de la VA (40 %).

En 2020, les entreprises des services marchands exportent près de deux fois moins que l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands (10 % du chiffre d'affaires, contre 17 %), la pénétration des marchés extérieurs se faisant plutôt par l'implantation de filiales ► **figure 4**. Leur taux d'exportation est logiquement particulièrement faible dans les services aux particuliers, l'hébergement-restauration et les activités immobilières (respectivement 5 %, 2 % et 1 %), en raison de la nature essentiellement locale de ces activités. Les entreprises des services marchands se caractérisent également par une forte intégration de la production : leur taux de valeur ajoutée, tiré par les activités immobilières et les services aux entreprises (autour de 54 %), est nettement plus élevé que celui des entreprises principalement marchandes (49 % contre 30 %). Leur taux de marge, quant à lui, est identique (27 %) : il s'échelonne de 64 % pour les activités immobilières à 11 % pour l'hébergement-restauration.

L'intensité capitalistique et le taux d'investissement des services marchands sont légèrement supérieurs à la moyenne (respectivement 239 000 euros par ETP et 26 %, contre 220 000 euros par ETP et 20 %), mais uniquement en raison des activités immobilières, secteur hautement capitalistique (2 700 000 euros par ETP et 83 %). ●

### ► Définitions

**Services marchands, entreprise, valeur ajoutée (VA), unité légale, mono-unité légale, groupe** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « Les services marchands en 2021 », *Documents de travail* n° E2022/08, Insee, juillet 2022.
- « Les services marchands en 2021 - En 2021, la production des services marchands se rapproche de son niveau d'avant-crise », *Insee Première* n° 1912, juillet 2022.

## ► 1. Nombre d'entreprises dans les services marchands en 2020

en milliers

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>1</sup>	Dont entreprises « mono-unité légale » <sup>2</sup>	Hors micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>1</sup>	Dont entreprises « mono-unité légale »
Hébergement-restauration	269,6	292,4	260,1	222,2	245,0	212,7
Information-communication	153,7	165,6	149,4	103,7	115,6	99,3
Activités immobilières	230,8	248,8	223,6	203,6	221,6	196,4
Services aux entreprises	773,4	815,3	755,5	499,9	541,8	482,0
Services aux particuliers	391,8	399,5	389,0	173,4	181,1	170,6
<b>Ensemble des services marchands</b>	<b>1 819,3</b>	<b>1 921,6</b>	<b>1 777,6</b>	<b>1 202,8</b>	<b>1 305,1</b>	<b>1 161,1</b>
<b>Poids des services marchands<sup>2</sup> (en %)</b>	<b>52,9</b>	<b>51,8</b>	<b>53,3</b>	<b>51,8</b>	<b>50,4</b>	<b>52,3</b>

1 Constituant les entreprises des services marchands.

2 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ** : France, entreprises du secteur des services marchands.

**Source** : Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## ► 2. Chiffres clés des entreprises des services marchands en 2020

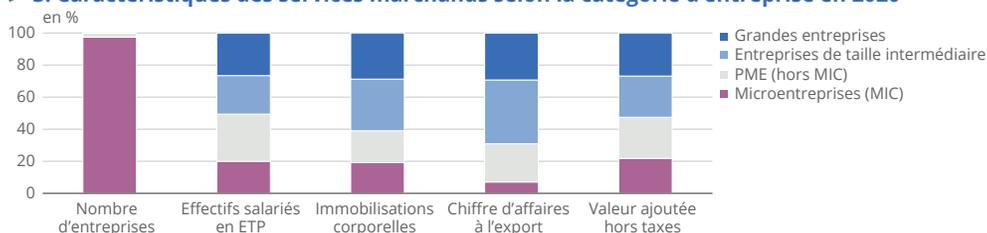
	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
	(en milliards d'euros)				
Hébergement-restauration	651,2	75,4	1,2	27,4	9,1
Information-communication	815,3	210,8	30,1	98,9	16,5
Activités immobilières	207,1	78,5	0,4	42,0	34,7
Services aux entreprises	2 385,0	319,1	37,1	171,7	27,9
Services aux particuliers	248,6	43,0	1,9	18,0	4,1
<b>Ensemble des services marchands</b>	<b>4 307,3</b>	<b>726,8</b>	<b>70,7</b>	<b>358,1</b>	<b>92,2</b>
<b>Poids des services marchands<sup>1</sup> (en %)</b>	<b>33,9</b>	<b>19,8</b>	<b>10,8</b>	<b>34,3</b>	<b>43,5</b>

1 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

**Champ** : France, entreprises du secteur des services marchands.

**Source** : Insee, É sane 2020.

## ► 3. Caractéristiques des services marchands selon la catégorie d'entreprise en 2020



ETP : équivalent temps plein.

**Champ** : France, entreprises du secteur des services marchands.

**Source** : Insee, É sane 2020.

## ► 4. Ratios économiques et financiers des entreprises des services marchands en 2020

en %

	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Hébergement-restauration	1,6	36,3	143,8	33,3	10,5
Information-communication	14,3	46,9	210,5	16,6	30,8
Activités immobilières	0,5	53,5	2 700,2	82,5	63,5
Services aux entreprises	11,6	53,8	68,0	16,2	19,6
Services aux particuliers	4,5	41,9	167,2	22,6	25,8
<b>Ensemble des services marchands</b>	<b>9,7</b>	<b>49,3</b>	<b>238,7</b>	<b>25,7</b>	<b>26,8</b>
<b>Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières</b>	<b>17,2</b>	<b>29,9</b>	<b>219,5</b>	<b>19,5</b>	<b>26,5</b>

ETP : équivalent temps plein.

**Champ** : France, entreprises du secteur des services marchands.

**Source** : Insee, É sane 2020.

## ► 5. Nombre d'entreprises dans les services marchands en 2019

en milliers

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>1</sup>	Dont entreprises « mono-unité légale »	Hors micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>1</sup>	Dont entreprises « mono-unité légale »
Hébergement-restauration	264,1	286,6	254,8	221,2	243,7	211,8
Information-communication	147,5	159,2	143,2	99,8	111,4	95,5
Activités immobilières	218,9	236,4	211,7	197,2	214,7	190,1
Services aux entreprises	743,7	784,6	726,0	485,8	526,7	468,1
Services aux particuliers	387,9	395,6	385,1	176,2	183,9	173,4
<b>Ensemble des services marchands</b>	<b>1 762,1</b>	<b>1 862,4</b>	<b>1 720,8</b>	<b>1 180,1</b>	<b>1 280,4</b>	<b>1 138,8</b>
<b>Poids des services marchands<sup>2</sup> (en %)</b>	<b>53,1</b>	<b>52,0</b>	<b>53,5</b>	<b>51,3</b>	<b>49,9</b>	<b>51,8</b>

1 Constituant les entreprises des services marchands.

2 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du secteur des services marchands.

Source : Insee, É sane 2020 (données individuelles).

## ► 6. Chiffres clés des entreprises des services marchands en 2019

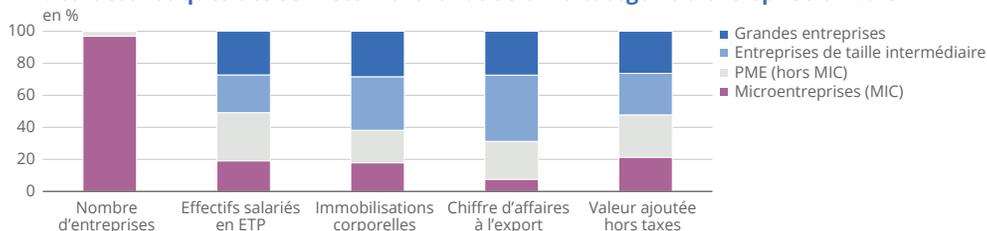
	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
	(en milliards d'euros)				
Hébergement-restauration	943,7	109,6	2,4	47,5	9,8
Information-communication	845,5	213,6	30,3	100,5	14,8
Activités immobilières	220,9	82,1	0,6	44,0	35,2
Services aux entreprises	2 724,7	348,1	43,1	183,8	26,5
Services aux particuliers	326,6	54,1	1,8	23,5	4,3
<b>Ensemble des services marchands</b>	<b>5 061,5</b>	<b>807,6</b>	<b>78,2</b>	<b>399,4</b>	<b>90,6</b>
<b>Poids des services marchands<sup>1</sup> (en %)</b>	<b>36,2</b>	<b>20,3</b>	<b>10,3</b>	<b>35,1</b>	<b>40,9</b>

1 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du secteur des services marchands.

Source : Insee, É sane 2020.

## ► 7. Caractéristiques des services marchands selon la catégorie d'entreprise en 2019



ETP : équivalent temps plein.

Lecture : en 2019, les grandes entreprises génèrent 27,4 % du chiffre d'affaires à l'export du secteur des services marchands.

Champ : France, entreprises du secteur des services marchands.

Source : Insee, É sane 2020.

## ► 8. Ratios économiques et financiers des entreprises des services marchands en 2019

en %

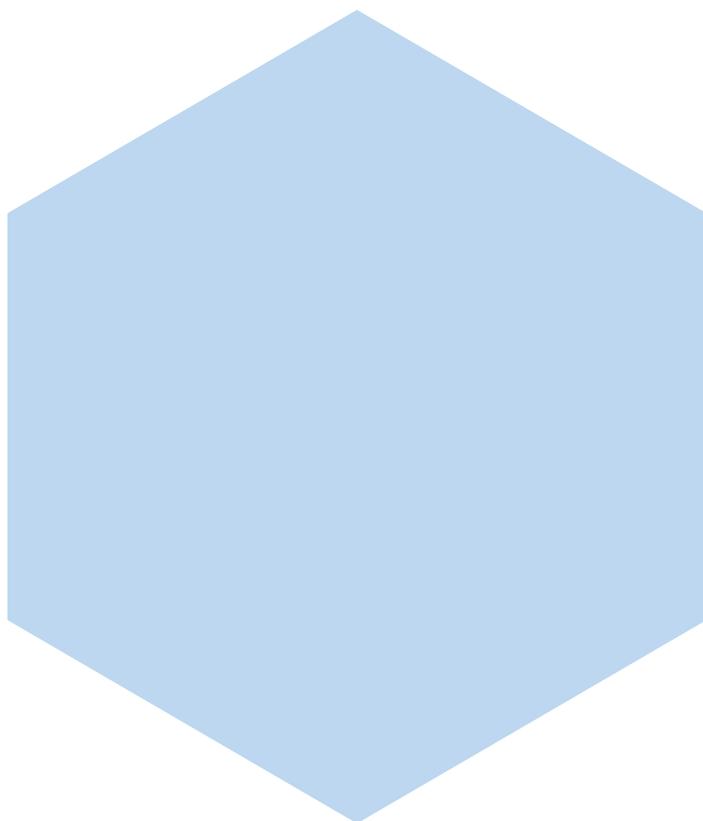
	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Hébergement-restauration	2,2	43,4	89,9	20,6	20,3
Information-communication	14,2	47,1	190,2	14,8	31,6
Activités immobilières	0,7	53,6	2 425,4	79,9	64,9
Services aux entreprises	12,4	52,8	50,1	14,4	19,9
Services aux particuliers	3,4	43,4	119,5	18,3	28,2
<b>Ensemble des services marchands</b>	<b>9,7</b>	<b>49,5</b>	<b>189,1</b>	<b>22,7</b>	<b>27,9</b>
<b>Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières</b>	<b>18,4</b>	<b>29,9</b>	<b>191,3</b>	<b>19,1</b>	<b>28,4</b>

ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises du secteur des services marchands.

Source : Insee, É sane 2020.

# Comparaison européenne



## 11.1 Valeur ajoutée des entreprises en Europe

En 2020, dans l'Union européenne (UE), la **valeur ajoutée** brute (VA) varie de 12 milliards d'euros à Malte à 3 050 milliards d'euros en Allemagne ► **figure 1**. La France occupe la 2<sup>e</sup> position des 27 pays de l'UE avec 2 061 milliards d'euros, suivie par l'Italie avec 1 498 milliards d'euros. Ces trois pays concentrent plus de la moitié de la VA de l'UE. Les trois quarts des pays enregistrent une baisse de la valeur ajoutée entre 2019 et 2020, la plus forte étant de -9,2 % en Espagne. En France, la VA diminue de 5,0 %, un point de plus que la moyenne européenne (-3,9 %).

En 2020, la branche de l'industrie génère 20 % de la valeur ajoutée brute de l'ensemble de l'UE, l'essentiel revenant à la branche de l'industrie manufacturière (16 %). En Irlande, qui connaît au cours de ces dernières années une forte industrialisation, la part de l'industrie manufacturière dans la VA atteint 37 % (contre 23 % en 2008). Viennent ensuite la Suède, la Slovaquie, la Hongrie et l'Allemagne,

où l'industrie manufacturière est la branche générant le plus de VA (entre 20 et 24 %). À l'inverse, le Luxembourg, Chypre et Malte sont les pays dont la part de l'industrie manufacturière dans la VA est la plus faible (respectivement 5 %, 6 % et 8 %). En France, les branches des services principalement non marchands et du commerce pèsent le plus dans le total de la valeur ajoutée (respectivement 23 % et 17 %), tandis que la part de l'industrie manufacturière est de 10 %.

Entre 2008 et 2021, la valeur ajoutée progresse en moyenne de 11,0 % dans l'ensemble de l'UE, tous secteurs confondus ► **figure 2**. Sur cette période, la VA diminue uniquement dans les pays du sud de l'UE, ayant particulièrement souffert de la crise financière de 2008 : la Grèce (-22,8 %), l'Italie (-4,8 %) et l'Espagne (-0,2 %). La France, avec une hausse de 10,0 % sur cette période, se place en 20<sup>e</sup> position des pays de l'UE en matière d'augmentation de la VA, juste derrière l'Allemagne (+11,6 %). ●

### ► Définition

La **valeur ajoutée** brute (B.1b) correspond à la valeur de la production diminuée de celle des consommations intérieures. C'est le solde du compte de production.

La valeur ajoutée brute peut être calculée pour une unité ou un secteur institutionnel, un établissement ou une branche d'activité.

## ► 1. Structure de la valeur ajoutée par branche en 2020

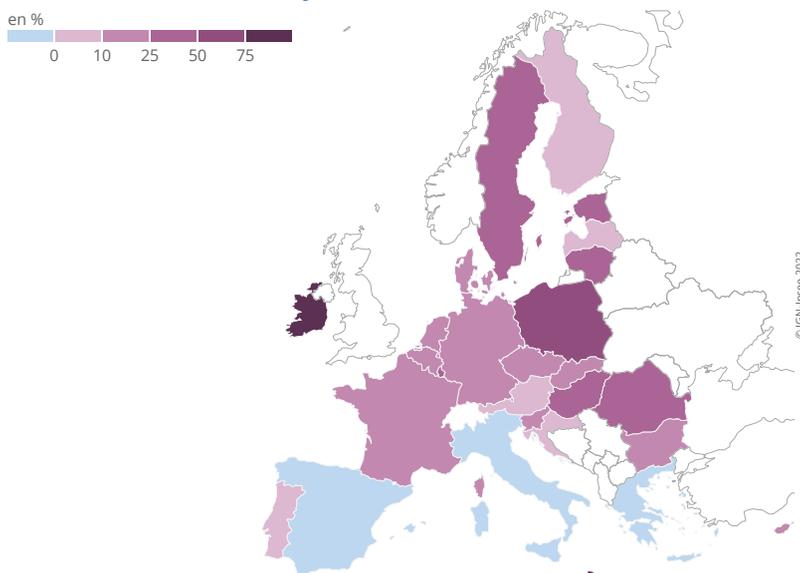
	Valeur ajoutée brute (en millions d'euros)	Répartition de la valeur ajoutée brute par branche (en %)							
		Agriculture	Industrie	dont industrie manufacturière	Construction	Commerce, transports, hébergement-restauration	Information-communication	Financier et assurance	Services
Allemagne	3 050 322,0	0,8	23,5	20,1	5,8	15,7	5,0	4,0	45,1
Autriche	340 263,5	1,2	21,4	18,1	7,0	20,4	3,9	4,4	41,6
Belgique	409 718,3	0,7	16,5	13,8	5,3	17,7	4,7	6,4	48,8
Bulgarie	53 163,2	4,0	20,4	14,8	4,9	21,4	8,3	5,6	35,4
Chypre	19 201,9	2,2	8,1	6,2	6,1	21,3	7,7	8,6	46,1
Croatie	42 019,5	3,8	19,2	14,5	6,1	20,1	5,5	5,7	39,5
Danemark	271 963,2	1,5	18,2	16,0	6,1	19,3	4,8	5,4	44,7
Espagne	1 024 121,0	3,4	16,1	12,1	6,2	19,7	3,9	4,5	46,1
Estonie	23 483,1	2,5	19,2	14,7	6,7	20,5	7,8	5,1	38,3
Finlande	206 094,0	2,8	20,0	16,5	7,7	14,3	6,2	3,0	46,0
<b>France</b>	<b>2 061 470,0</b>	<b>1,8</b>	<b>13,2</b>	<b>10,4</b>	<b>5,3</b>	<b>16,7</b>	<b>5,6</b>	<b>4,0</b>	<b>53,5</b>
Grèce	145 133,3	4,8	15,2	10,2	1,9	23,8	3,5	4,9	45,8
Hongrie	116 313,3	4,0	23,4	20,7	5,7	17,7	5,2	4,0	40,0
Irlande	349 263,6	1,0	38,3	36,8	2,2	9,1	17,4	4,2	27,8
Italie	1 498 429,7	2,2	19,5	16,4	4,4	20,0	4,0	5,1	44,8
Lettonie	25 599,5	4,6	15,4	12,5	6,9	23,0	5,7	3,1	41,3
Lituanie	44 467,9	3,6	20,5	17,5	7,3	30,0	4,1	2,5	31,9
Luxembourg	58 506,4	0,2	6,3	5,1	5,9	14,9	6,5	25,1	40,9
Malte	11 852,5	0,5	10,2	8,3	4,6	14,0	9,8	9,7	51,2
Pays-Bas	713 731,0	1,8	14,5	12,1	5,4	20,4	5,2	6,6	46,2
Pologne	463 736,2	2,8	24,4	18,3	7,1	25,0	4,7	4,0	32,1
Portugal	174 309,6	2,4	17,4	13,6	4,8	20,8	4,4	5,2	45,0
Rép. tchèque	198 378,7	4,4	22,4	17,9	7,2	20,4	7,0	1,8	36,8
Roumanie	82 420,9	2,0	24,1	19,6	6,5	18,4	5,2	2,9	41,0
Slovaquie	41 480,4	2,4	27,2	23,4	6,0	19,1	4,2	3,9	37,1
Slovénie	426 559,9	1,5	17,5	13,9	6,9	16,7	8,4	4,4	44,7
Suède	195 858,4	2,1	28,1	24,1	5,7	17,5	6,6	4,1	35,8
<b>Zone euro</b>	<b>10 283 049,0</b>	<b>1,7</b>	<b>19,2</b>	<b>16,0</b>	<b>5,4</b>	<b>17,6</b>	<b>5,3</b>	<b>4,6</b>	<b>46,3</b>
<b>UE (27 pays)</b>	<b>12 051 040,6</b>	<b>1,8</b>	<b>19,5</b>	<b>16,2</b>	<b>5,6</b>	<b>17,9</b>	<b>5,4</b>	<b>4,6</b>	<b>45,1</b>

**Lecture** : le poids de la branche commerciale de la Belgique est de 17,7 % en 2020.

**Champ** : entreprises de l'Union européenne (UE).

**Source** : Eurostat (extraction des données le 21 juin 2022).

## ► 2. Évolution de la valeur ajoutée en volume entre 2008 et 2021



**Lecture** : entre 2008 et 2021, la valeur ajoutée de la France augmente de 10,0 % en volume.

**Champ** : entreprises de l'Union européenne.

**Source** : Eurostat (extraction des données le 21 juin 2022).

## 11.2 Partage de la valeur ajoutée en Europe

En 2020, les **sociétés non financières (SNF)** de l'Union européenne (UE) ont généré 7 087 milliards d'euros de **valeur ajoutée (VA)**. Cette valeur ajoutée se répartit entre les différents acteurs privés et publics de l'économie. La plus grande part est allouée aux facteurs de production (travail et capital). Parmi les 19 pays de la zone euro, la rémunération des salariés représente 49 % de la valeur ajoutée, alors que celle de l'**excédent brut d'exploitation (EBE)**, qui représente la part consacrée à l'investissement, s'élève à 40 % ► **figure 1**.

La part de la VA consacrée aux salaires varie de 40 % en Italie à 59 % en Slovaquie. Elle est de 51 % en France. Hors Irlande, la part de l'EBE atteint son maximum à Malte (58 %). Elle est la plus basse en France : l'EBE représente 32 % de la VA.

Après rémunération des facteurs de production et déduction des subventions (3 %), en France, la valeur ajoutée restante est affectée aux cotisations sociales (14 %) et à l'**impôt sur la production** (3 %). L'importance de ces deux postes est très différente selon les pays. La part

des impôts dans la valeur ajoutée est la plus élevée en Suède (10 %). Ceux-ci représentent une part infime de la VA au Luxembourg (0,1 %). Le poids des cotisations atteint 15 % en Italie et en Espagne, devant l'Estonie et la Belgique, mais seulement moins de 2 % en Lituanie et en Roumanie.

Entre 2008 et 2020, période marquée par la crise financière et celle de la Covid-19, le **taux de marge des SNF** de l'UE est passé de 41,5 % à 40,3 %. Cette diminution traduit une croissance de la valeur ajoutée plus forte que celle de l'excédent brut d'exploitation (respectivement + 23 % et + 20 %). Le taux de marge recule dans les deux tiers des pays de l'UE. La Grèce et la Slovaquie enregistrent les plus forts reculs (- 17 et - 13 points). Les taux de marge augmentent dans certains pays, comme le Danemark et la Pologne (+ 4 points). En France, le taux de marge, qui était le plus bas en 2008 et le reste en 2020, perd 1,2 point de pourcentage sur la période, passant de 33,0 % à 31,8 % ► **figure 2**.

### ► Définitions

Le **taux de marge des sociétés non financières** est défini comme le rapport de l'excédent brut d'exploitation (en millions d'euros annuel) sur la valeur ajoutée brute (en millions d'euros annuel).

**Sociétés non financières (SNF), valeur ajoutée (VA), excédent brut d'exploitation (EBE), impôt sur la production :** voir *Glossaire*.

## ► 1. Partage de la valeur ajoutée des sociétés non financières de l'Union européenne en 2020

en millions d'euros

	EBE	Cotisations	Impôts	Subventions	Salaires	Valeur ajoutée
Allemagne	714 058	215 958	12 654	46 349	1 040 924	1 937 245
Autriche	89 578	20 922	7 848	15 046	102 040	205 342
Belgique	104 102	35 820	3 874	16 551	118 219	245 464
Bulgarie	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Chypre	4 073	758	367	359	4 590	9 430
Croatie	7 884	1 782	479	923	12 748	21 971
Danemark	72 031	4 740	3 105	5 957	93 830	167 749
Espagne	224 583	86 150	9 011	13 508	257 003	563 239
Estonie	6 821	2 384	99	583	7 553	16 275
Finlande	57 007	10 588	436	2 700	61 228	126 559
<b>France</b>	<b>371 368</b>	<b>168 846</b>	<b>72 950</b>	<b>40 130</b>	<b>595 257</b>	<b>1 168 291</b>
Grèce	20 512	5 785	2 570	482	23 907	52 293
Hongrie	31 162	4 681	1 886	1 578	32 040	68 173
Irlande	210 636	10 159	1 767	4 875	53 730	271 418
Italie	331 777	114 801	18 208	9 771	309 199	764 920
Lettonie	5 886	1 790	251	338	9 241	16 829
Lituanie	15 088	479	128	909	16 744	31 530
Luxembourg	11 564	2 148	42	424	15 336	28 666
Malte	4 306	202	42	449	3 300	7 401
Pays-Bas	184 948	62 107	7 465	31 111	231 827	455 236
Pologne	122 819	18 334	7 139	11 340	108 300	245 252
Portugal	33 324	13 297	1 769	3 245	50 223	95 367
République tchèque	53 712	16 311	1 050	3 261	51 692	119 504
Roumanie	60 672	1 407	1 454	nd	55 310	115 470
Slovaquie	21 790	5 653	537	1 209	18 936	45 706
Slovénie	9 023	2 302	434	1 568	14 642	24 833
Suède	107 882	26 308	29 117	9 381	128 830	282 755
<b>Zone euro</b>	<b>2 391 422</b>	<b>760 149</b>	<b>139 984</b>	<b>187 104</b>	<b>2 933 899</b>	<b>6 044 465</b>
<b>UE (27 pays)</b>	<b>2 859 548</b>	<b>nd</b>	<b>185 284</b>	<b>227 966</b>	<b>nd</b>	<b>7 087 205</b>

nd : résultat non disponible.

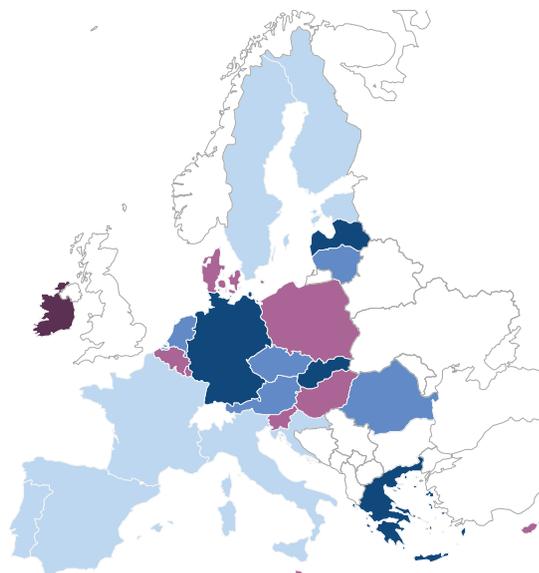
**Lecture** : l'ensemble des 27 pays de l'Union européenne (UE) ont généré 7 087 205 millions d'euros de valeur ajoutée en 2020.

**Champ** : sociétés non financières de l'Union européenne.

**Source** : Eurostat (données du 10/06).

## ► 2. Évolution du taux de marge des sociétés non financières entre 2008 et 2020

en points de %



© IGN-Insee 2022

**Lecture** : le taux de marge des sociétés non financières françaises baisse de 1,2 point de pourcentage entre 2008 et 2020.

**Champ** : sociétés non financières de l'Union européenne.

**Source** : Eurostat (données du 10/06).

## 11.3 Investissement des sociétés non financières en Europe

En 2020, sur la base des comptes nationaux annuels, l'investissement des sociétés non financières (SNF) est de 1 767 milliards dans l'Union européenne (UE). L'Allemagne occupe la première place du classement des pays membres avec 410 milliards, devant la France (288 milliards) et l'Italie (163 milliards). Ces trois pays concentrent près de la moitié de l'investissement des SNF de l'UE ► **figure 1**.

La hiérarchie des **taux d'investissement des sociétés non financières** (brut) diffère sensiblement de celle des niveaux d'investissement. Le taux d'investissement dépasse de plus de 3 points la moyenne européenne (24,9 %) dans certains pays de l'Europe de l'Est (comme l'Estonie ou la Hongrie) qui ont des économies avec d'importants besoins en investissement. Ce taux est le plus bas au Luxembourg (14,9 %). Quant au taux d'investissement des SNF françaises, il est proche de la moyenne européenne et dépasse de 3 points celui des SNF allemandes.

Entre 2019 et 2020, le taux d'investissement des sociétés non financières a reculé de 0,6 point dans l'Union européenne. Malgré la crise sanitaire, il a augmenté dans 10 pays, l'Estonie enregistrant la plus forte hausse (+ 6,7 points). La France affiche une augmentation positive mais modeste (+ 0,4 point).

De 2009 à 2020, le taux d'investissement des SNF s'est accru de 2,8 points dans l'UE ► **figure 2**. L'augmentation atteint même 3,3 points dans la zone euro. Durant cette période, le taux moyen des 27 États membres a crû régulièrement, ne connaissant que deux reculs en 2013 et 2020. En 11 ans, le taux d'investissement progresse de 3,1 points en France, alors que la hausse en Allemagne est deux fois moins élevée que la moyenne européenne (+ 1,4 point). Les hausses les plus marquées sont enregistrées en Estonie (+ 9,7 points) et en Espagne (+ 8,3 points). Le recul est le plus fort en Slovaquie (- 7,0 points). ●

### ► Définition

Le **taux d'investissement des sociétés non financières** (brut) est défini comme la formation brute de capital fixe divisée par la valeur ajoutée brute, exprimé en pourcentage.

## ► 1. Investissement et taux d'investissement des sociétés non financières de l'Union européenne en 2020

	Investissement (en millions d'euros)	Taux d'investissement (en %)	Évolution du taux d'investissement entre 2019 et 2020 (en points de pourcentage)
Allemagne	410 187	21,2	- 0,1
Autriche	57 660	28,1	- 0,1
Belgique	66 348	27,0	- 0,2
Bulgarie	nd	nd	nd
Chypre	1 701	18,0	2,2
Croatie	5 899	26,9	- 0,5
Danemark	40 984	24,6	1,4
Espagne	152 721	27,1	- 0,6
Estonie	5 023	30,9	6,7
Finlande	28 641	22,6	0,1
<b>France</b>	<b>287 706</b>	<b>24,6</b>	<b>0,4</b>
Grèce	10 101	19,3	0,8
Hongrie	20 099	29,5	- 2,4
Irlande	129 773	47,8	- 19,5
Italie	162 585	21,3	- 0,3
Lettonie	4 318	25,7	1,2
Lituanie	6 043	19,2	- 1,9
Luxembourg	4 259	14,9	- 4,0
Malte	1 544	20,9	0,8
Pays-Bas	82 911	18,4	- 0,1
Pologne	45 418	18,5	- 3,3
Portugal	24 825	26,0	1,0
République tchèque	33 849	28,2	- 1,5
Roumanie	22 687	19,7	- 3,2
Slovaquie	10 359	22,7	- 3,8
Slovénie	5 005	20,2	- 1,1
Suède	76 700	26,6	0,6
<b>Zone euro</b>	<b>1 488 597</b>	<b>24,6</b>	<b>- 0,6</b>
<b>UE (27 pays)</b>	<b>1 767 439</b>	<b>24,9</b>	<b>- 0,6</b>

nd : résultat non disponible.

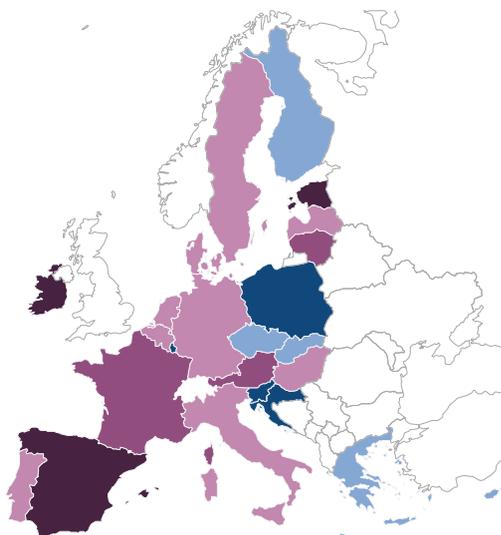
**Lecture :** le taux d'investissement des sociétés non financières dans l'ensemble des 27 pays de l'Union européenne (UE) est de 24,9 % en 2020. Il a reculé de 0,6 point entre 2019 et 2020.

**Champ :** sociétés non financières de l'Union européenne.

**Source :** Eurostat (données du 27/07).

## ► 2. Évolution du taux d'investissement des sociétés non financières entre 2009 et 2020

en points de %



© IGN-Insee 2022

**Note :** les données ne sont pas disponibles pour la Bulgarie et la Roumanie.

**Lecture :** le taux d'investissement des sociétés non financières françaises augmente de 3,1 points de pourcentage entre 2009 et 2020.

**Champ :** sociétés non financières de l'Union européenne.

**Source :** Eurostat (données du 10/06).

## 11.4 TIC dans les entreprises en Europe

En 2021, 58 % des employés des entreprises de l'Union européenne (UE) utilisent Internet ► **figure 1**. De fortes disparités existent entre les 27 pays : l'utilisation est moins répandue en Bulgarie, en Roumanie, au Portugal et en Grèce (de 37 % à 45 %), et plus fréquente dans les pays nordiques (Pays-Bas, Danemark, Suède et Finlande, de 73 % à 85 %). En France, cette part est de 63 %. La proportion d'employés utilisant Internet a augmenté de 14 points dans l'UE depuis 2012, soit moins qu'en France (+ 18 points). Les progressions sont les plus fortes en Finlande, en Autriche et en Hongrie (+ 20 points), mais elles sont inférieures à 10 points en Allemagne, en Estonie et au Luxembourg.

Dans l'Union européenne, 31 % des employés utilisent un appareil portable (smartphone, ordinateur portable, tablette) connecté à un réseau mobile fourni par leur entreprise en

2021, soit 17 points de plus qu'en 2012. La plus forte augmentation est observée en Finlande (+ 28 points), suivie de la Hongrie, l'Espagne et la Slovénie (+ 25 points). La France se classe en 4<sup>e</sup> position (+ 23 points). La part des employés utilisant Internet sur un mobile ne diminue que dans un seul pays de l'UE, l'Irlande (- 3 points).

En 2021, le taux de **sociétés** possédant un site web est de 78 % dans l'Union européenne. En Roumanie et en Bulgarie, les parts dépassent à peine 50 % ► **figure 2**. À l'inverse, en Autriche, en Suède, aux Pays-Bas, au Danemark et en Finlande, plus de 90 % des sociétés ont un site web. La France se situe dans le dernier tiers des pays européens (71 %). Le classement de la France s'explique par le fait que les **petites et moyennes sociétés** ont moins souvent un site web (67 %, contre 75 % dans l'UE). En France comme en Europe, 94 % des très **grandes sociétés** en possèdent un. ●

### ► Définitions

Les **sociétés** sont ici des unités légales actives, sociétés ou entreprises individuelles, de 10 personnes occupées ou plus (salariés ou non-salariés).

Les **petites sociétés** regroupent les sociétés de 10 à 19 personnes occupées, les **moyennes** de 20 à 49, les **grandes** de 50 à 249, et les **très grandes** sociétés 250 personnes ou plus.

### ► Pour en savoir plus

- « Les TIC et le commerce électronique dans les entreprises en 2021 », *Insee Résultats*, juin 2022.
- « La crise sanitaire double le recours aux applications d'appels par Internet en entreprise », *Insee Première* n° 1905, juin 2022.

## ► 1. Utilisation d'Internet dans les sociétés dans l'Union européenne

en %

	Employés qui utilisent Internet		Employés qui utilisent Internet sur le réseau mobile	
	en 2021	en 2012	en 2021	en 2012
Allemagne	60	52	28	15
Autriche	63	43	35	15
Belgique	65	50	38	14
Bulgarie	37	22	18	5
Chypre	50	36	19	9
Croatie	56	38	37	14
Danemark	77	64	53	31
Espagne	58	47	39	14
Estonie	51	44	27	11
Finlande	85	65	59	31
<b>France</b>	<b>63</b>	<b>45</b>	<b>38</b>	<b>15</b>
Grèce	45	33	21	5
Hongrie	53	33	33	8
Irlande	61	46	36	39
Italie	54	37	29	11
Lettonie	52	39	27	7
Lituanie	55	39	19	8
Luxembourg	54	55	32	16
Malte	53	37	28	8
Pays-Bas	73	57	36	19
Pologne	53	36	33	9
Portugal	44	32	24	7
Rép. tchèque	50	34	32	12
Roumanie	38	26	24	7
Slovaquie	50	39	22	10
Slovénie	58	48	36	11
Suède	82	69	57	34
<b>UE (27 pays)</b>	<b>58</b>	<b>44</b>	<b>31</b>	<b>14</b>

**Note :** les données de 2021 ne sont pas disponibles pour la Suède (remplacées par les données de 2019) ainsi que pour le Danemark, la Belgique, l'Autriche, la Lituanie et l'Estonie (remplacées par les données de 2020).

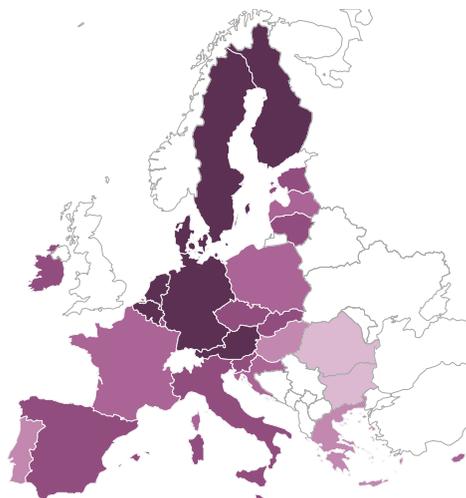
**Lecture :** en 2021, en Finlande, 85 % des employés des sociétés utilisent Internet pour des raisons professionnelles, et 59 % notamment sur le réseau mobile *via* un appareil portable fourni par l'employeur, contre respectivement 65 % et 31 % en 2012.

**Champ :** Union européenne (UE), sociétés de 10 personnes ou plus, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

**Source :** Eurostat, enquêtes TIC entreprises.

## ► 2. Sociétés européennes possédant un site web en 2021

en %



© IGN-Insee 2022

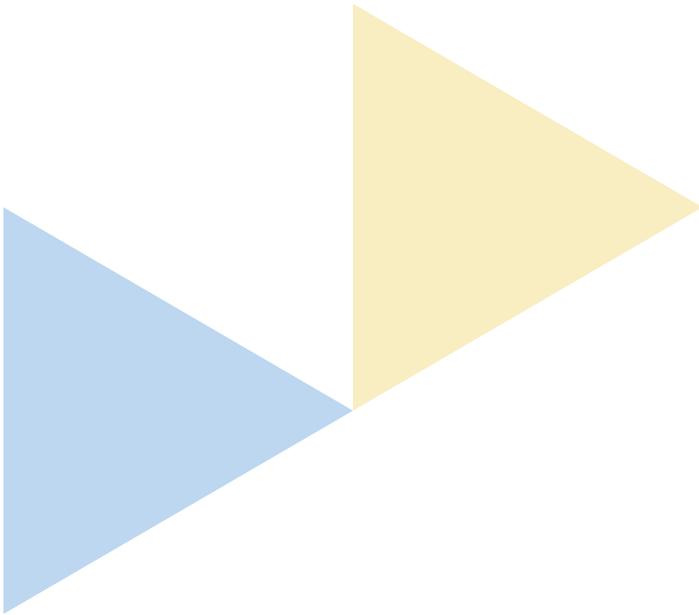
**Lecture :** en 2021, 75 % des sociétés en Italie possèdent un site web.

**Champ :** Union européenne (UE), sociétés de 10 personnes ou plus, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

**Source :** Eurostat, enquêtes TIC entreprises 2021, et 2020 pour l'Estonie, le Danemark et la Belgique.



# Annexes





# Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, dans les fiches sectorielles et la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, relatifs à des entreprises au sens économique, qui peuvent être composées de plusieurs **sociétés** ou **entreprises individuelles**.

Pour constituer les entreprises sur le territoire français et définir leurs contours, on ne considère que les unités légales en France qui appartiennent au **champ de la statistique structurelle d'entreprises** de l'Insee, c'est-à-dire les sociétés et entreprises individuelles, marchandes et productives ou participant au système productif, non agricoles et non financières (mais y compris les *holdings* et les auxiliaires financiers et d'assurances). En 2020, ce champ rassemble 4,2 millions d'entreprises pour une valeur ajoutée totale de 1 079 milliards d'euros.

Le secteur des activités financières et d'assurance a une comptabilité qui n'est pas homogène avec celle des autres secteurs et la couverture de ces activités par le dispositif Ésane est partielle. Les secteurs de la santé humaine-action sociale et de l'enseignement comprennent des établissements publics ayant un poids économique important ; la vision de ces secteurs à partir des seules entreprises du secteur privé est donc largement partielle. En conséquence, ces secteurs sont souvent exclus des analyses statistiques pour se restreindre au champ des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers**, qui est le champ principalement retenu dans cet ouvrage. Le secteur étant apprécié au niveau de l'entreprise, des unités légales d'autres secteurs comme les services financiers (*holdings*, etc.) peuvent cependant faire partie d'entreprises de ce champ. En 2020, ce champ rassemble 3,4 millions d'entreprises pour un chiffre d'affaires de 3 666 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 1 044 milliards d'euros.

Dans cette Édition 2022, les agrégats calculés à partir d'Ésane sont ceux publiés également dans les *Caractéristiques comptables, financières et d'emploi des entreprises en 2020*, et se rapportent à un champ plus large que dans les éditions antérieures : ce champ inclut désormais les micro-entrepreneurs. L'impact sur les différents indicateurs de cette extension de champ est marginal, étant donné le faible poids économique de ces unités. En revanche, pour les indicateurs qui utilisent la dimension individuelle des données comptables d'Ésane (par exemple : écart interquartile, dispersion, distribution), le champ du calcul continue à exclure les micro-entrepreneurs, dans la mesure où pour la majorité de ces unités les données comptables sont peu renseignées (absence de liasse fiscale, moins d'obligations déclaratives en général, etc.).

---

## Nomenclature

### Industrie (BE)

Industries extractives (B)

Industrie manufacturière (C)

Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (D)

Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution (E)

### Construction (F)

### Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (G)

### Transports et entreposage (H)

### Services marchands

Hébergement et restauration (I)

Information et communication (J)

Activités immobilières (L)

Services aux entreprises

    Activités spécialisées, scientifiques et techniques (M)

    Activités de services administratifs et de soutien (N)

Services aux particuliers

    Arts, spectacles et activités récréatives (R)

    Autres activités de services (S)

    À l'exclusion des activités des organisations associatives

### Total secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers

---

### Agriculture (A)

Uniquement exploitations forestières (02.20Z)

---

### Activités financières et d'assurance (K)

Activités des sociétés holding (64.2)

Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance (66)

---

### Enseignement (P)

### Santé humaine et action sociale (Q)

### Total champ des statistiques structurelles d'entreprises

---

# Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2)

## Postes utilisés dans l'ouvrage

<b>B</b>	<b>Industries extractives</b>
<b>05</b>	<b>Extraction de houille et de lignite</b>
05.1	Extraction de houille
05.2	Extraction de lignite
<b>06</b>	<b>Extraction d'hydrocarbures</b>
06.1	Extraction de pétrole brut
06.2	Extraction de gaz naturel
<b>07</b>	<b>Extraction de minerais métalliques</b>
07.1	Extraction de minerais de fer
07.2	Extraction de minerais de métaux non ferreux
<b>08</b>	<b>Autres industries extractives</b>
08.1	Extraction de pierres, de sables et d'argiles
08.9	Activités extractives n.c.a.
<b>09</b>	<b>Services de soutien aux industries extractives</b>
09.1	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures
09.9	Activités de soutien aux autres industries extractives
<b>C</b>	<b>Industrie manufacturière</b>
<b>10</b>	<b>Industries alimentaires</b>
10.1	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
10.2	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
10.3	Transformation et conservation de fruits et légumes
10.4	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales
10.5	Fabrication de produits laitiers
10.6	Travail des grains ; fabrication de produits amylacés
10.7	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
10.8	Fabrication d'autres produits alimentaires
10.9	Fabrication d'aliments pour animaux
<b>11</b>	<b>Fabrication de boissons</b>
11.0	Fabrication de boissons
<b>12</b>	<b>Fabrication de produits à base de tabac</b>
12.0	Fabrication de produits à base de tabac
<b>13</b>	<b>Fabrication de textiles</b>
13.1	Préparation de fibres textiles et filature
13.2	Tissage
13.3	Ennoblement textile
13.9	Fabrication d'autres textiles
<b>14</b>	<b>Industrie de l'habillement</b>
14.1	Fabrication de vêtements, autres qu'en fourrure
14.2	Fabrication d'articles en fourrure
14.3	Fabrication d'articles à mailles
<b>15</b>	<b>Industrie du cuir et de la chaussure</b>
15.1	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures ; fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
15.2	Fabrication de chaussures
<b>16</b>	<b>Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie</b>
16.1	Sciage et rabotage du bois
16.2	Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie
<b>17</b>	<b>Industrie du papier et du carton</b>
17.1	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
17.2	Fabrication d'articles en papier ou en carton
<b>18</b>	<b>Imprimerie et reproduction d'enregistrements</b>
18.1	Imprimerie et services annexes
18.2	Reproduction d'enregistrements
<b>19</b>	<b>Cokéfaction et raffinage</b>
19.1	Cokéfaction
19.2	Raffinage du pétrole
<b>20</b>	<b>Industrie chimique</b>
20.1	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique
20.2	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques
20.3	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
20.4	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums
20.5	Fabrication d'autres produits chimiques
20.6	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
<b>21</b>	<b>Industrie pharmaceutique</b>
21.1	Fabrication de produits pharmaceutiques de base
21.2	Fabrication de préparations pharmaceutiques
<b>22</b>	<b>Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique</b>
22.1	Fabrication de produits en caoutchouc
22.2	Fabrication de produits en plastique
<b>23</b>	<b>Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques</b>
23.1	Fabrication de verre et d'articles en verre
23.2	Fabrication de produits réfractaires
23.3	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite
23.4	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine

23.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre
23.6	Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
23.7	Taille, façonnage et finissage de pierres
23.9	Fabrication de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a.
<b>24</b>	<b>Métallurgie</b>
24.1	Sidérurgie
24.2	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
24.3	Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier
24.4	Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux
24.5	Fonderie
<b>25</b>	<b>Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements</b>
25.1	Fabrication d'éléments en métal pour la construction
25.2	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
25.3	Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
25.4	Fabrication d'armes et de munitions
25.5	Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres
25.6	Traitement et revêtement des métaux ; usinage
25.7	Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie
25.9	Fabrication d'autres ouvrages en métaux
<b>26</b>	<b>Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques</b>
26.1	Fabrication de composants et cartes électroniques
26.2	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
26.3	Fabrication d'équipements de communication
26.4	Fabrication de produits électroniques grand public
26.5	Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation ; horlogerie
26.6	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques
26.7	Fabrication de matériels optique et photographique
26.8	Fabrication de supports magnétiques et optiques
<b>27</b>	<b>Fabrication d'équipements électriques</b>
27.1	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques et de matériel de distribution et de commande électrique
27.2	Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques
27.3	Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique
27.4	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
27.5	Fabrication d'appareils ménagers
27.9	Fabrication d'autres matériels électriques
<b>28</b>	<b>Fabrication de machines et équipements n.c.a.</b>
28.1	Fabrication de machines d'usage général
28.2	Fabrication d'autres machines d'usage général
28.3	Fabrication de machines agricoles et forestières
28.4	Fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils
28.9	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique
<b>29</b>	<b>Industrie automobile</b>
29.1	Construction de véhicules automobiles
29.2	Fabrication de carrosseries et remorques
29.3	Fabrication d'équipements automobiles
<b>30</b>	<b>Fabrication d'autres matériels de transport</b>
30.1	Construction navale
30.2	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant
30.3	Construction aéronautique et spatiale
30.4	Construction de véhicules militaires de combat
30.9	Fabrication de matériels de transport n.c.a.
<b>31</b>	<b>Fabrication de meubles</b>
31.0	Fabrication de meubles
<b>32</b>	<b>Autres industries manufacturières</b>
32.1	Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie et articles similaires
32.2	Fabrication d'instruments de musique
32.3	Fabrication d'articles de sport
32.4	Fabrication de jeux et jouets
32.5	Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire
32.9	Activités manufacturières n.c.a.
<b>33</b>	<b>Réparation et installation de machines et d'équipements</b>
33.1	Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements
33.2	Installation de machines et d'équipements industriels
<b>D</b>	<b>Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné</b>
<b>35</b>	<b>Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné</b>
35.1	Production, transport et distribution d'électricité
35.2	Production et distribution de combustibles gazeux
35.3	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné
<b>E</b>	<b>Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution</b>
<b>36</b>	<b>Captage, traitement et distribution d'eau</b>
36.0	Captage, traitement et distribution d'eau
<b>37</b>	<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>
37.0	Collecte et traitement des eaux usées
<b>38</b>	<b>Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération</b>
38.1	Collecte des déchets
38.2	Traitement et élimination des déchets
38.3	Récupération

<b>39</b>	<b>Dépollution et autres services de gestion des déchets</b>
39.0	Dépollution et autres services de gestion des déchets
<b>F</b>	<b>Construction</b>
<b>41</b>	<b>Construction de bâtiments</b>
41.1	Promotion immobilière
41.2	Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels
<b>42</b>	<b>Génie civil</b>
42.1	Construction de routes et de voies ferrées
42.2	Construction de réseaux et de lignes
42.9	Construction d'autres ouvrages de génie civil
<b>43</b>	<b>Travaux de construction spécialisés</b>
43.1	Démolition et préparation des sites
43.2	Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation
43.3	Travaux de finition
43.9	Autres travaux de construction spécialisés
<b>G</b>	<b>Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles</b>
<b>45</b>	<b>Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles</b>
45.1	Commerce de véhicules automobiles
45.2	Entretien et réparation de véhicules automobiles
45.3	Commerce d'équipements automobiles
45.4	Commerce et réparation de motocycles
<b>46</b>	<b>Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles</b>
46.1	Intermédiaires du commerce de gros
46.2	Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants
46.3	Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac
46.4	Commerce de gros de biens domestiques
46.5	Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication
46.6	Commerce de gros d'autres équipements industriels
46.7	Autres commerces de gros spécialisés
46.9	Commerce de gros non spécialisé
<b>47</b>	<b>Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles</b>
47.1	Commerce de détail en magasin non spécialisé
47.2	Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé
47.3	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
47.4	Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé
47.5	Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé
47.6	Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé
47.7	Autres commerces de détail en magasin spécialisé
47.8	Commerce de détail sur éventaies et marchés
47.9	Commerce de détail hors magasin, éventaies ou marchés
<b>H</b>	<b>Transports et entreposage</b>
<b>49</b>	<b>Transports terrestres et transport par conduites</b>
49.1	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
49.2	Transports ferroviaires de fret
49.3	Autres transports terrestres de voyageurs
49.4	Transports routiers de fret et services de déménagement
49.5	Transports par conduites
<b>50</b>	<b>Transports par eau</b>
50.1	Transports maritimes et côtiers de passagers
50.2	Transports maritimes et côtiers de fret
50.3	Transports fluviaux de passagers
50.4	Transports fluviaux de fret
<b>51</b>	<b>Transports aériens</b>
51.1	Transports aériens de passagers
51.2	Transports aériens de fret et transports spatiaux
<b>52</b>	<b>Entreposage et services auxiliaires des transports</b>
52.1	Entreposage et stockage
52.2	Services auxiliaires des transports
<b>53</b>	<b>Activités de poste et de courrier</b>
53.1	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel
53.2	Autres activités de poste et de courrier
<b>I</b>	<b>Hébergement et restauration</b>
<b>55</b>	<b>Hébergement</b>
55.1	Hôtels et hébergement similaire
55.2	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
55.3	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
55.9	Autres hébergements
<b>56</b>	<b>Restauration</b>
56.1	Restaurants et services de restauration mobile
56.2	Traiteurs et autres services de restauration
56.3	Débites de boissons
<b>J</b>	<b>Information et communication</b>
<b>58</b>	<b>Édition</b>
58.1	Édition de livres et périodiques et autres activités d'édition

58.2	Édition de logiciels
<b>59</b>	<b>Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale</b>
59.1	Activités cinématographiques, vidéo et de télévision
59.2	Enregistrement sonore et édition musicale
<b>60</b>	<b>Programmation et diffusion</b>
60.1	Édition et diffusion de programmes radio
60.2	Programmation de télévision et télédiffusion
<b>61</b>	<b>Télécommunications</b>
61.1	Télécommunications filaires
61.2	Télécommunications sans fil
61.3	Télécommunications par satellite
61.9	Autres activités de télécommunication
<b>62</b>	<b>Programmation, conseil et autres activités informatiques</b>
62.0	Programmation, conseil et autres activités informatiques
<b>63</b>	<b>Services d'information</b>
63.1	Traitement de données, hébergement et activités connexes ; portails Internet
63.9	Autres services d'information
<b>K</b>	<b>Activités financières et d'assurance</b>
<b>64</b>	<b>Activités des services financiers, hors assurance et caisse de retraite</b>
64.1	Intermédiation monétaire
64.2	Activités des sociétés holding
64.3	Fonds de placement et entités financières similaires
64.9	Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
<b>65</b>	<b>Assurance</b>
65.1	Assurance
65.2	Réassurance
65.3	Caisses de retraite
<b>66</b>	<b>Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance</b>
66.1	Activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite
66.2	Activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite
66.3	Gestion de fonds
<b>L</b>	<b>Activités immobilières</b>
<b>68</b>	<b>Activités immobilières</b>
68.1	Activités des marchands de biens immobiliers
68.2	Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués
68.3	Activités immobilières pour compte de tiers
<b>M</b>	<b>Activités spécialisées, scientifiques et techniques</b>
<b>69</b>	<b>Activités juridiques et comptables</b>
69.1	Activités juridiques
69.2	Activités comptables
<b>70</b>	<b>Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion</b>
70.1	Activités des sièges sociaux
70.2	Conseil de gestion
<b>71</b>	<b>Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques</b>
71.1	Activités d'architecture et d'ingénierie
71.2	Activités de contrôle et analyses techniques
<b>72</b>	<b>Recherche-développement scientifique</b>
72.1	Recherche-développement en sciences physiques et naturelles
72.2	Recherche-développement en sciences humaines et sociales
<b>73</b>	<b>Publicité et études de marché</b>
73.1	Publicité
73.2	Études de marché et sondages
<b>74</b>	<b>Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques</b>
74.1	Activités spécialisées de design
74.2	Activités photographiques
74.3	Traduction et interprétation
74.9	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.
<b>75</b>	<b>Activités vétérinaires</b>
75.0	Activités vétérinaires
<b>N</b>	<b>Activités de services administratifs et de soutien</b>
<b>77</b>	<b>Activités de location et location-bail</b>
77.1	Location et location-bail de véhicules automobiles
77.2	Location et location-bail de biens personnels et domestiques
77.3	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens
77.4	Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à copyright
<b>78</b>	<b>Activités liées à l'emploi</b>
78.1	Activités des agences de placement de main-d'œuvre
78.2	Activités des agences de travail temporaire
78.3	Autre mise à disposition de ressources humaines
<b>79</b>	<b>Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes</b>
79.1	Activités des agences de voyage et voyagistes
79.9	Autres services de réservation et activités connexes
<b>80</b>	<b>Enquêtes et sécurité</b>
80.1	Activités de sécurité privée

80.2	Activités liées aux systèmes de sécurité
80.3	Activités d'enquête
<b>81</b>	<b>Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager</b>
81.1	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments
81.2	Activités de nettoyage
81.3	Services d'aménagement paysager
<b>82</b>	<b>Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises</b>
82.1	Activités administratives
82.2	Activités de centres d'appels
82.3	Organisation de salons professionnels et congrès
82.9	Activités de soutien aux entreprises n.c.a.
<b>P</b>	<b>Enseignement</b>
<b>85</b>	<b>Enseignement</b>
85.1	Enseignement pré-primaire
85.2	Enseignement primaire
85.3	Enseignement secondaire
85.4	Enseignement supérieur et post-secondaire non supérieur
85.5	Autres activités d'enseignement
85.6	Activités de soutien à l'enseignement
<b>Q</b>	<b>Santé humaine et action sociale</b>
<b>86</b>	<b>Activités pour la santé humaine</b>
86.1	Activités hospitalières
86.2	Activité des médecins et des dentistes
86.9	Autres activités pour la santé humaine
<b>87</b>	<b>Hébergement médico-social et social</b>
87.1	Hébergement médicalisé
87.2	Hébergement social pour personnes handicapées mentales, malades mentales et toxicomanes
87.3	Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques
87.9	Autres activités d'hébergement social
<b>88</b>	<b>Action sociale sans hébergement</b>
88.1	Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées
88.9	Autre action sociale sans hébergement
<b>R</b>	<b>Arts, spectacles et activités récréatives</b>
<b>90</b>	<b>Activités créatives, artistiques et de spectacle</b>
90.0	Activités créatives, artistiques et de spectacle
<b>91</b>	<b>Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles</b>
91.0	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
<b>92</b>	<b>Organisation de jeux de hasard et d'argent</b>
92.0	Organisation de jeux de hasard et d'argent
<b>93</b>	<b>Activités sportives, récréatives et de loisirs</b>
93.1	Activités liées au sport
93.2	Activités récréatives et de loisirs
<b>S</b>	<b>Autres activités de services</b>
<b>94</b>	<b>Activités des organisations associatives</b>
94.1	Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles
94.2	Activités des syndicats de salariés
94.9	Activités des autres organisations associatives
<b>95</b>	<b>Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques</b>
95.1	Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication
95.2	Réparation de biens personnels et domestiques
<b>96</b>	<b>Autres services personnels</b>
96.0	Autres services personnels



# Glossaire

## Activités d'innovations

Voir [Innovation](#).

## Activités présentielle

Les activités présentielle sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

## Activités productives

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises.

## Activités tertiaires

Le secteur tertiaire se définit par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire). Il se compose :

- du tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) ;
- du tertiaire principalement non marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

## CAF-FAB

Désigne la valorisation des échanges lorsque les importations sont mesurées CAF (coût, assurance et fret compris jusqu'à notre frontière nationale), tandis que les exportations sont mesurées FAB (franco à bord à notre frontière).

## Catégories d'entreprises

Quatre catégories d'entreprises sont définies dans le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie (décret n° 2008-1354) pour les besoins de l'analyse statistique et économique. Pour déterminer la catégorie à

laquelle une entreprise appartient, les données suivantes, afférentes au dernier exercice comptable clôturé et calculées sur une base annuelle, sont utilisées : l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan. Sont ainsi distinguées :

- les **petites et moyennes entreprises (PME)** sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ;
- parmi elles, les **microentreprises (MIC)** occupent moins de 10 personnes, et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros ;
- les **grandes entreprises (GE)** sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

## Champ de la statistique structurelle d'entreprises

Ce champ comprend les sociétés et entreprises individuelles, marchandes et productives ou participant au système productif, non agricoles et non financières, excepté les exploitations forestières (02.20Z), les *holdings* (classe 6420Z de la NAF rév. 2) et les auxiliaires financiers et d'assurances (division 66) qui font partie du champ.

## Classes de risque

Elles résultent de la cotation de la Banque de France du risque de crédit. Elles vont de 3 (les moins risquées) à 9 (les plus risquées). Voir [cotation de la Banque de France](#).

## Chiffre d'affaires (CA)

Le chiffre d'affaires représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par une unité statistique (entreprise, unité légale) avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante.

Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.

## Commerce

Le commerce regroupe les unités statistiques (entreprises, unités légales ou établissements) dont l'activité principale consiste à revendre des marchandises achetées à des tiers, sans les transformer. Cette activité peut comporter accessoirement des activités de production. L'activité des intermédiaires du commerce qui mettent en rapport les acheteurs et les vendeurs (ou bien exécutent des opérations commerciales pour le compte d'un tiers), sans être propriétaires des produits concernés, fait partie du commerce. Dans la nomenclature d'activité française (NAF rév. 2), les activités commerciales sont décrites dans les trois secteurs suivants : commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (45), commerce de gros à l'exception des automobiles et des motocycles (46) et commerce de détail à l'exception des automobiles et des motocycles (47) ► **annexe Nomenclature d'activités françaises**. L'artisanat commercial (charcuterie, boulangerie-pâtisserie) est comptabilisé dans l'industrie, car son activité de fabrication l'emporte sur celle de revente en l'état de marchandises, même si les secteurs concernés sont proches par certains aspects du commerce de détail alimentaire spécialisé (vente directe à des consommateurs dans les magasins, etc.).

## Consolidation

Opération comptable permettant d'élaborer des données au niveau des entreprises à partir des données des unités légales qui les composent. Pour les variables dites « **non additives** » (chiffre d'affaires, achats, créances, dettes, etc.), il est nécessaire de retirer du cumul des données des unités légales les flux internes à l'entreprise, qui n'ont pas de réelle signification économique mais reflètent seulement l'organisation juridique de l'entreprise. Par exemple, le chiffre d'affaires consolidé est la somme des chiffres d'affaires des unités légales d'un groupe, à laquelle on ôte le chiffre d'affaires intragroupe, c'est-à-dire réalisé entre les filiales du groupe. Pour les variables dites « **additives** » (effectif, valeur

ajoutée, etc.), la consolidation n'a pas lieu d'être, car la valeur de la variable au niveau de l'entreprise est égale à la somme des valeurs de cette variable pour toutes les unités légales qui composent l'entreprise.

## Construction

L'activité de construction est essentiellement une activité de mise en œuvre ou d'installation sur le chantier du client et qui concerne aussi bien les travaux neufs que la rénovation, la réparation ou la maintenance. Comprend les entreprises ayant leur activité principale exercée (APE) dans trois divisions de la NAF rév. 2 : la construction de bâtiments (41), le génie civil (42) et les travaux de construction spécialisés (43). À un niveau plus fin, la construction de bâtiments se subdivise en promotion immobilière (41.1) et construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels (41.2) ► **annexe Nomenclature d'activités françaises**.

## Contribution économique territoriale (CET)

Contribution instituée au 1<sup>er</sup> janvier 2010, composée de deux éléments distincts : la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Elle est plafonnée pour chaque entreprise en fonction de la valeur ajoutée produite : lorsque le montant total des cotisations de CFE et de CVAE excède 3 % de la valeur ajoutée, le surplus peut donner lieu à un dégrèvement sur demande du redevable.

## Cotation de la Banque de France

Appréciation sur la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon d'un à trois ans. La cote de crédit est notamment fondée sur :

- l'examen de la situation financière de l'entreprise et son évolution prévisible après analyse de la rentabilité et de la structure du bilan ; la dimension « groupe » est également prise en compte dans cette analyse ;
- l'appréciation portée sur l'environnement économique de l'entreprise ;
- les entreprises qui lui sont apparentées ou avec lesquelles elle entretient des relations commerciales ou économiques étroites ;

- l'existence d'incidents de paiement-effets ou de procédures judiciaires.

Les cotes de crédit permettent de définir les classes de risque suivantes : cote 3 : situation financière particulièrement satisfaisante, voire excellente pour la cote 3++ ; cote 4 : situation financière satisfaisante, mais avec certains éléments d'incertitudes et de fragilité ; cote 5 : situation financière présentant des signes de fragilité ; cote 6 : situation financière très déséquilibrée ; cote 7 : incident de paiement ; cotes 8/9 : paiements irréguliers menaçant la pérennité de l'entreprise (voir la page Entreprises du site de la Banque de France).

### Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Imposition due par les personnes physiques ou morales ou les sociétés non dotées de la personnalité morale qui exercent à titre habituel en France une activité professionnelle non salariée. La base d'imposition est constituée par la valeur locative des biens passibles de taxe foncière dont a disposé le redevable pour les besoins de sa profession pour la période de référence. La période de référence retenue est généralement constituée par l'avant-dernière année précédant celle de l'imposition. Cette imposition est une composante de la contribution économique territoriale ; elle est recouvrée par voie de rôle.

### Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Imposition due par les personnes physiques ou morales ou les sociétés non dotées de la personnalité morale qui exercent une activité imposable à la cotisation foncière des entreprises et ont un chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 152 500 euros. Elle est déterminée à partir du chiffre d'affaires réalisé et de la valeur ajoutée produite au cours de l'année d'imposition. Cette imposition est une composante de la contribution économique territoriale ; elle est liquidée spontanément par les entreprises.

### Coût horaire de la main-d'œuvre

Coût salarial total rapporté au nombre d'heures effectivement travaillées par les salariés.

### Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Avantage fiscal dont bénéficient les entreprises qui emploient des salariés. Il est calculé par application d'un taux (6 % en 2018) sur l'ensemble des salaires ne dépassant pas 2,5 fois le Smic. Le CICE a été supprimé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et remplacé par une baisse de cotisations sociales.

### Crédit d'impôt et créance fiscale

Au fil des ans, l'État a mis en place des mesures fiscales de politique publique prenant la forme de divers crédits d'impôts. Chaque année, le droit acquis au titre d'un crédit d'impôt, c'est-à-dire la créance fiscale, peut venir en réduction de l'impôt à payer mais peut aussi, selon sa nature, venir en diminution de l'impôt des années suivantes ou être restitué au redevable. La *fiche 3.7* présente les droits à crédits d'impôts acquis au titre d'une année, qu'ils réduisent l'IS de cette même année ou des années ultérieures.

### Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)

Elle comprend les moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés pour l'exécution des travaux de recherche et développement expérimental (R&D) sur le territoire national par le secteur des administrations (DIRDA) et par le secteur des entreprises (DIRDE).

### Dépense nationale de recherche et développement (DNRD)

Elle correspond à la somme des financements mobilisés par le secteur des entreprises (DNRDE) et par le secteur des administrations (DNRDA) situées sur le territoire national pour des travaux de recherche et développement expérimental (R&D) réalisés en France ou à l'étranger.

### Dispositif Sine

Le dispositif Sine (Système d'information sur les nouvelles entreprises) permet de suivre une cohorte d'entreprises sur ses cinq

premières années. Une nouvelle cohorte est interrogée tous les quatre ans, ce qui permet de caractériser le profil de ces entreprises et de leurs créateurs, ainsi que d'étudier leur pérennité. Cette cohorte comprend deux échantillons : un pour les créateurs d'entreprises individuelles et sociétés et un pour les micro-entrepreneurs.

### Effet de levier financier

L'effet de levier désigne le produit du taux d'endettement financier avec l'écart de la rentabilité économique au taux d'intérêt.

### Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)

L'EACEI mesure les quantités consommées par type d'énergie, les coûts afférents, et la répartition par usage de chaque énergie utilisée. Les données recueillies fournissent des évaluations par division de la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2), par tranche d'effectifs et par région. Le champ couvre les établissements actifs de 20 salariés ou plus, appartenant au secteur de l'industrie (divisions 05 à 33) de la NAF rév. 2 ainsi qu'au secteur de la récupération (groupe 38.3) ; l'artisanat commercial (sous-classes 10.13B, 10.71B, 10.71C, 10.71D) et certaines industries de l'énergie (divisions 05, 06, 19, groupes 09.1 et sous-groupes 20.13A, 24.46Z) sont exclus du champ.

### Enquête Antipol

L'enquête dite « Antipol » collecte les dépenses réalisées par les établissements pour lutter contre la pollution. Elle est adossée à un règlement européen. Elle porte sur les études pour protéger l'environnement (en prévision d'un investissement, réglementaires ou d'impact), sur les investissements dans des matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement, ainsi que dans des achats d'équipements de protection plus performants en matière environnementale que ceux disponibles de matière standard sur le marché. Le champ couvre les établissements actifs de 20 salariés ou plus appartenant à l'industrie extractive, manufacturière ainsi qu'à la production d'électricité (sections B, C et D de la NAF rév. 2).

### Enquête Capacité à innover et stratégie (CIS)

Les résultats proviennent de l'enquête Capacité à innover et stratégie (Community Innovation Survey, CIS 2020) réalisée entre avril et novembre 2021, par tous les États membres de l'Union européenne. Elle porte sur la période 2018-2020 et couvre le champ des entreprises actives de 10 salariés ou plus implantées en France. Les unités interrogées sont les entreprises, ce qui correspond à la définition « économique » de la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008, et non plus les unités légales, correspondant à la définition « juridique » de l'entreprise. Le questionnaire de l'enquête CIS 2020 a été envoyé à environ 23 000 entreprises. Les secteurs interrogés correspondent à l'industrie (sections B à E de la nomenclature NAF rév. 2), à la construction, au commerce de gros et de détail, aux transports et à l'entreposage, à l'hébergement-restauration, à l'information-communication, aux activités financières et d'assurance, aux activités immobilières, aux activités spécialisées, scientifiques et techniques (divisions 69 à 74) ainsi qu'aux activités de services administratifs et de soutien (divisions 77 à 81). Le champ de l'enquête est identique à celui de l'enquête précédente (CIS 2018).

### Entreprise

Le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 d'application de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME) définit l'entreprise comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. »

Concrètement, l'entreprise est :

- soit une unité légale (entité juridique identifiée par son numéro Siren, qui peut être un entrepreneur individuel ou une société exerçant une fonction de production) indépendante ;
- soit un regroupement économiquement pertinent (intervenant sur le marché, regroupant l'ensemble des facteurs de production, ayant une autonomie de décision) d'unités légales appartenant à un même groupe de sociétés.

Le décret de 2008 définit également quatre **catégories d'entreprises** :

- les **petites et moyennes entreprises (PME)** dont les **microentreprises (MIC)** ;
- les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** ;
- les **grandes entreprises (GE)**.

## Entreprise de taille intermédiaire (ETI)

Voir **Catégories d'entreprises**.

## ETI multinationale sous contrôle français

Entreprise de taille intermédiaire constituée en groupe ayant au moins une société à l'étranger et une en France et dont la tête de groupe est une société française. Sa catégorie d'entreprise est déterminée sur son périmètre observé en France.

## ETI multinationale sous contrôle étranger

Entreprise de taille intermédiaire constituée en groupe ayant au moins une société à l'étranger et une en France et dont la tête de groupe est une société étrangère. Sa catégorie d'entreprise est déterminée sur son périmètre observé en France.

## Entreprise individuelle

Entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont : commerçant, artisan, profession libérale, agriculteur.

## Entreprise mono-unité légale

Entreprise composée d'une seule unité légale qui, dans la plupart des cas, est indépendante. Toutefois, quelques-unes appartiennent à un groupe lorsqu'une seule unité légale du groupe appartient au champ étudié ou bien lorsqu'une seule unité légale du groupe est localisée en France.

## Équivalent temps plein (ETP)

Unité de mesure d'une capacité de travail ou de production. Un ETP pour une période donnée

correspond à un travail (ou une production) qui nécessite une personne à plein temps pour le réaliser pendant la période considérée.

## Établissement

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

## Excédent brut d'exploitation (EBE)

Deux sources permettent de mesurer l'EBE :

- Ésane : l'excédent brut d'exploitation est le solde du compte d'exploitation, pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation. Pour les entreprises individuelles, le solde du compte d'exploitation est le revenu mixte. L'excédent d'exploitation peut être calculé net, si l'on retranche la consommation de capital fixe.
- Comptabilité nationale (*fiches 11.1, 11.2 et 11.3*) : l'excédent brut d'exploitation représente le surplus/déficit des activités de production après que le facteur travail ait été récompensé.

Il est égal à la valeur ajoutée brute des unités productives (B.1b), moins la rémunération des salariés (D.1), les autres impôts sur la production (D.29) plus les autres subventions sur la production (D.39).

## Facture énergétique

Déficit commercial énergétique des positions DE (hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets) et C2 (produits pétroliers raffinés et coke) de la nomenclature agrégée A17.

## Fiscalité directe

La fiscalité directe désigne l'ensemble des impôts supportés et payés par la même personne morale ou physique (exemple : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés). Le redevable économique et le contribuable sont alors confondus. À ce titre, la TVA collectée par les entreprises pour le compte de l'État n'est pas considérée comme étant à la charge des entreprises et n'est donc pas un impôt direct.

## Filiale

Une filiale est une unité légale détenue à plus de 50 % par une autre unité légale.

## Firme multinationale (FMN)

Entreprise organisée en groupe ayant au moins une unité légale à l'étranger et une en France.

## Firme multinationale sous contrôle français (étranger)

Firme multinationale dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française (étrangère).

## Grande entreprise (GE)

Voir **Catégories d'entreprises**.

## Groupe

Ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et parmi lesquelles l'une exerce sur les autres un pouvoir de décision.

## Groupe fiscal

La notion de groupe au sens fiscal est définie à l'article 223 A du Code général des impôts : une société peut se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même et les sociétés dont elle détient au moins 95 % du capital. Le secteur d'activité du groupe fiscal est alors celui sur lequel se porte la masse salariale la plus importante : cette méthode permet

d'éviter la surreprésentation des secteurs de la finance ou de celui des services aux entreprises, car les têtes de groupe fiscal sont souvent des *holdings* ou des sièges sociaux quand bien même l'activité principale du groupe est une activité manufacturière ou commerciale.

## Groupe franco-français

Groupe de sociétés dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française et dont toutes les sociétés sont implantées en France.

## Immobilisations corporelles

Actifs physiques destinés à être utilisés durablement par l'entreprise comme moyens de production à la clôture de l'exercice, évalués à leur valeur brute comptable ; par extension, ils incluent les avances et acomptes versés sur commandes d'actifs corporels. Ils comprennent les terrains (y compris les agencements et aménagements des terrains), les constructions, les installations techniques, matériel et outillage industriels, les autres immobilisations corporelles et les immobilisations en cours.

## Immobilisations incorporelles

Actifs immatériels non financiers détenus par l'entreprise à la clôture de l'exercice, évalués à leur valeur brute comptable. Ils comprennent le fonds commercial et les autres immobilisations incorporelles (frais d'établissement, frais de développement, concessions, brevets, avances et acomptes sur immobilisations incorporelles).

## Immobilisations non financières

Somme des immobilisations corporelles et incorporelles.

## Industrie

En première approximation, relèvent de l'industrie les activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels destinés au marché. Une distinction est

généralement établie entre l'industrie manufacturière et les industries d'extraction, mais le contour précis de l'industrie dans chaque opération statistique est donné par la liste des items retenus de la nomenclature économique à laquelle cette opération se réfère : comprend les entreprises ayant leur activité principale exercée (APE) dans les sections B (industries extractives), C (industrie manufacturière), D (production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné), E (production et distribution d'eau, assainissement et gestion des déchets, dépollution) de la nomenclature d'activités NAF rév. 2 ► **annexe Nomenclature d'activités françaises**. L'artisanat commercial (charcuterie, boulangerie-pâtisserie) est comptabilisé dans l'industrie, car son activité de fabrication l'emporte sur celle de revente en l'état de marchandises, même si les secteurs concernés sont proches par certains aspects du commerce de détail alimentaire spécialisé (vente directe à des consommateurs dans des magasins, etc.).

## Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés (IS) au sens des comptes nationaux présenté dans la *fiche 3.8* est recalculé afin de respecter les définitions internationales. L'**IS brut** tient compte des régimes de groupes fiscaux.

Chaque redevable doit verser à l'État un montant d'impôt sur les sociétés, l'IS « brut », assis sur le résultat et tenant compte de la mécanique spécifique de l'impôt sur les sociétés (réintégrations, déductions, exonérations, imputations de déficits, remboursements d'excédents, etc.). Comme les exercices fiscaux peuvent être clos tout au long de l'année civile, tous les redevables ne paient pas leur impôt au titre d'une année donnée au même moment. Ces décalages introduisent une distorsion entre l'IS « brut » payé par les redevables au titre d'une année, et les recettes d'IS comptabilisées cette même année dans le budget de l'État. Cette fiche présente les montants d'IS brut payés au titre d'une année par les redevables.

## Impôt sur le revenu

Les revenus d'activité des entreprises individuelles sont soumis à l'impôt sur

le revenu (IR). L'assiette d'imposition est obtenue soit par application d'un abattement représentatif des frais professionnels lorsque le chiffre d'affaires ne dépasse pas certaines limites (régime de la micro-entreprise), soit par déduction des charges réelles de l'entreprise (régime du bénéfice réel).

## Innovation

Une société est **innovante au sens large** lorsqu'elle introduit une innovation dans au moins une des deux catégories d'innovation possibles (produits ou procédés) ou lorsqu'elle s'engage dans des activités d'innovation en produits ou en procédés ou des activités de R&D.

Les **activités d'innovation** n'aboutissent pas nécessairement à une innovation. Elles incluent l'acquisition de machines, d'équipements, de bâtiments, de logiciels et de licences, les travaux d'ingénierie et de développement, le *design* industriel, la formation et le marketing s'ils sont entrepris spécifiquement pour développer ou mettre en œuvre une innovation de produit ou de procédé. Elles incluent également tous types d'activité de recherche et développement.

## Investissements corporels bruts hors apports

Somme des dépenses consacrées par les entreprises à l'acquisition ou à la création de moyens de production : bâtiments, terrains, ouvrages existants, matériels et outillage, matériel de transport, construction et génie civil. C'est le flux qui alimente le stock des immobilisations. Il comprend les immobilisations en cours, mais exclut les immobilisations incorporelles et financières et les équipements financés par crédit-bail.

## Investissement direct étranger (entrant et sortant)

L'investissement direct étranger sortant est un flux monétaire ou financier, transfrontière directement dépensé par une société française dans une société non résidente où elle détient directement au moins 10 % du capital social, ainsi que les prêts et bénéficiaires réinvestis correspondants, ou du stock de capital social

détenu directement à plus de 10 % à l'étranger (*outward*) dans une société non résidente.

Inversement, l'investissement direct étranger entrant concerne le même type de flux ou de stock d'investissement par une société étrangère en France dans une société résidente (*inward*).

## Marge commerciale

Pour un exercice comptable donné, la marge commerciale réalisée par une unité statistique (entreprise, unité légale) est définie comme la différence entre le montant hors taxes des ventes de marchandises et le coût d'achat hors taxes des marchandises vendues.

Le coût d'achat hors taxes des marchandises vendues est défini comme :

- le montant des achats de marchandises hors taxes au cours de cet exercice (incluant les frais annexes liés à l'achat : frais de douane, coût du transport, emballage, assurance, etc.) ;
- PLUS la valeur hors taxes du stock de marchandises en début d'exercice ;
- MOINS la valeur hors taxes du stock de marchandises en fin d'exercice.

## Médiane

Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, etc., la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales.

Ainsi, pour une distribution de chiffre d'affaires, la médiane est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 50 % des entreprises. C'est de manière équivalente le chiffre d'affaires au-dessus duquel se situent 50 % des entreprises.

## Microentreprise (MIC)

Voir [Catégories d'entreprises](#).

## Micro-entrepreneur

Ce régime est la nouvelle dénomination pour celui d'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Il a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et est entré en vigueur

au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Pour les entrepreneurs individuels qui en font la demande, les formalités de création d'entreprises sont allégées, et le mode de calcul et de paiement des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu est simplifié. L'entrepreneur bénéficie ainsi notamment du régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le régime peut s'appliquer aux entreprises dont le chiffre d'affaires pour une année civile complète n'excède pas :

- 176 200 euros HT pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement ;
- 72 600 euros HT pour une activité de services.

## Mono-unité légale

Voir [Entreprise mono-unité légale](#).

## Noyau dur d'un groupe

Le contour restreint ou « noyau dur » d'un groupe est l'ensemble des sociétés détenues directement ou indirectement à plus de 50 % par une société mère, tête de groupe ; la société mère n'est détenue majoritairement, ni directement ni indirectement, par aucune autre société.

## Pérennité (taux de)

Le calcul du taux de pérennité diffère entre les entreprises hors micro-entrepreneurs et les micro-entrepreneurs.

Pour les entreprises hors micro-entrepreneurs, le taux de pérennité à N ans est le rapport entre le nombre d'entreprises créées au cours du premier semestre de l'année considérée ayant atteint leur N<sup>e</sup> anniversaire et l'ensemble des entreprises créées au cours du premier semestre de l'année considéré.

Pour les micro-entrepreneurs, le terme « pérennité » est exclusivement réservé aux micro-entrepreneurs ayant démarré. Pour les micro-entrepreneurs ayant démarré leur activité, être pérenne à N années, c'est être encore actif sous ce régime N années après l'immatriculation. Par exemple, un micro-entrepreneur immatriculé au premier trimestre 2014, ayant démarré son activité, et encore

actif au premier trimestre 2019 (un chiffre d'affaires positif) est considéré comme pérenne à cinq ans.

La proportion de micro-entrepreneurs actifs à N années est le rapport entre le nombre d'actifs N années après l'immatriculation et l'ensemble des micro-entrepreneurs (ayant démarré leur activité ou non).

## Petite et moyenne entreprise (PME)

Voir **Catégories d'entreprises**.

## Productivité apparente du travail

La productivité « apparente du travail » ne tient compte que du seul facteur travail comme ressource mise en œuvre. Le terme « apparente » rappelle que la productivité dépend de l'ensemble des facteurs de production et de la façon dont ils sont combinés.

La productivité apparente du travail est usuellement mesurée en rapportant la richesse créée au facteur travail :

- la richesse créée est mesurée par la valeur ajoutée ;
- seul le volume de travail mis en œuvre dans le processus de production est pris en compte et il peut être quantifié de plusieurs manières :
  1. si le volume de travail est mesuré par le nombre d'heures travaillées, on parle de « productivité horaire apparente du travail » ;
  2. si le volume de travail est mesuré par le nombre de personnes en emploi (personnes physiques), on parle de « productivité par tête ».

## Quartiles

Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, etc., les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales. Ainsi, pour une distribution de chiffre d'affaires :

- le premier quartile (noté généralement Q1) est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 25 % des entreprises ;
- le deuxième quartile (noté généralement Q2) est le chiffre d'affaires au-dessous duquel

se situent 50 % des entreprises : c'est la médiane ;

- le troisième quartile (noté généralement Q3) est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 75 % des entreprises.

## Rentabilité économique, rentabilité financière

La **rentabilité économique** mesure la rentabilité d'exploitation (activité) de l'entreprise indépendamment de son mode de financement. Elle se mesure en rapportant l'excédent brut d'exploitation à la somme des immobilisations brutes corporelles et incorporelles et du besoin de fonds de roulement. La somme au dénominateur est appelée « actif économique » ou « capital économique » : elle représente en effet les moyens engagés par l'entreprise dans les cycles d'exploitation et d'investissement, autrement dit ce dont l'entreprise a besoin pour tourner. Ce taux n'est pas affecté par la structure financière de l'entreprise.

La **rentabilité financière** mesure la capacité des capitaux investis par les actionnaires et associés (capitaux propres) à dégager un certain niveau de profit.

## Résultat net comptable

Ressources nettes (après prise en compte de la dépréciation du capital) restant à l'entreprise à l'issue de l'exercice : bénéfice ou perte. Il correspond, au sens comptable, à la différence entre les produits et les charges de l'exercice.

## Salaire brut

Le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations et contributions salariales obligatoires. Il intègre les sommes versées dans le cadre de l'épargne salariale (participation et intéressement).

## Salaire en équivalent temps plein (ETP)

Le salaire en équivalent temps plein (ETP) est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de

travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en ETP est de  $10\,000 / (0,5 * 0,8) = 25\,000$  euros par an.

### Salaire mensuel de base (SMB)

Le salaire mensuel de base (SMB) correspond au salaire brut avant déduction des cotisations sociales et avant versement des prestations sociales. Il ne comprend ni les primes ni les heures supplémentaires. Son montant correspond généralement à celui de la première ligne du bulletin de paye d'un salarié.

### Salaire moyen par tête (SMPT)

Le salaire moyen par tête (SMPT) rapporte les masses salariales brutes versées par l'ensemble des employeurs au nombre de salariés en personnes physiques.

### Secteurs institutionnels

Unités institutionnelles ayant des comportements économiques similaires caractérisés par leur fonction principale et la nature de leur activité. On distingue cinq secteurs institutionnels résidents : les sociétés non financières (SNF), les sociétés financières (SF), les administrations publiques (APU), les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). L'ensemble des unités non résidentes, dans la mesure où elles entretiennent des relations économiques avec des unités résidentes, sont regroupées dans le reste du monde.

### Secteurs marchands non agricoles et non financiers

Activités de la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2) couvertes par le dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Ésane) : l'agriculture (uniquement les exploitations forestières, sous-classe 02.20Z) ; l'industrie ; la construction ; le commerce-réparation d'automobiles et de motocycles ; les transports et entreposage ; l'hébergement et restauration ; l'information-communication ; les activités financières et d'assurance (uniquement les activités

auxiliaires de services financiers et d'assurance (division 66) et les *holdings* (sous-classe 64.20Z) ; les activités immobilières ; les activités spécialisées, scientifiques et techniques ; les activités de services administratifs et de soutien ; l'enseignement (uniquement la partie marchande) ; la santé humaine et l'action sociale (uniquement la partie marchande) ; les associations (uniquement la partie marchande).

### Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers

Il s'agit des secteurs marchands non agricoles et non financiers (Voir **Secteurs marchands non agricoles et non financiers**), à l'exclusion des secteurs principalement non marchands : enseignement, santé humaine et action sociale, associations.

### Service central des risques de la Banque de France

La Banque de France collecte auprès d'organismes financiers installés en France, qu'ils soient français ou étrangers, tous les financements qu'ils ont accordés aux entreprises non financières – au sens d'unité légale –, entrepreneurs individuels compris, et aux administrations et assimilés. Ces financements sont collectés, au-delà du seuil de 25 000 euros d'encours depuis 2006. Ils comprennent les crédits mobilisés, effectivement distribués, et les crédits mobilisables, part non consommée des lignes de crédit.

### Services marchands

Comprennent les entreprises ayant leur activité principale exercée (APE) dans cinq grands secteurs : l'hébergement-restauration (niveau I de la NAF rév. 2), l'information-communication (J), les activités immobilières (L), les activités scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien (M et N) et les autres activités de services (RS hors division 94)  
► **annexe Nomenclature d'activités françaises.**

### Société

Entité dotée de la personnalité juridique. Elle est créée dans un but marchand, à savoir

produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires ; elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale.

Les sociétés exercent leur activité sous de nombreuses formes juridiques ; les plus fréquentes sont :

- la **société à responsabilité limitée (SARL)**, groupe des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel et qui ont la possibilité de disposer de prérogatives indépendantes de leur part de capital.
- la **société par actions simplifiées (SAS)**, groupe des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel et dont les pouvoirs (droits de vote, droits sur les bénéfices, etc.) sont proportionnels à la part du capital détenue ;
- la Société anonyme (SA), où l'exercice de l'activité est séparé de la responsabilité des actionnaires ;
- la société civile, présente notamment dans les professions libérales et l'immobilier.

### Société civile immobilière (SCI)

Société non commerciale, soumise au droit civil, ayant un objet immobilier. Une entreprise commerciale ou industrielle détenant des biens immobiliers peut séparer la gestion de ses biens immobiliers de son activité commerciale ou industrielle en créant une SCI. Ces sociétés apparaissent ici lorsque les liens avec les entreprises dont elles assurent la gestion des biens immobiliers n'ont pu être établis ou lorsqu'il s'agit de sociétés de gestion patrimoniale de particuliers sans lien avec une entreprise industrielle ou commerciale.

### Sociétés non financières (SNF)

Selon la comptabilité nationale (fiches 11.1, 11.2 et 11.3) : le secteur des sociétés non financière (S.11) est l'ensemble des unités institutionnelles qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires.

### Solde commercial douanier

Décrit les échanges physiques de marchandises passant la frontière française.

### Taux d'exportation

Part du chiffre d'affaires (CA) à l'export dans le chiffre d'affaires (CA).

### Taux de valeur ajoutée

Part de la valeur ajoutée (VA) dans le chiffre d'affaires (CA).

### Taux d'investissement

Part des investissements corporels bruts hors apport dans la valeur ajoutée (VA).

### Taux de marge

Part de l'excédent brut d'exploitation (EBE) dans la valeur ajoutée au coût des facteurs (VACF).

### Taux d'autofinancement

Part de la capacité d'autofinancement dans les investissements corporels bruts hors apports.

### Taxe sur les salaires (TS)

Taxe acquittée par les personnes ou organismes qui versent des traitements, salaires, indemnités et émoluments, lorsqu'ils ne sont pas assujettis à la TVA l'année du versement des rémunérations, ou ne l'ont pas été sur au moins 90 % de leur chiffre d'affaires au titre de l'année civile précédant celle du paiement des dites rémunérations. L'imposition est calculée à partir d'un barème progressif qui s'applique aux rémunérations individuelles annuelles versées (base imposable). Le barème comporte un taux normal de 4,25 % sur le montant total des rémunérations brutes individuelles et des taux majorés de 4,25 % (8,50 % - 4,25 %) et 9,35 % (13,60 % - 4,25 %) appliqués aux rémunérations brutes individuelles qui dépassent un certain seuil.

## Transports et entreposage

Les transports et l'entreposage comprennent les entreprises ayant leur activité principale exercée (APE) dans cinq secteurs de la NAF rév. 2 : transports terrestres et transports par conduites, transports par eau, transports aériens, entreposage et services auxiliaires des transports, et activités de poste et de courrier.

## Tête de groupe

Une tête de groupe est une société non contrôlée directement ou indirectement par une autre et ayant au moins une filiale.

## Unité légale

L'unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister. L'existence d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs (pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales). L'unité légale, société ou entreprise individuelle, est l'unité principale enregistrée au répertoire Sirene et identifiée par son numéro Siren.

## Unité légale indépendante

Unité légale non détenue majoritairement par une autre unité légale.

## Valeur ajoutée (VA)

- i) É sane : la valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires. Elle est calculée hors taxes. La **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF) est égale à la valeur ajoutée de laquelle on déduit les impôts sur la production (comme la contribution économique territoriale) et à laquelle on ajoute les subventions d'exploitation. Elle est aussi égale à la somme des frais de personnels et de l'excédent brut d'exploitation.
- ii) Comptabilité nationale (*fiches 11.1, 11.2 et 11.3*) : la valeur ajoutée brute (B.1b) correspond à la valeur de la production diminuée de celle des consommations intérieures. C'est le solde du compte de production.

## Variables non additives (resp. additives)

Voir **Consolidation**.

## Zones d'emploi

Espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

## Dans la même collection

### ► Parus

- *Sécurité et société*, édition 2021
- *Femmes et hommes, l'égalité en question*, édition 2022
- *Emploi, chômage, revenus du travail*, édition 2022
- *France, portrait social*, édition 2022

### ► À paraître

- *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, édition 2023

Les Tableaux de l'économie française sont désormais disponibles sous la forme d'un tableau de bord interactif sur [insee.fr](https://www.insee.fr).



**Imprimerie Dupli-Print Mayenne** – 733, rue Saint-Léonard – 53100 Mayenne

**Dépôt légal** : décembre 2022